Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION 3
BOURSE

QUARANTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 13382 — 4,50 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — SAMEDI 6 FÉVRIER 1988

«Panamagate» ?

A neuf mois de l'élection présidentielle, le gouvernement américain solderait-il ses fonds de tiroir ? Après le scandale de l'« Irangate », et cet « Irakgate » que tend à devenir l'obscure affaire de pots-de-vin destinés à protéger un oléoduc irakien, dans laquelle se débat le ministre de la justice, Edwin Meese, va-t-on voir se profiler un « Panamagate » ?

Jeudi 4 février, en effet, dans l'atmosphère fébrile de grand nettoyage qui précède les fins de règne, une chambre d'accusation de Miami (Floride) a formellement inculpé l'homme fort du Panama, le général Noriega, de trafic de drogue, racket et autres « associations de malfaiteurs ». Le général, qui fait également face à deux enquêtes de commissions du Congrès, a été vulgairement « donné » à la justice américaine par un « mouchard » de première importance : son ancien conseiller et ami, José Blandon, qu'il a sans doute eu le tort de limoger il y a quelques mois de son poste de consul du Panama à New-York. Et Washington, qui cherche à se débarrasser du général depuis plus d'un an, de se frotter les mains en voyant le Code pénal si opportunément venir au secours de sa diplomatie.

Non que M. Noriega, ancien et coûteux « client » de la CIA, qui à l'occasion ne dédaigne pas de suivre les filières de la drogue pour parvenir à ses fins, ait démérité. Au contraire.

Si l'on en croit les premières révélations de M. Blandon, son ancien patron aurait notamment trempé dans une opération rien moins qu'édifiante montée par la CIA et le lieutenant-colonel North, le « héros » de l'« Irangate », pour maquiller des envois d'armes achetées à des pays de l'Est, de façon à pouvoir accuser les sandinistes d'armer la guérilla au Salvador...

En fait, ce sont les troubles violents qui se sont produits l'été dernier au Panama pour protester contre les méthodes expéditives de M. Noriega qui auraient conduit les Etats-Unis à prendre leurs distances avec un régime trop ouvertement corrompu. D'autant que le général tentait, ces derniers temps, de redorer son blason en flirtant avec castristes et sandinistes, et en ne craignant pas de prendre des accents « anti-impérialistes ».

Toujours est-il qu'après les essais de démocratie patronnés avec plus ou moins de bonheur aux Philippines et à Haïti, Washington s'est décidé à sauter, là aussi, le pas. Les Etats-Unis considèrent depuis toujours l'Amérique centrale comme leur « arrière-cour », or il est des arrière-cours particulièrement malodorantes, et le temps n'est plus où l'équipe Reagan distinguait avec Mme Kirkpatrick, son ancien ambassadeur à l'ONU, les « bons dictateurs amis » et les autres.

L'ennui, c'est que cette grande lessive idéologique peut avoir un effet boomerang. Les futures révélations de José Blandon, dont la justice annonce qu'elles seront « fracassantes », risquent fort d'enfoncer le général Noriega, mais avec lui son ancien « parrain » américain. Quant au général, qui n'a guère apprécié de se voir impliquer dans le meurtre d'un opposant en raison de « fuites » dans la presse, orchestrées directement depuis Washington, nul doute que, s'il se sent acculé, il parlera à son tour. Les plus fidèles serviteurs congédiés sont toujours, hélas pour M. Reagan, un peu rancuniers...

M 0147 - 0206 0 - 4,50 F
3790147004500 02060

Cinquante ans après leur exécution

Boukharine et Rykov réhabilités en URSS

Nikolaï Boukharine et Alexeï Rykov, les deux plus éminents dirigeants de l'« opposition de droite » fusillés sous Staline en 1938 ont été réhabilités, jeudi 4 février, lors d'un plénum (réunion plénière) de la Cour suprême d'URSS, a-t-on appris, vendredi, auprès de cet organisme. Un fonctionnaire de la Cour suprême a indiqué à l'Agence France-Presse que, au total, « une dizaine » de victimes des purges staliniennes avaient été réhabilitées à la même occasion.

Boukharine avait été exclu du Parti communiste en 1937 puis exécuté l'année suivante à la suite d'un des grands procès de Moscou. Rykov, successeur de Lénine comme président des commissaires du peuple (ministres), avait été désavoué par le parti en 1929 et condamné dans le cadre de ces procès. La veuve de Boukharine, Mme Anna Larina, avait demandé par lettre au numéro un soviétique Mikhaïl Gorbatchev la réhabilitation à titre posthume de son mari.

Le 2 novembre 1987, M. Gorbatchev, dans un rapport-fleuve à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de la Révolution russe, avait reconnu que Boukharine avait joué un rôle dans la défaite du trotskisme. Mais, avait-il ajouté, les vues de Boukharine ne peuvent être vraiment tenues pour *« parfaitement marxistes »*. Le chef du Kremlin avait annoncé le même jour la création d'une commission chargée de *« rétablir la justice »* sur la période stalinienne.

Une série d'articles consacrés à Boukharine ont été récemment publiés dans des revues soviétiques. Un historien avait ainsi défendu certaines thèses du dirigeant bolchevik dans l'hebdomadaire *Nedelia*. Le dernier numéro de la revue *Kommounist*, organe théorique du parti, avait publié un discours prononcé par Boukharine en 1929.

Toutefois, le Kremlin, par le biais d'un article théorique de la *Pravda* publié vendredi, a clairement tracé les limites de la *« déstalinisation »* en cours, en rendant un hommage appuyé au généralissime pour ses mérites dans la sauvegarde des *« acquis »* du léninisme. En même temps, le quotidien du Parti communiste soviétique a dissocié clairement la contribution, déterminante selon lui, de Staline à la perpétuation du socialisme, de ses *« graves erreurs politiques »* et des *« répressions massives »* qui ont marqué son règne. – *(AFP.)*

L'affaire Carrefour du développement

Le rapport de la police judiciaire atténue la responsabilité de M. Nucci

Dans l'affaire du Carrefour du développement, le rapport final d'enquête de la police judiciaire atténue la responsabilité de M. Christian Nucci et accable M. Yves Chalier, présenté comme le principal auteur des détournements de fonds publics qui atteignent un montant total de 30 619 584 francs. Le sort de M. Nucci relève actuellement de la commission d'instruction de la Haute Cour de justice, qui est libre de rendre un non-lieu ou de décider le renvoi devant la Haute Cour.

Dans l'affaire du Carrefour du développement, la mise en accusation devant la Haute Cour de M. Christian Nucci, adoptée en 1987 par l'Assemblée nationale et le Sénat, pourrait-elle conduire à un non-lieu ? La question se pose à la lecture du volumineux document qu'ont en leur possession, depuis quelques semaines, les magistrats de la Cour de cassation qui composent la commission d'instruction, réunie à Versailles et chargée de décider du sort de l'ancien ministre socialiste de la coopération.

Ce document disculpe en effet M. Nucci de plusieurs des accusations qui avaient motivé le vote des parlementaires et fait de son ancien chef de cabinet, M. Yves Chalier, le principal responsable et auteur, à des fins privées, des détournements de fonds publics.

Il s'agit du rapport final d'enquête des policiers de la sous-direction des affaires économiques et financières de la direction centrale de la police judiciaire, après plus d'un an et demi d'investigations. Datées du 10 décembre 1987 et signées par le chef inspecteur divisionnaire Jean-Pierre Steiner, ces 315 pages sont accompagnées de 604 procès-verbaux, 25 rapports annexes et 455 scellés.

Dans un style froid et dépassionné, sans commentaires, ce texte aligne des chiffres qu'il confronte à toutes les déclarations et constatations recueillies durant l'enquête.

Il en ressort que le montant total des fonds détournés s'élèverait à 30619584 F et seraient, dans leur majorité, directement imputables à M. Chalier et non pas à M. Nucci. A maintes reprises, les policiers dégagent la responsabilité de l'ancien ministre, concluant que M. Chalier a imité la signature de son « patron » à l'insu de ce dernier.

GEORGES MARION et EDWY PLENEL.

(Lire la suite page 10.)

La bavure de Marseille



Le gardien de la paix inculpé et écroué

Après la mort, le mardi 2 février, du jeune Christian Dovero, fils d'un chauffeur de taxi, tué à Marseille par un gardien de la paix, M. Jean-Pierre Aveline, le parquet a décidé, vendredi 5 février, l'ouverture d'une deuxième information judiciaire pour *« coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner »*.

Présenté vendredi après-midi à M. Philippe Labregère, juge d'instruction chargé du dossier, M. Jean-Pierre Aveline s'est entendu notifier cette inculpation et a été placé sous mandat de dépôt.

(Lire nos informations page 10.)

Le président Moubarak reçu par Jean-Paul II

La croix des coptes

Le président de la République égyptienne, M. Moubarak, devait être reçu, le vendredi 5 février, par Jean-Paul II. Sa précédente visite au Vatican remonte à 1982. La situation au Proche-Orient et les tensions interreligieuses, notamment en Haute-Egypte, devaient être au centre de leurs entretiens.

LE CAIRE
de notre envoyé spécial

On se rend au monastère de Ouadi-Natroun au milieu du désert, dans la direction d'Alexandrie, comme en pèlerinage. Taillées dans la pierre, les cellules de moines ressemblent à des grottes d'anachorètes. Anciens ingénieurs, médecins, universitaires, habillés de noir et coiffés d'un capuchon brodé de croix coptes, ils cherchent à gagner sur le désert un espace cultivable. Et en terre d'islam, à faire fructifier une oasis de foi chrétienne.

Au milieu des ibiscus et des eucalyptus, des pins et des lauriers-roses, le pape Chenouda III distribue à la foule, venue lui baiser la main, des morceaux de chocolat et de pain bénit. Mais les propos du patriarche copte orthodoxe, soixante-cinq ans, appuyé sur son bâton pastoral, enfermé dans sa longue cape noire ornée de liserés violets, de pierreries et de dorures, trahissent une certaine lassitude.

« Le chrétien ne peut vivre sans la croix, dit-il, habitué à peser ses mots et à jouer de sous-entendus. *L'Eglise des apôtres s'est répandue à travers le monde dans des conditions de persécution bien plus grandes que celles que nous connaissons aujourd'hui. Si on porte sur ses épaules la croix du Christ, il faut le faire sans rechigner. »* Le patriarche sait le poids de cette croix. S'il a retrouvé une certaine liberté de parole et de déplacement, il a payé cher son franc-parler d'hier contre Sadate qui l'avait assigné à résidence. Il se félicite aujourd'hui de ses relations avec le pouvoir. *« L'intégrisme musulman*, affirme-t-il, *est notre ennemi commun. »*

Il n'en dira pas plus. Ce n'est pas dans les résidences épiscopales que l'on mesure le mieux en Egypte le désarroi d'une partie de la population chrétienne – 5 à 6 millions de baptisés, soit 10 % – devant l'*« islamisation rampante »* de la société.

HENRI TINCQ.

(Lire la suite page 4.)

A L'ÉTRANGER : Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,50 dir. ; Tunisie, 600 m. ; Allemagne, 2 DM ; Autriche, 18 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 10 kr. ; Espagne, 155 pes. ; G.-B., 60 p. ; Grèce, 150 dr. ; Irlande, 80 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 12 kr. ; Pays-Bas, 2,25 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 12,50 cs. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,50 $; USA (West Coast), 1,75 $.

SERVICES

...ur le vif

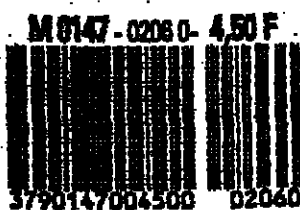
L'amour coup de ba...

La mort d'un homme à Mar...

La mise en liberté sans inculpation du policier responsable provoque un vif émoi au palais de justice

...télex



Débats

Sécurité routière

Pour mille morts de moins...

par PIERRE DENIZET *

AVEC 10 % de tués en moins représentant 1 100 vies humaines épargnées, le bilan 1987 de la sécurité routière est le meilleur depuis 1961, malgré un trafic routier multiplié par 3,5 en vingt-six ans. Cela démontre que, si on veut, on peut combattre le fléau des accidents de la route. Ils coûtent 80 milliards de francs par an à notre économie, soit 1,8 % du produit national brut. Les jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans sont les plus frappés, puisqu'ils représentent à eux seuls le quart des victimes. Les causes en sont connues : alcoolisme, vitesse, non-port de la ceinture, mauvaise formation, mais elles ne sont pas fatales. Notre société doit-elle offrir un tribut en vies humaines au dieu de la bagnole, comme les Mayas à Chichen-Itza ?

En Europe, la France reste dans le peloton de queue en matière de sécurité routière ; onzième sur douze en nombre de tués par million d'habitants, soit deux fois plus qu'en Grande-Bretagne. pas de quoi être fiers !

Tous les pays qui ont de meilleurs résultats que nous (Etats-Unis, RFA, Danemark...) disposent d'une police de la route plus nombreuse et mieux équipée que la nôtre et d'une justice plus rapide et plus sévère. Pourquoi et comment, nous, peuple d'Astérix, pourrions-nous nous en dispenser ? L'analyse des résultats de 1987 par département montre une corrélation entre le nombre des accidents et des victimes et l'action des forces de l'ordre et des préfets. La plupart se sont fortement mobilisés ; certains s'en fichent. Ne pourrait-on juger le corps préfectoral autant sur les résultats concrets que sur les humeurs ou les capacités protocolaires ?

Les infractions aux règles du stationnement sont vénielles à côté de celles qui mettent en cause la vie d'autrui : vitesse, feu rouge, alcool, franchissement de ligne continue. Il serait juste que la prochaine loi d'amnistie fasse clairement la distinction et ne concerne que les premières. Les cris d'orfraie poussés au nom de la tradition républicaine après la proposition faite par M. Méhaignerie ont choqué des milliers de victimes encore vivantes, leurs familles et celles des tués. Les lettres et témoignages qui décrivent la douleur physique et la détresse morale en ramèneraient plus d'un à un peu plus de pudeur.

Avec le carré de la vitesse...

Nombre d'automobilistes se prennent pour Fangio et considèrent que chacun doit pouvoir rouler à la vitesse qu'il estime correspondre à ses capacités. Au nom de la « conduite juste », Jean-Pierre Beltoise tient des propos irresponsables. Sur l'espace public de la route, la coexistence, pour ne pas dire la survie, des conducteurs jeunes ou vieux, malades ou en pleine forme, au volant de voitures rapides ou lentes, est bien une responsabilité de l'Etat. Les limitations de vitesse sont une régulation sociale incontournable, parce que l'énergie cinétique à absorber dans un choc croît avec le carré de la vitesse. Les lois de la physique restent en vigueur ! N'en déplaise à certains.

Les automobilistes de ce pays devront le comprendre et en tirer les conclusions dans leur manière de conduire, sans rester l'œil rivé sur les mortelles autoroutes allemandes. L'absence de limitation de vitesse y provoque, en effet, de très nombreux accidents, et seule la pression des constructeurs automobiles allemands maintient cette « liberté de se tuer » anachronique et unique en Europe contre l'avis des responsables de la sécurité routière, de la gendarmerie et de plusieurs Länder. Cette situation dans un seul pays membre crée à son profit les conditions d'une concurrence industrielle déloyale sur le marché de l'automobile. Avant 1992, il faudra bien mettre un terme à cette anomalie dans le cadre de la nécessaire harmonisation des règles de circulation routière en Europe. D'ici là, il est souhaitable que l'industrie automobile comprenne que les consommateurs n'attendent pas d'elle qu'elle mette toute son énergie à améliorer puissance et vitesse sans se soucier d'éléments essentiels de confort comme la climatisation, pratiquement inaccessible en France, et en tout cas hors de prix. Qui accepte aujourd'hui de voyager dans un train non climatisé ? Partir en vacances avec femme et enfants, fenêtres ouvertes par 30° de température, est aussi inconfortable que prendre un autorail entre Rodez et Capdenac dans les années 50.

Pas de relâchement contre la barbarie

La prise de conscience des dangers de la route doit se faire à l'école dès l'enfance. Les enseignants se mobilisent progressivement pour apprendre aux jeunes la route et les rues et leur inculquer sens de la courtoisie, respect de l'autre et esprit civique. L'action de la Prévention routière doit venir en appui de ce travail pédagogique et non donner bonne conscience à des enseignants qui se sentent parfois déchargés de cette responsabilité éminente après le passage annuel de la piste de circulation.

L'apprentissage de la conduite automobile se rénove lentement. La réussite de l'apprentissage anticipé de la conduite dès seize ans démontre que c'est l'expérience de la conduite qui manque aux jeunes et non l'âge. Enfin, il faut s'adresser aux 30 millions de conductrices et conducteurs en utilisant massivement la radio, la télévision et la presse écrite pour délivrer une information concrète, pratique et ciblée sans trop chercher à moraliser ou à émouvoir. L'augmentation importante des tarifs de publicité à la télévision en 1987 a réduit considérablement les possibilités d'action du budget, déjà étriqué, de la Sécurité routière. Qui s'en soucie ?

Pour lutter efficacement contre les accidents de la route, la détermination des pouvoirs publics et la mobilisation de l'opinion sont également nécessaires. Depuis 1983, les équipes RÉAGIR ont mobilisé des milliers de bénévoles, réveillé l'opinion et fait monter un front du refus de la fatalité meurtrière. Quelques hérauts comme Geneviève Jurgensen et Christiane Cellier, et quelques apôtres comme Claude Got ont donné visages et voix à ce puissant mouvement d'opinion.

Combattre l'inertie, mobiliser policiers et gendarmes sur le terrain, fonctionnaires et magistrats dans les préfectures et les tribunaux, convaincre tous les acteurs que c'est un combat pour la vie et que le respect du code de la route ne peut souffrir aucun passe-droit, tel est le rôle du gouvernement.

Dix mille tués chaque année dans une société dite développée, c'est une barbarie ! Tout relâchement est immédiatement payé de nombreuses victimes inutiles. La complaisance est intolérable, même en période électorale. C'est notre intégrité physique, et donc notre dignité, qui est en jeu.

(*) Délégué interministériel à la Sécurité routière de 1985 à 1987.

BIBLIOGRAPHIE

« Des armes pour l'Iran » par Walter De Bock et Jean-Charles Deniau

Un complot européen

UN livre à donner le frisson ou la nausée, comme on voudra, tant ce qu'il décrit, d'une façon presque chirurgicale par la précision de son analyse, montre combien les marchands d'armes, dans un monde qui ne les contrôle plus, ont réussi à circonvenir les Etats, à les pervertir et à les gruger avec ou sans leur complicité indirecte. Au nom de leurs propres intérêts, qui exigent d'entretenir la guerre des autres, c'est-à-dire la mort mercantile, comme on ravitaillerait le foyer d'un gigantesque holocauste.

Ainsi se présente *Des armes pour l'Iran*, un livre de deux journalistes, Walter De Bock et Jean-Charles Deniau, qu'ils ont sous-titré *l'Irangate européen* pour rappeler, avec leur récit des livraisons d'armes et de poudres européennes à Téhéran, le trafic des fournitures militaires entre les Etats-Unis et l'Iran pour financer, clandestinement, l'aide américaine aux adversaires du régime en place au Nicaragua.

A la manière d'un rapport de police qui se voudrait exhaustif pour bien établir les faits et gestes de chacun et, du même coup, leurs responsabilités individuelles ou collectives, le livre fait la synthèse de tout ce qui s'est su, écrit ici ou là et qui fut révélé par la presse internationale sur le commerce illégal de munitions et d'explosifs entre l'Iran et plusieurs entreprises européennes.

Même la Suède

A l'origine, un rapport de plus de huit mille pages des autorités suédoises qui enquêtèrent sur l'existence, non reconnue par les intéressés, d'un cartel des sociétés européennes des poudres et d'explosifs pour organiser leurs marchés avec l'Iran. Ce document démontre les ramifications d'un pays à l'autre, les transits illicites, les falsifications de pièces administratives, les intermédiaires ou les prête-noms, mais aussi les tentatives, avortées, pour aller encore plus loin sur la voie des transactions combinardes.

La France n'échappe pas à ce triste palmarès des pays qui ignorent ou feignent d'ignorer ce qui se trame dans leur dos, lorsque la « grande » politique (ou ce qui en tient lieu) leur interdit d'admettre officiellement ce qu'ils tolèrent ou, parfois, encouragent en sous-main au nom d'une politique « réaliste ». Les livraisons, couvertes ou non par l'intérêt supérieur de la nation, d'obus et de matières explosives à l'Iran, par Luchaire et par la Société nationale des poudres et explosifs (SNPE), sont là pour rappeler qu'aucun régime n'est durablement à l'abri de ces manigances.

Mais la France n'est pas la seule brebis galeuse. L'Italie, l'Espagne, le Portugal, l'Allemagne fédérale, les Pays-Bas, la Belgique ou le Royaume-Uni ont participé au complot. Sans oublier la Suède, qui se veut pays pacifiste.

C'est le mérite de Walter De Bock et de Jean-Charles Deniau que d'en avoir apporté la preuve patiemment, au terme d'un long travail, et avec rigueur, n'hésitant pas à éviter de conclure quand, seuls, de simples soupçons les ont guidés dans leurs recherches. A peine peut-on leur reprocher cette assimilation, rapide, à un quelconque « Irangate » à l'américaine. Pour leurs fournitures militaires à Téhéran, les Européens n'ont voulu ni négocier le rachat de leurs otages, ni contribuer au financement d'un maquis.

De même, les deux auteurs de *Des armes pour l'Iran* auraient-ils pu, au-delà du seul paragraphe qu'ils consacrent aux livraisons d'armes à l'Irak, relativiser les marchés avec Téhéran ? Pour scandaleux qu'ils soient, ces contrats n'équilibrent pas le trafic, légal ou moins licite, avec Bagdad. A commencer par la France, qui a longtemps cédé le « fin du fin » de sa technologie, qui a conçu des matériels spéciaux pour son client ou qui est allée jusqu'à prêter aux Irakiens momentanément et sans réelle contrepartie, ses propres équipements, comme le Super-Etendard.

Un « Irakgate » reste à écrire, avec, en fond de tableau, ce formidable imbroglio politico-industrialo-militaro-financier que suggère la nature des relations avec la France.

JACQUES ISNARD.

(*) *Des armes pour l'Iran*, 298 pages, 95 francs, Gallimard.

Au courrier du Monde

CLARTÉ

Sur le « consentement à l'horrible »...

Sans prétendre à critiquer la décision de justice (*le Monde* du 30 janvier) condamnant M. Le Pen à un franc de dommages et intérêts envers le MRAP et d'autres associations antiracistes pour le mot *« détail »* appliqué à l'ethnocide juif, j'avoue ne pas comprendre l'expression *« consentement à l'horrible »* employée par les juges, s'appliquant au susdit.

Etymologiquement, consentir, c'est « tomber d'accord », le consentement étant l'action de favoriser l'accomplissement d'un acte. Il y a le consentement des futurs époux à leur mariage.

Or, je n'ai pas souvenir d'avoir entendu, en aucun moment médiatique, M. Le Pen dire qu'il soit « tombé d'accord » sur l'ethnocide juif : s'il s'est borné à l' *« enregistrer »* comme un *« détail »*, selon une appréciation aussi contestée que contestable, il ne l'a pas approuvé.

Ces observations ne sont que langagières, certes.

Mais si *« ce qui se conçoit bien s'énonce clairement »*, l'attendu du jugement sur le *« consentement »* est, peut-être, bien conçu, mais, sûrement, mal énoncé.

PIERRE BOURGET
(Paris.)

GRÈVE

Un arrêt définitif

L'arbitre ne doit pas prendre la place des joueurs, vient de rappeler la cour d'appel de Paris à propos des grèves du personnel d'Air Inter. Va-t-elle se heurter à la Cour de cassation, comme le redoutent Alain Faujas et Guy Herzlich dans *le Monde* du 29 janvier ? C'est peu probable, compte tenu de la technique juridique particulière utilisée par la Cour de cassation dans son arrêt de principe du 8 juillet 1986.

En effet la Cour de cassation ne s'est pas prononcée sur le fond du litige : elle a décidé que la solution relevait du pouvoir souverain des « juges du fond » : entendez les juges de référé et les cours d'appel, et qu'à l'avenir elle ne contrôlerait plus l'exercice de ce pouvoir. Ce qui revient à dire en clair que le dernier mot appartient désormais à la cour d'appel. A l'époque cet arrêt avait légitimé une solution de type « Créteil-Bobigny » ; il interdit tout autant aujourd'hui de remettre en cause les deux arrêts de la cour d'appel de Paris.

Si d'aventure un pourvoi en cassation était formé contre ces arrêts, la Cour suprême reprendrait la formule énoncée de façon très solennelle – en assemblée plénière – le 8 juillet 1986.

Aucun conflit donc entre la Cour de cassation et la cour d'appel de Paris. Bien au contraire, la leçon de droit social opportunément infligée aux juges de Créteil et de Bobigny par la cour de Paris n'en prend que plus d'éclat.

PATRICE DE CHARETTE
(rédacteur en chef de Justice, *revue du Syndicat de la magistrature).*

AMES

Montesquieu et les Noirs

Pour allécher le public, un de vos annonceurs a prêté à Montesquieu, dans un placard de couleur noire, la formule : *« Dieu ne peut pas avoir mis une âme dans un corps noir. »* C'est insulter la mémoire de Montesquieu, et scandaliser vos lecteurs, notamment les Africains.

Voici ce qu'a écrit en réalité l'auteur de *l'Esprit des Lois*, dont on connaît les procédés ironiques :

« Ceux dont il s'agit sont noirs depuis les pieds jusqu'à la tête ; et ils ont le nez si écrasé qu'il est presque impossible de les plaindre. On ne peut se mettre dans l'esprit que Dieu, qui est un être très sage, ait mis une âme, surtout une âme bonne, dans un corps tout noir. » (*l'Esprit des lois XV*, 5 (« De l'esclavage des Nègres ».)

Ce passage était suivi par la dénonciation du commerce d'esclaves, que les trafiquants justifiaient en prétendant que les Noirs ne possèdent pas d'âme.

LÉON POLIAKOV.
(Massy.)

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter
du 10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.

Le Monde
PUBLICITE
S.A.
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde
TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE*

Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IX

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57437
ISSN : 0395 - 2037

ABONNEMENTS PAR MINITEL
36-15 – Tapez LEMONDE, code d'accès ABO
365 jours par an. 24 heures sur 24

BLIOGRAPHIE

« Des armes pour l'Ir...
...Walter De Bock et Jean-Ch...

Un complot européen

Le Monde

هكذا من الاصل

Etranger

L'ONU et la guerre du Golfe

Le Conseil de sécurité élabore une nouvelle résolution prévoyant des sanctions contre l'Iran

NEW-YORK
(Nations unies)
de notre correspondant

Bien que les efforts du Conseil de sécurité concernant les deux principaux dossiers diplomatiques du moment – le Golfe et le Proche-Orient – semblent bloqués, ses cinq membres permanents (Etats-Unis, Union soviétique, Chine, France, Grande-Bretagne) continuent de travailler sur une possible relance du processus de paix entre l'Iran et l'Irak envisagé par la résolution 598, en date du 20 juillet dernier.

Des sources proches du groupe des Cinq confirment que la Grande-Bretagne, tirant les conclusions du refus de l'Iran d'accepter les termes de la résolution déjà adoptée, et s'appuyant sur la volonté affichée par les Cinq de procéder au *« deuxième stade »* du processus, vient de proposer, il y a quelques jours, un projet de résolution sur l'adoption de sanctions à l'égard de Téhéran.

Le projet comporterait cinq points : 1) reconnaissance explicite du refus de l'Iran de se conformer aux dispositions de la résolution 598 et de la responsabilité des autorités de Téhéran dans la poursuite de la guerre ; 2) décision d'édicter un embargo sur les livraisons de matériel militaire à l'Iran ; 3) création d'un comité de vérification du respect de l'embargo par l'ensemble des pays membres de l'ONU ; 4) limitation de l'embargo à une période de deux ans ; 5) décision de conserver le dossier sur l'agenda du Conseil de sécurité.

Bien entendu, les membres du Conseil seraient libres d'ajouter d'autres considérations, à condition de ne pas dénaturer le fait essentiel, à savoir que le Conseil considère désormais l'Iran comme la partie qui refuse la paix et que l'embargo, même limité dans le temps, demeure la seule issue envisageable à ce stade de la procédure.

La position soviétique

Bien qu'il s'agisse d'un projet britannique, plusieurs sources affirment que celui-ci tient dûment compte des opinions très fermes exprimées par la France et les Etats-Unis, qui rejettent clairement la responsabilité de la poursuite des hostilités sur le gouvernement de Téhéran. A l'origine, Londres proposait un texte *« mou »*, tendant à incriminer les deux parties belligérantes (alors que l'Irak a déjà accepté l'ensemble des dispositions de la résolution 598) et laissant la porte ouverte à des interprétations aussi diverses qu'acceptables par l'Union soviétique, principal allié de Téhéran au Conseil de sécurité.

Paris et Washington ayant fait comprendre aux Britanniques que leur texte pourrait, à la rigueur, passer pour une *« fâcheuse coproduction soviéto-britannique »*, l'ambassadeur Crispin Tickell a fini par se rallier à ses partenaires occidentaux.

L'adoption éventuelle de ce deuxième texte sera aussi difficile que fut son élaboration. En effet, plusieurs tactiques se sont fait jour lors des travaux menés en privé par les Cinq, à commencer par celle de l'Union soviétique. Les efforts du Kremlin paraissent centrés sur la présence des flottes occidentales (américaine, française, britannique, allemande et italienne, chargées de protéger les navires battant pavillon de ces cinq pays) dans les eaux internationales du Golfe.

Afin de forcer ces *« flottes de l'OTAN »* à quitter une *« zone ne relevant pas du pacte atlantique »*, Moscou propose leur remplacement par une force navale neutre, placée sous le commandement des Nations unies. A la suite de demandes répétées de la part des Occidentaux, l'Union soviétique a fini par synthétiser sa proposition en ces termes : 1) il est nécessaire de constituer une force navale dans le golfe Persique ; 2) il convient de déterminer, d'un commun accord, le nombre et le type de navires dont la force sera composée ; 3) les fonctions de cette force devront être clairement définies ; 4) l'élaboration des détails sera confiée aux spécialistes militaires des Nations unies. Après avoir pris connaissance de ces *« précisions »* soviétiques, certains diplomates occidentaux auraient conclu que *« Moscou se moque de ses partenaires et ne souhaite pas avancer »*.

En effet, l'Union soviétique ne cache pas sa volonté d'obliger les Occidentaux à entamer la préparation d'une conférence de paix au Proche-Orient, en échange de concessions dans l'affaire de sanctions à l'égard de l'Iran.

Les représentants chinois, pourtant avares en confidences, ne cachent pas leur opposition à la poursuite des consultations *« à cinq »*. Ils soulignent la position particulière de Pékin *« représentant des non-alignés au sein des Cinq »*. Au sein des dix membres non permanents du Conseil, d'autres Etats pourraient trouver excessive la condamnation directe de l'Iran, pour des raisons qui leur sont propres : l'Algérie, dont la position demeure celle d'un médiateur potentiel ; le Sénégal, qui s'apprête à accueillir le sommet de la conférence islamique et ne souhaite sans doute pas mécontenter les membres non arabes de cette organisation ; l'Allemagne fédérale et l'Italie, favorables à des sanctions simultanées contre les deux parties.

Le texte britannique a été remis aux membres du Conseil, qui se réuniront, dit-on, *« dès que l'ensemble des missions concernées auront reçu les instructions de leurs gouvernements »*.

CHARLES LESCAUT.

Le raid à la frontière libanaise (deux soldats israéliens tués)

Les Palestiniens de l'extérieur entendent manifester leur solidarité avec ceux des territoires occupés

Un Palestinien du camp de réfugiés de Jabalia, dans la bande de Gaza, est décédé jeudi 4 février des suites de ses blessures, a indiqué le bureau de presse palestinien PPS. Mohammed Badran, trente-quatre ans, avait été blessé par balles le 9 décembre. Un colon israélien de Cisjordanie a, en outre, été grièvement blessé à coups de pierres par des Palestiniens jeudi soir. D'autre part, des tracts ont appelé la population palestinienne à observer une grève générale le 8 février. Ces tracts portent l'en-tête *« Communiqué nº 6 »* et sont signés : *« OLP-direction nationale unifiée du soulèvement populaire dans les territoires occupés. »*

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Les Israéliens savaient que les Palestiniens de l'extérieur ne resteraient pas inactifs devant le mouvement de révolte dans les territoires occupés. Les milieux officiels s'attendaient à une recrudescence des opérations à la frontière nord du pays. L'attaque, qui a eu lieu tôt dans la matinée du jeudi 4 février *(nos dernières éditions du 5 février)* et s'est soldée par la mort de deux soldats israéliens, est venue confirmer ces craintes. Elle s'est déroulée à quelques kilomètres plus au sud qu'une précédente infiltration, le 19 janvier, près du kibboutz Menara.

Que deux opérations de ce type aient eu lieu en moins d'un mois marque une nette volonté des « organisations de l'extérieur » de manifester leur solidarité – mais aussi leur poids – avec un mouvement, en Cisjordanie et à Gaza, qui a surpris les autorités israéliennes tout comme les responsables de l'OLP.

Une opération de prise d'otages

L'opération – revendiquée par le Fatah – est intervenue dans le secteur oriental de la frontière israélo-libanaise, près du kibboutz Yistah. Selon un communiqué officiel, une patrouille qui longeait la frontière s'est trouvée face à face avec un commando infiltré. Des deux côtés, on a ouvert le feu : deux soldats israéliens ont été tués, un troisième blessé. Un des membres du commando a été tué et un autre capturé. Des armes légères et des missiles ont été trouvés en possession des deux hommes qui, selon un porte-parole militaire, s'apprêtaient à *« une opération de prise d'otages »*.

Le 19 janvier, lors de l'infiltration près du kibboutz Menara, trois Palestiniens avaient été tués ; un soldat israélien grièvement atteint devait succomber à ses blessures quelques jours plus tard.

Cette série d'opérations à la frontière avait commencé le 25 novembre avec « la nuit des ULM » : lors d'une attaque à laquelle ont participé au moins deux de ces engins, un Palestinien qui s'était posé près d'une base militaire, non loin de Kiriat-Shmoné, avait tué six militaires israéliens avant d'être à son tour mortellement blessé. A en croire certains milieux officiels israéliens, ce raid aérien a suscité l'enthousiasme des jeunes Palestiniens des territoires occupés et, galvanisant leur militantisme, il aurait été un des facteurs à l'origine de la vague de violences que connaissent la Cisjordanie et Gaza depuis le 9 décembre.

ALAIN FRACHON.

La France va vendre des Mirage-2000 à la Jordanie et moderniser sa flotte ancienne de Mirage-F 1

Les Français mettent la dernière main à un contrat avec les Jordaniens pour la livraison d'avions de combat Mirage-2000. Entre les deux pays, les discussions, longtemps difficiles et même hésitantes, durent depuis quelques années, compte tenu d'une offensive commerciale des Britanniques (pour le Tornado) et des Soviétiques (pour leur dernier-né à l'exportation, le Mig-29). Le contrat avec la France porte sur une première tranche de vingt exemplaires du Mirage-2000.

A l'origine, les Jordaniens s'étaient exprimés en faveur du F-16 américain, mais, sous la pression israélienne, le Congrès des Etats-Unis a écarté l'éventualité d'un tel accord qui aurait permis à la Jordanie de disposer d'un appareil déjà commandé par Israël.

Plus récemment, les Britanniques, s'appuyant sur le fait que l'un des bailleurs de fonds de la Jordanie, en la circonstance l'Arabie saoudite, est déjà doté de Tornado, ont proposé à Amman ce biréacteur de combat qu'ils coproduisent avec l'Allemagne fédérale et l'Italie.

Face à ces deux offres, l'Union soviétique n'est pas demeurée en reste, et, comme pour l'Inde qui vient d'en acquérir, elle a proposé le Mig-29, son avion le plus proche de la technologie occidentale, à des conditions de prix et de prêt à long terme particulièrement attirantes pour la Jordanie. Les Américains ont répliqué en menaçant de suspendre leur assistance militaire aux Jordaniens, qui comprend la logistique des missiles antiaériens Hawk, des avions F-5 ou des chars de combat.

Première commande depuis deux ans

Au terme de longues conversations pleines de péripéties et de rebondissements, les Français et les Jordaniens sont en passe d'achever la rédaction d'un accord, qui, en réalité, ira plus loin que la seule vente à Amman de Mirage-2000, puisqu'il inclura aussi un engagement de la France à rénover les anciens Mirage-F 1. Le premier ministre français et le roi Hussein en ont annoncé, jeudi soir 4 février, le principe, qui fait du contrat jordanien la première commande à l'exportation de Mirage-2000 depuis deux ans.

La première partie de l'accord consiste en la commande d'une première tranche de vingt Mirage-2000 et, dans deux ans, en celle de vingt autre exemplaires.

La seconde partie du même accord fait participer l'industrie aéronautique française à la rénovation des Mirage-F 1 commandés, il y a une décennie, par la Jordanie. Le contrat avait porté sur quarante appareils, dont trente-deux exemplaires seraient, aujourd'hui, encore en service dans des escadrons opérationnels de l'armée de l'air jordanienne. Le projet franco-jordanien permettra de conférer à ces Mirage-F 1, qui ont essentiellement des capacités d'interception aérienne, une aptitude au combat air-sol et air-mer dans des opérations tactiques.

Devenus multirôles, les Mirage-F 1 jordaniens seraient d'un emploi comparable à celui que les Irakiens ont donné, dans le Golfe, à leurs propres Mirage-F 1. C'est même vraisemblablement l'expérience irakienne de transformation des Mirage-F 1 qui a inspiré la Jordanie.

Le même souci guide du reste l'armée de l'air française, qui a découvert les performances air-sol du Mirage-F 1, avec la version CR de reconnaissance tactique de ses Mirage-F 1-CR basés normalement à Strasbourg. C'est pourquoi l'état-major français envisage, lui aussi, de disposer de soixante Mirage-F 1 dans ses forces aériennes tactiques.

Par avance, dans les milieux compétents en France, on estime que la commande jordanienne de Mirage-2000 ne devrait pas inquiéter l'armée israélienne si, en se concluant, elle procurait à l'aviation jordanienne un atout supplémentaire dans le domaine de l'attaque au sol. Les Israéliens connaissent assez bien les performances des Mirage en combat et, en particulier, ils pourraient avoir une idée précise des capacités de contre-mesures de guerre électronique à leur bord.

JACQUES ISNARD.

MM. Mitterrand et Chirac renouvellent leur soutien au projet de conférence internationale sur le Proche-Orient

La visite du roi Hussein de Jordanie à Paris, où il avait été précédé en début de semaine par le président Moubarak, a donné l'occasion, le jeudi 4 février, tant à M. Mitterrand qu'à M. Chirac, de rappeler le soutien français à une conférence internationale de paix au Proche-Orient. *« Le blocage de la situation, dont les graves événements survenus ces dernières semaines en Cisjordanie et à Gaza sont l'expression, rappelle tragiquement la nécessité d'offrir un espoir de solution juste à tous les peuples de cette région et donc de continuer à œuvrer, malgré les obstacles, à la réunion d'une conférence internationale »*, a indiqué M. Mitterrand au lendemain de ses entretiens avec le roi Hussein.

M. Chirac, dont le souverain était l'hôte à dîner jeudi soir, a critiqué la position américaine sur le sujet, déplorant le veto des Etats-Unis à un projet de résolution du Conseil de sécurité des Nations unies destiné à préparer le terrain à une telle conférence internationale. Il s'agit, a-t-il dit, d'une *« mauvaise appréciation des choses de la part des Etats-Unis »*.

Pour sa part, le roi Hussein, qui devait quitter Paris vendredi pour l'Autriche avant de rencontrer, le 8 février à Bonn, les ministres des affaires étrangères de la CEE, a déclaré ignorer *« ce qu'est le dernier plan américain »* et a souligné qu'il *« ne participerait jamais à des conversations sur l'autonomie des territoires occupés car il est clair que le lieu pour l'examen de pareilles questions est la conférence internationale, dans le cadre des résolutions 338 et 242 du Conseil de sécurité »*.

Proche-Orient

La croix des coptes

(Suite de la première page.)

En effet, les grands coups de fièvre qui ont fini en 1981 par abattre Sadate continuent périodiquement d'embraser l'Université, au Caire ou à Assiout (1).

Assiout, précisément (400 000 habitants au centre du pays) veut dire « gardienne des frontières ». En développant cette ville, en y construisant une université, Nasser avait voulu endiguer l'exode vers Le Caire. Villas cossues, grands propriétaires fonciers : Assiout était autrefois un bastion de la chrétienté. Il n'en reste plus que des ombres poussiéreuses.

A légère majorité musulmane, la ville est hérissée de minarets, œuvre du gouverneur Mohamed Osman Ismaïl. C'est lui qui, à la faveur d'expropriations massives, a entrepris la construction d'un complexe islamique de 90 hectares, extension de l'université El-Ahzar du Caire, capable d'accueillir plusieurs milliers d'élèves, mais fermée aux non-musulmans. « *Ce sera la Propaganda Fide de l'islam* », dit un prêtre, faisant allusion à la célèbre congrégation romaine d'où sont parties des générations de missionnaires catholiques dans tous les continents.

Mais depuis plusieurs années déjà, à l'université laïque d'Assiout comme au Caire, des étudiants chrétiens se plaignent régulièrement d'être les victimes d'examinateurs islamistes et de militants extrémistes qui, au début des cours, s'emparent de micros et lancent des slogans politiques et religieux. En cinquième année de médecine, sur cent soixante étudiantes, une centaine sont voilées, certaines gantées : « *Elles nous évitent*, raconte une chrétienne, *et dans l'amphi occupent ostensiblement les premiers rangs.* » Des étudiants musulmans paient le professeur, en travaux pratiques de gynécologie, pour éviter d'avoir à examiner une femme. Des enseignants chrétiens sont boycottés, et toute conversation fille-garçon interrompue par des « barbus ».

« *Vous n'avez qu'à changer de nom* », s'entendent répondre les étudiants chrétiens, à qui certains grades universitaires seraient inaccessibles, comme les candidats malheureux à un emploi ou à un logement victimes, eux aussi, de la « *préférence musulmane* ». Tel évêque orthodoxe, telle religieuse catholique, dignes de foi, disent qu'ils se font désormais insulter dans la rue.

A Minieh, autre ville de Haute-Egypte de souche copte, le siège d'une association mixte de jeunes chrétiens a été récemment investi par des adolescents porteurs de chaînes de vélo. Des pierres ont été jetées contre un bateau de touristes en rade sur le Nil. L'école des jésuites porte encore les traces d'un cocktail Molotov lancé le Jour de l'an. Pas loin de là, à Ghanayem, une librairie chrétienne a été saccagée.

« *Tout peut arriver, mais j'ai bon espoir que rien n'arrive* » : dans son évêché, militairement gardé comme tous ceux du pays, Mgr Antonios Naguib, évêque copte-catholique de Minieh, traduit l'impression générale.

Plus au sud encore, à Hagaza, la petite église copte menace ruine. L'iconostase est rongée par les vers. Le permis de reconstruction a été délivré, mais dans cette ville de soixante-dix mille habitants, où les chrétiens ne sont que deux mille et où la directrice de l'école copte ne peut sortir que voilée, le démarrage des travaux est impossible à cause de la proximité de la mosquée. Toute construction d'église est soumise à un décret du président de la République. « *On obtient toujours le permis*, dit un prêtre, *mais dès qu'on badigeonne un mur et qu'on plante un clou, les tracasseries commencent.* »

Fraternisation

Plus que tel incident précis – et souvent grossi, – c'est le climat général du pays, créé par les prêches des mosquées, les publications islamistes, les appels, même limités, à l'application de la *charia* (loi islamique), qui explique l'inquiétude des communautés chrétiennes, le mouvement puissamment amorcé de conversions à l'islam (douze mille par an, de source catholique) et un début de reprise de l'émigration copte.

Le sentiment d'isolement et d'insécurité n'est cependant pas partagé par tous les chrétiens. « *L'islamisation de la société égyptienne est un phénomène très marginal et la peur de la communauté chrétienne tout à fait exagérée* », assure l'un des trois membres chrétiens du gouvernement.

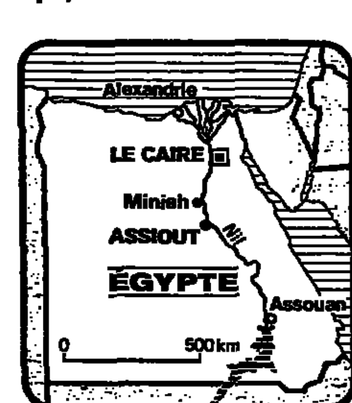
Une poignée de coptes et de musulmans fait même profession de foi de maintenir envers et contre tout un dialogue interconfessionnel. « *Ce n'est pas la première fois qu'on essaie de nous diviser. Mais les balles anglaises, hier, ne distinguaient pas entre les chrétiens et les musulmans !* », dit au Caire le docteur Abdou Sallam, fondateur d'une association La Fraternité religieuse, qui réunit à parité des représentants qualifiés des deux confessions. Hélas ! sans influence.

Dans les villages de Haute-Egypte, les expériences de fraternisation ne sont pas rares. L'Association chrétienne de Haute-Egypte qui, bien avant l'envolée scolaire sous Nasser, a joué un rôle de pionnier dans l'instruction du pays, accueille encore 25 % d'élèves musulmans dans ses trente-huit écoles primaires (2).

A Boueit, village près d'Assiout, le curé fait le jeûne de ramadan avec les familles musulmanes, qu'il visite une à une quand elles sont en deuil ou en guerre. L'un de ses meilleurs amis est le directeur musulman de la banque locale : « *Je ne me sens pas concerné par les barbus d'Assiout*, dit-il. *On veut nous diviser parce que nous sommes un peuple de pauvres et d'analphabètes, mais ceux qui veulent libaniser l'Egypte font fausse route. Leurs idées sont totalement étrangères à nos traditions.* »

Une nouvelle génération de laïcs ?

Du pape Chenouda III à M. Boutros-Ghali, ministre d'Etat aux affaires étrangères, en passant par un nombre croissant de personnalités chrétiennes, l'espoir est mis dans une participation plus grande des coptes à la vie politique, sociale, professionnelle du pays. Pour cela, il faudrait que se reconstitue l'élite copte, si active avant Nasser.



En participant à la Révolution de 1919, en soutenant à ses débuts le nationalisme nassérien, les dirigeants coptes avaient d'une certaine manière voulu encourager la « sécularisation » d'un pays qui, face à la pression de l'islam, devenait la principale garantie de leur existence. Les laïcs se sont découragés à l'époque de Nasser, marquée déjà par des mesures antichrétiennes comme l'interdiction aux non-musulmans d'enseigner l'arabe. En disparaissant de la scène, ils ont laissé le champ libre aux chefs ecclésiastiques.

La laïcité redevient un débat à la mode en Egypte. Pour certains intellectuels, elle est la planche de salut. Un avocat musulman, Me Farag Foda, en fait même le point fort d'un nouveau parti d'opposition qui préconise le retrait complet des forces religieuses du champ politique et social. Mais ce débat est déjà dépassé pour ceux qui se demandent comme l'écrivain Magdi Wahba, unique chrétien à l'Académie de langue arabe du Caire, si l'Egypte ne devra pas un jour, pour expurger ses vieux démons, en passer par l'expérience islamique...

Plus que la passivité ou la résignation, le principal danger qui, à terme, menace la communauté chrétienne est, peut-être, la perte d'un certain enracinement de la foi. Les maisons coptes sont remplies d'images de la Sainte Vierge et du Sacré-Cœur. Un renouveau de la participation aux liturgies et aux écoles du dimanche est attesté par les chiffres fournies par les Eglises. Les séminaires et les monastères n'auraient jamais été aussi pleins.

Mais quand se construit une église, s'élèvent cent mosquées. Les curés ne sont plus comme hier les chefs et les conseillers des villages. Ils sont pauvres et modestement formés. Les évêques sont arc-boutés sur leurs vieilles traditions et divisés. Les liturgies sont toujours aussi belles et fastueuses, mais aussi longues – cinq heures pour un Vendredi saint – et découragent parfois les jeunes.

Dans l'impossibilité de divorcer, des hommes passent à l'islam pour pouvoir « répudier » leur femme. Un certain syncrétisme guette les enfants qui continuent de se signer ou de se faire tatouer le bras d'une croix copte, mais fredonnent les chants musulmans que diffusent inlassablement les radios.

Il y a vingt ans, les chefs des Eglises chrétiennes s'ignoraient superbement. Sauf cas isolés, ils se parlent aujourd'hui et se rendent visite, mais un fossé d'incompréhension lié à l'histoire et à la tradition les sépare encore. De loin les plus puissants, les orthodoxes obligent, avant un mariage mixte, un conjoint catholique ou protestant à se faire à nouveau baptiser dans leur rite. L'intercommunion reste interdite.

En rencontrant Paul VI en 1973, Chenouda III avait été le premier patriarche d'Alexandrie à se rendre à Rome depuis la rupture du cinquième siècle (concile de Chalcédoine en 451). Alors que plus aucune différence doctrinale sérieuse ne les oppose, le dialogue théologique entre orthodoxes et catholiques se résume pour le moment à des passes d'armes sur le Purgatoire ou la procession du Saint-Esprit... Les défis de la société égyptienne – montée de l'islam, sous-développement, pression démographique (3), promotion féminine – méritent infiniment mieux.

HENRI TINCQ.

(1) Les musulmans (sunnites) représentent 92 % de la population. Les chrétiens orthodoxes sont environ six millions. Conduits par le nouveau patriarche Stephanos II (Mgr Andreas Ghattas), les coptes-catholiques sont de l'ordre de cent cinquante mille. L'ensemble des dénominations protestantes (presbytériens-réformés, pentecôtistes, anglicans, méthodistes, etc.) représentent à peu près deux cent mille baptisés.

(2) Fondée en 1941, l'Association chrétienne de Haute-Egypte scolarise douze mille huit cents élèves et soutient de nombreux projets de développement (santé, promotion féminine, développement rural), en collaboration avec une trentaine d'organisations non gouvernementales de développement dans le monde (avec en France le Comité catholique contre la faim et pour le développement). ACHE, 85 A, avenue Ramsès, Le Caire.

(3) Il naît un million d'Egyptiens tous les huit mois. La population est de 52 millions d'habitants, contre 14 millions en 1945.

● **Un million pour les réfugiés libanais.** – Au cours d'une cérémonie au Sénat, en présence d'élus de la majorité et de l'opposition, vient d'être mis en place, sous la présidence de M. Alain Poher, un comité de soutien à la Fondation (libanaise) de solidarité sociale. Créée en 1987 à Beyrouth à l'initiative des Forces libanaises (chrétiennes), cette fondation se propose d' « *aider cent mille familles de déplacés de toutes confessions* » ; elle vient de réunir, à travers le comité de soutien français, près de 1 million de francs provenant de la mairie de Paris (600 000 francs) et de diverses autres municipalités, de SOS-Chrétiens du Liban (100 000 francs), de Midi-Phénicie et de plusieurs autres associations humanitaires. (Comité de soutien à la FSS, 4, rue Auguste-Perret, 75013 Paris.

● **La mission de M. Bitterlin.** – M. Bitterlin, président de l'Association de solidarité franco-arabe, devait quitter Beyrouth, le vendredi 5 février, après plus de quatre jours de négociations sans résultat avec le groupe d'Abou Nidal qui détient toujours en otages huit passagers français et belges du bateau *Silco*, dont l'arraisonnement avait été annoncé le 8 novembre dernier.

« *La décision de libérer sans condition les deux petites filles de Mme Valente, Virginie et Marie-Laure, tient toujours*, nous a affirmé M. Bitterlin, *mais leur mère ne veut pas se séparer d'elles.* » – (Corresp.)

Les sages-femmes de Bayadeya

BAYADEYA
de notre envoyé spécial

Ne cherchez pas Bayadeya sur la carte, vous ne trouverez pas. Ce village de Haute-Egypte compte dix-huit mille âmes et les enfants y sont, dit Youssef, le vieux poète local, « *plus nombreux que les étoiles dans le ciel* »... Les croix coptes sont tatouées sur les poignets et peintes à l'entrée des maisons. Car Bayadeya est un village entièrement chrétien. Une citadelle de la foi copte. Héritage des temps de persécution, il vit quasiment reclus, sans administration, à l'écart des routes asphaltées et presque de la civilisation.

Elles s'appellent Samia, Afaf, Rasmia, Saïda, Hawayda. Leurs maris sont tous partis travailler au Koweït, en Arabie saoudite, en Irak. Quand ils reviennent au pays, c'est pour leur faire des enfants. Bayadeya est gouverné par les oncles et par les sages-femmes.

De peur du « *mauvais œil* », celles-ci viennent les mains vides pour l'accouchement, qui se fait encore en position accroupie et en public. Le cordon ombilical est tranché avec la lame de rasoir achetée chez le barbier du coin. Un enfant sur quatre meurt du tétanos néo-natal. Il est enterré, à même le sol en terre battue de la maison, dans une sorte de jarre remplie de sel.

S'il ne meurt pas de tétanos, ce sera de dysenterie, de déshydratation, de manque de lait, de brûlures provoquées par les feux de fortune qui, les nuits d'hiver, embrasent les villages. Pour conjurer le mauvais sort, on ne doit pas tuer d'animal pendant la semaine suivant la naissance, y compris les cafards, les moustiques, les mouches, les rats qui dans les maisons en pisé, en brique ou dans les cannes de maïs et de sucre séchées sur le toit, s'en donnent à cœur joie.

La moyenne des familles est de sept à huit enfants, mais celle des grossesses d'une vingtaine par mère. L'enfant vivra si l'eau de son premier bain a été jetée sous un palmier ou s'il a été éloigné chez une nourrice pendant ses huit premiers jours, une chienne aveugle venant alors soulager les montées de lait de la maman.

L'un des premiers gestes de l'enfant, le matin, est d'aller chercher, par les chemins éventrés, les excréments de bétail qui, séchés, serviront à la cuisson de la galette de maïs et de blé. Celle-ci est la nourriture de base, relevée par du fromage et, un ou deux jours par semaine, par du riz et des fèves. De grands adolescents ont des mines d'enfants de huit ans. Leurs mains chassent les mouches. Leurs blouses d'écolier cachent des vêtements déchirés et poisseux. A force de sucer les cannes à sucre, pour apaiser la faim, seules leurs dents sont éclatantes.

Les fées du logis

Les jeunes filles, les femmes, dans leur *muhaggaba* noires dont elles enveloppent leurs bébés, vieillies précocement, ne connaissent pas leur âge. Ou plutôt on le leur a caché. Car l'État et les Eglises interdisent le mariage à moins de quinze ans, mais la loi est régulièrement enfreinte. Dans les petites classes de l'école chrétienne, des filles de dix et neuf ans ont déjà à l'oreille le penden tif doré annonçant qu'elles sont fiancées. Elles découvrent leur futur mari devant le bijoutier chargé de la transaction dont elles sont l'objet. Le montant de la dot était de 30 livres égyptiennes il y a trente ans. Il est aujourd'hui de 1 500. Inflation oblige. Le salaire minimum dans le pays n'atteint pas 50 livres par mois.

Il n'y a pas d'eau courante et c'est dans le Nil qu'à tour de rôle, se baignent les hommes et les femmes, qu'on lave tout à la fois la vaisselle, le linge et le bétail. Grâce au barrage d'Assouan, l'électricité est arrivée il y a cinq ans jusqu'à Bayadeya. Alors les hommes ramènent du Koweït la télévision, le magnétoscope, le climatiseur, nouvelles fées du logis dans ces maisons sans lit, sans table, sans chaise et que l'on pose à même le sol, entre des montagnes de détritus et le fourrage du bétail.

Un habitant seulement sur dix, à Bayadeya, sait lire et écrire. Les soins, l'alphabétisation, les cours primaires sont donnés par des religieuses du Sacré-Cœur et des frères des écoles chrétiennes. Dans un garage, une quarantaine de jeunes filles suivent pour la première fois des cours dits de promotion féminine : hygiène, coupe, couture, lecture, écriture, catéchisme et contrôle des naissances. Les religieuses leur parlent de la pilule, en donnent à leur mère. La hiérarchie ferme les yeux : « *L'Eglise donne des principes*, dit un évêque, *elle ne regarde pas dans le détail !* » Ce n'est qu'un début de prise de conscience, lente, patiente, pour faire face à la pression sociale et coutumière.

H.T.

Amériques

NICARAGUA : le rejet par le Congrès américain de l'aide à la Contra

Les sandinistes expriment un soulagement mitigé

Le président Reagan s'est déclaré jeudi 4 février « *très déçu* » après le refus de la Chambre des représentants d'accorder de nouveaux crédits aux rebelles nicaraguayens de la Contra. Le chef de la Maison Blanche a cependant lancé cet avertissement : « *Le régime communiste de Managua ne devrait pas interpréter le vote de la Chambre comme le signe qu'il peut revenir sur l'application des engagements contractés aux termes de l'accord de paix* », signé en août dernier par cinq chefs d'Etats d'Amérique centrale. Mince consolation pour M. Reagan : le Sénat s'est prononcé jeudi soir, par 51 voix contre 48, pour son projet d'aide à la Contra. Mais ce vote a une portée toute symbolique du fait du rejet exprimé, la veille, par la Chambre des représentants. Pour être adoptée, l'aide aurait dû être approuvée par les deux Chambres du Congrès.

MANAGUA
de notre correspondant en Amérique centrale

« *La guerre continue* », a déclaré, jeudi, le président nicaraguayen, M. Daniel Ortega, au cours d'une conférence de presse, à la suite du refus du Congrès des Etats-Unis.

Partiellement soulagé par ce vote, qui crée un certain « *espoir* » et devrait « *contribuer à l'établissement de relations de respect entre le Nicaragua et les Etats-Unis* », M. Ortega a cependant souligné que « *deux cent onze représentants avaient voté en faveur de la poursuite de la guerre* » en appuyant la demande de nouveaux crédits en faveur de la Contra (le projet d'aide n'a été rejeté que par 219 voix contre 211).

« *Nous ne baisserons pas la garde* », a ajouté M. Ortega. Toutefois, il a réitéré sa demande d'un « *dialogue direct* » avec Washington « *pour négocier les questions de sécurité mutuelle* » en tenant compte des intérêts stratégiques des Etats-Unis (départ des conseillers militaires étrangers en Amérique centrale, engagement de ne pas autoriser l'installation de bases étrangères, limitation des armements dans la région, etc.).

Au cours des derniers jours, toutes les organisations de masse et la presse officielle avaient concentré leurs énergies pour dénoncer le projet d'aide du président Reagan, tandis que M. Ortega faisait une tournée européenne (Espagne, Vatican, Norvège et Suède) pour chercher des appuis de dernière minute. Les dirigeants sandinistes s'étaient préparés en prévision d'un vote du Congrès en faveur de la Contra. Une grande manifestation était prévue à Managua, et il a donc fallu l'annuler. M. Ortega semblait lui-même un peu surpris par les résultats du vote, ce qui explique le ton plutôt pessimiste de ses propos. La presse officielle a exprimé une satisfaction étonnamment modérée.

« *Nous constatons*, a déclaré M. Ortega, *que le président Reagan cherche déjà de nouvelles formules pour continuer la guerre.* » Il faisait ainsi allusion au projet d'aide « *humanitaire* » en faveur des rebelles, préparé par les démocrates du Congrès, rappelant qu'il n'était pas opposé à cette forme d'assistance « *à condition qu'elle serve à réintégrer les « contras » dans la vie civile.* »

Il a confirmé que la deuxième phase du dialogue avec les insurgés (la première a eu lieu au Costa-Rica à la fin janvier) aurait lieu, comme prévu, à Guatemala le 10 février at que les discussions seraient limitées strictement aux modalités d'un cessez-le-feu. Les rebelles veulent aborder les questions politiques qui, selon eux, sont à l'origine de la guerre déclenchée en 1982. M. Ortega a également invité les quinze partis de l'opposition légale à renouer le « dialogue » interrompu en décembre, à la suite du refus du gouvernement de négocier un projet de réforme en profondeur de la Constitution. Ces partis ont réagi jeudi en annonçant qu'ils ne participeraient pas au dialogue tant que les sandinistes maintiendraient leur position sur ce point.

L'opposition politique a réagi avec prudence au vote du Congrès ; aucun de ses dirigeants n'a pris le risque de dire publiquement qu'il regrettait le résultat du vote. En privé, certains dirigeants n'hésitent pourtant pas à reconnaître que l'affaiblissement de l'opposition armée pourrait avoir des répercussions négatives pour l'opposition interne. « *Nous venons de perdre la protection relative que nous avions grâce aux « contras »*, nous a dit l'un d'eux. *Mais il est vrai aussi qu'un vote positif du Congrès aurait déclenché une vague de répression immédiate contre nous. Les sandinistes vont d'abord en finir avec les contras» pour s'attaquer ensuite à nous.* »

Le quotidien d'opposition *la Prensa* estime que le vote du Congrès est l'occasion de mettre les sandinistes au défi : « *La balle est dans leur camp, ils ne peuvent plus reculer.* », *écrit le journal.*

BERTRAND DE LA GRANGE.

● **ÉTATS-UNIS : le Sénat confirme la nomination du juge Kennedy.** – A l'unanimité, les sénateurs ont approuvé, le 4 février, la nomination à la Cour suprême du juge Anthony Kennedy, cinquante et un ans, considéré comme un conservateur modéré. M. Kennedy était le troisième choix du président Ronald Reagan pour ce poste laissé vacant depuis juin dernier à la suite de la démission du juge Lewis Powell. Deux tentatives de M. Reagan de nommer un juge plus conservateur avaient échoué l'an dernier, au grand embarras du président. – (AFP.)



Europe

CHYPRE : l'élection présidentielle du 14 février

M. Spyros Kyprianou aura du mal à obtenir un troisième mandat

NICOSIE
de notre correspondante

Nul ne s'aventure à Chypre à prédire qui sortira vainqueur de l'élection présidentielle du 14 février. Pour la première fois depuis l'indépendance de l'île en 1960, le jeu est complètement ouvert. Trois des quatre candidats qui se disputent les voix de quelque trois cent cinquante mille électeurs sont susceptibles d'accéder à la magistrature suprême. Un deuxième tour le 21 février – c'est aussi une nouveauté – sera nécessaire pour désigner le gagnant.

Le président Spyros Kyprianou, qui avait été élu en 1983 avec 56,54 % des voix et le soutien du parti communiste Akel, aura cette fois beaucoup de mal à obtenir un mandat pour la troisième fois consécutive. En effet, les communistes, qui représentent environ 30 % de l'électorat, ont décidé cette année d'apporter leur appui à un candidat indépendant, M. Georges Vassiliou, économiste et homme d'affaires. Seul candidat nouveau de cette campagne, il représente la grande inconnue. Les deux autres personnalités en lice, qui s'étaient déjà présentées en 1983, sont M. Glascos Cléridès, président du Rassemblement démocratique (droite conservatrice), et M. Vassos Lyssaridès, dirigeant du parti socialiste EDEK et président de l'Assemblée nationale. Si les chances de M. Lyssaridès, qui avait obtenu moins de 10 % des voix à l'élection de 1983, et dont le parti avait recueilli moins de 10 % également aux législatives de 1985, sont minimes, le report des voix de son électorat au deuxième tour ne sera pas négligeable. Le vieux leader socialiste – soixante-huit ans – a cependant le handicap de la « voix perdue » ; dans la mesure où l'accès de M. Cléridès au deuxième tour est considéré comme le plus probable par les analystes politiques, le choix réel ne réside qu'entre le président sortant et M. Vassiliou pour s'opposer à lui au deuxième tour.

M. Kyprianou se heurte aux tirs croisés de ses trois adversaires, qui lui reprochent en bloc son attentisme sur le problème de la partition de l'île ainsi que des affaires de corruption et de clientélisme au sein de son parti DIKO. Le président fait campagne sur le thème de l'expérience acquise, du refus de l'inconnu. Le fait qu'il soit au pouvoir et rompu aux luttes électorales, constitue pour lui un indéniable avantage, comme celui de se présenter comme l'ancien collaborateur de l'archevêque Makarios, le père de l'indépendance. La deuxième crise cardiaque dont il a été victime en novembre dernier ne semble pas en tout cas avoir beaucoup troublé son électorat.

Le problème national

A l'inverse, M. Vassiliou se veut l'homme du changement, du *« souffle nouveau »*. Depuis septembre dernier ses affiches recouvrent toute l'île, et pour se faire connaître cet homme de cinquante-sept ans, manager polyglotte – il parle, outre le grec, l'anglais, le français, le russe, l'allemand et l'italien, – n'a pas hésité à faire la tournée de tous les villages pour s'adresser directement à un électorat dont le conservatisme le porte peu à faire confiance à la nouveauté. Outre le soutien du parti communiste, M. Vassiliou a obtenu l'appui de quelques personnalités connues, dont d'anciens collaborateurs de Mgr Makarios.

Le problème national, c'est-à-dire la division de l'île, l'occupation par les troupes turques et la proclamation de l'indépendance de la partie nord de Chypre (reconnue uniquement par Ankara), constitue bien évidemment un thème central de la campagne. Mais, si tous les candidats sont d'accord pour proclamer leur volonté d'aboutir à la réunification de l'île, la constitution d'une fédération et le retour des réfugiés dans leurs foyers, les moyens pour y parvenir divergent. MM. Kyprianou et Cléridès refusent des négociations avant le départ des troupes et des colons turcs. D'autres, comme M. Vassiliou, pensent que l'on peut se montrer plus souple pour l'ouverture des discussions. En fait, chacun a conscience que le temps joue contre la réunification et que la coupure depuis quatorze ans bientôt de l'île risque de devenir un fait accompli et d'éloigner encore un peu plus les Chypriotes turcs des Chypriotes grecs. Comme le souligne un proche de M. Vassiliou, les jeunes ne se connaissent plus et n'auront bientôt plus rien à se dire.

Tous les candidats veulent relancer les négociations pour remettre le problème chypriote à l'ordre du jour international, sans toutefois exprimer clairement leur façon de le faire. Pour aborder cette question fondamentale, M. Cléridès a déjà déclaré son intention de former, une fois élu, un gouvernement d'unité nationale qui regrouperait des représentants de tous les partis, au prorata des voix obtenues lors des législatives. Pour sa part, M. Vassiliou préfère un gouvernement d'union, formé d'*« hommes compétents venus d'horizons différents, mais pas forcément délégués par leur parti »*. Les trois candidats reprochent en tout cas à M. Kyprianou d'avoir pratiquement enterré le « conseil national », dont le rôle, affirment-ils, était essentiel pour représenter l'opinion de Chypre sur la scène internationale.

Cette campagne présidentielle s'est largement déroulée jusqu'à présent sans moyens d'informations audiovisuels du fait de la grève de la radio et de la télévision. Une affaire devenue politique, dans la mesure où les candidats d'opposition rejettent sur l'intransigeance du gouvernement la responsabilité de cette grève. Ils l'accusent de vouloir ainsi priver les candidats des moyens d'expression nationaux.

FRANÇOISE CHIPAUX.

URSS

Les activités privées ne sont pas autorisées dans l'édition *confirme-t-on à Moscou*

MOSCOU
de notre envoyée spéciale

La « glasnost » et la nouvelle législation encourageant le travail privé en Union soviétique n'iront pas jusqu'à permettre l'éclosion de maisons d'édition coopératives qui fonctionneraient indépendamment des éditions d'Etat : c'est ce qui ressort de décisions communiquées récemment à des citoyens soviétiques qui tentaient de mettre sur pied de telles entreprises.

Le porte-parole du ministère des affaires étrangères, M. Guennadi Guerassimov, a confirmé à des journalistes occidentaux qu'il avait été décidé d'exclure l'édition des activités des coopératives, *« en raison du manque de papier et de matériel d'imprimerie »*. Pour M. Guerassimov, les Soviétiques disposent à présent de suffisamment de canaux pour exprimer leur diversité d'opinions à travers les médias. C'était déjà les arguments avancés, en marge de la Foire du livre à Moscou, en septembre, pour justifier les réticences officielles à l'égard des coopératives d'édition.

M. Sergueï Grigoriants, ancien détenu politique et rédacteur en chef de *Glasnost*, un bulletin indépendant tiré à une centaine d'exemplaires grâce à des moyens artisanaux (bien que modernisés depuis, les premiers numéros étaient tapés à la machine l'an dernier), a indiqué que les coopératives d'édition avaient été interdites par une décision prise en conseil des ministres le 23 octobre 1987, sous l'autorité du chef du gouvernement, M. Nikolaï Ryjkov.

C'est aussi ce qu'a réussi à savoir un groupe d'intellectuels géorgiens qui avaient créé, en juillet de l'année dernière, une coopérative d'édition à Tbilissi. Ils affirment avoir obtenu l'autorisation de la municipalité de Tbilissi, puis avoir ouvert un compte en banque avec un crédit d'Etat de 5 000 roubles (50 000 F). Deux livres sur l'histoire géorgienne ont été préparés pour publication et soumis à la censure, ou *glavlit*, à l'échelon local. C'est alors que l'autorisation de publication a été refusée.

Les Géorgiens contestent ces décisions, qui, estiment-ils, n'ont pas valeur de loi, et font remarquer que, jusqu'ici, la fameuse politique de « glasnost » ne repose sur aucune base légale.

Un problème « technologique »

En attendant, leurs livres n'ont pas été publiés, pas plus que ceux d'autres projets de coopératives d'édition, notamment à Moscou et à Novossibirsk. Plus prudents, des écrivains ouzbeks répondaient récemment qu'ils préféraient attendre de voir *« comment ça se passerait à Moscou »* avant de s'aventurer à créer une coopérative d'édition en Ousbékistan. Seules les républiques baltes semblent, pour l'instant, passer à travers l'interdiction selon M. Grigoriants.

Lors d'une conférence de presse, le 14 janvier dernier, le président de la commission officielle des droits de l'homme, M. Fiodor Bourlatski, a d'abord affirmé ne disposer d'*« aucune information »* sur les problèmes d'enregistrement rencontrés par les rédacteurs en chef de bulletins indépendants, comme MM. Grigoriants et Lev Timofeev. Puis, interrogé sur les perspectives d'amélioration de l'accès des citoyens soviétiques au matériel de photocopie et de reproduction – strictement surveillé jusqu'ici, – il n'a formulé aucun espoir, se contentant de justifier les restrictions actuelles par *« le nombre insuffisant de machines »*. *« Nous sommes terriblement en retard sur ce plan*, a-t-il dit. *Ce n'est pas un problème politique mais technologique. »*

SYLVIE KAUFFMANN.

● **Appel de dissidents de l'Europe de l'Est en faveur des contestataires de RDA.** – Plusieurs organisations de dissidents de Hongrie, Pologne, Tchécoslovaquie, Yougoslavie et d'Union soviétique, ont publié, le jeudi 4 février, un appel réclamant la libération immédiate de cinq citoyens est-allemands emprisonnés pour leurs opinions politiques : il s'agit de Bärdel Bohley, Lotte et Wolfgang Templin, Ralf Hirsch et Werner Fischer, militants de l'« initiative pour la paix et les droits de l'homme » en RDA.

Cet appel a été signé notamment par les trois porte-parole actuels de la charte 77 en Tchécoslovaquie, par soixante-dix-huit membres de Solidarité en Pologne, dont Zbigniew Bujak et Jacek Kuron, par le club de presse Glasnost en URSS et par différentes personnalités littéraires et religieuses en Hongrie et en Yougoslavie.

ISLANDE

Les intérêts disparates des amateurs de chasse à la baleine

REYKJAVIK
de notre correspondant

L'association écologiste Greenpeace a annoncé, le mercredi 3 février, qu'elle s'apprêtait à lancer une campagne de boycottage du poisson islandais en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis et en Allemagne. Elle entend ainsi protester contre le refus de Reykjavik de mettre un terme à la chasse à la baleine et de respecter les décisions de la Commission baleinière internationale.

Dans le collimateur des écologistes, l'Islande tente de s'assurer le soutien des nations qui espèrent poursuivre la chasse aux cétacés sous une forme ou sous une autre. C'est ainsi qu'elle avait convié les peuples chasseurs à une conférence sur l'utilisation rationnelle des mammifères marins les 22 et 23 janvier à Reykjavik. La préparation de cette conférence n'était pas allée sans difficulté. Le parti du premier ministre (conservateur) avait ouvertement critiqué une initiative qualifiée de *« malheureuse »* qui risquait d'éveiller inutilement l'attention sur une activité unanimement réprouvée par les nations qui ne font pas du steak de baleine leur ordinaire.

Jugée sur sa participation, la conférence ne fut pas une réussite. Les peuples qui chassent artisanalement pour leur survie, comme les Inuits d'Amérique du Nord, refusèrent de venir. Seul le Groenland envoya deux observateurs, plus par solidarité nordique que par conviction réelle. Les Sud-Coréens déclinèrent l'invitation. Les Soviétiques, tout en adoptant un profil bas, répondirent à l'appel, ravis, dans leur for intérieur, des sentiments anti-américains des autres participants. Les Etats-Unis, sous la pression de leurs écologistes, menacent, en effet, de boycotter le poisson en provenance des nations qui s'arrêtent à chasser les cétacés.

En revanche, Japonais, Norvégiens et Canadiens, mécontents de l'attitude conservatrice de la Commission baleinière internationale, participèrent à la conférence. Mais toutes ces nations ont, en fait, des intérêts disparates. Le Japon, gros consommateur de viande de baleine, est avant tout un client, alors que l'Islande – qui consomme environ 5 % de la viande des cent vingt baleines qu'elle pêche annuellement – est surtout un vendeur.

Et les phoques ?

Les avis étaient également partagés sur la question des phoques. Les Norvégiens et les Islandais estiment leur prolifération inquiétante depuis que l'abattage des bébés phoques a cessé faute de clients pour les peaux. Ils affirment, en outre, que les phoques transmettent des vers aux morues, quand ils ne les mangent pas au nez et à la barbe des pêcheurs. Les Islandais, quant à eux, versent une prime à l'abattage. Les Canadiens, soucieux de faire oublier de mauvais souvenirs, sont beaucoup plus prudents et jugent qu'aucune recherche sérieuse n'a encore été entreprise sur les conséquences de l'augmentation de la population des phoques.

L'obstination d'un pays comme l'Islande à continuer à chasser les baleines a de quoi surprendre. Les Islandais ne sont guère amateurs de viande, et la chasse aux cétacés a une importance économique tout à fait marginale. Alors pourquoi ? L'unité nationale islandaise s'est construite en grande partie sur la conquête progressive de ses eaux, et toute atteinte à cette souveraineté, sous la pression de qui que ce soit, est jugée insupportable. On estime également, à Reykjavik, ville sans pollution, que les écologistes européens et américains auraient peut-être d'autres chats à fouetter...

L'animateur de l'association écologique Sea Shepherd, Paul Watson, avait revendiqué le sabotage de deux baleiniers islandais en novembre 1986. Les deux navires avaient été coulés dans le port de Reykjavik et la station baleinière avait été endommagée. Il s'est rendu en Islande à l'occasion de la conférence sur les mammifères marins, en affirmant à l'avance que les autorités n'oseraient pas l'inculper. Arrêté à son arrivée, il fut expulsé le lendemain pour infraction à la circulation dans les eaux territoriales islandaises... en 1985.

GÉRARD LEMARQUIS.

Francophonie

L'utilisation du français à l'ONU a progressé depuis le sommet de Québec

NEW-YORK
de notre correspondant

« Il paraît qu'il n'y a jamais eu dans le monde autant de gens parlant français, du fait non seulement de la démographie, mais aussi de la scolarisation. Le moins que l'on puisse dire est qu'à l'ONU ce progrès n'est pas encore très sensible. » Gardant les pieds sur terre, le secrétaire général des Nations unies, M. Javier Perez de Cuellar (Pérou), francophone de cœur, constate que *« dans le travail, le recours à la langue dominante a tendance à se généraliser »*. Au point que même de hauts fonctionnaires français préfèrent rédiger leurs rapports en anglais, de peur de ne pas être compris par leurs supérieurs.

Les vigoureuses recommandations du sommet francophone de Québec en septembre ont cependant incité le groupe francophone à proposer une résolution sur la *« parité »* des langues aux Nations unies qui a été adoptée par la dernière Assemblée générale.

Le texte n'introduit aucune nouveauté radicale, mais il réaffirme avec force non seulement l'égalité des six langues officielles (anglais, français, espagnol, arabe, russe, chinois), mais aussi l'obligation d'en conserver l'usage *« paritaire »* malgré les coupes dans le budget de l'organisation. Sur les quatre cents postes dont dispose actuellement le département de la traduction, une cinquantaine étaient menacés de disparition. Les traductions en anglais étant les moins demandées, ce sont les cinq autres langues qui auraient souffert de cette disposition.

La proportion de discours prononcés en français lors de la dernière Assemblée générale a été de 19 % au lieu de 17 % en 1986. On estime à environ 35 % le nombre de fonctionnaires de l'ONU pratiquant le français, mais, bien que les traductions de textes en français paraissent désormais avec une plus grande rapidité, le nombre de documents rédigés d'abord en anglais semble s'accroître. De nombreux fonctionnaires soulignent cependant le renforcement du groupe francophone, dont l'activité s'est salutairement structurée et améliorée depuis le sommet de Québec.

Ch. L.

Les sourires inattendus de Téhéran

« La distension des rapports avec les pays francophones ne saurait être à notre avantage. Le recul du français ne nous assurerait pas une plus grande indépendance ni un renforcement de notre langue maternelle. Seul en profiterait l'anglais, de jour en jour plus envahissant. »

Cela n'est pas extrait du discours de quelque écrivain congolais ou libanais parlant dans un colloque à Québec ou à Liège mais de la revue *Luqman* (1), publiée en français chaque semestre depuis trois ans par les Presses universitaires de... Téhéran, et qui vient de consacrer un numéro spécial de cent cinquante pages au « français en Iran » (2).

Avant la révolution khomeiniste, le français, introduit en Perse dès 1650 par le prêtre belge Raphaël du Mans, était largement pratiqué par les Pahlavi et par l'élite sociale ; *le Journal de Téhéran* paraissait chaque jour en français ; le lycée Razi, voulu par de Gaulle, et l'Institut français brillaient de tous leurs feux. Tout cela a été emporté. Seul l'Institut, rapatrié à Paris en 1983, continue d'exister et de publier *Abstracta Iranica* dont la revue *Luqman* fait d'ailleurs la publicité...

Le dossier consacré au français et à la francophonie, préparé avant la rupture diplomatique franco-iranienne de juillet 1987 mais publié alors que la « guerre des ambassades » n'était pas encore achevée, et qui vient seulement de parvenir en Europe, s'efforce de démontrer que nombreux sont les Iraniens, notamment au sein de l'Université, favorables à la promotion des études françaises dans la République islamique.

Auteur de l'article au ton « militant » cité plus haut, M. Nasrollah Pourjavady, quadragénaire formé aux Etats-Unis, professeur d'université sous le chah et aujourd'hui directeur des Presses universitaires iraniennes, poursuit : *« La présence du français en Iran n'est pas due à une dépendance politique. Son recul entraînerait de nombreuses conséquences néfastes, dans les domaines culturel, scientifique, économique voire politique. On préfère acheter les produits d'un pays dont on connaît la langue et la culture. Et il est clair que l'entente politique suit de près les relations culturelles et économiques. »*

M. Pourjavady conclut : *« Tout recul d'une langue européenne confirmera chez nous la dépendance culturelle, économique et politique par rapport aux pays anglophones, en tête desquels les Etats-Unis. Ne cultiver qu'une langue étrangère entraînerait aussi un affaiblissement de notre présence sur la scène internationale. »*

Dès la conférence de l'UNESCO, à Paris, à l'automne dernier, il était clair que des Iraniens éclairés, ceux qui ne vivent pas leur islam contre le siècle mais dans le siècle, étaient favorables, y compris certains hauts responsables politiques, à un rapprochement culturel sans délai de leur pays avec d'autres aires de civilisation (*le Monde* du 24 novembre 1987). Les annales des Presses universitaires de Téhéran précisent que les nations francophones devraient être les premières à bénéficier de ce dégel.

« Le discours émouvant de de Gaulle »

Afin de montrer qu'il ne s'agit pas de paroles en l'air, *Luqman*, après avoir insisté d'une manière élogieuse sur le rôle historique du français dans le développement scolaire et intellectuel des Persans, l'éducation des filles, la médecine, la formation militaire, etc., brosse, statistiques à l'appui, un tableau de l'enseignement du français dans l'Iran actuel.

Diffusé dans neuf départements universitaires (dont cinq dans la capitale), le français continue également de l'être dans le cycle secondaire (près de trois mille élèves de bon niveau dans la seule ville de Téhéran). A l'université Ferdoussi de Meched, le nombre d'étudiants en français, qui était tombé à quatre en 1983, après la *« révolution culturelle »*, a dépassé les quatre-vingts depuis 1985, doublant ses effectifs par rapport à l'époque du chah, selon *Luqman*.

Dumas père, Balzac, Jules Verne et Romain Rolland figurent au palmarès des auteurs étrangers à présent les plus lus en Iran. Avec cent trois titres traduits en persan et tirés à 840 000 exemplaires de 1984 à 1986, la littérature française arrive en tête des textes d'origine extérieure vendus dans le pays, devant le Royaume-Uni, les Etats-Unis et l'Union soviétique.

Mais, se lamente la revue, après avoir rappelé *« le discours émouvant de Charles de Gaulle, en visite en Iran, en 1963 »*, le programme de coopération *« a été interrompu après la mort de de Gaulle, d'où l'insuffisance du nombre d'enseignants de français en Iran »*. Et de fustiger *« l'immobilisme et le manque d'intérêt que Paris manifeste à l'égard de la langue française dans notre pays »*.

Sans doute les responsables français pourraient-ils rétorquer que ce ne sont pas eux qui ont « défrancisé » le lycée Razi ou que les cris de mort à l'endroit de la France, longtemps poussés sur le campus de Téhéran, n'étaient guère de nature à favoriser l'envoi de coopérants. Mais sans doute le plaidoyer de *Luqman* montre-t-il aussi qu'une partie de l'intelligentsia iranienne est prête à utiliser la plus petite éclaircie politique pour renouer des liens culturels longtemps fructueux.

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

(1) Luqman ou Lokman, fabuliste antéislamique, célèbre par sa sagesse et que cite en exemple le coran.

(2) *Luqman*, Presses universitaires d'Iran, BP 15875-4748, Téhéran.

Afrique

TUNISIE

La visite du colonel Kadhafi consacre la réconciliation avec Tripoli

TUNIS
de notre correspondant

Le colonel Kadhafi effectue à Tunis, depuis le jeudi 4 février, une visite de quarante-huit heures qui consacre la réconciliation tuniso-libyenne après deux ans et demi de crise et le récent rétablissement des relations diplomatiques (*le Monde* du 30 décembre 1987).

Si « le guide de la révolution » libyenne est arrivé de façon relativement discrète à l'aéroport de Tunis-Carthage, sans sa cohorte habituelle de gardes du corps dont les Tunisiens ont encore en mémoire le curieux comportement lors de sa dernière venue, en août 1983, le langage est demeuré le même : *« Je suis heureux de me trouver parmi les miens et dans mon pays bien-aimé »*, a-t-il déclaré alors qu'il était accueilli par le président Ben Ali. *« Nous aurons à décider de ce qu'il convient de faire pour unifier la nation arabe, cette nation dispersée, divisée, humiliée, déchirée, agressée et dont l'heure est venue de se réunifier. »*

Les dirigeants tunisiens, eux, placent cette visite dans un cadre plus restreint : d'abord régler les points encore en suspens du contentieux né de la crise de l'été 1985, ensuite relancer la coopération économique, commerciale et technique *« dans le cadre du respect mutuel et de l'intérêt commun »*.

L'évolution des rapports au sein du Maghreb après les visites à Tunis du président algérien Chadli Bendjedid, et, ces derniers jours, de M. Azeddine Laraki, premier ministre marocain, est également inscrit à l'ordre du jour des conversations. Le colonel Kadhafi en profitera-t-il pour évoquer son éventuelle adhésion au « traité de fraternité et de concorde » tuniso-algéro-mauritanien en faveur de laquelle Alger milite depuis de longs mois ?

La Tunisie ne s'y opposera pas si toutefois elle reçoit des assurances formelles sur le respect des clauses édictées dans ce véritable pacte de non-agression qui, de surcroît, en consacrant l'indépendance et l'intangibilité des frontières des pays signataires ferme la porte au rêve unitaire libyen.

MICHEL DEURE.

AFRIQUE DU SUD

Assassinat d'un militant anti-apartheid

Un militant politique noir sud-africain a été trouvé mort près de sa maison, trois jours après avoir été libéré de prison, où il avait passé six semaines détenu sans jugement, a annoncé le Comité de soutien des détenus (DESCOM), le jeudi 4 février, à Johannesburg.

Le militant, Linda Brakvis, vingt-quatre ans, a été tué vendredi dernier dans le ghetto noir de Helmoed, près de Welcom, dans la province de l'Etat libre d'Orange (Centre-Est). Selon le DESCOM, il était membre du mouvement noir anti-apartheid légal UDF (Front démocratique uni). Il avait été arrêté le 13 décembre dernier.

Il s'agit, selon le DESCOM, du vingtième activiste politique tué dans des circonstances non élucidées ou disparu depuis 1978.

Cet assassinat est intervenu une semaine après celui du jeune militant noir Bicelo Dhlolo, dix-huit ans, tué d'une balle dans la tête à Soweto, la grande cité noire proche de Johannesburg. – *(AFP)*.

ANGOLA

Cuba ne rapatriera son contingent qu'après le retrait des Sud-Africains

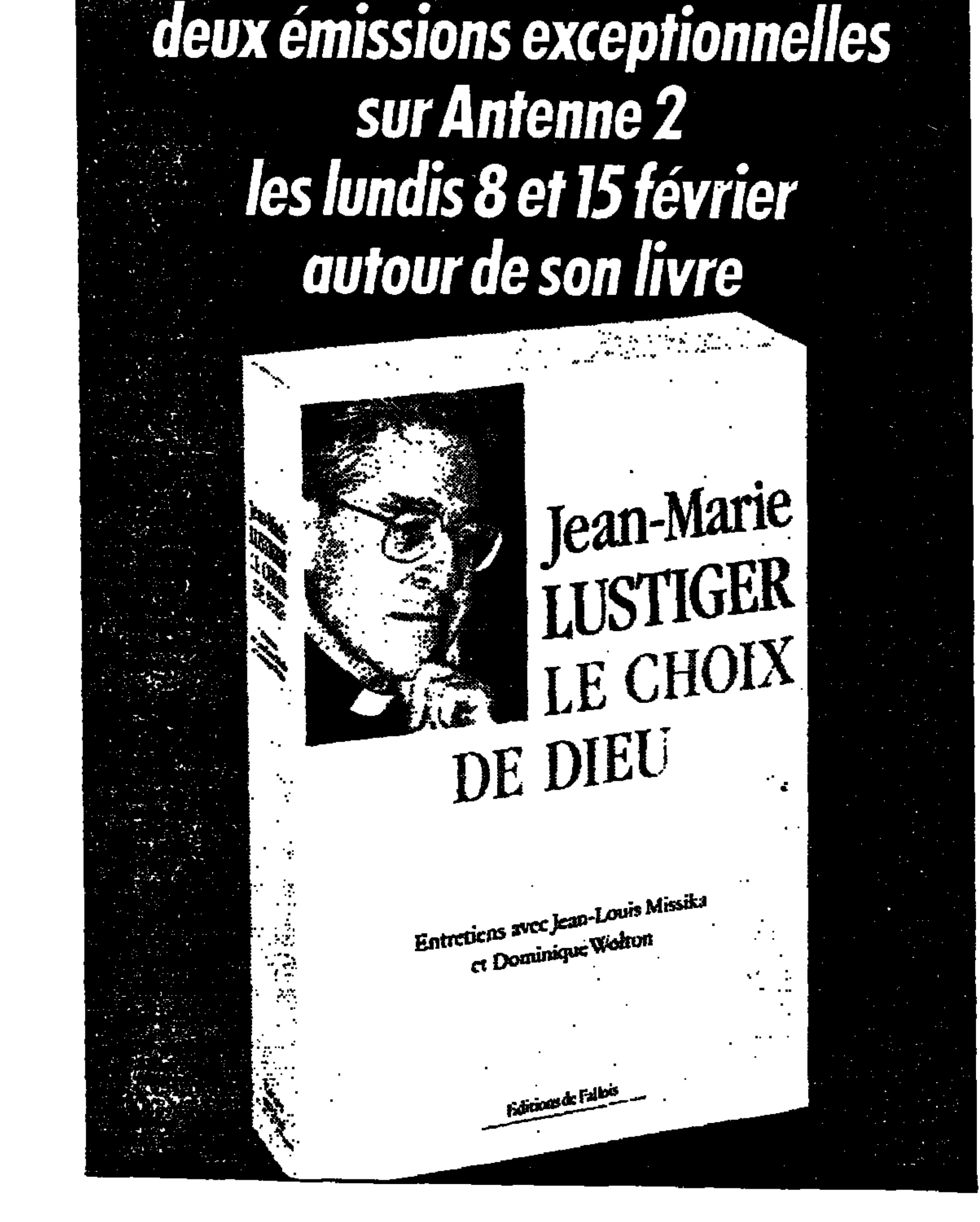
Cuba a annoncé, jeudi 4 février, que le retrait de son contingent d'Angola supposait un départ préalable de l'armée sud-africaine de Namibie et l'indépendance de l'ancienne colonie allemande.

En énonçant ces conditions dans un article publié à la « une » de l'organe du Parti communiste, *Granma*, Cuba a ainsi rompu le silence qu'il observait depuis les derniers pourparlers entre les Etats-Unis et l'Angola sur le sujet, la semaine dernière à Luanda.

Les Etats-Unis, dont la délégation était conduite par le secrétaire d'Etat adjoint chargé des affaires africaines, M. Chester Crocker, ont annoncé que l'Angola avait, à cette occasion, accepté pour la première fois le principe du retrait des quarante mille soldats cubains stationnés sur son territoire dans le cadre d'un accord régional.

Des représentants cubains ont assisté à une partie de ces pourparlers au cours desquels l'Angola a, selon *Granma*, posé les conditions suivantes : arrêt de l'aide américaine et sud-africaine aux rebelles angolais de l'UNITA ; retrait des forces sud-africaines du sud-est et du sud de l'Angola ; application de la résolution 435 de l'ONU sur l'indépendance de la Namibie, administrée par l'Afrique du Sud au mépris du droit international ; garanties internationales pour éviter de nouvelles agressions contre l'Angola. – *(Reuter.)*

● **NIGÉRIA : arrestation des assassins d'un diplomate libyen.** – La police a annoncé le jeudi 4 février, avoir arrêté les assassins de M. Abubakar Kanna, le chargé d'affaires libyen au Nigéria, tué le 23 janvier dans un faubourg de Lagos. Les assassins, un *« gang conduit par un criminel notoire et dangereux »*, ont été arrêtés *« il y a quelques jours »*, et leurs identités n'ont pas encore été révélées. Ils avaient coutume d'opérer dans le secteur dit du « mile 2 », à la sortie de Lagos en direction de Cotonou, le capitale du Bénin, distante d'environ 120 km. – *(AFP.)*



Asie

INDE : les élections locales

Le parti de M. Gandhi met fin à dix ans de pouvoir communiste au Tripura

NEW-DELHI
de notre correspondant

« L'effet Rajiv » jouerait-il encore ? Les résultats des élections du mardi 2 février dans deux Etats du nord-est de l'Inde, le Tripura et le Meghalaya, montrent que les Cassandre qui, depuis plusieurs mois, soulignaient l'irrésistible baisse de popularité du premier ministre et de son parti, le Congrès-I (Indira), faisaient, au moins, preuve de précipitation.

Au Tripura, M. Gandhi remporte un succès d'autant plus net qu'il était inattendu, le Congrès-I et son allié local, le TUJS, obtenant trente et un sièges (vingt-quatre et sept respectivement) sur les soixante que compte l'assemblée locale, soit trois de plus que la coalition sortante composée du Parti communiste (CPI-M) et d'une petite formation d'extrême gauche, le RSP (vingt-six et deux sièges respectivement). Victoire, certes, à l'arraché, mais qui met fin à dix ans de pouvoir communiste dans cet Etat, où le Congrès avait été majoritaire jusqu'en 1977.

Au Meghalaya, le parti de M. Gandhi, bien qu'arrivé en tête, a subi une forte érosion de son audience (vingt et un sièges contre trente-six dans l'assemblée sortante), au profit des formations régionalistes. La plus importante d'entre elles, l'Union des peuples des collines (HPU), a enlevé dix-neuf sièges, ce qui signifie qu'aucun parti n'est en mesure de former, seul, un gouvernement. Dès jeudi soir, chacun des deux partis arrivés en tête a entamé d'intenses négociations avec les formations minoritaires et les neuf élus « indépendants », afin de constituer avant son rival une coalition gouvernementale. Lors des élections de 1983, c'est par ce biais – qui consiste à débaucher les « hésitants » – que le Congrès-I, qui n'avait obtenu que vingt-cinq sièges, avait pu former un gouvernement.

Le scrutin du Tripura ne peut être considéré comme un test national en raison des facteurs régionalistes et tribaux communs aux Etats du Nord-Est. Mais ce succès relatif de M. Gandhi, intervenant après la cuisante défaite subie par le Congrès-I lors des élections dans l'Haryana, en juin 1987, constitue probablement sa victoire politique la plus significative depuis deux ans. Celui du Nagaland, où le Congrès l'avait emporté en novembre, avait été entaché, en effet, par une distribution massive de subventions.

Sur le plan national, la « leçon » du Tripura ne sera pas oubliée par New-Delhi. Loin d'être considéré comme une manifestation de l'autoritarisme du gouvernement central, l'appel à l'armée – dépêchée sur place le 30 janvier – a été bien accueilli par la population locale, lassée par la campagne de terreur des Volontaires nationaux du Tripura (TNV). Organisation tribale et extrémiste, les TNV, qui luttent contre la « colonisation » de leurs terres par les immigrés bengalis, ont tué quatre-vingt-quinze personnes depuis le début de l'année (contre soixante-dix-sept pour toute l'année 1987). La victoire électorale de M. Gandhi risque donc de conforter le choix d'une politique répressive pour s'attaquer à un problème de fond, – le sort des populations tribales, – qui se pose, peu ou prou, dans tous les Etats du Nord-Est.

Au Meghalaya, où les tribaux restent majoritaires (contrairement au Tripura), la lutte de l'Union des étudiants Khasi (KSU), bien que moins violente que celle du TNV, procède du même phénomène : les principaux groupes tribaux (Khasi, Jainta, Garo) dénoncent une immigration bengalie et népalaise massive.

Lors de son voyage à Shillong, M. Gandhi a stigmatisé l'attitude des partis régionalistes qui, selon lui, encouragent la violence, tout en affirmant que les « étrangers » ne pourront plus pénétrer impunément au Meghalaya. Ce « message » était trop tardif. Si le gouvernement congressiste perd cet Etat, c'est précisément parce qu'il n'a pas prêté suffisamment attention à la montée des sentiments régionalistes. S'il parvient à s'imposer, c'est parce qu'il aura profité des dissensions entre les multiples formations régionalistes.

LAURENT ZECCHINI.

CORÉE DU SUD : l'attentat contre l'avion de la KAL

Les preuves présentées par Séoul sont fausses

affirment les Nord-Coréens

L'Association des Coréens résidant au Japon, Chosen Soren (organisation pro-Pyongyang), a présenté, le vendredi 5 février, au cours d'une conférence de presse, une série de photographies tendant à démontrer que celles publiées par la presse sud-coréenne et supposées représenter Mlle Kim Hyon Hui, qui a avoué avoir fait exploser l'appareil de Korean Airlines (KAL), étaient falsifiées. Selon notre correspondant à Tokyo, Philippe Pons, M. Li Jing Gyu, premier président du Chosen Soren, a notamment déclaré que la photographie représentant Mlle Kim en lycéenne offrant des fleurs à une délégation sud-coréenne à Pyongyang, en novembre 1972, avait été prise en réalité trois mois auparavant, à Panmunjom, à l'occasion d'une rencontre des Croix-Rouge du Nord et du Sud. Mlle Kim, qui se trouvait à Pyongyang, ne pouvait donc figurer sur cette photo. M. Li a aussi fait remarquer que les lycéennes sur la photographie portaient un uniforme d'été, alors que, selon le Sud, la photo aurait été prise en novembre, un mois déjà froid en Corée du Nord. En outre, la délégation sud-coréenne était arrivée en hélicoptère et non en voiture, comme l'a déclaré Mlle Kim. Un linguiste de l'association a enfin relevé, dans la confession de celle-ci, deux expressions qui ne sont jamais utilisées au Nord.

Trois membres de la police japonaise, qui séjournent actuellement à Séoul pour interroger Mlle Kim, ont, d'autre part, établi que la jeune femme, qui aurait appris le japonais alors qu'elle suivait son entraînement d'agent secret, n'était pas l'une des trois Japonaises enlevées sur des plages de l'archipel au cours de l'été 1978, a ajouté notre correspondant. Dans sa confession, Mlle Kim avait affirmé que son instructrice était l'une de ces Japonaises, mais elle n'a reconnu aucune des photographies des jeunes femmes disparues, ont déclaré jeudi les enquêteurs.

Cependant, aux Etats-Unis, des fonctionnaires du département d'Etat ont affirmé jeudi devant le Congrès qu'ils n'avaient plus *« aucun doute »* sur la responsabilité de Pyongyang dans l'attentat. Interrogée par des spécialistes américains, Mlle Kim a, selon eux, reconnu, dans une série de photos qui lui étaient présentées, celles de deux agents nord-coréens connus de Washington. Ceux-ci sont accusés d'avoir joué un rôle dans la préparation de l'attentat contre l'avion de la KAL.

Le conflit cambodgien

Hanoï refuse de rencontrer le prince Sihanouk

Hanoï. – Le Vietnam a exclu, le jeudi 4 février, toute rencontre avec le prince Norodom Sihanouk tant que *« les parties cambodgiennes »* ne seront pas parvenues à un accord sur la question du Cambodge. Le porte-parole du ministère vietnamien des affaires étrangères a déclaré à la presse qu'*« il faut d'abord que les parties cambodgiennes se rencontrent pour résoudre les problèmes intérieurs du Cambodge. Ensuite, le Vietnam, avec d'autres pays concernés, participera (...) à une conférence internationale destinée à garantir les accords réalisés par les parties cambodgiennes »*.

Le Vietnam, qui est intervenu au Cambodge en décembre 1978 pour chasser le régime des Khmers rouges, s'est engagé à retirer la totalité de ses forces au plus tard en 1990 si aucune politique n'est trouvée d'ici là. Le prince Sihanouk, qui vient de démissionner de la présidence du gouvernement de coalition de la résistance cambodgienne, a affirmé le 30 janvier qu'il ne négocierait plus avec M. Hun Sen, premier ministre de Phnom-Penh, qu'il a rencontré à deux reprises en France. L'ancien souverain cambodgien a ajouté qu'il souhaitait désormais discuter directement avec les Vietnamiens.

D'autre part, le dirigeant des Khmers rouges, M. Khieu Samphan, va rencontrer le prince Sihanouk à Pékin samedi et lui demandera de reprendre sa place à la tête de la résistance cambodgienne, a annoncé jeudi la radio khmère rouge reçue à Bangkok. Les principaux responsables khmers rouges ont adressé un message en ce sens au prince, selon la radio.

BIBLIOGRAPHIE

« Les Guerres d'Indochine », de Philippe Franchini

Un regard unique

Tout a commencé il y a deux cents ans pour déboucher sur cette guerre de trente ans dans laquelle, en vain, les Américains prirent le relais des Français. Commerce et évangélisation, goupillon et sabre, conquêtes impériales, sous « Napoléon le petit », puis républicaines, à l'époque de Jules Ferry et de ses émules... Ainsi se met en place l'Indochine française, terres et peuples accueillants à condition que le visiteur ne s'arroge pas le droit de modifier l'ordre des choses. Loin d'être *« une simple collection de règles protocolaires »*, l'étiquette y est *« un moyen de maîtriser les rythmes de la société des hommes »*. Quant au temps, il n'y est pas *« une succession de moments indifférenciés que l'on doit chercher à dominer, comme en Occident, mais un ensemble de périodes cycliques, où alternent de lentes évolutions et des crises brutales »*.

Il faut donc faire la part des choses dans les malentendus de la deuxième moitié du dix-neuvième siècle. Et dans la résistance à l'occupation française. *« La personnalité vietnamienne »* est *« un mélange particulièrement aigu d'orgueil féroce, de volonté défensive et de pragmatisme souple qui peut déconcerter l'étranger, par l'impression d'imprévisible qu'il suscite »*. Amiraux et évêques français de l'époque en firent l'expérience. La leçon vaut aussi pour le siècle suivant, mais Français comme Américains ne l'auront pas retenue.

C'est donc une histoire complète de la tragédie indochinoise contemporaine qui nous est présentée ici en deux gros volumes, avec le souci ultime de la replacer dans son contexte. D'ailleurs, l'auteur consacre autant d'efforts à la définition méticuleuse de cet espace qu'au récit, tout aussi prenant, des deux guerres qui ensanglantèrent la péninsule indochinoise jusqu'à la victoire communiste de 1975.

L'ouvrage de Philippe Franchini offre un triple intérêt, qui lui donne une dimension à part. L'auteur est historien – il a notamment écrit une thèse sur « La genèse de l'affaire de Cochinchine ». A ce titre, il a brassé et digéré une énorme documentation accumulée au fil des années. Chronologies, cartes, bibliographie générale et lexique accompagnent un travail qui s'alimente aux meilleures sources.

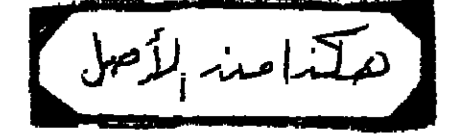
Franchini est également un romancier et en a le souffle, ainsi qu'il l'a déjà prouvé dans *la Route des 1 000 li* (Olivier Orban). Les deux tomes de ces « guerres d'Indochine » se lisent d'un seul trait, sans détour. Scènes et acteurs sont racontés par quelqu'un qui les a bien connus et jaugés, qui se déplace en terre de connaissance et sait ce qu'une description vécue peut expliquer au lecteur. L'ouvrage s'adresse tout autant au grand public qu'au spécialiste.

Surtout l'auteur, de père corse et de mère vietnamienne, est un Eurasien d'une grande culture, qui a vécu dans sa chair la *« déchirure »* des uns et les *« déchirements »* des autres. A la connaissance s'ajoute donc une sensibilité, en filigrane, d'une grande pudeur, qui fait toujours place à autrui. Le regard est unique. Franchini en avait d'ailleurs donné un aperçu dans un premier ouvrage, publié il y a une dizaine d'années, qui racontait l'histoire de sa famille, *Continental Saigon*, (Olivier Orban), du nom du célèbre hôtel qu'il avait hérité de son père, en 1965, et qu'il dirigea lui-même jusqu'à la chute de Saigon.

Les amateurs de parti pris et de clichés sur l'Indochine n'y trouveront donc pas leur compte. L'auteur a pris le recul qu'il fallait pour refaire une trame que, mieux que tout autre, il comprend. Il sent ces mandarins du dix-neuvième siècle qui campent dans des règles de jeu séculaires et ne comprennent rien à ce que ces intrus venus d'Occident leur proposent. Comme il partage la *« désespérance »* du Sud, au début des années 70, quand *« la paix est un rêve aussi éclatant qu'inaccessible »*. L'ouvrage est sans candeur mais riche en tendresse. Au fil des pages, on se rend compte que, sur cette affaire pourtant cent fois décrite, il manquait encore une capacité à tout intégrer, ramasser, nuancer. Aujourd'hui, c'est fait.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

★ *Les Guerres d'Indochine*, de Philippe Franchini. Tome I : Des origines de la présence française à l'engrenage du conflit international, 437 pages, 129 F. Tome II : De la bataille de Dien-Bien-Phu à la chute de Saigon, 453 pages, 129 F. Pygmalion, Paris.



L'adoption des projets de loi sur le financement de la vie politique

Les députés socialistes se réfugient dans l'abstention

Le consensus n'était pas au rendez-vous, mais il n'a pas véritablement disparu : les socialistes n'ont fait que s'abstenir dans le vote des deux projets de loi sur le financement de la vie politique, qui ont été approuvés, le jeudi 4 février, à l'Assemblée nationale.

Le projet de loi organique, qui organise la transparence des patrimoines des candidats à la présidence de la République et des parlementaires et qui limite les dépenses des campagnes électorales en prévoyant une aide accrue de l'Etat pour celles-ci, a été adopté par 320 voix (RPR, UDF, FN) contre 36 (PC), le PS s'abstenant.

Le projet de loi simple, qui étend l'obligation de transparence aux membres du gouvernement ainsi qu'aux présidents et aux maires des grosses collectivités territoriales, et qui organise le financement des partis par l'Etat, a été adopté par 287 voix (RPR, UDF), contre 68 (PC, FN), le PS s'abstenant. Les socialistes ont justifié leur abstention en critiquant l'instauration d'une incitation fiscale aux dons des particuliers et des entreprises aux candidats aux élections, présidentielle et législative, et en contestant la clef de répartition des subventions de l'Etat aux partis qui avantage le RPR et l'UDF. C'est pour cette même raison que le FN a voté contre le deuxième projet. Le PC s'est opposé aux deux textes en reprochant au premier d'être hypocrite et de permettre *« la mainmise des puissances d'argent sur la vie politique »*, et au second de porter atteinte à la liberté d'organisation des partis reconnue par la Constitution.

La majorité, en revanche, s'est félicité, de l'adoption de deux textes qui vont moraliser le financement de la vie politique.

L'abstention n'est pas une position très facile à défendre politiquement. Les socialistes ont donc, tout au long de la journée du jeudi 4 février, nourri un argumentaire qui leur sera bien utile devant l'opinion publique. Leur principale critique porte sur l'instauration d'une incitation fiscale aux dons privés destinés aux candidats.

Comme prévu, la majorité a pourtant atténué la portée de l'amendement présenté par M. Dominique Bussereau (UDF, Charente-Maritime) et soutenu par le groupe UDF, alors qu'une partie du RPR était réticente. Ainsi cette déductibilité fiscale ne pourra pas bénéficier aux dons faits aux partis. Et pour qu'il ne puisse pas y avoir détournement des fonds ainsi récoltés, il a été décidé que les candidats ne pourraient pas recevoir plus d'argent que ce qu'ils ont le droit de dépenser. De plus, dans l'amendement que le gouvernement a rédigé, et a fait adopter de préférence à celui de l'UDF, il est prévu que ces dons devraient être faits par chèques et figurer dans les comptes de campagnes des candidats.

Le RPR n'a pas voulu aller plus loin pour donner satisfaction aux socialistes, car, comme l'a expliqué **M. Charles Pasqua**, *« il est normal que nous tenions le plus grand compte de l'avis des parlementaires de la majorité »*. Le PS a donc pu faire valoir, par la voix de **M. Pierre Joxe**, qu'il s'agissait *« d'une formidable régression »* qui malgré les limites mises, allait *« coûter 1 milliard de francs à l'Etat »* par la diminution de l'impôt sur les sociétés qu'il allait entraîner. Mais pour **M. Bussereau**, il s'agit de *« permettre à chaque citoyen de choisir le candidat à qui il veut donner de l'argent »*, et pour **M. Jacques Toubon** de *« développer les libertés »*. **M. Pierre Mazeaud** (RPR, Haute-Savoie), rapporteur de la commission des lois, a d'ailleurs fait remarquer qu'un tel mécanisme figurait dans une proposition de loi déposée par Gaston Defferre, alors président du groupe socialiste, en 1978.

Pour tenter d'atténuer la portée de ce dispositif, les socialistes ont demandé que les entreprises recevant des subventions de l'Etat, celles qui ont soumissionné à des marchés publics dans les cinq dernières années, celles qui sont concessionnaires d'un service public, celles contrôlées par l'Etat, ainsi que les industries d'armement ne puissent pas fournir de dons. Bien que le FN et **M. Philippe Vasseur** (UDF, Pas-de-Calais) aient été séduits par les arguments avancés, cette proposition du PS n'a pas été retenue.

En revanche, M. Toubon a fait adopter une autre demande socialiste excluant les casinos et établissements de jeux, les collectivités publiques et les établissements publics à caractère industriel et commercial.

Après avoir rappelé que M. Jacques Chirac, lors des rencontres des chefs de parti à Matignon, s'était opposé à une proposition comparable de M. Toubon, M. Joxe a expliqué que le caractère néfaste de cette disposition annulait les progrès réalisés par ailleurs dans le projet de loi organique.

Autre disposition fortement contestée par le PS : la répartition des subventions de l'Etat aux partis au prorata du nombre de parlementaires adhérant à chaque formation. Comme l'extrême droite, les socialistes auraient préféré que l'on ne tienne compte que du résultat des législatives. Mais M. Pasqua a expliqué que cela revenait à retenir une logique proportionnelle alors que la majorité était favorable au scrutin majoritaire. M. Toubon a ajouté qu'il ne fallait pas prendre le risque que se crée un parti sur un thème démagogique, lui permettant de recueillir des suffrages, uniquement pour toucher de l'argent de l'Etat.

« J'en ai assez du chantage »

M. Michel Sapin (PS, Hauts-de-Seine), en faisant remarquer que la clef de la répartition retenue allait permettre aux partis de droite de recevoir 70 % de la somme distribuée, alors que la gauche n'en toucherait que 30 %, n'a donc pas convaincu la majorité. Il n'a pas eu non plus de succès quand il a demandé qu'il ne soit pas tenu compte du nombre de sénateurs, qui, élus au suffrage indirect, ne sont pas représentatifs du rapport des forces dans le pays ; un tel calcul aurait donné 58 % à la droite et 42 % à la gauche.

Et comme il annonçait que la décision de la majorité serait déterminante pour le vote final du PS, M. Mazeaud – qui tout au long du débat a beaucoup fait pour donner satisfaction aux socialistes, s'est écrié : *« J'en ai assez de ce chantage permanent. »*

N'ayant pas obtenu satisfaction, les socialistes se sont abstenus aussi lors du vote de la loi simple, M. Joxe expliquant : *« Nous étions tout prêts à la voter ; il était possible d'arriver à un accord. »*

D'autres dispositions des textes ont aussi été modifiées au cours des débats. Malgré les critiques de la gauche, le plafond des dépenses des candidats aux législatives a été augmenté de 400 000 francs à 500 000 francs, comme le souhaitait M. Jean-Claude Gaudin.

Contrairement à ce qu'avaient envisagé MM. Mazeaud et Toubon, le maximum des dons autorisés par les personnes morales n'a pas été accrue, afin de tenir compte des arguments du PS. En revanche, le plafond des dons possibles par une personne physique a été relevé de 10 000 à 20 000 francs. Il a aussi été précisé, à la demande de M. Mazeaud, qu'étaient interdits les dons des Etats étrangers et des personnes physiques ou morales étrangères, alors que le PC aurait voulu permettre ceux des immigrés.

La déclaration des patrimoines des parlementaires ne se fera pas comme prévu initialement, auprès du bureau de leur Assemblée, mais auprès de la commission déjà prévue pour les ministres et les élus locaux (vice-président du Conseil d'Etat, premier président de la Cour de cassation et de la Cour des comptes). Ni le PS ni le PC n'ont obtenu que ces déclarations soient publiées au *Journal officiel*, ou, au moins, puissent être consultées par les électeurs.

M. Mazeaud a même fait disparaître l'obligation d'un rapport annuel de cette commission ; elle sera libre du moment de la publication de son analyse, sauf à en publier au moins une à la fin de chaque législature. La déclaration de patrimoine sera obligatoire pour les maires des communes de plus de trente mille habitants, et non pas de plus de 50 000, comme proposé par le gouvernement. Malgré les demandes du FN, rien n'a été prévu en cas de déclaration mensongère.

M. Toubon a oublié de défendre l'amendement qu'il avait annoncé, obligeant les candidats à faire valider leurs comptes de campagne par un expert-comptable. En revanche, comme prévu, un statut a été créé pour les partis politiques, bien que M. Ducoloné (PC, Hauts-de-Seine) ait estimé cela contraire à la Constitution. Ce statut sera comparable à celui des syndicats, mais les partis ne disposeront pas de biens insaisissables.

Comme le souhaitait M. Jacques Barrot, la publicité politique à la télévision reste interdite pendant encore quatre ans, alors que le PS et le PC auraient voulu que cette interdiction fût définitive. Le PS a obtenu que le gouvernement dépose dans dix-huit mois un rapport sur l'application de ces lois, qui sera suivi d'un débat au Parlement. Grâce au soutien du PS et du FN, un amendement de M. Barrot, que l'UDF avait retiré – le RPR s'y opposant, – a été adopté. Il prévoit que la loi simple n'est valable que quatre ans, un autre texte devant alors la proroger ou la modifier. La loi organique, elle, est définitive.

Ces textes doivent maintenant être examinés par le Sénat. La Haute Assemblée le fera la semaine prochaine. Et comme la loi organique sur la déclaration des patrimoines s'applique aussi aux sénateurs, elle devra être votée en termes identiques par les deux Chambres du Parlement.

TH. B.

Coup double

LE consensus, comme la bouteille, est à moitié plein ou à moitié vide. Au choix. Les socialistes n'ont pas approuvé les projets sur la moralisation du financement de la vie politique. Mais ils ne s'y sont pas opposés. Pour eux, le plus dur reste à faire : justifier ce refus de choisir qu'est l'abstention.

Prisonnier d'une tenaille par l'habileté dont M. Jacques Chirac a réussi à déjouer le piège que lui avait tendu M. François Mitterrand, le PS n'a pu éviter de se faire pincer en fuyant. Paradoxalement, il a été aidé par l'UDF car les barristes ne souhaitaient pas offrir au candidat du RPR le bénéfice de la paternité d'un important progrès dans la moralisation politique approuvée à l'unanimité des trois principaux partis. Ils ont su formuler des exigences que ne pouvaient rejeter leurs alliés mais qui constituaient un *casus belli* pour l'adversaire commun.

Le coup est double. Il fournit aux socialistes de solides arguments pour expliquer que la moralisation dont se vante le premier ministre n'est pas tout à fait celle que souhaitaient les Français. La pompe à finances des entreprises vers le milieu politique, bien loin d'être tarie, est non seulement autorisée mais encore encouragée.

Ce sont les partis de droite qui vont surtout profiter des subventions de l'Etat, alors que cette aide publique constitue le seul point des projets que l'opinion – à en croire les sondages – n'approuve pas.

Le PS va devoir insister sur ces deux constatations s'il veut atténuer le bénéfice que M. Chirac peut retirer de l'opération. Car même s'il n'a pas obtenu le consensus total qu'il espérait, le chef de file du RPR apparaît comme le grand gagnant. Il a presque réussi à faire oublier que c'est le président de la République qui avait pris l'initiative.

Le premier ministre pourra se vanter d'être celui qui aura réussi à rendre un peu plus clairs, et donc plus moraux, les délicats rapports de l'argent et de la politique, même si ces projets sont loin d'être parfaits. Le progrès est incontestable. C'est un bien joli badge que le chef du gouvernement vient de coller sur son habit de candidat.

THIERRY BRÉHIER.

Silence, on tourne !

Les députés viennent de vivre trois jours fabuleux. Trois jours qui comptent dans la vie d'un parlementaire. Ils ont été les acteurs, débutants mais talentueux, d'un vrai film à suspense. Pour une fois, en entamant mardi le tournage, en faisant un peu maladroitement les premières prises, ils ne savaient pas sur quelle image défilerait le générique de fin. Pour une fois, le Palais-Bourbon s'est retrouvé, sous les sunlights, en position d'acteur de premier plan, le ministre de l'intérieur, M. Charles Pasqua, Fernandel muet, se contentant de jouer les *guest stars*.

Quelques acteurs confirmés ont pu donner la mesure de leur talent : Pierre Mazeaud, physique à la Gabin, parfait dans son rôle de conciliateur ; Pierre Joxe, l'humour froid et sec d'un Buster Keaton qui se serait mis au cinéma parlant ; Jacques Toubon, étonnant dans sa performance à contre-rôle ; enfin Michel Sapin, parfait dans la repartie et l'esprit d'à-propos.

Pierre Joxe et Jacques Toubon ont même poussé le talent jusqu'à intervertir parfois leurs rôles, le second reprenant à l'occasion le texte et les amendements du premier. Un régal !

Certes, le spectacle, dans l'hémicycle, a fait parfois un peu désordre. Normal pour une quasi- « première ». Par petits groupes, autour de leur metteur en scène, les députés répétaient leur rôle ou se lançaient carrément dans des improvisations.

Pour une fois en liberté dans l'hémicycle, les élus de la nation semblaient éprouver une joie presque enfantine à pouvoir jouer sur leur registre personnel sans crainte d'être rappelés à l'ordre, en coulisse, par le ministre-régisseur.

Les spectateurs-journalistes eux-mêmes en ont été tout décontenancés. Ils s'attendaient à l'une de ces projections classiques pendant lesquelles les parlementaires n'ont souvent le choix, à l'entracte, que du parfum des glaces. Cette fois, il était impossible de savoir à l'avance ce qui allait se passer. Les deux compagnies allaient-elles s'étriper ? Une coproduction allait-elle pouvoir émerger ?

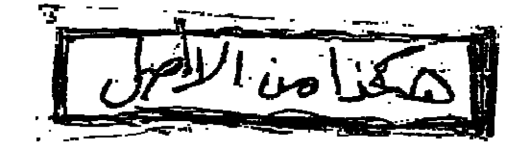
Il aura fallu les premières vingt-quatre heures pour apprécier pleinement la saveur du suspense, la délicatesse du montage, qui s'est fait en tâtonnant. Bref, il y a eu enfin du direct, du neuf, une série nouvelle. Même si l'idée originale et le scénario avaient été préparés ailleurs. Bien sûr, le résultat peut paraître un peu maigre, malgré les brillants numéros d'acteur.

Pourtant quelque chose s'est passé à l'Assemblée nationale.

De mémoire d'huissier, cela faisait longtemps que l'on n'avait pas vu cela. Le futur président de la République pourra utilement visionner la cassette de ces débats. Il comprendra peut-être pourquoi beaucoup de députés espéraient dans les couloirs que ce ne serait pas « la dernière séance »...

PIERRE SERVENT.





En visite aux Antilles

M. Séguin annonce des mesures sociales en faveur des DOM

Le ministre des affaires sociales et de l'emploi, M. Philippe Séguin, en visite aux Antilles, a annoncé, le mardi 2 février à Basse-Terre (Guadeloupe), l'entrée en vigueur, à partir du 1er avril, de diverses mesures sociales visant à réduire les inégalités dont sont victimes les populations des départements d'outre-mer par rapport à la métropole.

La plus spectaculaire de ces décisions permettra aux familles de chômeurs de bénéficier désormais du versement des allocations familiales dès le premier enfant sans être tenues de prouver, comme c'est le cas jusqu'à présent... l'exercice d'un emploi. L'allocation de logement pour les jeunes travailleurs de moins de vingt-cinq ans ne sera plus soumise, elle non plus, à la condition d'une activité professionnelle.

M. Séguin a annoncé, d'autre part, l'extension aux DOM de l'allocation spéciale de vieillesse, aux conditions et aux taux métropolitains, ainsi que l'application outre-mer de l'allocation compensatrice pour les adultes handicapés. – *(Corresp.)*.

En Martinique

M. Stasi donne raison à M. Pasqua contre M. Le Pen

M. Bernard Stasi, vice-président du CDS, s'est rendu en Martinique, du 29 janvier au 2 février, à la demande de M. Raymond Barre. Il y a insisté sur l'union *« exemplaire »* de l'UDF locale autour de l'ancien premier ministre.

M. Stasi a enregistré, a-t-il dit, le soutien à M. Barre de plusieurs maires non inscrits de la majorité départementaliste.

Interrogé sur la manifestation du 6 décembre, qui avait interdit à M. Jean-Marie Le Pen d'atterrir en Martinique, l'ancien ministre a notamment déclaré : *« Je comprends la réaction des manifestants (...). M. Pasqua avait parlé d'engager des poursuites contre eux, mais je pense qu'après avoir tenu ces propos il a eu la sagesse de ne pas poursuivre. Je ne saurais l'en blâmer. Je n'aurais pas insisté non plus. » – (Corresp.)*

● **M. Mitterrand dans la Drôme.** – *Le président de la République* effectuera, le vendredi 19 février, un voyage officiel dans la Drôme. Après s'être rendu à Valence puis à Montélimar, il doit rencontrer le maire de Suze-la-Rousse, M. Henri Michel, député (PS), ami de longue date.

Politique

La préparation de l'élection

PROPOS ET DÉBATS

M. Juquin

Hospitalité

M. Pierre Juquin, qui était le jeudi 4 février à Bayonne, s'est déclaré *« prêt à accueillir »* sous son toit *« un réfugié, un persécuté basque ». « Je n'approuve pas ce qui est qualifié de lutte armée,* a-t-il déclaré à propos de la situation dans cette région, *mais je pense que cette violence ne cessera que si une solution politique et juste est trouvée. »*

Interrogé sur les emprisonnements de certains Basques de nationalité française, M. Juquin a indiqué : *« S'il n'y avait rien dans les dossiers, il fallait les relâcher, et s'il y avait quelque chose il convenait de leur donner le statut de prisonnier politique. »*

M. Lecanuet

Union

M. Jean Lecanuet a déclaré, le jeudi 4 février : *« Le RPR n'a aucune volonté, ni intérêt, à tenter d'inviter des éléments UDF à se rallier à son candidat. »* Décidé à prôner, *« toujours l'esprit d'union »*, le président de l'UDF a invité les parlementaires de son mouvement à se rendre aux « grandes rencontres » de M. Jacques Chirac, en souhaitant que leurs homologues RPR en fassent de même lors de la campagne de M. Raymond Barre.

M. Marchais

Honneur

« Sur mon honneur et si nécessaire sur celui de mon parti, je dis que c'est un mensonge. » C'est en ces termes que M. Georges Marchais a démenti de façon catégorique les affirmations de M. Pierre Juquin — confirmées dans *le Monde* du 5 février par M. Claude Llabres — selon lesquelles les dirigeants du PCF auraient incité certains militants communistes à faire voter pour M. Valéry Giscard d'Estaing, au nom du « vote révolutionnaire », au second tour de l'élection présidentielle de 1981.

Le secrétaire général du PCF, qui s'exprimait le jeudi 4 février sur TF 1, a ajouté : *« C'est une calomnie monstrueuse. »*

M. Megret

Nul

M. Bruno Megret a estimé, le jeudi 4 février, que *« jamais débat politique n'a été aussi nul »* alors que *« jamais élection n'a été aussi ouverte »*. Le directeur de la campagne de M. Jean-Marie Le Pen a jugé que la prochaine élection présidentielle posera le problème *« de la survie de notre nation »* menacée *« d'être diluée dans un ensemble cosmopolite et tiers-mondiste »*.

M. Rocard

Hauteur

Dans un entretien au *Nouvel Observateur*, M. Michel Rocard estime que le prochain chef de l'Etat devra *« refuser de se mêler du quotidien pour avoir la préoccupation à long terme »*. Regrettant qu'avant la cohabitation *« l'habitude se soit prise que les présidents en fassent trop »*, l'ancien ministre précise : *« Il faudra, si l'on retrouve des majorités convergentes, une grande volonté aux présidents de la République à venir pour s'attacher aux grandes priorités, quitte à ne superviser le reste que de plus loin. »*

En Bourgogne

M. Barre souhaite « un débat digne et approfondi »

AUTUN
de notre correspondante

Candidat implicite pour quelques jours encore, M. Raymond Barre, à l'invitation de MM. René Beaumont et Marcel Lucotte, respectivement présidents UDF du conseil général et du conseil régional de Bourgogne, a parcouru le jeudi 4 février la Saône-et-Loire, première étape d'un voyage de deux jours en Bourgogne. Charolais, Mâconnais, Tournugeois, bassin minier, Autunois, ces cinq stations qui sont autant de facettes du département étaient au programme de cette visite largement placée sous le signe d'amitiés de longue date.

Etape agricole inévitable, Champlécy, en plein cœur du Charolais. Ce fut, pour un Raymond Barre attentif, l'occasion de défendre l'idée d'une agriculture française qui sait produire mais qui saurait aussi vendre. Plusieurs rencontres avec le *« peuple de France »* étaient prévues. La première, à Charnay-lès-Mâcon, où le maire et conseiller général UDF, M. Gérard Voisin, avait largement mobilisé. Aux côtés de nombreux élus UDF locaux, avaient pris place quelques représentants départementaux du RPR, parmi lesquels le député de la circonscription, M. Roger Couturier, ainsi que l'ancien ministre (CNI) M. Philippe Malaud.

Cet œcuménisme politique, bien dans le ton de la journée, se retrouva à Tournus avec M. Charles Pleindoux, ancien président radical du conseil général ; à Autun, M. Dominique Perben, député et maire RPR de Chalon-sur-Saône, et le sénateur RPR, M. André Jarrot. Sans hâte, avec une bonhomie jamais prise en défaut, conjuguant à sa manière les différents temps de la force tranquille, dédaignant les déclarations fracassantes, M. Barre a remis, avec un plaisir qui n'était pas que de mise, l'ouvrage sur le métier.

A Tournus, sous la protection de la prestigieuse abbaye Saint-Philibert, qu'il visita en arrivant, l'ancien premier ministre déjeuna avec des jeunes, les incitant une fois de plus à *« créer leur entreprise »*. Il leur déclara : *« Il manque à la France ces bataillons d'entreprises industrielles qui font la force de l'Allemagne »* et insista sur la vocation de ces entreprises à animer la vie rurale *« afin d'arrêter l'étiolement de certaines régions »*.

Une patience professorale

Au Breuil, étape symbolique au cœur du bassin minier, en pleine reconversion, M. Barre assista à la découpe au laser d'une calandre avant de 405 Peugeot, dans une petite entreprise, la SGCI. *« Enrichissez-vous »*, disait Colbert, *« je vous souhaite bien des succès, c'est-à-dire beaucoup de profits »*, lança-t-il en guise d'adieu aux dirigeants de cette PME qui illustre à merveille son idée selon laquelle *« il vaut mieux que l'économie se développe du côté de la production et de l'investissement »*.

A Autun, après un itinéraire jalonné d'affichettes *« Barre Confiance »*, cinq cents personnes l'attendaient pour l'ultime rencontre de la journée. Rien à voir là avec les grand-messes de certains partis politiques : le ton est feutré, des applaudissements polis et discrets saluent l'entrée de l'orateur qui, sans précipitation, prend le temps de converser et d'évoquer des souvenirs. Chômage, vulnérabilité de l'économie française, évolution toujours plus rapide du monde, place de la France dans l'Europe du vingt et unième siècle, cohésion sociale, libertés, efforts... autant de thèmes repris avec une patience toute professorale.

« Je n'ai pas l'intention de parler d'autre chose », a-t-il affirmé, en souhaitant que, à l'occasion de la campagne présidentielle, *« le débat national soit digne et approfondi ». « Il y aura certainement beaucoup d'agitation et de confusion,* a expliqué M. Barre. [...] *Mais si dans le débat qui va s'ouvrir les Français prennent conscience qu'ils doivent renforcer leur cohésion, alors nous avons toutes les chances de jouer demain dans l'Europe et dans le monde le rôle qui doit être le nôtre. »* Et l'ancien premier ministre de conclure que les Français auront le 8 mai prochain à faire ce choix : *« Ou le choix de la sécurité, de la médiocrité et sans doute du déclin, ou le choix de l'initiative, de l'esprit d'entreprise, du risque et en même temps le choix du progrès social, économique et humain. »*

CHRISTINE DURET.

« Vous ne pouvez pas dire que je baisse »

« N'attachez pas trop d'importance aux sondages. Si cela vous émeut, je vous prie de croire que cela ne m'émeut pas. » Pour la première fois, M. Barre a commenté, jeudi soir, devant les journalistes qui l'interrogeaient à Autun, sur la vague, plutôt fraîche, des sondages qui le frappe actuellement. Il y a en réalité, selon lui, sondage et sondage : ceux sur les intentions de vote, ceux sur la cote de confiance.

« Vous ne pouvez pas dire que je baisse, a argumenté l'ancien premier ministre. *J'ai vu ce matin un sondage où il est question de l'indicateur de confiance* (NDLR : dernier sondage SOFRES *Figaro-Magazine*). *Je talonne le président de la République et j'ai un solde positif puisque les opinions favorables l'emportent très largement sur les opinions défavorables. Si je me trouvais dans la situation d'autres personnes en ce qui concerne l'indicateur de confiance, je serais un peu moins optimiste. »*

M. Barre n'a pas évoqué explicitement le nom de M. Chirac, mais il a, en revanche, cité ces mots du général de Gaulle : *« Ce qui est important disait le général, c'est le contrat de confiance qui est passé avec les Français. C'est pourquoi je regarde toujours cet indicateur. »*

JOURNAL D'UN AMATEUR *par Philippe Boucher*

QUOI de plus simple que d'être candidat à une élection ? Ne suffit-il pas de vanter ses propres mérites et de démolir ceux de l'adversaire ; de souligner les vertus de son programme et de dénier qu'il en existe une seule dans celui du rival ? Bref, d'affirmer qu'on est le meilleur et que tous les autres sont des noix ? Mais cette apparente simplicité montre combien il est difficile d'être un candidat de la droite en ces premiers jours de février 1988. Faute de pouvoir identifier l'adversaire, faute de pouvoir présenter un programme qui lierait trop celui qui le présenterait. Ni l'un ni l'autre de ces obstacles ne seront aisément contournés.

Réserve faite de M. Le Pen, il existe à droite deux champions qui se trouvent dans la situation d'avoir un adversaire qui n'est toujours pas déclaré, et un autre qu'ils ne peuvent présenter comme tel. Même si cela ne trompe personne, le silence — relatif — de M. Mitterrand interdit, pour l'instant, de tirer plus qu'à demi l'épée contre lui. Même si cela ne trompe personne, M. Chirac et M. Barre sont censés, le moment venu, c'est-à-dire après que le premier tour aura éliminé l'un d'eux, s'aimer dès le lendemain d'un amour fou et en donner des témoignages constants et publics durant les quinze jours que durera la campagne du deuxième tour.

Cela contraint d'ici là les deux anciens premiers ministres de M. Giscard d'Estaing à se blesser sans se faire mal, à s'injurier avec courtoisie, à se dénigrer avec affection et à ridiculiser durant deux mois et demi le programme de l'autre avec suffisamment de nuances pour qu'il soit possible d'en louer le génie pendant les quinze jours qui suivront.

Pour une fois, et contrairement à un usage trop systématique pour être vraiment juste, il n'est pas possible de soutenir qu'il en va de même à gauche. De ce côté-là, il y a un mastodonte — et rien. Rien qu'une poussière de candidats dont le seul rêve vraisemblable est de franchir la barre des 5 % de suffrages qui leur évitera, grâce au remboursement d'une partie de leurs frais, d'être en état de banqueroute à l'issue de la campagne.

Même à eux deux, pour ne citer qu'eux, les porte-bannière du communisme, M. Lajoinie et M. Juquin, seront bien en peine de rassembler sur leurs noms les 15,34 % de suffrages exprimés qui s'étaient portés sur M. Marchais le 26 avril 1981. Or, déjà à l'époque, on parlait de *« recul historique du PCF »*.

Cela montre assez à quel point le mastodonte aura les coudées franches, d'ici au premier tour de l'élection présidentielle, à l'égard des candidats dont il devra recueillir les voix au deuxième. C'est sans la moindre peine qu'il pourra, jusqu'à un certain point toutefois, reconnaître des mérites à des rivaux qui ne le menacent en rien. Attendez-vous — comme disait la regrettée Geneviève Tabouis, dont la voix de crécelle fera éternellement défaut au prestige de la radio, — attendez-vous aux propos les plus aimables à l'intention du candidat des Verts, les plus indulgents pour disserter des communistes et, pourquoi pas, à une certaine retenue de la cruauté pour évoquer les parcours politiques de M. Barre et de M. Chirac. Leurs partisans n'ont-ils pas eux aussi vocation à venir se faire faire un câlin dans les bras de la rassembleuse force tranquille ?

***

C'EST que M. Mitterrand, au premier tour, ne se bat pas pour survivre. Avec ou sans sondages, il n'est personne pour imaginer qu'il puisse être absent du deuxième tour. Il est dans la confortable position de l'étudiant qui, au vu de son dossier, se voit épargner les épreuves de l'écrit pour n'avoir à subir que les épreuves orales du concours. Pour lui, pas d'épreuves éliminatoires. Certes, il ne faudrait pas que cette conviction fût si largement partagée qu'elle incitât ses partisans à se dispenser d'aller voter. Mais il n'y a pas à craindre que M. Mitterrand n'oublie d'y veiller.

Mastodonte

Ni M. Chirac ni M. Barre ne disposent d'un tel pactole électoral. La nature du scrutin, qui n'autorise à se maintenir en lice que les deux premiers du premier tour, interdit qu'entre les deux hommes le duel s'arrête au premier sang. Peut-être ne doivent-ils pas s'entretuer, eu égard aux nécessités du duel suivant, mais l'un doit terrasser l'autre.

Dans un premier temps, M. Mitterrand peut se contenter de paraître (ce qui pourrait aussi être un choix tactique), alors que ses deux adversaires sont tenaillés par l'obligation de gagner. Deux fois. Y parvient-on sans hausser le ton ? Et d'abord contre l'allié futur ?

Alors que M. Mitterrand pourrait se borner, pour tout programme, à dire « j'y reste parce que j'y suis », M. Chirac et M. Barre vont bien être obligés d'expliquer en quoi il faut que la droite vote pour l'un et non pas pour l'autre.

Comme ils vont s'affronter pour mieux s'unir, ces chérubins, ils vont finir par attraper un torticolis à force de regarder derrière ce qui se passe devant, et inversement. Ou bien ils insisteront sur la différence de leurs programmes respectifs, auquel cas ils devront dire que l'autre ne vaut pas un clou et, par conséquent, celui qui le patronne. Ou bien ils insisteront sur la convergence (idéologique) de ces mêmes programmes ; d'où il ressortira clairement que leur rivalité ne doit pas grand-chose à la définition d'une politique nationale et beaucoup à l'ambition personnelle.

En soi, cela n'a rien de scandaleux. A-t-on jamais vu qui que ce soit briguer une récompense, un poste, une fonction en justifiant ce désir par l'absence d'ambition ou en en faisant une preuve d'abnégation ? Qu'on ne vienne surtout pas nous faire le coup du dévouement au pays. Le pays en question, sur cet air-là, a déjà donné. Ce rappel est de nature à modérer la modestie de M. Barre, le courage de M. Chirac... et le (proche) sacrifice de M. Mitterrand. C'est tout de même vrai que l'« obligation » de se présenter à l'élection présidentielle n'est pas aussi forte que celle de payer ses impôts.

***

QU'A droite les programmes divergent ou convergent (et il n'est pas impossible d'avoir, là-dessus, une petite idée), ils doivent exister. C'est la loi du genre, à laquelle la gauche ne devra pas moins se soumettre. Les Français ont beau, paraît-il, en avoir soupé des programmes, un candidat qui se flatterait de n'en pas avoir ne ferait assurément pas sérieux.

Mais que promettre, que prédire ? Entre ce qui serait plausible, mais dont les Français n'ont cure, et ce qu'attendent les Français, mais qui ne peut être ni promis ni annoncé, la marge est étroite.

Aucun des trois grands ne peut ouvrir le bec sur l'emploi sans se le faire clouer aussi sec tant par l'opinion que par ses adversaires. Tous les trois ne peuvent présenter que de mauvais bilans, qui interdisent toute espèce de musique sur les lendemains qui chanteraient. La paralysie verbale n'est pas moindre pour ce qui concerne la sécurité sociale et les retraites. Sur ces terrains-là aussi, la menace est partout et la parade nulle part.

Chacun devra glisser... vers des sujets moins glissants. La personnalisation de l'élection, déjà énorme par l'effet du suffrage universel direct qui va jouer pour la cinquième fois depuis qu'il a été instauré en 1962, va s'en trouver encore accrue. Est-ce à dire que la démocratie va en être renforcée ? Il serait anormal d'en jurer. A moins que, les circonstances s'y prêtant, il se trouve un candidat pour porter le débat sur l'exercice du pouvoir, faute de pouvoir changer la manière dont est désigné celui qui en est investi. Si cela était, les risques seraient moindres que le débat électoral soit aussi peuplé de silences.

***

P.S. Il ne faut pas désespérer de la France, ni de sa télévision. Elle est tout à fait capable de faire pis que les Etats-Unis. Notamment pour ce qui concerne les jeux. Ceux que diffuse la Une sont des copies conformes du modèle américain. Mais ils ne choquent que par l'énormité des lots. Au moins la Une a-t-elle l'excuse de devoir « faire de l'audience » puisqu'elle est soumise à la loi du profit de toute société commerciale.

Cette excuse est sans valeur pour FR 3, qui appartient au service public. C'est pourtant à elle que revient la palme de la sottise et de la vulgarité avec un jeu diffusé pour la première fois dimanche dernier en soirée et intitulé « Le sphinx ». Il est difficile de trouver sur l'ensemble des chaînes françaises une émission qui prenne à ce point les téléspectateurs pour des crétins.

Selon l'Institut Louis-Harris

M. Mitterrand creuse l'écart

Tandis que M. François Mitterrand creuse l'écart, M. Jacques Chirac prend l'avantage sur M. Raymond Barre au premier tour de l'élection présidentielle, selon le sondage réalisé par Louis-Harris et publié, le vendredi 5 février, dans *l'Express* (1). Le président de la République est crédité de 41,5 % des intentions de vote (au lieu de 38 % en décembre), tandis que M. Michel Rocard ne recueille que 27 % des suffrages (comme le mois dernier) lorsqu'il porte les couleurs du Parti socialiste.

Néanmoins, les candidats de droite et d'extrême droite restent majoritaires en recueillant de 50 % à 62 % des voix selon les hypothèses. Au sein de la majorité, le premier ministre, qui obtient 21,5 % des intentions de vote (au lieu de 20 %), devance M. Barre, qui est crédité de 19 % des voix (au lieu de 22 %), dans l'hypothèse où M. Mitterrand est candidat. Mais 51 % des personnes interrogées (au lieu de 57 % en novembre) estiment que ce dernier a plus de chances de battre le représentant de la gauche, 37 % (au lieu de 34 %) accordant ce privilège à M. Chirac.

Au second tour, le président de la République est réélu dans les deux éventualités : face à M. Barre (avec 54,5 % des suffrages au lieu de 53 % en décembre) et face au chef du gouvernement (avec 58 % des voix au lieu de 54 %). M. Rocard est, pour sa part, battu par le candidat de l'UDF (avec 55 % des intentions de vote au lieu de 58 %) et par le premier ministre (avec 51 % des suffrages au lieu de 55 %).

(1) Sondage effectué du 20 au 26 janvier auprès d'un échantillon représentatif de mille cinq cents personnes.

Le baromètre SOFRES- *Figaro-Magazine*

Les personnalités politiques profitent d'une plus grande mobilisation de l'opinion

L'opinion publique s'intéresserait-elle à la campagne électorale et à ses acteurs ? En tout cas, toutes les personnalités politiques améliorent leur image, selon le sondage réalisé par la SOFRES et publié, le samedi 6 février, dans *le Figaro-Magazine* (1). En tête, M. François Mitterrand suscite la confiance de 62 % des personnes interrogées (au lieu de 58 %), seules 34 % (au lieu de 37 %) demeurant sceptiques sur son aptitude à gérer le pays. Le président de la République enregistre là son meilleur résultat depuis le mois de juin 1982.

Si 49 % des sondés (au lieu de 41 % le mois dernier) souhaitent que M. Jacques Chirac joue un rôle important à l'avenir, la majorité des Français consultés (50 % au lieu de 49 %) ne font pas confiance à la politique qu'il mène, 45 % émettant, comme le mois dernier, un jugement contraire.

Avec 52 % d'opinions positives, M. Raymond Barre gagne, pour sa part, 6 points en un mois et se place en tête des personnalités de droite. Il retrouve là son plus haut niveau dans ce baromètre, niveau qu'il avait atteint, pour la dernière fois, en février 1987. M. Jean-Marie Le Pen obtient 16 % d'avis favorables (au lieu de 13 % en janvier), soit un gain de 6 points depuis l'affaire du « point de détail » en septembre 1987.

M. Michel Rocard est toujours en tête des personnalités de gauche en obtenant 56 % d'opinions positives (au lieu de 50 %). Il obtient ainsi son meilleur niveau depuis le mois de mars 1986. M. Rocard devance MM. Jack Lang (51 %), Jacques Delors (48 %) et Laurent Fabius (40 %), qui gagnent 3 points en un mois.

(1) Sondage effectué du 22 au 26 janvier auprès d'un échantillon représentatif de 1 000 personnes.

● **Mulhouse : le Front national s'oppose à la construction d'une mosquée.** — Le Front national a rassemblé 400 signatures contre la construction d'un centre islamique de 2 000 mètres carrés à Mulhouse (Bas-Rhin), a annoncé, le jeudi 4 février, lors d'une conférence de presse, M. Gérard Freulet, député du Haut-Rhin. Le centre — un garage désaffecté acheté en juillet dernier par l'Amicale des Algériens en Europe — doit également abriter, selon M. Freulet, une mosquée et une école coranique. *« La France était la fille aînée de l'Eglise, elle devient la fille cadette de l'Islam »*, a déclaré le député du Front national, qui reproche à M. Joseph Klifa, maire (UDF-PSD) de Mulhouse, de ne pas avoir exercé son droit de préemption pour faire opposition au projet.

Politique

présidentielle

La campagne de M. Chirac

M. Juppé : « Dissiper l'équivoque de M. Mitterrand »

La succession récente des sondages d'opinion qui enregistrent une progression des intentions de vote en faveur de M. Chirac satisfait naturellement ses partisans. Toutefois, ses plus proches collaborateurs se gardent de tout optimisme excessif. Ils attachent, en effet, la plus grande attention au niveau particulièrement élevé qu'atteignent les intentions de vote en faveur de M. Mitterrand (*le Monde* du 5 février). Cela les intrigue. Ils en recherchent les causes et imaginent les parades.

Ainsi dans l'entourage du candidat Chirac on constate que M. Mitterrand ne peut, depuis 1986, donner prise aux polémiques et aux reproches, puisqu'il s'est tenu dans son rôle strictement constitutionnel et qu'il s'est contenté de prononcer des discours œcuméniques et rassembleurs. On ne lui reproche donc nullement d'avoir pratiqué le « *coup d'Etat permanent* » ni depuis l'alternance de 1986 ni même avant. On reconnaît tout simplement que, n'ayant plus depuis le changement de majorité parlementaire le pouvoir d'« aller au charbon », il ne s'est pas sali les mains !

Selon M. Alain Juppé, porte-parole de M. Chirac, ce score élevé recueilli pour le moment par M. Mitterrand prouve qu'il « *touche les dividendes de l'équivoque* », et il ajoute « *tout notre travail va consister à dissiper cette équivoque* ».

L'ambiguïté qui est si bénéfique au président de la République vient essentiellement, selon M. Juppé, de son silence sur ses intentions en ce qui concerne la politique qu'il pratiquerait s'il était réélu. Faute de mieux, M. Juppé se réfère au programme établi par le comité directeur du Parti socialiste pour affirmer, citations à l'appui, que le candidat qui sera soutenu par le PS « *reprendra la marche en avant en revenant à la politique pratiquée depuis 1981* », et il évoque notamment la « *réouverture de la guerre scolaire* » faite, selon lui, par la FEN et d'autres mesures « *à connotation passéiste* ».

Le thème de l'absence de programme nouveau des socialistes, si leur candidat est élu, sera l'un de ceux que martèleront M. Chirac et ses amis. Car, pour le porte-parole de M. Chirac, cette politique socialiste a été sanctionnée par deux échecs successifs : « *Le socialisme triomphant s'est terminé par les manifestations de rue de plusieurs millions de Français contre le projet portant atteinte aux libertés à travers la liberté de l'enseignement. Quant au socialisme honteux qui a suivi, il a subi son deuxième échec en étant rejeté par le corps électoral aux élections législatives de 1986.* »

Quant à la troisième phase du septennat de M. Mitterrand, celle de la cohabitation, elle a été « *avant tout celle de la mise en route de la politique de M. Chirac et de la nouvelle majorité* ».

Mais M. Juppé n'ignore pas que cette cohabitation est précisément un argument dont M. Mitterrand peut lui aussi tirer parti. Il sait que certains « sondés » s'accommodent très bien de la coexistence d'un président et d'un gouvernement de tendance opposée et y voient même la garantie d'un équilibre assuré par un jeu de contrepoids. M. Chirac craint donc les effets d'une accoutumance à la cohabitation de la part d'électeurs de la majorité qui croiraient que celle-ci peut se perpétuer au-delà du 8 mai

Relégitimé

C'est cette autre « *équivoque* » que M. Juppé — et aussi naturellement M. Chirac — veut désormais combattre. Pour cela, il affirme qu'il ne pourra y avoir poursuite de la cohabitation après 1988 en cas de victoire de M. Mitterrand, car « *les conditions politiques seront radicalement changées par rapport à 1986* ». Il explique, en effet : « *Il y a deux ans, le gouvernement a été porté par une majorité qui avait gagné les élections face à un président de la République politiquement battu et qui n'avait plus les moyens de contrer l'action du gouvernement.* »

En revanche, poursuit le porte-parole de M. Chirac, « *si le 8 mai M. Mitterrand est réélu, il apparaîtra nettement comme le seul vainqueur de la compétition et il sera relégitimé par les résultats de la consultation la plus récente. Il y aura alors accord entre la politique souhaitée par le chef de l'Etat et celle souhaitée par les Français* ».

M. Juppé considère que dès lors le président ne sera plus contraint de composer avec la majorité parlementaire dont les porte-drapeaux à l'élection présidentielle auront été battus. Les circonstances deviendront donc tout à fait différentes de celles de 1986. C'est pourquoi, selon M. Juppé, il n'y a aucune contradiction pour M. Chirac à se féliciter d'avoir pratiqué la cohabitation mais à souhaiter qu'elle cesse le 8 mai... par sa propre élection à l'Elysée, car « *lui n'aura pas de problèmes pour s'entendre avec la majorité parlementaire actuelle* ».

Afin de mieux convaincre l'électorat de ne pas succomber aux « sirènes » de M. Mitterrand, M. Chirac publiera d'ici une quinzaine de jours un bilan du gouvernement de la gauche sous le titre « *L'échec du socialisme* » et un autre de son propre gouvernement. Dès le 6 février, il diffusera son programme de candidat, intitulé « *La décennie du renouveau* », avant de présider le même jour à Versailles son premier meeting public auquel il a invité — comme il le fera pour toutes ces manifestations — les parlementaires UDF et les responsables « barristes » du département, ce qui, selon lui, fait partie « *des règles de bonne conduite électorale de la majorité* ».

ANDRÉ PASSERON.

Soutiens au premier ministre

● **Dans la Gironde.** — M. Gérard Vibert, vice-président du Parti républicain de Gironde est en congé de l'UDF pour la durée de la campagne présidentielle. La décision a été prise d'« *un commun accord* » mardi 2 février, par le bureau départemental de l'UDF et l'intéressé, dont le nom figure en bonne place dans la liste des membres du comité de soutien à Jacques Chirac.

M. Vibert, conseiller général du Bouscat depuis 1982, a successivement porté l'étiquette RPR, puis CNIP, avant d'entrer au PR au cours de l'été 1986. « *Je n'ai jamais caché que j'ai préféré dans l'ordre Léotard, puis Chirac, puis Barre* », rappelle M. Vibert qui ajoute : « *J'ai apprécié la façon dont Chirac était allé au charbon. C'est normal de soutenir les gens qui bossent. Je n'ai pas l'intention de quitter le Parti républicain mais j'ai eu le courage de dire ouvertement ce que certains UDF pensent tout bas.* »

● **Dans l'Ardèche.** — Dix conseillers généraux non RPR, et ayant pour la plupart appartenu à l'UDF, ont publié un communiqué indiquant que, « *soucieux de maintenir l'union au sein de la majorité, ils soutiendront la candidature de Jacques Chirac, chef du gouvernement de la majorité* ». Parmi eux figurent notamment : MM. Arnaud, maire de Granges-lès-Valence, et Tourasse, maire de Tournon.

Cinq autres conseillers généraux UDF n'ont pas encore pris position pour un candidat, pas plus que M. Henri Torre, sénateur républicain indépendant, président du conseil général qui se déclare « *neutre* ». L'Ardèche compte également sept conseillers généraux RPR qui soutiennent M. Chirac. — *(Correspondant.)*

La vie mystérieuse des partis

Introuvables archives

Que font, que sont au juste les partis politiques ? « *Ils concourent à l'expression du suffrage* », dit sobrement la Constitution. Mais encore ? Au-delà de l'omniprésence médiatique de leurs responsables et porte-parole, au-delà de l'activité de leurs militants, lorsqu'ils en comptent réellement, commence souvent le clair-obscur, quand ce n'est pas le mystère.

Pour en savoir plus, s'il le souhaite, chacun peut y aller de ses vœux et de ses questions. Ainsi, pour les archivistes, est-il naturel de se demander s'il existe des archives des partis politiques, et si elles sont, pour l'historien, pour le chercheur, belles et bonnes à conserver.

C'est ce qu'ils viennent de faire, tout au long de leur troisième journée nationale d'études, sous la présidence de M. René Rémond, responsable de la Fondation nationale des sciences politiques, le vendredi 29 janvier à Paris.

Belles et bonnes à conserver ? La réponse est oui. Mais la stricte définition de la notion d'archives, s'agissant des partis, n'est pas simple à établir. Au demeurant, ont souligné plusieurs chercheurs dont l'Association des archivistes français avait sollicité le témoignage, l'enquête multiforme peut suppléer à cette absence d'archives « traditionnelles ».

Les témoignages, lorsqu'ils peuvent être recueillis et recoupés, la quête d'archives familiales de militants ou de leaders, souvent éclairantes et qui se dispersent ou s'égarent au gré des hasards familiaux et des péripéties partisanes : autant de pistes qu'étudiants et professeurs ont intérêt à tenter de suivre, faute, le plus souvent, de pouvoir recourir dans le confort des salles d'archives, à des cartons préparés pour leur seule curiosité.

Comment faire autrement ? Les partis, en France, sont souvent éphémères, ou du moins à géométrie variable. Ils disparaissent, se fondent, se scindent, sont agités par les soubresauts des tendances ou des courants, quand ils ne se constituent pas en forteresse aux secrets bien gardés.

Pas de miracles

S'il est aisé d'avoir connaissance du discours qu'ils produisent en permanence, à l'échelon central, quoi de plus difficile, en revanche, que d'accéder aux fichiers d'adhérents, même anciens, ou aux traces visibles des modes de financement ?

De fichiers, il ne faut pas trop rêver. A gauche (vieux reste de la crainte ancienne des persécutions policières) comme à droite (goût du secret ou inutilité d'encarter des « notables »), on les a toujours soigneusement cachés ou détruits. Exception deux fois symbolique, le fichier du RPF du général de Gaulle existe toujours ; il ne peut être consulté que de manière rarissime.

Autre raison de ne pas trop rêver aux fichiers : contrairement à ce que l'on pourrait supposer, leurs mentions réputées les plus objectives ne le sont pas toujours. La profession des adhérents par exemple : dans la période « ouvriériste » de tel parti de gauche, il était de bon ton d'afficher, parfois contre toute vérité, une proximité aussi grande que possible du mythique prolétariat.

A une autre époque, on verra les cadres dissimuler leur profession de crainte que leurs aptitudes ne soient trop facilement exploitées par le parti.

Au total, donc, peu ou pas de miracles « archivistiques » à attendre pour ceux que passionne la vie présente ou passée des partis. Et si les archivistes souhaitent modérer la voracité des poubelles ou des broyeurs de documents ou dépasser l'hermétique discrétion de l'informatisation envahissante, c'est avec modestie.

Effrayés par leur propre audace, les plus ambitieux d'entre eux ont bien vite renoncé à leur projet d'un instant : lier l'obligatoire et transparente conservation des archives des partis à leur financement public, que l'Assemblée nationale a adopté *(voir page 7)*. Attention, leur avait dit M. Jean Favier, directeur général des Archives nationales, le mieux est ennemi du bien. En voulant tout, vous n'auriez plus qu'une pâle paperasserie préalablement édulcorée ou triée. Et les mystérieux partis le demeureraient à jamais pour quiconque n'est pas à l'intérieur, et bien placé.

MICHEL KAJMAN.

Société

Après la mort d'un jeune homme à Marseille

Le policier auteur du coup de feu est inculpé et écroué

Le parquet de Marseille a ouvert, vendredi 5 février, une seconde information judiciaire pour *« coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner »* dans l'affaire de la mort du jeune Christian Dovero, fils d'un chauffeur de taxi, tué par un policier, mardi 2 février (*le Monde* des 4 et 5 février). Cette nouvelle procédure, fondée sur l'article 311 du code pénal, a été jointe à l'information judiciaire décidée, mercredi 3 février, pour *« recherche des causes de la mort »* et également confiée à M. Philippe Labregère, premier juge d'instruction. Elle fait directement suite à la plainte avec constitution de partie civile pour *« homicide volontaire »* déposée, jeudi 4 février, par le père de la victime, M. Robert Dovero. Le magistrat devait inculper le gardien de la paix, M. Jean-Pierre Aveline, qui a été écroué vendredi 5 février en début d'après-midi.

MARSEILLE
de notre correspondant régional

Au cours de la journée de jeudi, les protestations s'étaient multipliées dans les milieux judiciaires contre l'intervention de la Chancellerie auprès du parquet de Marseille en faveur de la remise en liberté de M. Aveline. Parmi ces réactions, la plus spectaculaire a été celle de l'un des adjoints au procureur de la République de Marseille, M. Louis Bartolomei, qui a envisagé de solliciter sa mutation à un autre poste du siège dans le ressort de la cour d'appel d'Aix-en-Provence en invoquant la clause de conscience. Les supérieurs hiérarchiques de ce magistrat lui ont toutefois demandé de renoncer à son projet.

« D'une bavure policière on a manifestement glissé vers une bavure judiciaire. » Cette déclaration faite par le Syndicat des avocats de France (SAF) donne le ton des réactions enregistrées au palais de justice de Marseille après les instructions données par la Chancellerie pour poursuivre l'enquête sur la mort de Christian Dovero du simple chef de *« recherche des causes de la mort »*.

Une marge de manœuvre étroite

Dans un long communiqué, la section locale du Syndicat de la magistrature (SM) a dénoncé, pour sa part, une décision *« qui est l'illustration du mépris par l'actuel cabinet du garde des sceaux des règles générales régissant le statut des magistrats du parquet »*. *« De par ces textes*, a rappelé le syndicat, *le procureur de la République dispose, dans le ressort de son tribunal, du pouvoir propre de mener l'action publique sans que quiconque [...] puisse le détourner, pour des motifs d'opportunité politique, du respect des règles du code de procédure pénale. »* Le même syndicat, au plan national, a estimé d'autre part que le ministre de la justice, M. Albin Chalandon, *« a donné une preuve supplémentaire de sa volonté de soustraire certains citoyens au cours normal de la justice »*.

Indépendamment des critiques de caractère politique qu'elle a suscitées, la décision imposée au parquet de Marseille a été jugée *« techniquement illogique »* en fonction même des circonstances de l'affaire, établies par l'enquête préliminaire de police. Les versions données par le père de la victime *(lire notre encadré)* et le policier ne diffèrent, en effet, que sur un seul point, celui de savoir si le jeune Christian a, ou non, tenté de détourner l'arme que pointait sur lui le gardien de la paix (1).

Cette divergence n'obscurcit guère, en l'occurrence, les *« causes de la mort »*, d'autant que le policier n'a pas invoqué la légitime défense. L'information judiciaire ouverte, en premier lieu, par le parquet ne laissait, en revanche, qu'une marge de manœuvre étroite au magistrat instructeur placé dans l'impossibilité de prononcer une inculpation et de recevoir une constitution de partie civile.

A ce sujet, le Syndicat de la magistrature a contesté les termes d'un communiqué publié jeudi par la Chancellerie qualifiant de *« pratique courante »* l'ouverture d'une information pour recherche des causes de la mort et affirmant que celle-ci donnait au juge *« toute latitude pour mener des investigations comme il l'entend afin de déterminer les responsabilités éventuellement encourues »*. Selon le SM, *« la reconstitution de l'affaire sur les lieux avec un inculpé et une partie civile assistés de leurs avocats respectifs n'est, en aucun cas, de nature à gêner la manifestation de la vérité »*. De plus, a souligné le syndicat, *« les requalifications pénales ont toujours été rarissimes dans des procédures similaires. L'intérêt de toutes les parties était donc que l'instruction se déroule dans une totale transparence »*.

GUY PORTE.



(1) M. Aveline a affirmé que le chien de son revolver Manhurin 357 magnum n'était pas armé. Dans ce cas, une pression sur la détente de l'ordre de 5 à 7 kilos est nécessaire pour déclencher le coup.

Le récit du père

« Le coup de feu est parti tout de suite »

Dans un entretien accordé à l'Agence France-Presse, le père de Christian Dovero raconte comment, selon lui, son fils a été tué par un gardien de la paix :

« J'étais avec mon fils en ville pour régler l'achat d'un bureau de tabac. Nous venions de sortir de chez le percepteur et nous allions rejoindre sa mère qui travaille au même endroit que mon fils afin de lui raconter notre entrevue.

» *Dans la voiture, il me raconte que, le matin, sur le parking de son travail, alors qu'il regardait une Lancia rouge, un ou deux policiers sont intervenus :*

» — Que fais-tu là, *lui ont-ils demandé d'un air arrogant et méchant.*

» — Je travaille en face. Je regarde cette voiture. Elle me plaît.

» — Ne t'en occupe pas, c'est une voiture volée.

» *Je suis donc arrivé sur le parking au volant de ma voiture. Je suis passé devant la BMW de mon fils qui était garée à proximité de la Lancia. Je me suis garé à quelques mètres de cette voiture. Un employé lui a indiqué que sa mère était partie depuis cinq minutes. Nous sommes alors redescendus sans passer devant la voiture volée pour aller vers la voiture de mon fils.*

» Papa, *m'a-t-il appelé,* viens voir ma BMW comme elle est sale !

» *Il a ouvert la portière du conducteur puis le capot moteur et a contrôlé le niveau d'eau.*

» *Nous passons ensuite devant la voiture volée.*

» — Regarde cette voiture comme elle est belle ! *m'a-t-il dit.*

» — Ne la touche pas si elle est volée. »

» *Nous allons alors rejoindre mon taxi. Nous arrivons par l'arrière. Je m'installe au volant, lui à la place du passager. Il s'assoit normalement, le dos au siège. A cet instant, j'ai entendu un grand bruit de portière. Je me retourne. J'ai vu le revolver du policier qui le tenait à deux mains et qui criait* « Police ». *Le coup est parti tout de suite. Mon fils s'est couché sur moi, mort.*

» — Où est la balle ?, *m'a demandé le policier.*

» — La balle ? Mais vous me l'avez tué, elle est dans sa tête.

» Il a voulu me désarmer, *ajoute le policier, qui se retourne alors vers son collègue et lui dit :* « J'ai fait une connerie (...). »

Deux Turcs expulsés avec les opposants iraniens sont autorisés à rentrer en France

La justice a permis, le jeudi 4 février, le retour en France de deux Turcs d'origine kurde, qui avaient été expulsés avec un compatriote et quatorze opposants iraniens le 8 décembre dernier.

Ismail Ongan et Ali Kaya Ozdemir avaient été expulsés vers le Gabon, où ils avaient observé une grève de la faim de trente-huit jours. Ils se trouvaient depuis à Madrid, dans l'attente d'un examen de leur cas par la justice. Le tribunal administratif de Paris a ordonné jeudi le sursis à exécution des arrêtés d'expulsion pris à leur encontre, en attendant de statuer sur le fond.

Mort contre mort

TEL un macabre arbitre, la justice a d'abord compté les morts, comme si un cadavre effaçait l'autre. La police, la société. Un inspecteur de trente-cinq ans assassiné par un malfaiteur à Toulon le 28 janvier, un jeune de vingt-six ans tué par un gardien de la paix à Marseille le 2 février. Tous deux d'une balle dans la tête. Et, au bout du compte, un assassin en fuite, un policier relâché sans inculpation après avoir tué un jeune homme. Mort contre mort.

Le propos est rude, et voici que, passant d'un extrême à l'autre, la justice se ressaisit en incarcérant le policier meurtrier. Mais il n'est pas d'autre explication — on n'ose, évidemment, ajouter « rationnelle » — à l'attitude du cabinet du garde des sceaux dans l'affaire de Marseille. C'est parce qu'elle craignait l'émoi policier après le drame de Toulon que la place Vendôme est intervenue contre le parquet de Marseille afin d'empêcher l'inculpation du gardien de la paix, un jeune lui aussi, âgé de vingt-sept ans. Certains ont ainsi cru que l'on pouvait effacer le souvenir d'un crime par la pire des injustices : le refus de la justice pour la victime. Que l'on pouvait faire oublier un assassin en humiliant un mort, sa famille, sa mémoire.

Cet extraordinaire aveuglement, doublé d'un interventionnisme faisant peu de cas de l'indépendance des magistrats, n'est pas qu'un dérapage. Depuis décembre dernier, une circulaire de la chancellerie enjoindrait aux parquets de prendre attache avec le cabinet du garde des sceaux avant toute ouverture d'une information judiciaire pouvant mettre en cause des policiers. Des magistrats marseillais le certifient. Certains de leurs collègues parisiens confirment. Aucun responsable policier n'a pourtant réclamé un tel passe-droit, un tel traitement de faveur, instituant, *de facto*, une catégorie de justiciables privilégiés.

Il est arrivé que la justice soit critiquée pour sa faiblesse devant les pressions policières. Voici qu'elle les devance. Et même les imagine.

E. P.

L'affaire du Carrefour du développement

La police judiciaire insiste sur l'« intervention prépondérante » de M. Yves Chalier

Les policiers de la sous-direction des affaires économiques et financières de la direction centrale de la police judiciaire ont remis au mois de décembre dernier leur rapport final d'enquête sur l'affaire Carrefour du développement aux magistrats de la Cour de cassation qui composent la commission d'instruction dans l'affaire Nucci.

« Estimation du préjudice ». Sous cet intitulé, page 213 du rapport de la PJ, les enquêteurs écrivent : *« Il pourrait s'élever à 30 619 584 F au détriment du ministère de la coopération sur les 81 276 672 F versés par celui-ci à l'association Carrefour du développement. Ces fonds détournés ont été obtenus par des manœuvres frauduleuses qui ont consisté principalement en l'établissement de fausses commandes (...). Il a été constaté que M. René Trillaud, ordonnateur délégué, avait établi de faux devis sur les instructions de M. Yves Chalier qui lui remettait, pour ce faire, du papier à en-tête de l'association. M. René Trillaud imitait sur ces devis la signature de Mme Bretin-Naquet* [présidente de l'association], *et faisait rechercher par ses services des reliquats de crédits dont il communiquait les références et les montants à M. Yves Chalier. Ce dernier établissait alors une décision ministérielle ordonnant l'imputation des dépenses, sur laquelle il imitait la signature du ministre. Le dossier ainsi préparé, M. René Trillaud rédigeait la lettre de commande officielle sur laquelle il imitait à nouveau la signature de Mme Bretin-Naquet. M. Yves Chalier procédait, de son côté, à l'imitation de la signature du ministre sur les lettres de commande non soumises à la signature des directeurs concernés. »*

Quelque peu technique, ce résumé de la fraude n'implique pas directement M. Nucci. Il est ainsi cohérent avec l'ensemble du rapport qui, non seulement impute la principale responsabilité à M. Chalier, mais aussi affirme que les accusations les plus graves portées contre M. Nucci reposent sur des faux établis par son ancien chef de cabinet.

1. – La responsabilité de M. Yves Chalier

Créée en juin 1983, l'Association Carrefour du développement (ACAD) avait pour trésorier M. Chalier. Les relevés de son principal compte bancaire de fonctionnement, auprès de la BNP, *« étaient adressés à M. Yves Chalier au siège du ministère, du 5 juillet 1983 au 1er juillet 1985, date à partir de laquelle ils l'ont été à son adresse personnelle »*. D'un montant de 63 151 537 F, *« la différence importante entre les recettes officiellement déclarées au budget et celles enregistrées sur les comptes bancaires témoigne de la volonté délibérée du trésorier d'occulter de la comptabilité de l'association des mouvements financiers qui ne pouvaient être gérés que par ailleurs »*. En d'autres termes, *« la gestion de l'association était entièrement assumée par son trésorier, M. Yves Chalier »*.

Parallèlement, M. Chalier avait un rôle déterminant au cabinet du ministre de la coopération : *« L'enquête a permis de constater une intervention prépondérante d'Yves Chalier sur les services administratifs, dépassant largement le cadre des fonctions d'un chef de cabinet. »* Quand il s'agit d'organiser précipitamment le onzième sommet franco-africain à Bujumbura, capitale du Burundi, en décembre 1984, c'est son intervention qui sera *« déterminante dans l'octroi des fonds par le Fonds d'aide et de coopération »* (FAC), permettant d'éviter le contrôle *a priori* du contrôleur financier, selon des mécanismes qualifiés par la Cour des comptes de *« manipulations budgétaires »*.

La clé des détournements de fonds résidera dans le recours à Carrefour du développement pour l'organisation du sommet : son trésorier sera ainsi au cœur des mouvements financiers. Or M. Chalier, sur la foi d'une note paraphée *« Christian Nucci »*, a toujours affirmé que cette décision avait été prise par le ministre lui-même. Le parquet de Paris en fera un temps fort de son réquisitoire contre M. Nucci. L'enquête policière conclut, au contraire, que cette note *« est un document spécialement rédigé pour la circonstance par M. Yves Chalier lui permettant de dégager sa responsabilité »*, le paraphe pouvant *« avoir été imité »* par le chef de cabinet.

A l'occasion du sommet, grâce à des fausses facturations, M. Chalier aurait, selon les policiers, recueilli 5 550 000 F en espèces, dont seulement 675 000 F ont été réellement utilisés pour Bujumbura. Surtout, *« les témoins entendus ont déclaré que l'inculpé* [Chalier] *menait un « grand train de vie » et qu'il disposait de fortes sommes en espèces »*. M. Chalier a varié dans les explications qu'il donnait à ses amis : *« placements judicieux »*, *« tiercé en faisant des combinaisons multiples »*, *« fortune personnelle en Nouvelle-Calédonie »*, *« affaires de corned-beef, d'œufs, d'armes »* !

2. M. Christian Nucci en partie disculpé

Près d'une vingtaine de fois, le rapport affirme que M. Chalier a imité la signature de M. Nucci, à l'insu de ce dernier. *« Les signatures et paraphes « Christian Nucci », figurant sur les lettres de commandes, avenants, décisions ministérielles, certificats administratifs ou mémoires récapitulatifs, ont tous été imités par Yves Chalier. »* Or *« rien n'obligeait celui-ci à contre-faire la signature du ministre sur les documents en cause »*.

En effet, un arrêté ministériel d'août 1984 lui avait donné une délégation de signature pour *« tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets »*. M. Chalier aurait pu d'autant plus signer de son nom que c'est ce que firent son prédécesseur auprès de M. Nucci, ainsi que le directeur de cabinet sur des lettres de commande destinées à des fournisseurs : *« Ni l'un ni l'autre n'ont eu recours à l'imitation de la signature du ministre. »*

Cherchant à vérifier les déclarations de M. Chalier sur des espèces (1,6 ou 1,7 million de francs) qu'il assure avoir remises à M. Nucci grâce aux fausses factures, les enquêteurs concluent que *« l'examen des comptes bancaires ouverts au nom de M. ou Mme Christian Nucci n'a pas permis de relever des versements « espèces ». Les crédits de ces comptes ont tous une origine régulière »*.

Etudiant les mouvements du fameux compte joint Nucci-Chalier, les policiers estiment qu'en fait il permettait à M. Chalier, en l'alimentant en espèces, de cacher l'origine de fonds personnels, qui n'a d'ailleurs toujours pu être totalement établie : *« L'inculpé* [M. Chalier] *a utilisé le compte joint pour transformer des remises d'espèces, dont il lui appartiendra de préciser l'origine, en chèques à son profit. Ce procédé constitue un moyen utilisé pour « blanchir » des capitaux. »* De plus, les chèques endossés sur le compte joint l'auraient été avec une signature *« Christian Nucci »* imitée par M. Chalier. Enfin, alors que M. Nucci a engagé des dépenses sur ce compte *« à hauteur de 198 195,43 F »*, celles de M. Chalier atteignent 1 809 800,07 F.

Le rapport d'enquête exonère M. Nucci de toute responsabilité directe dans les versements frauduleux dont a bénéficié l'association Information, formation, promotion professionnelle des femmes (IFPPF), présidée par Mme Marthe Mercadier. Selon les policiers, M. Chalier ment quand il affirme qu'il a agi sur instruction de M. Nucci, qui lui aurait présenté Mme Mercadier. En fait, *« celle-ci lui aurait été présentée par son prédécesseur* [au cabinet] *M. Jacques Dewatre, en 1983 (...). Mme Mercadier était à la recherche d'introductions auprès de divers ministères susceptibles de fournir des moyens à son association »*.

Son association a bénéficié de Carrefour du développement, *« directement ou indirectement d'une somme de 2160988 F »*. Les enquêteurs insistent sur les *« liens étroits »* qu'entretenait M. Chalier avec l'IFPPF.

3. Les dépenses de M. Yves Chalier

Sur les seuls fonds de l'association Carrefour du développement, M. Chalier a *« directement bénéficié »* d'une somme totale de 2 360 052,13 F. Les enquêteurs détaillent l'usage personnel qu'il a fait de ces fonds : achat d'un studio à Paris et 200000 F de travaux ; 808 873 F pour son épouse, notamment pour l'acquisition d'un appartement ; 434 182 F pour une amie, hôtesse de l'air, Mlle Joëlle Jaglain (achat et rénovation d'un studio, voyages aux Etats-Unis, au Kenya, au Burundi et en Israël, don d'une voiture 205 GTI et *« pendant leur liaison, de nombreux cadeaux et bijoux »*) ; rénovation du studio d'une amie de Mlle Jaglain ; achat d'une 205 Peugeot pour une autre amie ; 729 000 F pour sa *« concubine »*, Mme Maggy Baquian et achat d'une Renault 11 ; etc. Les policiers soulignent, au passage, que M. Chalier et Mlle Jaglain ont tous deux ouvert un compte bancaire en Suisse le 28 avril 1986.

Enfin, le rapport impute 8 482 290,77 F à l'association la Promotion française, créée en avril 1985 par M. Chalier, Mme Marie-Danièle Bahisson, sous-préfet, et Mme Lucette Norbert, voyante. Cette association devait servir à l'achat du château d'Ortie, dans des conditions qui, écrivent les policiers, *« laissent apparaître l'intention délibérée des protagonistes de réaliser une affaire personnelle »*. Les ressources de La Promotion française provenaient, pour l'essentiel, de Carrefour du développement et, pour le restant, d'un prêt FINEMEP obtenu par M. Chalier grâce, à nouveau, à l'imitation de la signature de M. Nucci. M. Chalier s'était aussi *« intéressé à l'acquisition d'une maison du dix-huitième siècle dans le Midi et à la réalisation d'un golf sur la commune de Sainte-Maxime »*.

4. Les dépenses de M. Christian Nucci

Une somme de 99 060,65 F a été tirée, début 1986, du compte La Promotion française par M. Chalier pour payer l'imprimeur des affiches électorales de M. Nucci, sur la demande de ce dernier. En juin 1986, la trésorerie du Parti socialiste a versé le même montant à l'imprimeur, M. Ronjat, à qui M. Nucci a demandé de rembourser le premier versement à La Promotion française. D'autres petits travaux de l'imprimeur de Beaurepaire, pour des montants de 9 043,25 francs et de 5 331,07 francs, avaient été précédemment financés sur les fonds de Carrefour du développement.

L'essentiel des dépenses payées le plus souvent par Carrefour du développement et imputées par les enquêteurs à M. Nucci sont liées à son activité d'élu : journée des ambassadeurs africains à Beaurepaire en 1985, déplacement du chanteur Manu Di Bango dans la même commune (110 000 francs en espèces), séance de « médiatraining » avant une réunion de presse (53 483,86 francs), paiement de cotisations au Parti socialiste (107 850 francs), notes de restaurant et billets de voyages (dont 186 153 francs pour un hôtel de Beaurepaire), enfin 20 000 francs en espèces au PS pour organiser une rencontre entre une famille réfugiée en Angola et un membre de l'African National Congress (ANC).

G. M. et E. P.

La responsabilité de M. Nucci atténuée

(Suite de la première page.)

A l'encontre de M. Nucci, ils retiennent des dépenses sans commune mesure avec celles imputées à M. Chalier, et concernant essentiellement des frais de représentation dans la commune de Beaurepaire (Isère), dont il est maire, ainsi que des frais d'imprimeur pour sa campagne électorale aux élections législatives de mars 1986.

Ce rapport apparaît contraire sur le fond au réquisitoire du parquet de Paris du 30 avril 1987, sur la base duquel les députés et les sénateurs ont voté la mise en accusation de M. Nucci *(le Monde* du 6 mai 1987). Son auteur, le substitut Bernard Delafaye, estimait alors que *« M. Nucci a tenu le rôle de donneur d'ordres, même s'il a pu se dissimuler derrière des exécutants »* et qu'il *« est l'un des deux principaux bénéficiaires du système frauduleux »*. *« Le ministre n'ignorait pas le cheminement de ces fonds*, écrivait encore le représentant du parquet. *Il profitait de rétrocessions en espèces et il puisait indifféremment dans les comptes sur lesquels ils étaient versés. »* Le rapport de la police judiciaire, dont on lira les principaux extraits, opte pour une hypothèse radicalement inverse : un ministre certes léger mais avant tout piégé par son chef de cabinet.

GEORGES MARION et EDWY PLENEL

Commission européenne demande une réduction de moitié de la pollution automobile

MARCEL SCOTTO.

Société

Les fuites et les écoutes du CSM

L'avocat d'un des inculpés demande la récusation du juge d'instruction

Alors que l'enquête judiciaire sur les écoutes téléphoniques tentées au domicile d'un ancien huissier du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) se poursuit – l'inspection générale de la police nationale (IGPN) a entendu, le 3 février, le lieutenant-colonel Jean-Louis Esquivié, collaborateur à l'Elysée de M. Christian Prouteau, – M[e] Francis Szpiner, avocat de M. Robert Montoya, inculpé de *« tentative d'atteinte à la vie privée »*, a déposé, le 4 février, une requête aux fins de récusation du juge Boulouque, magistrat instructeur en charge de ce dossier.

L'avocat justifie sa démarche par le fait que le magistrat, en 1985, a participé avec M. Montoya, alors gendarme en activité, à plusieurs réunions dans le cadre d'une enquête sur un trafic de drogue. Or, à la suite d'une dénonciation, l'IGPN chercherait aujourd'hui des indices contre M. Montoya, que le dénonciateur accuse d'être personnellement impliqué dans le trafic. Du coup, le juge Boulouque serait témoin de sa propre instruction, ce qui est un motif de récusation.

M[e] Szpiner estime par ailleurs que M. Boulouque qui, en 1981, a instruit une affaire de trafic d'armes où était impliqué le capitaine Barril, à l'époque chef adjoint du GIGN, a toujours manifesté une *« inimitié notoire »* à l'égard de la gendarmerie.

La perquisition de la police au GIGN

Entre deux haies de gendarmes hilares

Les rapports traditionnellement peu amènes entre la police et la gendarmerie ont peu de chances de s'améliorer après les incidents qui ont opposé trois inspecteurs de l'inspection générale de la police nationale (IGPN) aux membres du GIGN, groupe d'élite de la gendarmerie, le 26 janvier.

Ce jour-là, les inspecteurs Millet, Marion et Revau se présentent au camp militaire de Satory (Yvelines), où est cantonné le GIGN. Mission : procéder à la perquisition du domicile de l'adjudant de gendarmerie Pierre Renaud, ancien du GIGN affecté au groupe de sécurité de la présidence de la République (GSPR). Quelques heures auparavant, l'adjudant Renaud a, en effet, été placé en garde à vue. Ce sous-officier est le secrétaire-garde du corps de M. Prouteau ; il est aussi un proche de M. Robert Montoya, inculpé dans l'affaire des « plombiers » du CSM. Il est, enfin, soupçonné d'avoir prêté à ce dernier la fameuse voiture Ford avec laquelle les « plombiers » sont venus « travailler », et qui permit d'établir un lien matériel entre eux et l'Elysée.

« Nous sommes chez nous »

Accompagnés du suspect, les trois policiers viennent donc perquisitionner à son domicile, quartier Guichard II, allée du Centre, à Satory. L'accueil est frais : *« A notre descente du véhicule,* ont noté les trois inspecteurs dans un procès-verbal transmis à leur hiérarchie après-coup, *le capitaine Legorju, commandant le GIGN, s'est avancé en direction de M. Renaud à qui il a serré la main. Nous avons remarqué que M. Legorju était en possession d'un poste radio portable et qu'il était accompagné de quatre ou cinq gendarmes, dont l'un nous a pris en photo ».*

Pourquoi les photos, s'étonnent les policiers ? La réponse fuse, sans réplique possible : *« Vous êtes dans une enceinte militaire, nous sommes chez nous, nous faisons ce que nous voulons. »* La petite troupe se dirige alors vers l'appartement à perquisitionner. Sur le palier attendent six ou sept gendarmes supplémentaires. La perquisition commence sous haute surveillance, en présence du capitaine Legorju qui ne quitte pas les enquêteurs d'une semelle. Surgit alors le lieutenant-colonel Le Carro, chef du GSPR, qui met en doute la légalité de l'opération en cours, mais laisse finalement les policiers opérer.

Ces derniers ne s'attardent pas : *« Notre opération terminée,* mentionneront-ils plus tard dans leur procès-verbal, *nous quittions l'appartement pour regagner nos voitures. En arrivant au bas de l'immeuble, nous nous trouvions en présence de trente à quarante gendarmes du GIGN en tenue d'intervention et armés. Plusieurs de ces militaires nous photographiaient et nous filmaient. Ils nous entouraient et nous accompagnaient jusqu'à nos véhicules administratifs. »* Et d'ajouter, impuissants : *« En fait, nous avons été canalisés jusqu'à nos véhicules entre deux rangées de gendarmes. »*

Les déboires des policiers ne sont pas terminés : ostensiblement, un collègue de l'adjudant Renaud lui demande s'il est bien traité ; d'autres lui crient : *« Vas-y Pierrot »* tout en faisant un V avec leurs doigts ; tout continue à être filmé et enregistré. *« Pour montrer aux veuves du GIGN »*, soulignent, hilares et provocateurs, les gendarmes.

Le retour est piteux. Poussés dans leur voiture par le capitaine Legorgu et le lieutenant-colonel Le Carro, qui leur indiquent qu'il est *« temps de quitter les lieux »*, les policiers seront accompagnés jusqu'à Paris par une *« Renault 5 de couleur blanche, immatriculée 111 FGK 75 portant trois antennes »*. La voiture, qui appartient au GIGN, est pilotée par un gendarme en civil qui transmet, par radio, tous les déplacements des policiers. A l'aller, elle les avait déjà fidèlement pris en chasse. *« Ce qui expliquait la présence des gendarmes qui attendaient notre arrivée »*, ont fort judicieusement remarqué les policiers...

G. M. et E. P.

La Commission européenne demande une réduction de moitié de la pollution automobile

BRUXELLES
(Communautés européennes)
de notre correspondant.

La Commission européenne a proposé, le mercredi 3 février, aux Etats membres de la CEE de réduire de plus de 50 %, à compter du 1[er] octobre 1992, les gaz polluants émis par les automobiles à essence de petites cylindrées (moins de 1400 cm 3. A a l'instar de ce que les Douze avait décidé en décembre pour les véhicules moyens (entre 1 400 centimètres cubes et 2 000 centimètres cubes) et les grosses voitures (plus de 2 litres), l'exécutif communautaire demande que l'Europe s'aligne sur le normes américaines.

Selon les experts de Bruxelles, atteindre cet objectif suppose un accroissement des coûts de construction de 4 % à 5 % pour la fabrication d'une R 5 ou d'une 205. M. Jacques Calvet, PDG de Peugeot, s'en est inquiété, il y a une quinzaine de jours, auprès de M. Jacques Delors, président de la Commission. Rien n'y a fait : Bruxelles a maintenu le projet dans sa forme initiale.

Le souci écologique l'a emporté sur les préoccupations des industriels français et italiens. Afin de respecter les valeurs proposées, les constructeurs devront réaliser des moteurs faisant appel aux techniques dites de « mélange pauvre » ou adapter des pots catalytiques sous une forme simplifiée – il est vrai, par rapport à ceux utilisés pour des cylindrées plus importantes. Toujours est-il que cette dernière formule requiert l'utilisation d'essence sans plomb.

Or, contrairement à la RFA, aux Pays-Bas ou à la Suisse, la France a pris un retard considérable dans l'implantation de pompes distribuant ce carburant : moins de cinq cents contre trente mille prévues. Au 1[er] octobre prochain, les normes pour les voitures de plus de 2 litres entreront en vigueur. L'automobiliste allemand ou néerlandais ne sera-t-il pas tenté d'éviter le territoire français pour ne pas prendre le risque de tomber en panne sèche ? Les pots catalytiques sont en effet irrémédiablement endommagés par l'essence plombée.

Les chiffres avancés par la Commission font apparaître que les petites cylindrées représenteront, en 1990, 60 % du parc automobile européen. L'application des seuils envisagés pour ces véhicules réduirait de 58 % les émissions d'oxyde d'azote et d'hydrocarbure et de 48 % celle de monoxyde de carbone. Au total, c'est-à-dire en tenant compte des effets des mesures déjà prises pour les deux autres catégories, la quantité d'oxyde d'azote dégagée dans l'air passerait de 3,17 millions de tonnes actuellement à 1,33 million de tonnes lorsque les voitures à essence appliqueront les normes communautaires.

MARCEL SCOTTO.

Le congrès de La Rochelle

Orages sur la FEN...

LA ROCHELLE
de notre envoyé spécial

Avertissement du ciel, un violent orage a éclaté, jeudi matin, au-dessus du hall des expositions où le congrès de la FEN entamait sa quatrième journée de discussion. Les éléments se déchaînaient au moment précis où les minoritaires montaient au créneau sur un ton grave contre le nouveau projet d'*« école de l'an 2000 »* présenté la veille au soir par la direction (*le Monde* du 5 février) et qui devait être définitivement adopté vendredi 5 février. *« Ce projet sape les fondements de notre système éducatif. Il dynamite le corps enseignant, brade le CAPES, alourdit la charge de travail comme le veut Chirac, trahit notre propre histoire »*, ont protesté, tour à tour, les orateurs des deux principaux courants d'opposition, celui animé par les militants communistes et celui où se retrouve une partie de l'extrême gauche. Dans une ambiance électrique, les minoritaires ont réclamé une suspension de séance, voire un ajournement du vote. La suspension allait finalement être rejetée, mais à une assez courte majorité, ce qui ne devait pas contribuer à dissiper le malaise.

Nombre de militants, même parmi les fidèles de la majorité, ont, en effet, peu apprécié que la direction emploie, selon l'expression d'un militant de l'Ecole émancipée (extrême gauche), la *« tactique du bulldozer »*, consistant à ne diffuser le texte du nouveau programme de la FEN, long de 53 pages et radicalement neuf, que la veille au soir...

Un conflit sur le fond

Mais les grincements, dans la majorité même, ne se sont pas limités à des questions de méthode. Un conflit sur le fond est apparu ouvertement avec l'exclusion de l'exécutif fédéral – le « gouvernement » de la FEN – de M. Michel Charpentier, secrétaire général du syndicat de l'enseignement technique (SNETAA), sanctionné pour avoir protesté contre la position fédérale sur l'apprentissage (*le Monde* du 5 février) et qui, en représailles, a refusé de présider la séance comme il le devait. Mais c'est surtout la nouvelle ligne de souplesse pédagogique, d'unification des statuts et d'ouverture sur le monde extérieur... bref le rapprochement avec les thèmes traditionnels du SGEN-CFDT, qui irritent les minoritaires et au-delà, même si la discipline de vote assure à la direction une majorité pour un projet qui secoue les habitudes.

M. Yannick Simbron, le nouveau secrétaire général, prend les enseignants les plus conservateurs à rebrousse-poil en leur demandant de *« travailler en équipe »* et d'adapter leur rythme et leur méthode aux élèves. Et l'opposition, dominée par le SNES (syndicat du second degré), se fait un plaisir d'exploiter l'inquiétude suscitée par un langage neuf. Ce dernier refuse toute surcharge horaire et veut intégrer les tâches de concertation dans le temps maximum de service – ce qui correspondrait à un abaissement horaire pour les enseignants refusant de travailler en équipe. Le SNES réclame aussi l'élévation à la maîtrise (au lieu de la licence) du niveau de recrutement du CAPES, alors que le projet fédéral ne fait plus référence au CAPES et propose que tous les enseignants, de la maternelle à la terminale, soient recrutés sur concours, après la licence, puis bénéficient d'une formation professionnelle rémunérée de deux ans sanctionnée par un examen d'aptitude.

« On ne fera pas l'école de l'avenir avec des réflexes conservateurs, a commenté M. Jean-Claude Barbarant, secrétaire général du SNI-PEGC, permier syndicat majoritaire. *Laisser les choses en l'état, c'est pénaliser les enseignants qui font des efforts. »* Le nouveau projet de la FEN, qui aurait, entre autres avantages pour la majorité, celui de faire passer le SNES pour « diviseur et rétrograde », répond aussi à la conviction que les enseignants ne feront accepter le principe d'une revalorisation importante de leurs salaires que s'ils montrent leur capacité à innover et à s'adapter.

PHILIPPE BERNARD.

« Syndicalisme de compromis »

Au-delà du débat sur « l'école de l'an 2000 », les congressistes de la FEN ont également évoqué, tant à la tribune que dans les couloirs, l'avenir du syndicalisme, avec en toile de fond une hypothétique « recomposition » syndicale. Dans son discours d'ouverture, M. Yannick Simbron, secrétaire général, ne s'était pas contenté d'appeler à une décrispation générale de la vie syndicale, mais avait estimé *« que jamais sans doute l'aspect force de proposition du syndicalisme n'était aussi nécessaire et utile »*.

Le mercredi 3 février, il est allé un peu plus loin dans sa réponse aux intervenants, en jugeant l'équilibre syndical *« fragile »* et en estimant possible *« de grandes redistributions des cartes »*. *« Le syndicat a ses limites,* a souligné M[me] Jacqueline Laroche, au nom de la majorité UID. *Celles-ci seront d'autant plus éloignées que nous serons plus nombreux dans le syndicat. A nous de faire de nos électeurs des adhérents. »* Ces conceptions de l'adaptation du syndicalisme et de ses pratiques – que la majorité fédérale ne veut pas réduire aux grèves et aux manifestations – ont provoqué des levées de boucliers des différentes minorités.

Un professeur d'éducation physique a dénoncé *« ce syndicalisme à l'américaine »*. Quant à M. Jean-Luc Auduc (Unité et Action), il a affirmé que *« le maître à penser de ce congrès sur l'école et sur l'adaptation du syndicalisme, c'est Alain Minc »*. Les minorités se retrouvent pour voir dans les orientations de M. Simbron un recentrage du type de celui qu'a opéré la CFDT en 1978, ce que M. Michel Landron (instituteur de la tendance PSLC, trotskiste-PCI) appelle *« une céefdétisation de la FEN »*.

« Il y a une sorte de compétition entre Simbron et Maire pour définir un laboratoire d'idées dans lequel viendraient puiser certaines forces patronales et rétrogrades », assure M[me] Monique Vuaillat, secrétaire générale du SNES (Unité et Action).

La méthode CFDT

Cette « dérive » est également mise en avant par M. Alain Peitone (Ecole émancipée, extrême gauche) qui se déclare surpris par *« l'ampleur du virage qui est pris à ce congrès »*. *« Le numéro de Simbron,* explique-t-il, *c'est la traduction du discours de Maire sur la coopération conflictuelle de l'entreprise. Leur syndicalisme de proposition, c'est un syndicalisme de technocrates. »* M. Landron et les militants du PSLC soutiennent une analyse voisine : *« Nous sommes pour le syndicalisme traditionnel, celui de la feuille de paie qui défend les revendications. Nous avons la religion des droits acquis. Les projets de Simbron cachent une volonté réelle de recomposition syndicale avec la CFDT. »*

Prudent et discret sur la « recomposition » syndicale, M. Simbron récuse le procès qui lui est fait, rappelant qu'il avait été parmi les plus critiques sur le recentrage de la CFDT : *« Je suis profondément réaliste,* proclame-t-il. *Le syndicalisme de proposition, ce n'est pas nouveau chez nous. L'effort le plus important consiste à quitter la langue de bois, mais on peut utiliser un nouveau langage en gardant les mêmes points de repère, et en évitant la dérive. »* M. Simbron concède cependant qu'il existe un point commun avec la CFDT : *« Nous disons qu'il y a un problème pour le syndicalisme, nous le posons et nous en discutons. Il y a convergence sur la méthode, non sur le fond. »*

Marqué par son passage au Conseil économique et social et ses précédentes responsabilités à la tête du secteur économique de la FEN, M. Simbron entend se battre pour *« un syndicalisme de compromis »*. Il plaide pour l'élaboration d'une nouvelle grille dans la fonction publique. Il a bien l'intention de mener de pair l'adaptation de l'école et celle du syndicalisme, soulignant qu'il y a plus de deux millions de syndiqués en France. Pour y parvenir, il aura à vaincre bien des résistances. A La Rochelle, les minorités ont montré qu'elles ne laisseraient pas bousculer le syndicalisme traditionnel.

MICHEL NOBLECOURT.

Crédits aux entreprises et primes de mobilité

M. Jacques Valade veut encourager la recherche dans le secteur privé

M. Jacques Valade, ministre de la recherche et de l'enseignement supérieur, a insisté, mardi 2 février, lors du déjeuner annuel de l'Association nationale de la recherche technique (CANRT), sur le nécessaire développement de la recherche. Il lui était difficile de faire moins, puisque, il y a presque un an, devant la même assemblée de chefs d'entreprise et de directeurs scientifiques et techniques, le premier ministre – longtemps resté muet sur le sujet – avait inscrit la recherche parmi les priorités du gouvernement (*le Monde* du 25 mars 1987).

Malgré les efforts faits, M. Valade admet que *« la recherche industrielle demeure le point faible de notre système »* et que le soutien public en ce domaine *« reste encore trop concentré sur quelques secteurs industriels »*. Ainsi, trois branches – les industries fabriquant du matériel électrique, électronique et l'industrie aérospatiale, – qui ne représentent que 42% de l'effort français de recherche et développement (R et D), reçoivent 83% des aides publiques.

C'est donc essentiellement pour les petites et moyennes entreprises que le ministre a pris de nouvelles mesures. Les modalités d'attribution du crédit d'impôt-recherche (1,6 milliard de francs en 1988, soit 500 millions de plus qu'en 1987) seront modifiées. Ces crédits n'étaient jusqu'ici accordés qu'aux entreprises qui augmentaient le volume de leur recherche d'une année sur l'autre ; les PME n'auront plus, désormais, à les reverser, si elles ne peuvent pas maintenir leur niveau de dépenses en recherche et développement.

D'autre part, l'ANVAR (Agence nationale de valorisation de la recherche) attribuera prochainement des aides d'un montant maximal de 150 000 F sur deux ans aux PME qui recruteront des chercheurs. Ces derniers devraient obtenir bientôt une « prime de mobilité » d'un an de salaire s'ils quittent le secteur public pour rejoindre une entreprise.

« L'Etat doit jouer son rôle », mais il faut que tous les acteurs concernés se mobilisent pour *« aider le ministère de la recherche à obtenir les moyens nécessaires »*, a conclu M. Valade.

L'ANRT, qui cherche à ancrer davantage dans les esprits des responsables industriels l'*« obsession technologique »*, selon les termes de son président, M. Gérard Worms, a fait un nouveau pas dans le sens souhaité par le ministre. Elle vient de s'associer à l'ANVAR pour développer sa « cellule Europe », afin de permettre aux industriels français, en particulier aux PME, de mieux connaître et de mieux utiliser les possibilités offertes par les programmes communautaires de recherche (du type Esprit) et par Eurêka.

ELISABETH GORDON.

FAITS DIVERS

● **L'enquête sur le meurtrier d'un policier toulonnais : remise en liberté d'un suspect.** – Disculpé après avoir été confronté à plusieurs témoins, Andreas Kolb, vingt-quatre ans, déserteur de la légion étrangère, a été remis en liberté, le jeudi 5 février, en Suisse. Andreas Kolb, arrêté à Zurich, avait été soupçonné d'être le meurtrier de l'inspecteur Morandin et l'auteur, en Suisse, de deux prises d'otages d'une agression et d'une fusillade avec des policiers.

Les recherches menées par les polices suisse et française ont établi que le tueur recherché s'était servi du pseudonyme de « Bruno Kurt », notamment à Toulon. Or « Bruno Kurt » est le pseudonyme utilisé par Andreas Kolb lorsqu'il est entré à la légion étrangère en 1984. Comment l'homme recherché s'est-il procuré son jeu de faux papiers au nom de Kolb ? L'audition d'Andreas Kolb n'a pas permis de l'expliquer.

● **Les locaux de l'AFP de Bruxelles occupés par des sympathisants d'Action directe.** – Des inconnus qui se déclarent membres d'un « comité informel de soutien aux prisonniers d'Action directe » ont occupé, vendredi 5 février, les locaux de l'Agence France-Presse à Bruxelles. Ils ont demandé la publication d'un communiqué affirmant leur solidarité avec les détenus du mouvement dissous, actuellement incarcérés en France, et dans lequel ils se plaignent *« du silence créé autour de leur grève de la faim »*.

REPÈRES

Espace

Le prochain tir d'Ariane reporté au 11 mars

Le prochain tir de la fusée Ariane au moyen duquel seront mis en orbite deux satellites de télécommunications – le français Télécom 1-C et l'américain Gstar 3 – devrait avoir lieu le 11 mars prochain, a-t-on indiqué, le jeudi 4 février, chez Arianespace. Les techniciens du centre spatial guyanais attendent, vers le 15 février, le retour à Kourou du boîtier d'alimentation du satellite Télécom 1-C, analogue à celui qui a provoqué la panne en orbite de Télécom 1-B et qui est, pour cette raison, actuellement vérifié en métropole. – *(AFP.)*

Inondations

Routes coupées en Bretagne

La Vilaine et d'autres cours d'eau de l'ouest de la France sont en crue, en raison des pluies qui tombent en abondance depuis le début de l'année. On ne compte plus les champs inondés, les routes coupées ; les maisons « les pieds dans l'eau ». Notre correspondant à Rennes nous signale que la Vilaine a coupé à Redon la route qui mène à Rennes et qu'elle a aussi coupé la RN 24 à Mordelles.

Défense

L'Italie achète à la France des moyens de guerre électronique

La marine de guerre italienne vient de passer commande à la France de systèmes lance-leurres, qui seront installés sur ses bâtiments de combat pour leur permettre de déjouer les attaques d'avions et de missiles.

Développé par la Compagnie de signaux et d'équipements électroniques (CSEE), ce système, baptisé Dagaie, est un équipement de guerre électronique dans la lutte électromagnétique (rendre inefficace la détection adverse) et infrarouge (distraire de sa route un missile assaillant). Le contrat italien porte sur une version améliorée du Dagaie dont la précédente définition est déjà embarquée sur les navires de quinze marines étrangères.

Consommation

La frite belge sous surveillance

Aux termes d'un arrêté royal paru au *Moniteur*, le journal officiel belge, les vendeurs de frites du royaume devront changer régulièrement leur huile de friture et limiter sa température de cuisson, toute infraction pouvant entraîner des amendes allant de 300 000 à 900 000 FB (de 48 000 à 144 000 FF), et même des peines de prison. Cette décision a été prise par le secrétaire d'Etat à la santé après la publication par une revue de consommateurs d'une enquête révélant que la moitié des frites vendues sur la voie publique en Belgique étaient impropres à la consommation.

Le Monde CADRES

Le Groupe EGOR rappelle aux lecteurs du Monde les postes qu'il leur a proposés cette semaine :

Equipements électroniques
. RESPONSABLE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL Réf. VM 43/670 L
Sud-Ouest

. ADJOINT DIRECTEUR JURIDIQUE Réf. VM 36/552 J

Biens d'Equipements
. INGENIEUR ETUDES Réf. VM 17/2324 E

Côte d'Ivoire
. RESPONSABLE BUREAU D'ETUDES ET DE METHODES Réf. VM 21/2530 A

Si vous êtes intéressé par l'un de ces postes, nous vous proposons de nous adresser un dossier de candidature en précisant la référence choisie à :

GROUPE EGOR
8, rue de Berri - 75008 PARIS

EGOR

PARIS BORDEAUX LYON NANTES STRASBOURG TOULOUSE
BELGIQUE DEUTSCHLAND ESPANA GREAT-BRITAIN ITALIA PORTUGAL BRASIL CANADA

UNAPEI recherche

JURISTE

de formation sup. pour études, analyses, synthèses et rédaction de documents juridiques.

Excellente connaissance du secteur sanitaire et social exigée.

Env. c.v., photo et lettre à UNAPEI, 15, r. Coysevox, 75018 PARIS.

ASSOC. TOURISME rech.
UN DIRECTEUR et UN ÉCONOME
village vacances 250 lits
MASSIF CENTRAL
Adr. cand. avec c.v. à FOL, BP 518, 12005 Rodez Cedex.

L'Institut de communication rech. pr son centre de langues 1) UN RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE bilingue angl./franç. à plein temps. 2) RESP. PÉDAGOGIQUE bilingue espagnol/français, à 1/2 temps. Ecrire ou tél. : ISTC, Mme BORK, 31, rue de la Brèche-aux-Loups, 75012 PARIS. Tél. : 43-44-48-43.

Centre de réinsertion recherche pour travail éducatif auprès de handicapés sociaux adultes
ÉDUCATEURS (H. ou F.)
- Travail en institution, sur appartement de 8 à 9 résidents (H., F.).
- Très motivés par le travail relationnel.
- Profil : psycho, éduc. S., A.S., E.S.F., etc. ou exp.
Ecr. Le Relais Bois-l'Abbé, 141, av. Victor-Chatenay, 49100 ANGERS.

DEMANDES D'EMPLOIS

CHEFS D'ENTREPRISE
L'Agence Nationale Pour l'Emploi
vous propose une sélection de collaborateurs :
- INGENIEURS toutes spécialisations
- CADRES administratifs, commerciaux
- JOURNALISTES (presse écrite et parlée)

CADRE ADMINISTRATIF. – Droit, IEP Paris. Trilingue anglais/italien. 16 ans exp. Fonction personnel et finance France, étranger avec responsabilité opérationnelle autonome.

OFFRE collaboration à PME/PMI pour gestion/direction ressources humaines ou secrétariat général, à multinationale pour liaison gestion administrative siège/filiales ou à entreprise se structurant pour relever le défi de 1992. (BCO/BD 1144.)

CONSULTANT. – DESS gestion IAE, bilingue anglais. 15 ans exp. en gestion générale marketing. Gestion des ressources humaines et formation.

CHERCHE poste salarié ou free lance. R.P. + déplacements. (CAD.IV/ALB 1145.)

AGENT COMMERCIAL. – 4 ans exp. vente, confection H/F/Enfant.

CHERCHE carte de représentation sur Paris/RP ou poste chef de produits.

ÉTUDIERAIT toutes propositions. (BCO/CR 1146.)

SECRÉTAIRE DE DIRECTION EXPÉRIMENTÉE. – Véritable collaboratrice. Très bonne présentation, discrète, efficace, organisée, autonome, responsabilités, initiatives, sens commercial, relations clientèle. Très bonnes connaissances anglais, sténo-dactylo, télex, télécopie. Aptitude à la rédaction, tenue tableau de bord.

CHERCHE poste stable Paris/RP Sud. (BCO/JV 1147.)

ÉCRIRE OU TÉLÉPHONER : ANPE
12, rue Blanche, 75436 PARIS CEDEX 09
TÉL. : 42-85-44-40, poste 27.

secrétaires

ÉTS SANITAIRE DANS PARIS

RECHERCHE

SECRÉTAIRE DE DIRECTION

- BTS exigé.
- Exp. en milieu hospitalier souhaitée.

Envoyer c.v., lettre manuscrite + photo sous nº 8 392 M LE MONDE PUBLICITÉ, 5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS.

propositions diverses

le « Mouvement national pour l'emploi des cadres » renouvelle encore son appel aux ingénieurs, cadres, techniciens, agents de maîtrise de 50 ans ou plus sans emploi pour création ou gestion d'associations intermédiaires ou collaboration auprès de responsables des collectivités locales. Nouvelle rencontre de réflexion et d'orientation le 8 février, 16 h 30 au Centre d'information civique, 242, bd Saint-Germain, Paris-7e.

L'IMMOBILIER

appartements ventes

3e arrdt

Mº BASTILLE
imm. p. de t., ravalé, s/rue, asc., chf. cent ind., gd liv., gde s. à m., entrée, 2 ch., cuis., bains, w.-c., service, 118 m², 67, bd BEAUMARCHAIS, sam., dim., 14/17 h.

4e arrdt

HOTEL DE VILLE
Imm. XVIIe gd liv., belle hauteur sous plafond, 3 ch., 145 m² terrasses, travx à terminer. R.V. SAMEDI S/PLACE 11 h-15 h. 5, r. SIMON-LE-FRANC.

7e arrdt

Mº ÉCOLE-MILITAIRE
bon imm. ravalé s/rue, stud., entrée, cuis., bns, w.-c., rez-de-chaus., calme. 29, r. du CHAMP-DE-MARS, sam., dim., 14 h – 17 h.

16e arrdt

Mº VICTOR-HUGO
imm. réc., gd stdg, parkg, grand séjour 34 m², 1 chambre, dressing, entrée, cuis. équipée, 1 bains, 1 douche, 2 w.-c., 90 m² + balcon sur jdin, 42, av. BUGEAUD. Sam., dim., lun. 14/17 h.

92 Hauts-de-Seine

PRIX INTÉRESSANT
BOULOGNE
Mº PTE-ST-CLOUD
petit 2 p., entrée, cuisine, bains, w.-c., calme
44, RUE DES PEUPLIERS
sam., dim., lun. 14/17 h.

locations meublées offres

Paris

7e VANEAU. Part. loue 2 p. 40 m² luxueusement décoré, living, 1 chambre, salle de bains marbre, 6 500 F. Tél. : dom. 47-22-03-34, bur. 45-66-12-93.

locations meublées demandes

Paris

INTERNATIONAL SERVICE
rech. pr BQUES, STÉS MULTINAT. et DIPLOMATES stud., 2, 3, 4, 5 p. et plus. I.S.I. 42-85-13-05.

maisons individuelles

GOULT LUBERON
MAISON PIERRES, 4 p. + s. d'eau, gren., aménag., cave. Ds le vieux village, 280 000. R. RAGON IMMOBILIER. Tél. (16) 90-75-86-77.

bureaux

Locations

VOTRE SIÈGE SOCIAL
Constitutions de sociétés et tous services, 43-55-17-50.

Votre adresse commerciale ou
SIÈGE SOCIAL
bureaux, secrétariat, télex
CONSTITUTION STÉS
Prix compét. Délais rapides.
ASPAC 42-93-60-50 +

appartements achats

Rech. URGENT 110 à 140 m², Paris, préfère 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 4e, 12e, 9e. PAIE CPT, 48-73-35-43.

villas

PR. Mº FACE BOIS VINCENNES CHARENTON pav. 6 p. cuis., tt cft, jdin ss-sol, gren., 2 525 000. MAS IMMOBILIER 43-45-88-53.

L'AGENDA

Vacances Tourisme Loisirs

Séjours enfants dans le Jura, alt. 900 m., 3 h TGV Paris, PAQUES 88.
Yves et Liliane, 38 ans, accueillent vos enfants dans une ancienne ferme XVIIIe s. confortablement rénovée, située au milieu des pâturages et des sapins.
Le nombre d'enfants est limité à 14 pour offrir un accueil familial, personnalisé.
Activités proposées : tennis, ski de fond, jeux collectifs, poney, découverte du milieu rural, des fleurs, fabrication du pain (selon saison... et conditions météorologiques).
Pour tous renseignem. : Tél. : 81-38-12-51.

GAGNER 1 SEMAINE DE VACANCES, 1 WEEK-END ou d'autres. Promotions. Comment ? En consultant rapidement la nouvelle brochure de vacances 1988. Demandez-là
S4V SÉLECTION
OFFERTE GRATUITEMENT 66, Chps-Elysées, Paris-8e. Tél. 42-89-08-31 ou par Minitel 36-14 + S4V.

L'ALPE-D'HUEZ
Studio 4/5 pers., exposition sud, pied des pistes. Tél. 76-22-15-23 ap. 20 h.

BRETAGNE SUD, PRESQU'ILE DE RHUYS, près ports et plages. Choix locations saisonnières juin, juillet, août, septembre (2 semaines et mois complet). Vente maisons, appts, terrains. BENERT-CHAUVEL, 56370 SARZEAU. Tél. 97-41-81-81.

Artisan

Entreprise de bâtiment général, spécialisée en RÉNOVATION APPARTEMENTS
Px compétitifs 42-39-18-08.

Chaudière

Vends chaudière Idéal Standard LB1 + 5 radiateurs + cuve fuel + brûleur. Prix 2.000 F à débattre. Tél. : 60-15-75-41.

Instruments de musique

A SAISIR PARFAIT ÉTAT clavier d'orgue italien Electronic Organs 2 000 F à débattre sans ampli. Tél. bur. 45-56-12-66.

PART. VEND PIANO 3/4 Bösendorfer, queue 2,25 m, nº 32 292 (1980). Etat neuf, peu joué, 175 000 F (prix actuel 245 000 F). Tél. avant 9 h ou après 19 h 99-38-85-79.

Le Carnet du Monde

Naissances

– Irène et Gérald GUELTON, laissent à

Diane

la joie d'annoncer la naissance de

Gersende,

le 19 janvier 1988.

6, avenue Emile-Acollas.
75007 Paris.

Fiançailles

– M. et Mme René FIRINO MARTELL sont heureux d'annoncer les fiançailles de leur fille et belle-fille

Elisabeth
avec
M. Jean-Pierre LOSTIS.

16100 Cognac.

– M. et Mme Pierre LOSTIS sont heureux d'annoncer les fiançailles de leur fils

Jean-Pierre
avec
Mlle Elisabeth FIRINO MARTELL.

14000 Caen.

Décès

– Mme Charles Bensadoun,
Le docteur René-Jean Bensadoun et Mme,
Le docteur Francis Bensadoun, chirurgien-dentiste,
M. et Mme Jean Godet, née Myriam Bensadoun,
M. et Mme Edmond Lachkar, née Andrée Bensadoun,
Mme I. Coriat et sa famille,
M. et Mme Pierre Amselem et leurs fils,
Mlle Catherine Amselem,
Les familles Bensadoun, Cohen, Karsenti, Catany,
Parents et alliés,
ont l'immense chagrin de faire part du décès accidentel du

docteur Charles BENSADOUN,
chirurgien-dentiste à Nice,

survenu le 31 janvier 1988.

Les obsèques ont eu lieu mercredi 3 février 1988, suivies de l'inhumation au cimetière de Cancade.

– Mme I. L. Bodkier, née Germaine Albaret,
M. le docteur et Mme Michel Bodkier,
David et Rachel,
ont la très grande douleur de faire part du décès du

docteur Israël Lejb BODKIER,
médecin à Bègles (Gironde), de 1947 à 1981.

née à Varsovie en 1911.

Ses obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité familiale à Bordeaux, le 28 janvier 1988.

12, place du 14-Juillet,
33130 Bègles.

– M. et Mme Michel Lefur, son gendre et sa fille,
Pierre, Claire, Etienne, Catherine Lefur, ses petits-enfants,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

Mme Pierre DELSART,
née Josette Audibert,
magistrat honoraire,

le 25 janvier 1988, à Versailles, dans sa quatre-vingt-septième année.

Elle avait fait don de son corps.

Une messe a été célébrée le 27 janvier à Versailles ; une autre messe sera célébrée ultérieurement à Toulouse.

Nous l'associerons dans notre souvenir et notre espérance à son fils, décédé en 1960, et à son époux, décédé en 1981.

« A moins de naître d'en haut, nul ne peut voir le royaume de Dieu. »

115, avenue de Paris,
78000 Versailles.

– Mme Henri Jonquet, son épouse,
Mme Françoise Jonquet,
M. et Mme Arnaud Jonquet,
M. et Mme Philippe Jonquet,
M. Jean Trivié,
ses enfants,
ses petits-enfants,
Et toute la famille,
ont l'immense douleur de faire part du décès de

M. Henri JONQUET,
ingénieur général honoraire de la SNCF,
ancien élève de l'Ecole polytechnique (promotion 1925),
officier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,

qui, le 2 février 1988, a rejoint dans la paix du Seigneur ses enfants tant pleuré,

Bernard,
et
Chantal
Mme Trivié.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 8 février, à 10 h 30, en l'église Saint-Pierre de Chaillot, 35, avenue Marceau, Paris-16e, suivie de l'inhumation dans le caveau de famille au cimetière du Montparnasse.

Cet avis tient lieu de faire-part.

29, rue de Lübeck,
75116 Paris.

– Mme Gilbert Monnier, née Michelle Izard, et ses enfants,
M. et Mme C. Hervé de Boysson,
Sophie, Nicolas et Olivier,
M. Jean-Baptiste Monnier,
Mlle Mathilde Monnier,
Mlle Marie-Violaine Monnier,
M. Théophile Monnier,
ont la douleur de faire part du décès subit de

M. Gilbert MONNIER,

survenu le 4 février 1988, dans sa soixante-troisième année.

Un service religieux aura lieu le lundi 8 février 1988, à 10 heures, en l'église du Sacré-Cœur à Mulhouse.

9, rue Elisabeth,
68100 Mulhouse.

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. Georges POIRIER,
chef de service honoraire au ministère des affaires étrangères,
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 4 février 1988, à l'âge de quatre-vingt-un ans, en son domicile.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 8 février 1988, à 10 h 45, en l'église Saint-Joseph d'Enghien-les-Bains.

L'inhumation aura lieu au cimetière nord d'Enghien-les-Bains (rue Louis-Delamarre), dans le caveau de famille.

De la part de :
Mme Georges Poirier, son épouse,
M. et Mme Jean-Paul Poirier et leurs enfants,
M. Jean-François Poirier, ses enfants et petits-enfants,
Mme Paul Poirier et ses enfants,
Mme Pierre Poirier,
M. et Mme André Asse et leurs enfants,
ses beau-frère, belles-sœurs, neveux et nièces
Et de toute la famille.

– M. Pierre Reynaud,
M. et Mme Pierre Reynaud et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de leur épouse, mère et grand-mère,

Mme Marie REYNAUD,

survenu dans sa quatre-vingt-neuvième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, à Rambouillet, le 2 février 1988.

Résidence Harmonie,
6, boulevard de Neuilly,
92400 Courbevoie.
14, rue Thérèse,
75001 Paris.

– M. Louis Umbricht, son époux,
M. et Mme Bernard Lassus et leurs enfants,
Mme François Jaulin, ses enfants et petits-enfants,
Annie Umbricht,
M. et Mme Jean-Louis Umbricht et leurs enfants,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
M. Armand Umbricht et sa famille,
M. et Mme Georges Umbricht et leur famille,
ses beaux-frères, belle-sœur, neveux et nièces,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part de la disparition de

Mme Louis UMBRICHT,
née Renée Pourteau,

qui s'est éteinte au milieu des siens le 4 février 1988.

La cérémonie religieuse aura lieu le samedi 6 février, à 8 h 30, en l'église Saint-Lambert de Vaugirard, place Gerbert, Paris-15e.

9, rue Petel,
75015 Paris.

Remerciements

– Le professeur Pierre Auger,
Ses enfants et petits-enfants,
dans l'impossibilité de répondre à toutes les marques de sympathie qui leur ont été témoignées à l'occasion de la mort de

Mme Pierre AUGER.

vous prient de trouver ici leur plus sincères remerciements.

– Nantes.

Mme Georges Salmon,
Les enfants
Et toute la famille,
remercient très sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie par leur présence et envoi de cartes lors du décès de

M. Georges SALMON.

Anniversaires

– Pour le premier anniversaire du rappel à Dieu de

Mme Gérald CAUVIN,
née Janine Merveilleux du Vignaux,

une pieuse pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connue et aimée.

– Il y a douze ans disparaissait

Cletta MEYER.

Une pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connue et aimée.

Soutenances de thèses

– Université Paris-I, le vendredi 5 février, à 14 h 30, salle 308, entrée 1, rue Victor-Cousin, galerie J.-B.-Dumas, escalier L, M. Thomas Michel Gunter : « La photographie et ses rapports avec la publicité et le cinéma dans l'entre-deux-guerres : vers une définition de la modernité ».

– Université Paris-I, le samedi 13 février, à 14 h 30, amphithéâtre Richelieu, M. Ahmed Moussaoui : « Le problème des fondements de la logique chez les penseurs musulmans médiévaux. La logique d'Ibn Sina ».

MÉDECINE

Pour avoir aidé des malades à mourir

Le professeur Hackethal menacé d'interdiction professionnelle en RFA

BONN
de notre correspondant

Une chambre du tribunal de Munich, composé d'un juge professionnel et de deux médecins, s'est prononcée jeudi 4 février pour un retrait de l'autorisation d'exercer au professeur Julius Hackethal, soixante-sept ans, qui défend et applique en RFA le principe de l'euthanasie dans les cas médicaux désespérés.

Le tribunal estime qu'il faut empêcher que ne s'installe dans l'esprit du public l'idée que les médecins sont habilités à fournir des médicaments mortels. Il a également reproché au docteur Hackethal d'avoir contrevenu à la déontologie médicale en se faisant une publicité personnelle « *exagérée* » à l'occasion du débat public qu'il avait déclenché à propos de l'euthanasie.

Il appartient maintenant au gouvernement régional de Bavière de décider la suspension de l'autorisation d'exercice pour le docteur Hackethal. Ce dernier, interrogé dans sa clinique de Chiemsee, près de Munich, a déclaré qu'il ferait appel de cette décision devant le tribunal administratif, et qu'il était prêt, si necessaire, a porter le cas devant l'instance suprême de la justice ouest-allemande, le tribunal constitutionnel de Karlsruhe.

L.R.

Un rappel à l'ordre du cardinal Decourtray à propos des fécondations « in vitro »

Le cardinal Albert Decourtray, président de la conférence des évêques de France, a publié, le jeudi 4 février, un communiqué destiné à mettre fin aux interrogations des théologiens moralistes, des médecins et des familles catholiques au sujet de la procréation artificielle. Il rappelle avec fermeté la position du Vatican, fixée le 10 mars 1987 dans l'instruction *Donum Vitae*.

« Cet enseignement est discuté publiquement par certains théologiens catholiques français, dit l'archevêque de Lyon. *Même si cet enseignement de* Donum Vitae *ne se veut pas infaillible, les fidèles sont tenus d'observer une instruction donnée par l'autorité légitime de l'Eglise pour un exposé de la doctrine. (...) L'autorité doctrinal, et morale de cette instruction ne se tire pas de l'argumentation rationnelle proposée ni du dénombrement des réactions qu'elle entraine. Elle tient à la responsabilité magistérielle du pape qui laisse et fait enseigner cette doctrine. »* « *Les catholiques,* conclut-il, *doivent faire confiance à leurs pasteurs. L'Eglise ne les égare pas.* »

هكذا من الأصل

Le Monde
SANS VISA

Le Zaïre en folklore d'époque



par Danielle Rouard

Leur passion : les vêtements, la « sape ». Leur rythme : le « kwassa-kwassa », une musique née à Kinshasa. Leur préoccupation : gagner de l'argent. Survivre.

DÉBUT de soirée dans les ruelles de Matonge, le cœur des folles nuits de Kin, Kinshasa, Kin-kiesse ou Kin-la-joie. C'est le moment magique où brutalement disparaît le soleil, où s'adoucit la moiteur de l'air équatorial. Entre chien et loup, lorsque bougies et ampoules nues s'allument, la foule surgit, chaleureuse et communicative. Tous les 10 mètres, dans les guinguettes, femmes et hommes sont assis sur des caisses de bière, autour des orchestres. Là se crée la musique zaïroise, où la tradition des ethnies se casse pour resurgir électrisée par des rythmes plus modernes. Ce mélange détonant irrigue l'Afrique. A l'affiche des capitales mondiales pointent le Grand Maître Franco, le Grand Zaïko, les Langa-Langa Stars et Papa Wemba. Tous ont commencé là, dans un de ces *nganda*, les bars à ciel ouvert de Matonge.

Comme ici ce soir, dans ce repaire de l'ethnie baluba : corps ondulants, regards qui « follent » – doux yeux, baratin et coups de hanche. Une matrone noire en pagne serré s'approche sur un rythme de mambo-rock : de ses mains battant la cadence, elle invite à la danse, amicale et insistante. Comment rester assise en voyeur ? Ainsi l'étrangère hérite-t-elle de son premier et vrai laissez-passer pour Matonge.

Plus tard, le décor change, dans une salle pauvre du quartier, pour une version de *West Side Story* jouée par les « sapeurs ». A travers la « sape » — le *look* du vêtement — s'étanche la soif d'identité quand on a seize ans à Kin. Ce soir les Jeunes Emporos, inspirés de l'empire du Soleil-Levant, envahissent la scène. Ils déconcertent par leur jeunesse et leur professionnalisme. Ils sont dix-huit et se connaissent depuis toujours. Avant la musique, la revue : voilà leur rite, leur griffe. Ils descendent l'escalier un à un, s'avancent vers le public sur les pas d'un défilé de mode, pour qu'on admire le flou d'un pantalon à la japonaise et la sobre Weston. Ils esquissent les figures du « *kwassa-kwassa* » — le rythme né à Kin qui fait fureur en Afrique — pour que frémissent leurs tuniques d'une sophistication à faire rêver Tokyo ou Rome.

Les Jeunes Emporos, faute d'argent, fabriquent eux-mêmes leur garde-robe. Ils ont lancé leur musique frénétique à l'assaut de Kin. Tous ont un cartable aussi vide que stylé. Chacun d'entre eux a une fonction précise, du président à l'adjoint, de l'adjoint au trésorier. Ils sont à l'image de la société civile zaïroise, avec un même objectif : des quatre millions de Kinois se distinguer, pour gagner de l'argent. En un mot, survivre.

Car des zaïres (100 zaïres = 25 francs français), il en faut pour la sape. Les boutiques-sapeurs, qui pullulent à Matonge, rivalisent de fantaisie dans l'enseigne au lettrisme soigné, les présentoirs à ressorts et les mannequins-automates. Costumes et robes doivent avoir deux qualités : le tissu et la griffe — celle des grands noms du prêt-à-porter mondial. Ils ont un défaut : leur prix équivaut à trois mois du salaire local.

Le salarié porte beau

« *Voyous* » ou « *fils de riches* », comme tous les dandys du monde, les sapeurs attirent la méfiance comme la peau de Blanc les moustiques, en abondance à Kin l'équatoriale. De cette sourde désapprobation, ils tirent fierté. Ils pratiquent le slalom avec l'autorité publique, vigilante, et l'esquive avec le pouvoir familial, omniprésent.

« *Les parents verraient d'un sale œil leur présence ici* », explique Pululu, petit homme sec qui tient à bout de bras son centre culturel de la parcelle de Magembo : « *Ma porte ne leur est pas fermée. Mais, dans ce quartier ouvrier, on pense d'abord au travail* ». Pour Pululu, c'est une affaire qui tourne : théâtre, expos, infos pratiques, ciné-vidéo deux fois par semaine à 50 zaïres la séance. Dans sa journée, il fait quatre métiers pour assurer, comme ses compatriotes, le nécessaire et le superflu, « le manger » et la « flambe ».

« *Travaillez, prenez de la peine, c'est le fonds qui manque le moins* », dit dans une de ses chansons Papa Wemba. Il est cireur pour l'occasion, dans *La vie est belle*, un film de Ngangura Dieudonné Mweze et Benoit Lamy qui occupe depuis des mois l'écran du Palladium, la salle branchée du boulevard des Ambassades, où les fauteuils de bois grincent à la moindre émotion (1).

Pour les cireurs, en ce début de saison chaude, la pluie se fait attendre et le client est rare. Enfin, ce n'est pas encore la disette. Dès l'aube, le cireur a du pain sur la planche. Les salariés — ces rares élus parmi les Kinois — se rendent au travail. Ils vont à pied, car les *fula-fula*, ces bus bringuebalants, regorgent de corps suspendus par un bras ou une jambe.

Le salarié porte beau. Il sort cravaté de sa case de pisé sans eau ni électricité. Il lui faut ensuite suivre un entrelacs de ruelles marécageuses avant d'atteindre les beaux quartiers. Qu'importe : un porteur professionnel le hisse sur ses épaules pour franchir les flaques dangereuses et, à la sortie, le cireur donne le coup d'éclat aux chaussures. « Monsieur » est prêt à assumer son rôle de salarié. Que ne ferait-on pour travailler ?

Porteurs, cireurs, pousse-pousseurs qui relaient celui qui pousse la carriole où se juche le client, vendeurs d'aphrodisiaques (piment pilé ou graines à mâcher), « moineaux » vivant en bande dès huit ans du produit de leurs superbes modèles réduits en fil de fer, « taximen » serpentant dans un fracas de ferraille entre les trous béants de la chaussée kinoise, parmi les embouteillages bruyants, autour des deux seuls feux rouges de la ville..., c'est la vie à Kinshasa.

Sous le soleil de plomb, se « bokent » à en donner le tournis des bières légères ; s'engloutissent poissons cuits à la banane, mangues et papayes. Des *kadhafi* proposent du carburant : ces jeunes gens ainsi nommés le vendent en fraude et bien délayé. Car aux stations les pompes sont souvent vides. Manque de matière première ? Mais non : le pétrole jaillit du Shaba, la riche province du Sud. Problème de pipe-lines ? Après un parcours sinueux, ils débouchent dans on ne sait quel tiroir-caisse. La crise des cours mondiaux renforce l'économie parallèle.

Cette économie souterraine est la source principale de revenu pour les millions de nouveaux citadins venus des savanes chercher fortune dans la capitale. Quel commerce... L'*Iran-Irak*, le bac reliant en vingt minutes Kin la riche à Brazzaville la provinciale, regorge de sacs, de volailles, de pièces mécaniques. A chaque aube, les marchands montent au front pour avoir une place sur ce bac aux promesses d'Ali Baba, où les bisbilles commerçantes ont des allures de matches de boxe. « *Iran-Irak* », richesse du verbe... « Casser le caillou », c'est ce qu'on appelle ici pratiquer un métier pour vivre, après avoir éventuellement « cassé le bic », c'est-à-dire rompu ses études, quitte à se livrer à la « coopération », — la corruption. A moins d'avoir la chance rare d'être un « Américain », un homme vivant sans emploi, mais comme un pacha.

Ce nouveau parler kinois fait les délices des linguistes. Dans son *Essai de lexique de 1986*, François Belorgey, du Centre culturel de Kinshasa, en souligne « *la souplesse et la mobilité. Ce parler est assez représentatif du petit milieu dont il est l'émanation, expliquant des faits sociaux spécifiques : l'argent, le sexe, le fétiche, la force physique* ». Jeux de mots, sur fond de valeurs traditionnelles : la capitale, telle une adolescente, se crée un langage et construit son histoire. Pour cela, elle ne manque ni de racines ni de trésors. Peintures naïves exposées à l'Académie des beaux-arts. Riches collections du Musée archéologique en cours d'aménagement...

Des savanes reculées et des profondeurs de la forêt arrivent peu à peu les instruments de musique, les masques et les fétiches des rites ancestraux. Les dieux ne sont pas morts au Zaïre. Les statues poursuivent leur silencieux destin sur les étagères du musée en construction. En bois peint, une femme accroupie est en train d'accoucher : son bébé pend, lié au cordon ombilical. Sur combien de maternités veilla-t-elle au village avant de rejoindre le musée ? Sur les traces de ces richesses, l'équipe de conservateurs zaïrois formée à l'université de Louvain, en Belgique, passe de longs mois. En brousse, il leur faut convaincre le sorcier et les habitants de laisser partir vers l'inconnu le signe de leur culte : « *Mais l'esprit demeure, n'est-ce-pas ?* »

Ville contre cité

Les missions belges du temps de la colonisation n'ont pas réussi à exorciser les génies indigènes. Les règlements autoritaires de l'occupant d'alors n'ont pas ramené à la raison les cultures fantaisistes du Zaïre. Mais il en reste des traces. Hier, le Kinois devait présenter son laisser-passer s'il franchissait la frontière de la « cité » noire pour entrer dans la « ville » blanche. Apartheid... Aujourd'hui, point de laisser-passer, mais une barrière culturelle dure comme le béton : la ville a peur de la cité.

Les avenues de la ville, dès le coucher du soleil, se vident de toute âme. A la même heure, les parcelles de la cité commencent leur transe. Au détour d'une dispute de taxi éclate la méfiance du Noir. Les Blancs, à l'abri dans leurs demeures soigneusement gardées, ne viennent guère à Matonge. Si, tout de même, pour y rencontrer une « Londonienne », une de ces prostituées réservées à leur usage exclusif. Mais c'est un plaisir qu'ils s'offrent de moins en moins : la peur du SIDA calme toutes les ardeurs. On hésite d'ailleurs devant une piqûre ou une transfusion. Et si l'on peut, on évite l'hôpital pour revenir aux remèdes de grand-mère. Parano de tous les dangers...

Le SIDA existe au Zaïre, mais peut-être moins qu'on ne l'a dit. Kinshasa, après avoir tu le fléau, le dénonce avec vigueur. Depuis quelques mois, elle s'efforce à la prévention, à coups de chansons, de spots télévisés quotidiens et de condoms trop coûteux pour une bourse locale. Comme à Paris et à New-York, ses équipes de chercheurs s'apprêtent à mettre au point vaccins et traitements. Quel pied-de-nez si demain le miracle anti-SIDA venait de Kinshasa ! Et quelle montagne de devises... Pour ce pays en voie de développement, c'est une gageure, que l'Organisation mondiale de la santé finance en priorité.

(Lire la suite page 14.)

(1) *La vie est belle* sera programmé prochainement sur les écrans parisiens.

VOYAGE

Le Zaïre en folklore d'époque

(Suite de la page 13.)

D'autres, beaucoup plus nombreux, prêchent l'abstinence purificatrice. Ainsi, par une matinée dominicale, à l'heure du prêche, dans l'église des kimbanguistes, en lisière de la capitale, les Zaïrois affluent.

« On ne marie pas son âme mais son corps. Nos jeunes sont chastes », affirme le porte-parole de l'Eglise, né dans la savane, et qui se donne aujourd'hui des allures de clergyman. *« Ils ne fument pas, ils ne dansent pas. Car ces danses obscènes ne sont plus celles de nos ancêtres. Comme l'élection de Miss Zaïre, à moitié nue, c'est une attitude d'importation occidentale. Contre cela, nous devons avoir une conduite irréprochable. »* Voilà pour le culte de cette communauté très importante qui mêle fétichisme et christianisme.

Kivu, potager de la nation

D'inspiration baptiste, son prophète zaïrois, *« visité par Christ »* en 1921, montra qu'*« on était colonisé sans le savoir »*. Il paya le prix de sa clairvoyance puisqu'il passa sa vie en prison. Forts de 6 millions d'adeptes en Afrique, les kimbanguistes ont rejoint en 1969 le Conseil œcuménique des Eglises.

Après le culte, célébré tous les dimanches à Kinshasa, on ramasse des fonds pour construire écoles et hôpitaux dans le pays. Défilent alors en brigade, pas cadencé et bras tendu, les femmes d'un côté et les hommes de l'autre. Trois mille fidèles passent ainsi devant leur chef spirituel chargés de dons. Sur la tête de l'une, un régime de bananes. Dans la main de l'autre, une poignée de zaïres, ou encore une gerbe de blé, une boule de manioc : chacun offre selon sa bourse et son cœur. Le long défilé fini, on fait les comptes en citant à l'ordre du mérite les plus généreux donateurs. Que d'argent, comparé à la pauvreté des parcelles!... En guise de conclusion, après les cantiques et sur une musique de majorettes, la « Mama » ou « Tantine » – l'épouse du prophète défunt – oublie ses quatre-vingt dix ans pour se lancer, toutes griffes dehors et sous une « sono » puissante, dans une exhortation à la foi qui chasse toutes les pensées pécheresses.

Décidément, il faut fuir la moiteur sensuelle de Kin, les feux du sexe et du fric de Matonge, loin, très loin à l'Est, vers les grands espaces vierges...

Une heure de DC 10, puis quatre heures de piste : la province du Kivu est un autre monde. C'est le potager des *trente millions de Zaïrois éparpillés* dans leur pays grand comme six fois la France. Les plantations de café – le plus subtil des arômes africains – s'étendent à perte de vue. Sous leurs pieds chargés de fruits poussent en rangs serrés des haricots verts extra-fins. Il suffit de se baisser pour les cueillir.

A chaque jour suffit sa peine. *Dolce vita...* Les fraises, à peine plus grosses que nos fraises des bois, les pommes de terre et les carottes nouvelles, radis, maïs, poireaux, envahissent les jardins. Dans les prés, à flanc de colline, paissent des troupeaux. A l'horizon se dressent les montagnes en courbes harmonieuses.

L'air est pur, le soleil sans brume et la nuit fraîche : on se croirait en Suisse, pour un peu. Mais dans ces villages blottis dans la forêt – mère d'abondance, – autour de ces lacs limpides et sous l'œil des marabouts, on ne croise pas de BMW. *Seulement quelques* « 4×4 » et des trottinettes de bois à frein manuel, surchargées de légumes ou de poissons. Curieux engins que l'on pousse à la montée et que l'on enfourche dès la première descente amorcée. Le soir venu, les lampes à pétrole s'allument. Car on reste chez soi, à l'abri des fauves tapis dans la proche obscurité.



MAITRE/GAMMA

Patriarches gorilles

Plein soleil dès l'aube, sur la piste des grands espaces où buffles, *topis* (antilopes sauvages) et phacochères gambadent par centaines, en liberté. A l'ombre d'un bosquet digère une famille de lions. Plus loin, quelques éléphants poursuivent leur marche sans but. Des centaines d'hippopotames roupillent dans leur marécage. Des babouins se reposent, adossés à une pancarte signalétique – vestige unique des caravanes du passé. Le parc naturel du Virunga n'est pas une réserve, mais une zone dont la faune et la flore sont protégées par l'Institut zaïrois de conservation de la nature. Chasse prohibée !

Au bout du chemin, l'aventure est unique : dans la jungle du Virunga subsistent des gorilles dont l'espèce se fait rare. Il n'en reste que deux cent quatre-vingts de cette espèce dans l'univers, tous dans cette région d'Afrique de l'Est. Ex-Oscar et les siens, ex-Samuel et sa progéniture, ex-Marcel et sa famille : bonjour, les gorilles de montagne... Comme c'est la coutume ici, leur nom occidental est précédé d'un « ex » : ex-Marcel s'appelle Faïda en zaïrois. Depuis trois ans, et chaque jour sans exception, le docteur Conrad Aveling, anthropologue britannique, et son équipe de braconniers zaïrois, reconvertis en pisteurs pour le business, rendent visite aux trois patriarches gorilles. Il en a fallu de la patience et du doigté pour nouer conversation et s'étudier.

9 heures du matin : Jo le pisteur, à l'affût des traces fraîches d'ex-Marcel, ouvre le chemin à coups de machette dans les lianes, les fougères et les arbres touffus. Deux heures de marche. Soudain, un amas de branches cassées, encore pleines de sève : ex-Marcel a passé la nuit sur ce lit improvisé. On continue l'approche, par lentes avancées, les jambes saisies par des tiges étouffantes dans cette jungle rassurante comme un ventre. Nouveau présage : des crottes récentes. Momo le guideur passe en tête. Le pas ralentit.

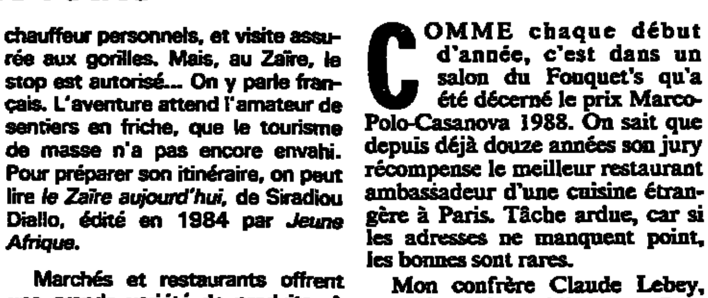
Ex-Marcel est sans doute très proche, caché dans un sombre bosquet, avec ses cinq épouses, ses trois bébés et ses neuf petits. Ex-Marcel, environ vingt-deux ans, grisonnant, appelé aussi Silver Back, déteste être dérangé. A lui de donner le feu vert. Momo pousse, sur trois tons et en trois syllabes, le son de bienvenue. Pas de réponse. Plus personne ne bouge. Les fourmis envahissent les chevilles. Des insectes bourdonnent dans l'épais silence.

Momo relance son appel. On entend craquer des dents croquant du céleri sauvage. Des rires éclatent en cascade : les bébés d'ex-Marcel. Le bosquet s'agite. A dix mètres, ex-Marcel en sort pesamment, fait quelques pas et s'allonge avec sa préférée du moment, qu'il épouille tendrement.

Du Zaïre, ex-Marcel le gorille vous salue bien...

DANIELLE ROUARD.

Carnet de route



Croisière sur le fleuve Zaïre – dont les rives firent rêver André Gide dans son *Voyage au Congo*. En compagnie des chercheurs d'or dans le nord du pays, à Bukavu, où les enfants suivent heure par heure le cours de l'or à Tokyo ou à Genève. Dans l'Est doux et luxuriant, près de Goma, des gorilles, des lions et des éléphants... Au Sud, à proximité des mines de Lubumbashi. Enfin à Kinshasa, ses orchestres, ses musées et sa Foire internationale.

De Paris à cette capitale parmi les plus joyeuses d'Afrique, sept heures d'avion. Trois vols directs par semaine, pour un prix variant de 7 145 F à 9 425 F, selon la période et la durée du séjour, et d'autres départs encore avec une escale à Bruxelles. Se renseigner à Air Zaïre (1) ou à UTA.

Sur place, l'Office du tourisme zaïrois (2) organise de nombreux circuits dans divers sites du pays. Zaïre Safari vous emmène, par exemple, dans le parc de Virunga – pension complète, véhicule et chauffeur personnels, et visite assurée aux gorilles. Mais, au Zaïre, le stop est autorisé... On y parle français. L'aventure attend l'amateur de sentiers en friche, que le tourisme de masse n'a pas encore envahi. Pour préparer son itinéraire, on peut lire *le Zaïre aujourd'hui*, de Siradiou Diallo, édité en 1984 par *Jeune Afrique*.

Marchés et restaurants offrent une grande variété de produits. A Kinshasa l'Equatoriale, les diverses communautés venues d'Europe ou d'Amérique se retrouvent chaque soir dans leurs bars, autour des plats de toujours. La cuisine zaïroise propose de succulentes recettes de poisson, mais aussi de serpent, de crocodile. Il faut y goûter.

(1) Air Zaïre : 7, boulevard de la Madeleine, 75001 Paris. Tél : 47-03-94-87.

(2) Office national du tourisme, boulevard du 30-Juin, Gombe, Kinshasa. Tél : 24889. Ou encore à Goma : BP 530 Goma Kivu. Tél : 422.

LA TABLE

Etrangers à Paris

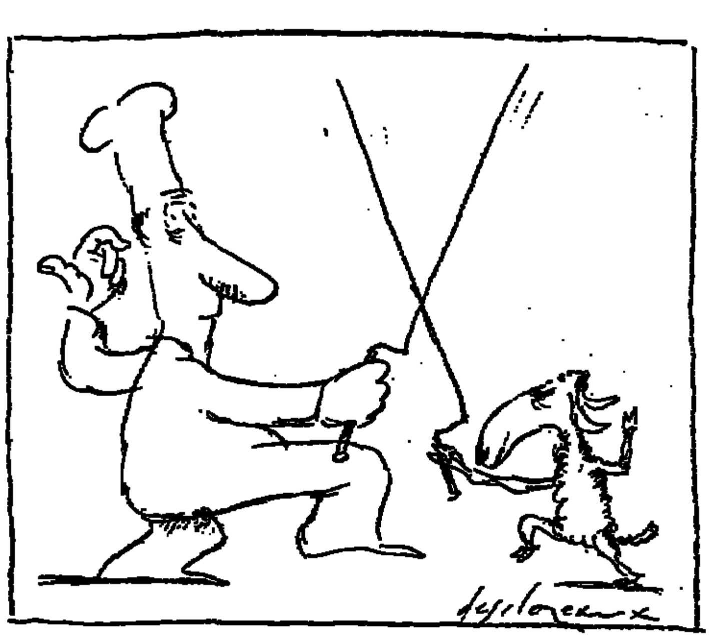
COMME chaque début d'année, c'est dans un salon du Fouquet's qu'a été décerné le prix Marco-Polo-Casanova 1988. On sait que depuis déjà douze années son jury récompense le meilleur restaurant ambassadeur d'une cuisine étrangère à Paris. Tâche ardue, car si les adresses ne manquent point, les bonnes sont rares.

Mon confrère Claude Lebey, qui vient de publier son *Petit Lebey 88 des restaurants étrangers et exotiques de Paris*, n'a pas eu, lui, de mal à trouver des adresses mais beaucoup plus à en sélectionner quelque trois cents. Je le trouverais même bien indulgent (Editions Robert Laffont).

Sans doute a-t-il raison d'écrire que l'on va de plus en plus au restaurant pour se distraire et changer d'ambiance, mais serait-ce au prix d'un méchant repas ? Les adresses chinoises qui semblaient depuis quelques années marquer le pas pullulent de plus belle. La pizza-connection triomphe. Et le jury du Marco-Polo-Casanova a bien du mal à trouver ses lauréats !

Donc, pour 1988, le vainqueur est *Martin Alma* ressuscité. Décoré avec talent par Jean Dives. Un chef de qualité prépare un assortiment de hors-d'œuvre maghrébins avant le couscous-méchoui de bonne graine et de viande bien croustillante. *Martin Alma* complète ainsi la trinité : *Timgad* (21, rue Brunel), *Wally Saharien* (16, rue Le Regrattier) et *Moucharabieh* (76, rue du Mont-Cenis).

Tandis que le Prix de la pérennité, attribué à d'anciens lauréats ayant su conserver (voire améliorer) leurs prestations, a été attribué au merveilleux *Saudade* (lauréat 1984), qui est 34, rue de La Bourdonnais ; tél. : 42-36-30-71), la véritable ambassade à Paris de la cuisine portugaise.



DESCLOZEAUX

A propos d'ambassades, nous constaterons une fois de plus que si l'Allemagne, avec *Le Vieux Berlin* (32, avenue George-V ; tél. : 47-20-88-96) dont l'éloge n'est plus à faire et le Danemark avec *Le Copenhague* (142, avenue des Champs-Elysées ; tél. : 43-59-20-41), doublé du *Flora Danica* au rez-de-chaussée, sont officiellement représentés, on peut s'étonner que la Belgique, l'Angleterre, voire la Suisse (car *La Maison du Valais* est indigne de cette belle province gourmande helvétique) n'aient pas d'enseignes capitales. Constatons également que si l'Espagne est mal représentée, l'Italie a, au milieu de tant de gargotes, quelques bonnes maisons. L'Inde également, avec en exemple *Le Palais de Kashmir* (77, rue du Poteau ; tél. : 42-59-40-86). Lisez bien Palais et non point Ile de Kashmir !) et le Brésil avec *Guy* (6, rue Mabillon ; tél. : 43-54-87-61). Il y a même un restaurant afghan que Lebey a découvert : *Chez Karol* (34, rue Boulard ; tél. : 43-22-57-50), ainsi qu'un kurde : *Dilan* (13, rue Mandar ; tél. : 42-21-46-38).

Enfin, notez que pour pallier la démission britannique, l'*Hôtel Astor* organise avec Food from Britain des déjeuners « Table de l'entente cordiale » chaque troisième jeudi du mois. Le prochain aura lieu le 18 février, à *La Table d'Astor* (11, rue d'Astorg ; tél. : 42-65-80-47).

LA REYNIÈRE.

● *Martin Alma*
44, rue Jean-Goujon,
75008 Paris.
Tél. : 43-49-28-25.
T.l.j. Service traiteur
AE.-CB.-DC.

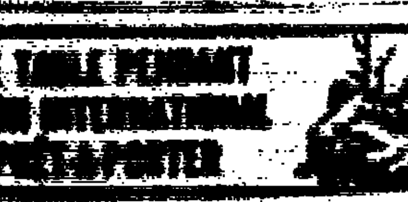




BLE

à Paris





MARC ENGUERAND

Nice tétralogique

Cycle Wagner, du 16 au 23 mars, à l'Acropolis de Nice, salle moderne à l'acoustique appréciée des mélomanes, *l'Or du Rhin* le 17, *la Walkyrie* le 18, *Siegfried* le 20 et *le Crépuscule des dieux* le 22.

Pour permettre aux admirateurs de Wagner d'écouter la Tétralogie dans de bonnes conditions, l'hôtel Westminster Concorde (4 étoiles) propose un forfait de sept jours au prix de 2 550 F par personne en chambre double. Il comprend les nuits et petits déjeuners et une place pour chacun des opéras. Chambre simple : 3 250 F. Réservations au Westminster Concorde (27, promenade des Anglais, 06000 Nice, tél. : 93-88-29-44) ou à la réservation générale des hôtels Concorde (05-05-00-01, numéro vert).

Marrakech soleil d'hiver

Soleils d'hiver en solde : le Maroc n'est pas tellement plus loin de Paris que les Baléares. Chez Wagons-Lits Tourisme, les prix baissent en février et mars. La semaine à Agadir (hôtel Atlas), au bord de l'océan, vaut 3 580 F par personne en pension complète, en chambre double, voyage compris.

A Marrakech, on propose une semaine à l'hôtel El Andalous (4 étoiles) dans le quartier extérieur aux remparts, à vingt minutes à pied de la place Djemaa-el-Fna, pour 3 200 F en pension complète (2 795 F en demi-pension), voyage compris.

Départs le samedi sur Royal Air Maroc. On peut partir un autre jour de la semaine, moyennant un supplément de 740 F pour Marrakech (ou 720 F sur Royal Air Maroc et 600 F sur Air France pour Agadir). L'accès aux tennis et, bien sûr, à la piscine est gratuit. Renseignements et vente dans les agences de voyages.

Le goût de la Louisiane

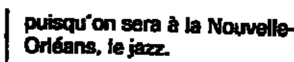
Autant confier l'élaboration et la préparation d'un voyage à un spécialiste. Ici, pour ce tour des plantations en Louisiane, pas de problème : Maurice Denuzière y a posé sa marque et inscrit tout son savoir.

Du 13 au 22 avril, on pourra partir sans crainte, avec Athenaeum (6, rue Quentin-Bauchart, 75008 Paris, tél. : 47-23-65-94), de la Nouvelle-Orléans à la Nouvelle-Orléans en passant par les demeures de Mount Horpe, Nottoway, Rosedown, Greenwood, Longwood, Melrose. Et d'autres.

Dans chaque lieu, on verra ce qu'il faut voir, on écoutera ce qu'il faut entendre et on sera reçu par des personnalités dans leur maison. Ainsi du gouverneur de Bâton-Rouge et du maire de Natchez.

Egalement au programme, survol du delta du Mississippi, croisière sur un bayou, près de Lafayette, excursion en bateau dans le bassin de l'Atcha-Falaya, immense marécage sauvage, et des réceptions qui évoqueront l'accueil dans les plantations au temps de la splendeur du Vieux Sud. Et puisqu'on sera à la Nouvelle-Orléans, le jazz.

Tarif par personne en chambre double (avion, hôtel de luxe et tous les repas) : 15 950 F.

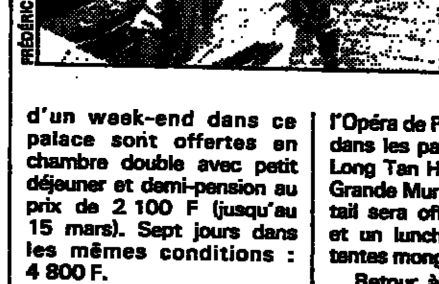


CICCIONE/RAPHO

Trois nuits à Stresa

Propriétaire du Danieli à Venise, la chaîne d'hôtels italienne Ciga sait ce que luxe veut dire. Peu de risques donc d'être médiocrement hébergé en choisissant un établissement du groupe comme le propose l'agence Envolées (6, rue de la Paix, 75002 Paris, tél. : 42-61-50-02) dans son catalogue 88 « en partance » pour l'Italie.

Nous avons retenu à Stresa, sur le lac Majeur (240 km de Milan), l'Hôtel des îles Borromées. Basse saison certes, mais tarifs peu élevés puisque les trois nuits d'un week-end dans ce palace sont offertes en chambre double avec petit déjeuner et demi-pension au prix de 2 100 F (jusqu'au 15 mars). Sept jours dans les mêmes conditions : 4 800 F.



FRÉDÉRIC ACHDOU

Muraille Jet set

Seul monument de notre planète visible depuis la Lune, la Grande Muraille de Chine, élevée sur 5 000 kilomètres à partir du IVe siècle avant J-C, est menacée de ruine. Pour la sauver, un comité international organise, avec le soutien du PC chinois, un voyage de prestige dont le prix, volontairement élevé, ira, pour moitié, à sa restauration et pour moitié à celle de la salle de musique de l'hôpital Giovanni e Paolo, à Venise.

Visite du Palais d'été, déjeuner dans le style de l'impératrice Tseu dans l'île des Dragons, soirée à l'Opéra de Pékin, bal masqué dans les pavillons du lac de Long Tan Hu et, bien sûr, la Grande Muraille, où un cocktail sera offert par Maxim's et un lunch servi sous des tentes mongoles.

Retour à Pékin pour une soirée avec Maïa Plissetskaïa, Mady Mesplé, Montserrat Caballe, Katia Ricciarelli, Teresa Berganza et les Solisti Veneti de Claudio Scimone. Vente aux enchères organisée par Sotheby's dans l'enceinte de la Cité interdite et déjeuner dans ce même lieu. Xian, où le premier empereur de Chine enterra son armée, Shanghai, Suzhou et ses jardins, recevront également la visite des voyageurs.

Prix : 53 000 F pour le voyage de dix jours, du 30 mai au 8 juin, tout compris (voyage, séjour et limousine privée) ; 24 000 F pour le week-end à Pékin du 2 au 5 juin. Réservation pour la France auprès de Carrefour de la Chine (45, rue Sainte-Anne, 75001 Paris, tél. : 42-61-38-67).



JEUX

échecs

N° 1266

UNE DÉFENSE DIABOLIQUE

(Tournoi open de Los Angeles, 1987)

Blancs : CHRISTIANSEN
Noirs : KORCHNOI

Défense Grunfeld.

1. d4	Cf6	18. é5!	Tç8 (j)
2. ç4	g6	19. Cf4 (k)	Cç4!
3. Cç3	d5	20. é6	Fa4
4. çxd5 (a)	Cxd5	21. Cxg6 (l)	hxg6
5. é4	Cxç3	22. Fxg6	Cé5
6. bxç3	ç5	23. Fé4 (m)	Da5 (n)
7. Fç4	Fg7	24. Dd4	Tç4
8. Cé2 (b)	0-0	25. Df2 (o)	Txé4!
9. 0-0	Cç6	26. fxé4 (p)	Dç3 (q)
10. Fé3	Fg4	27. h3	Dd3 (r)
11. f3	Ca5	28. Df5	Tç8
12. Fd3	çxd4	29. d6 (s)	Dxd6
13. çxd4	Fé6 (ç)	30. Ff4	Fé8!
14. d5 (d)	Fxa1 (é)	31. Tb1 (t)	Dd3! (u)
15. Dxa1	f6	32. Tb3	Dxb3!
16. Fh6 (f)	Té8 (g)	33. Abandon (v).	
17. Rh1 (h)	Fd7 (i)		

NOTES

a) La variante d'échange de la « défense Grunfeld ». Les autres possibilités sont : 4. Db3 ; 4. Cf3, Fg7 ; 5. Db3 ou 5. Da4+ ; 4. Cf3, Fg7 ; 5. é3 ; 4. Ff4.

b) Une idée d'Alekhine en 1924.

ç) Visant la case ç4.

d) A ce carrefour essentiel de la variante d'échange, les Blancs offrent, conformément à de nombreuses analyses du début des années 50, la qualité, afin de conserver un fort centre et de belles perspectives d'attaque sur le roque affaibli par la disparition du défenseur des cases noires. A ce sacrifice tant discuté encore aujourd'hui, certains maîtres préfèrent la suite positionnelle 14. Tç1, qui cède cependant le pion a2 ; ainsi, dans la partie Dolmatov-Gavrikov (Championnat d'URSS, 1987) : 14. Tç1, Fxa2 ; 15. Da4, Fé6 ; 16. d5, Fd7 ; 17. Db4, b6 ; 18. f4, Tç8 ; 19. Fa6, Txç1 ; 20. Txç1, é6 ; 21. d6, Cç6 ; 22. Dd2, é5 ; 23. f5, Cb8 ; 24. Fb7, gxf5 ; 25. éxf5, Fxf5 ; 26. Cg3, Fé6 ; 27. Ch5 avec une bataille peu claire. 27. Tç7 ! semble meilleur : 27..., Cd7 (ou 27..., Dh4 ; 28. Fé4 menaçant 29. Fg5) ; 28. Fç8, Cç5 ; 29. Fg5 !

é) L'acceptation du sacrifice est quasi obligatoire : si 14..., Fd7 ; 15. Tç1 et les Blancs dominent le jeu.

f) Maintenant les Blancs doivent choisir entre neuf continuations : Td1 ; 16. Rh1 ; 16. Dé1 ; 16. Cd4 ; 16. Fd2 ; 16. Fh6 ; 16. Dd4 ; 16. Db1 ; 16. Tb1. Les deux suites les plus usitées sont 16. Fh6 et 16. Tb1. Le passage du F-D en h6 fut joué pour la première fois par Bronstein contre Boleslavsky en 1950.

g) 16..., Db6+ a mauvaise réputation depuis la rencontre Bronstein-Boleslavsky et a complètement disparu des tournois, bien que rien ne s'oppose à la suite 17. Rh1, Fd7 !

h) Encore un embranchement où les Blancs doivent se décider entre plusieurs voies : 17. Rh1 comme le recommandait Euwe ; 17. Cf4 ; 17. Cd4 et 17. Tb1.

i) Suetine préconise 17..., Tç8 comme dans la partie Furman-Suetine (Championnat d'URSS, 1954) : 18. Dd4, Fd7 ; 19. Dxa7, Cç4 ; 20. h4, Cé5 ; 21. Fb1, Fb5 ; 22. Té1, Ta8 ; 23. Dé3, Da5 et le jeu est équilibré. Euwe estimait que le recul du F (17..., Fd7) donnait aux Noirs une situation difficile. De même, si 17..., Ff7 ; 18. Fb5, Tç8 ; 19. Fxé8, Dxé8 ; 20. é5, Fxd5 ; 21. éxf6 avec avantage aux Blancs.

j) Après 18..., Dç7 ; 19. é6, Fa4 ; 20. Db1, Té–ç8 ; 21. Fxg6, Fç2 ; 22. Ff7+ les Blancs sont clairement mieux.

k) Et pourquoi pas 19. é6, Fa4 ; 20. Db1 ? Si 20..., Dxd5 ; 21. Fxg6 et si 21..., Dxé6 ; 22. Cf4 ! Il serait intéressant de connaître la défense par Korchnoi dans cette variante.

l) La mise en jeu efficace de C Noir et son éventuel passage sur la case centrale é5 d'où il contrôlerait toute la position en défendant l'aile – R obligent les Blancs à se lancer dans un sacrifice probablement incorrect ; mais peut-être est-il préférable de nager en eau trouble que de mourir à petit feu !

m) 23. Fxé8, Dxé8 suivi de 24..., Fç2 ne laisse aucune chance aux Blancs.

n) Menace 24..., Dç3 ; 25. Db1, Fç2.

o) Maintenant les Blancs ont une sérieuse menace de mat par 26. Dg3+.

p) Si 26. Dg3+, Tg4! ; 27. fxg4, Dxd5 ; 28. g5, f5! Avec T+deux pions pour F+C, les Blancs qui maintiennent leur menace de mat, reprennent espoir.

q) Surveillant la troisième rangée.

r) Menaçant 28..., Dxé4 et si 29. Dg3+, Dg6!

s) 29. Tf3 semble sauver les Blancs miraculeusement : si 29..., Cxf3 ? ; 30. Dg6+ suivi du mat. Sur la défense précise, 29..., Dd1+ ; 30. Tf1, Dé2!, l'attaque des Blancs n'est pas encore terminée : 31. d6! ou même 31. Tf2, Dé1+ ; 32. Rh2 menaçant 33. Tf4 comme 33. d6.

t) Avec l'idée Tb3 et Tg3+.

u) Korchnoi le diabolique prépare en secret son piège.

v) Horrible surprise : si 33. axb3, Fg6 et la D est prise.

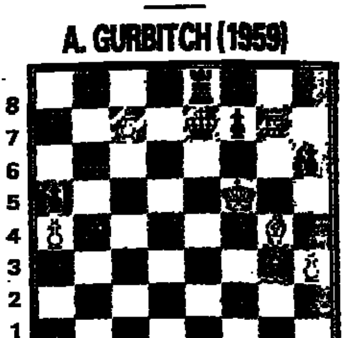
Solution de l'étude n° 1265
G. Zakhodiakine, 1948.

(Blancs : Ré4, Fa7, Cç7, Pç2. Noirs : Ra6, Cf7, Rç5, ç3, d6.)

1. Fb8!, (et non 1. Fb6?, Rb5! ; 2. Rd5, Cg5! suivi de Cf3–é1 et de la prise du pion ç2), Rb7! (si 1..., Rb5 ; 2. Rd5, Cg5 ; 3. Cf6!, Cf3 ; 4. Cg4, Cd4 ou Cé1 ; 5. Cé3) ; 2. Rd5, Rç8! (si 2..., Cg5 ; 3. Fxd6, Cf3 ; 4. Cxç5+) ; 3. Rç6! (et non 3. Ré6?, Cg5+ suivi de Cf3–é1), Cd8! (si 3..., Cg5? ; 4. Fç7 et 5. Cb6 mat) ; 4. Rxd6, Rb7! et les Blancs sont en zugzwang ; 5. Cé5!, Rxb8 ; 6. Rd7 !, Cb7 ; 7. Cç6+, Ra8 ; 8. Rç6!, ç4 ; 9. Rd5! et les Noirs sont en zugzwang.

ÉTUDE N° 1266

A. GURBITCH (1959)



BLANCS (6) : Rf5, Tg7, Fg4, Pa4, c7 et h3.
NOIRS (6) : Ré7, Té8, Fg3, Pa5, f7, h6.

Les Blancs jouent et gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

bridge

N° 1264

FESTIVAL DES JEUX

An moment où débute à Cannes le III[e] Festival des jeux, voici une donne du I[er] Festival. Les spectateurs du bridge-vision avaient assisté à un coup simple, mais que l'on pense rarement à utiliser quand on ne voit pas les mains adverses. Il permit au déclarant de réussir sans difficulté son contrat.

Nord : ♠ R 9 5 3 ♡ 10 7 2 ◇ 4 3 2 ♣ A 5 2
Ouest : ♠ 10 8 7 6 ♡ D V 6 ◇ D 6 ♣ R V 8 6
Est : ♠ A V 4 2 ♡ 9 5 4 3 ◇ R 9 8 ♣ 9 3
Sud : ♠ D ♡ A R 8 ◇ A V 10 7 5 ♣ D 10 7 4

Ann. : N. don. Tous vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
Dunan	Perron	Barety	Chemla
–	Passe	passe	1 ◇
passe	1 ♠	passe	2 ♣
passe	2 ◇	passe	2 SA...

Ouest entama la Dame de Cœur prise par l'As. *Quelle carte Chemla, en Sud, joua-t-il ensuite pour gagner* DEUX SANS ATOUT *contre toute défense ?*

Réponse :

Regardez maintenant les quatre jeux et vous verrez que la meilleure chance de faire huit levées est que Ouest ait simplement un honneur second à Carreau afin de faire quatre levées dans cette couleur quand on rejouera du mort après avoir pris la main avec l'As de Trèfle.

A la seconde levée, Chemla a donc joué *le Valet de Carreau.* Ouest a pris et a contre-attaqué Pique pour le Valet de Pique d'Est et la Dame sèche. Ensuite, le déclarant est monté au mort par l'As de Trèfle pour faire l'impasse au Roi de Carreau qui a réussi. Il réalisa ainsi un Pique, deux Cœurs, quatre Carreaux et l'As de Trèfle...

A l'autre table, le déclarant est arrivé au contrat de 3 Carreaux joué par Sud et il chuta d'une levée.

Un coup diabolique

Certains coups sont si rares que l'occasion de les réussir ne se présente guère qu'une fois par décennie. L'Anglais Martin Hoffman a eu l'occasion de jouer l'un d'entre eux il y a quelques années au cours d'un tournoi en Pologne. Sa technique a été parfaite, mais, avec son partenaire Hackett, il aurait dû se contenter de la manche à 4 Piques.

Nord : ♠ R 9 5 ♡ A 4 ◇ A R D 6 ♣ R V 10 9
Ouest : ♠ D 6 3 ♡ 9 7 5 ◇ 10 7 5 ♣ 8 6 3 2
Est : ♠ V 2 ♡ R D V 10 ◇ V 9 4 ♣ A D 7 4
Sud : ♠ A 10 8 7 4 ♡ 8 6 3 2 ◇ 8 3 2 ♣ 5

Ann. : O don. E-O vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
passe	1 ♣	passe	1 ♥
passe	3 ♦	passe	3 ♥
passe	5 ♠	passe	passe...

Ouest a entamé le 7 de Cœur pour l'As du mort et le Roi de Cœur d'Est. Le déclarant a joué ensuite le 9 de Trèfle pris par la Dame d'Est qui a rejoué le 10 de Cœur, puis la Dame de Cœur (Ouest fournissant le 9 et le 5). *Comment Hoffman, en Sud, a-t-il gagné* CINQ PIQUES contre toute défense, Dame Valet et Pique n'étant pas secs ?

Note sur les enchères :

Les enchères du Nord sont un exemple typique de ce qui peut arriver quand on n'ouvre pas de « 2 SA » avec une main régulière de 20 à 22 points.

De toute façon, après l'inversée à saut de « 3 Carreaux » qui indiquait une main très forte, Nord aurait dû dire « 4 Piques » et non pas 5 Piques.

PHILIPPE BRUGNON.

Courrier des lecteurs

« Il paraît, écrit R.L..., que si l'on joue le Texas sur une ouverture de 2 SA, il faut répondre 3 Piques avec cinq Piques et *quatre* Cœurs. Pourquoi ? »

Le Texas est particulièrement utile sur l'ouverture de 2 SA, malheureusement son mécanisme est en général mal connu. Ainsi il faut d'abord préciser si l'on joue le Texas « pour les majeures seulement » ou si on l'utilise aussi « pour les mineures ». En fait, dans un but de simplification, il est préférable de jouer le Texas *uniquement pour indiquer des couleurs majeures.* Dans ce cas, la réponse de 3 Piques sur 2 SA prend une signification particulière. En effet, si Sud a simplement cinq Piques, il annoncera 3 Cœurs (que Nord rectifiera à 3 Piques). Il en résulte que la réponse de 3 Piques sur 2 SA est une variante qui indique, en plus des Cinq Piques, *quatre* cartes à Cœur. C'est le seul moyen, d'ailleurs, d'indiquer en une seule enchère cette distribution.

scrabble ®

N° 286

FAITES LE PONT

Tournoi des assureurs
Deuxième manche
5 décembre 1987

Utilisez un cache afin de ne voir que le premier tirage. En baissant le cache d'un cran, vous découvrirez la solution et le tirage suivant.

Sur la grille, les rangées horizontales sont désignées par une lettre de A à O ; les colonnes par un numéro de 1 à 15.

Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, ce mot est horizontal ; par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté, faute de voyelles ou de consonnes.

Le dictionnaire en vigueur est le Petit Larousse illustré (PLI) de l'année.

Suite de nos chroniques 278 et 282 sur les mots en OIDE.

Nous avons récemment évoqué l'os HYOIDE, qui ressemble à un U. Cet os peut facilement « se greffer » sur un mot déjà placé sur la grille d'un scrabbleur : HYPOIDE caractérise le pont arrière d'une voiture comportant une couple d'engrenages coniques à denture spirale (d'après le dictionnaire Webster, ce mot est l'abréviation d'hyperboloïde) ; HYPNOIDE, *qui ressemble au sommeil,* s'applique à un état dû à certaines drogues, et qui traite l'hystérie ; enfin HYALOIDE, *qui ressemble à du verre* (cf. son doublet HYALIN (E), qui, lui, s'applique à du quartz) : l'humeur hyaloïde, ou humeur vitrée, remplit la plus grande partie du corps oculaire (son inflammation est la HYALITE).

HAPLOIDE (du grec *haplos,* simple) se dit d'une cellule dont le noyau ne contient qu'un seul chromosome de chaque paire ; s'il en contient deux, ce noyau est DIPLOIDE (du grec *diploos,* double).

COLLOIDE, *qui ressemble à de la colle,* se dit d'une substance où des particules sont suspendues dans un fluide : fumées, brouillards, peintures sont des colloïdes. En revanche, une substance LIPOIDE ressemble à de la graisse, et une substance STÉROIDE est dérivée d'un STÉROL, groupe d'alcools.

MICHEL CHARLEMAGNE.

★ A propos de notre chronique n° 284, M. Blin, de Paris, nous signale que La Fontaine, pilleur d'ysopets, emprunte ces derniers... au pluriel.

★ Tournois homologables de février : le 7 : Sens, tél. 86-65-02-33. Le 21 : Eymoutiers-Limoges, 55-69-22-52.

N°	TIRAGE	SOLUTION	RÉF.	PTS
1	ANTTTUX			
2	NTT+AGOV	TAUX	H 6	26
3	G+EEINSS	VOTANT	13	21
4	AEHKRTV	SOIGNÉES	4 H	72
5	TV+EEIMS	SHAKER	04	54
6	AERSSUU	VETIMES	10 I	84
7	AAFLNPY	SAUMURES	M 7	72
8	FL+BCEOO	PAYSAN	14 J	46
9	–EEFILU?	CONE	O 12	27
10	DELNNOS	FILEU(S)E	11 E	96
11	–DEIILMR	ONDÉES	N 1	27
12	IMR+ACDE	EDILE	H 11	24
13	R+AEGJLR	MEDICAL	14 B	34
14	AGLRR+NU	JE	G 7	38
15	AEOOTT?	GRANULER	C 8	70
16	ECT?+LLZ	TARO	15 A	22
17	ELLT+BIM	ZOO(S)	1 L	66
18	–EFOQRUW	BIGLE	8 A	27
19	EFORW+MN	QUI	J 2	31
20	EMNW+IIP	FOR	B 10	31
21	EIMNW+BL	PI	10 F	22
22		BRUNIE	12 A	32
23				922

1. – M[lle] Pinson-Muracciole : 922 ; 2. – A. Goldschmidt-Pluven : 921 ; 3. – M[me] Battin-Masset : 917.

mots croisés

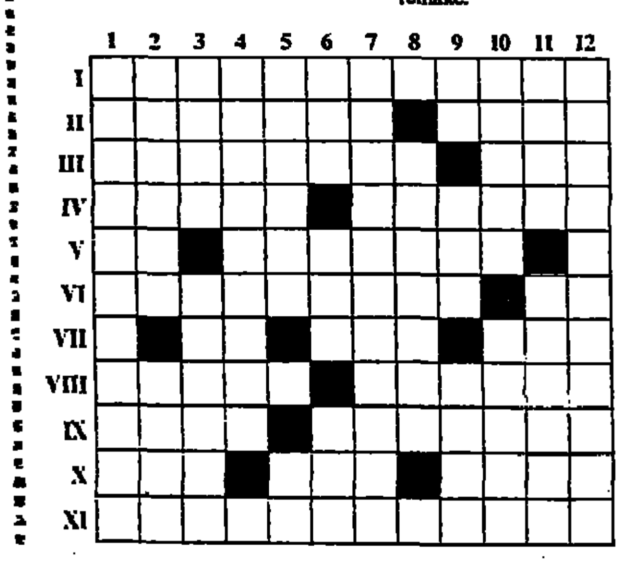
N° 494

Horizontalement

I. Italien francisé. – II. Serre le cœur. Sans valeur, elle a pourtant sa richesse. – III. On les garde. Géant d'aujourd'hui. – IV. Evite l'aveuglement. Orner de délicates couleurs. – V. Conjonction. Détours. – VI. Hybrides. Nécessaire à midi. – VII. Voyelles. Légume. Un peu de mérite. – VIII. Vous parvient de travers. C'est le « paraître ». – IX. Avec un bout de corde. Suivrai la loi. – X. Article. Qui ne l'est pas en quelque matière ? Fleuve. – XI. C'est un vrai remake.

Verticalement

1. Assez, on va se rebiffer. – 2. Oublie. Il est loin d'être nu. – 3. Il a fait beaucoup d'adeptes. Pouponnent. 4. Elle se répète. – 5. Lieu de culture. Dans le nord. – 6. Fait peur. Avalée. Patrie d'Abraham. – 7. C'est si drôle qu'on a peine à le raconter. – 8. Pour le petit enfant ou pour ceux qui ont beaucoup vécu. – 9. Préposition. Ça les désigne. Paît dans le désordre. – 10. Dorment-ils ? Saint. – 11. Couché et aligné. Au garage. – 12. Une mise à la porte sans nuances.



SOLUTION DU N° 493

Horizontalement

I. Ventriloques. – II. Emérite. Unit. – III. Love. Aviaire. – IV. Lueur. Agiter. – V. Es. Iasi. Se. – VI. Italiens. Scl. – VII. Tın. Dnsia. Hi. – VIII. Algues. Ornés. – IX. Ilot. Ulnaire. – X. RER. Cerisaie. – XI. Eraillements.

Verticalement

1. Velléitaire. – 2. Emoustiller. – 3. Névé. Angora. – 4. Treuil. Ut. – 5. Ri. Raide. Cl. – 6. Ita. Sensuel. – 7. Levains. Lre. – 8. Ig. Sionam. – 9. Quais. Arase. – 10. Unités. Nian. – 11. Eire. Chérit. – 12. Sérilisées.

FRANÇOIS DORLET.

anacroisés ®

N° 495

Les anacroisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver.

Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais implaçables sur la grille.

Comme au scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans la première partie du Petit Larousse illustré de l'année. (Les noms propres ne sont pas admis.)

Horizontalement

1. AEINSTTV. – 2. ABENNOR (+ 1). – 3. EEIIOSTV. – 4. ADEGNOTT. – 5. AEELSTV (+ 3). – 6. ACILMNOS (+ 3). – 7. IINORRU. – 8. EEMSST. – 9. CEEENNOR (+ 2). – 10. EEEMRTX. – 11. EEEMORT. – 12. AACEFRTT. – 13. DEIIIOT. – 14. ADEORSS (+ 4). – 15. BDEIRS (+ 1). – 16. AABEGORT (+ 1). – 17. AELNNU (+ 1). – 18. AEMOSUV. – 19. EEELNRUV. – 20. EEILLMST (+ 1).

Verticalement

21. DEILNOOR (+ 1). – 22. ADELMOV. – 23. EEGMNTTU. – 24. BEIMRTU (+ 1). – 25. AEIOPR (+ 1). – 26. ACEIINTV (+ 2). – 27. DIIMOSU. – 28. AACDRSS. – 29. AENNNOT (+ 2). – 30. EIIMSTT. – 31. AEELMNRT (+ 3). – 32. BEEILSSU (+ 1). – 33. EEIRSTX (+ 1). – 34. EEIRSTUV (+ 1). – 35. AEFIIRT (+ 2). – 36. EENOTTY. – 37. – AAEGLPU. – 38. EEENRRS. – 39 AEEHLSTT.

SOLUTION DU N° 494

1. COHERENT. – 2. REERAIS (ARRISEE SERIERA). – 3. ANIMALE. – 4. KATCHINA, chez les Indiens, être surnaturel. – 5. BISATES (BATISSE). – 6. TITISME. – 7. VISCACHE, rongeur d'Amérique. – 8. ENCAVEES. – 9. SPERMES. – 10. GAINIONS. – 11. SURJETER. – 12. DEVOTION. – 13. PIPERAL. – 14. AVATARS. – 15. ESSOUCHE. – 16. OCTUOR. – 17. GTASSES. – 18. DENTURE (RETENDU RUDENTE TENDEUR). – 19. AERANT. – 20. ORNAMES (RAMONES ROMANES). – 21. ATTRISTA (ATTITRAS ATTRAITS). – 22. REELISE (LISEREE RELIEES). – 23. CANIVEAU. – 24. PARODIA. – 25. NAIVETE (EVENTAI). – 26. HIBISCUS. – 27. PAVANAT. – 28. EMINCAS (CINEMAS MANCIES). – 29. DETESTER. – 30. AVERERA. – 31. ELANCEE (ENLACEE). – 32. VARIERAS (RAVISERA). – 33. HESSOIS. – 34. GRIVETON. – 35. SAJOUS. – 36. ETHIOPIEN. – 37. SOUFRE (FUEROS). 38. ECOSSENT. – 39. OCTANE (CANOTE). – 40. RHUMERIE – 41. MORDICUS. – 42. ECHOUEES. – 43. SASSASSE. – 44. AERASSE (ARASEES).

MICHEL CHARLEMAGNE et MICHEL DUGUET.

Le Monde

SPORTS

RUGBY : Tournoi des cinq nations

Deux piliers miracles

Les avants français ont été décevants lors du premier match du Tournoi des cinq nations contre l'Angleterre. Pour éviter une nouvelle humiliation, le 6 février en Ecosse, où le XV national n'a pas gagné depuis 1978, Jacques Fouroux a sélectionné Jean-Pierre Garuet et Louis Armary, les deux piliers du FC Lourdes, club naguère illustre, qui traverse une période noire.

TARBES
de notre correspondant

JEAN-PIERRE a trente-cinq ans, l'âge de la préretraite. Il avoue qu'il a définitivement perdu sa carte d'identité et oublie le poids des ans, ce qui le rend irremplaçable... Louis est de onze ans son cadet. Garuet et Armary : à eux deux, ils apportent 206 kilos et des reins d'acier dans le pack du XV de France.

Louis Armary doit connaître, samedi 6 février en Ecosse, son baptême du feu dans le Tournoi des cinq nations. La moustache d'Attila de Jean-Pierre Garuet a déjà fait frissonner plus d'un Britannique. Ces derniers l'ont élu, en 1987, meilleur pilier du monde. Un compliment qui va droit au cœur de l'intéressé, licencié — tout comme son jeune partenaire des mêlées, dont ils sont la clé de voûte — à un certain club lourdais. Le plus « capé » des clubs français avait enfanté trois décennies plus tôt celui que ces mêmes Britanniques surnommaient avec respect *« Monsieur Rugby »* : Jean Prat.

Aujourd'hui le club de la cité mariale a tendance à conjuguer son avenir à l'imparfait. Il a du mal à évacuer son passé glorieux. Il traîne sa légende comme un boulet. Dans le monde de l'Ovalie, le FC Lourdes n'est plus ce qu'il était.


Un mauvais souvenir de Jean-Pierre Garuet et du pack français : la finale de la Coupe du monde perdue contre les All-Blacks néo-zélandais.

AFP

Lourdes est sûrement l'un des rares clubs qui renvoient encore leur entraîneur quand celui-ci ne réusit pas à aligner les résultats. En quinze ans le FCL a consommé onze entraîneurs et trois présidents. Dernier épisode en date : le 11 janvier 1988. Après une succession de revers en championnat et sous la pression de la vindicte de certains détracteurs, dans un conflit alimenté par le sénateur et maire François Abadie, Jean-Pierre Mir démissionne de son poste, imité par le président délégué André Montoya et le président de la commission sportive Alain Abadie.

C'est un monument, André Abadie : déjà entraîneur de 1973 à 1978 et président de 1980 à 1983, qui a pris la succession et qui aujourd'hui tente de redresser la barre à la recherche d'une problématique pour les huitièmes de finale. Enjambant le gave, le Football club lourdais a su tirer profit du choc le 31 janvier contre un adversaire secoué par les mêmes soubresauts : la section paloise.

Les deux piliers, Louis Armary et Jean-Pierre Garuet, ont été les artisans de cette victoire étriquée (6 - 4) dans le Béarn voisin. Opérant à quatorze à la suite de l'expulsion de Dambax, l'équipe de Lourdes a malgré tout bousculé le pack adverse. Un bon coup de colère...

La prestation des deux piliers lourdais a rassuré Jacques Fouroux. L'« homme de terrain » du XV de France les a choisis pour soutenir la cathédrale française samedi 6 février sur le gazon de Murrayfield ; comme lors du match de Coupe du monde avec la Roumanie.

Avec trente-cinq sélections Garuet espère bien battre le record de longévité détenu à ce même poste par le Palois Paramborde (cinquante-deux sélections).

Et pourtant la carrière de celui que familièrement tout le monde surnomme « Garuche » a bien failli tourner court : en janvier 1984, au Parc des Princes, à l'occasion de son premier match de sélection contre l'Irlande, une méchante « fourchette » lui avait valu d'être le premier exclu du Tournoi des cinq nations ! Avec un humour très britannique, les amis de Garuet, hôtelier de profession mais aussi négociant en pommes de terre, ont créé pour immortaliser l'événement un championnat du monde annuel de lancer de patates à la fourchette !

Personnage attachant, archétype du rugbyman intelligent, Jean-Pierre Garuet ne connaît qu'un secret pour parfaire sa forme et éliminer les kilos superflus : une salle de musculation aménagée dans sa cave de Lourdes où il jongle avec les haltères, et il initie son compère Louis Armary à ce travail de force depuis déjà trois ans. Le maître et l'élève en quelque sorte, une forte paire en tout cas. Et il n'en faut pas moins pour espérer bousculer la montagne écossaise.

JEAN-JACQUES ROLLAT.

FOOTBALL : une expérience de lutte contre la violence

Ne frapper que la balle

L'ombre dramatique du Heysel plane pour longtemps encore sur le football. Les services de police ouest-allemands étudient la mise en place d'un sévère dispositif anti-hooligans pour le championnat d'Europe qui doit avoir lieu en RFA l'été prochain. La violence autour des stades semble être une fatalité de ce sport. Pourtant, à Aix-en-Provence, le foot sert d'antidote à cette maladie des villes modernes.

MARSEILLE
de notre correspondant

« NOUS autres, on se sert du foot pour soigner les gens. »

Ce ne sont pas des patients ordinaires que « soignent » Jean Nicolaï et Majid Allali. Leur mal, c'est la violence. Une spirale dont il est dur de s'extraire. Violence de la rue, violence des terrains, ils n'en sortaient pas. Y a-t-il une autre issue quand toute la ville montre du doigt la cité où vous habitez ?

La cité Beisson, sur une colline au nord d'Aix-en-Provence. Un « look » des années 60 fatigué, et trois mille habitants, dont 40 % sont des Maghrébins. Cela n'empêche pas M. Le Pen d'arriver en tête aux élections. C'est même peut-être pour ça qu'il est en tête. 50 % des habitants sont des jeunes. La plupart sont au chômage. Avec le corrolaire habituel : vols, cambriolages, drogue, course poursuite avec les descentes de police. La galère, comme ils disent.

Voilà deux ans, pour briser la spirale, des jeunes de la cité créent un club de foot. L'Association sportive et culturelle de Beisson (ASCB) est née. Mais la galère ne s'arrête pas au bord de la pelouse. Un match sur deux finit en pugilat général (gradins compris). On les attend de pied ferme, *« les Arabes »*. Et comme il ne sont pas décidés à se laisser égorger...

C'est alors que, tel Zorro, Jean Nicolaï est arrivé avec quelques idées simples et de l'obstination. Il est ami avec le président de l'ASCB de l'époque, qui lui demande de devenir l'entraîneur d'un club qui ne possède qu'un terrain vague pour toute pelouse et un local (non chauffé) de 15 mètres carrés pour « siège ».

Les cités chaudes, Jean Nicolaï connaît : il y est né. La violence sur les stades aussi. A dix-huit ans, il n'était pas le dernier à donner plus de « baffes » à l'adversaire que de balles à ses partenaires. Et puis il a évolué. En jouant dans divers clubs régionaux, à Aix, à Bastia, à Toulon, à Salon, il a acquis assez de technique et de respect des autres pour se dégoûter à jamais du jeu dur. Son repentir prendra la forme d'un diplôme de moniteur-éducateur sportif, qui va lui permettre d'entraîner les autres en prêchant l'exemple.

Avec un ami, Majid Allali, qui est également éducateur sportif après avoir été joueur, et qui entraînera les plus jeunes, cité Beisson, il s'est attelé à un travail où plus d'un aurait baissé les bras : extirper la violence des têtes avant d'entraîner les corps.

Bouleversés par la tragédie du Heysel, Jean Nicolaï et Majid Allali ont écrit ensemble un livre de témoignages qu'ils ont intitulé *le Foot et la Violence* (1). *« Notre tâche n'était pas facile*, explique Jean Nicolaï, *car on continuait à nous attendre sur les stades, où nous étions précédés de notre « mauvaise réputation ». Il arrive encore qu'on soit agressés, verbalement d'abord, physiquement ensuite. Mais c'est de plus en plus rare. La saison dernière, ça n'a « châtaigné » que deux fois dans toute la saison. »*

« Les mentalités ont évolué, précise Majid Allali. *Nous avons beaucoup dialogué avec les jeunes, sans les brimer, en créant une bonne ambiance avant tout, en leur montrant qu'ils étaient « normaux » et non des parias. Que sur un terrain, pour être meilleur que l'autre, mieux valait jouer avec sa tête qu'avec ses poings. »*

L'équipe senior de l'ASCB a retenu la leçon. Première de son groupe en championnat de district de 2e division, elle va « monter » en 1re division l'an prochain. Et il n'y a pas que la mentalité des joueurs qui a évolué. Chaque match est suivi par trois cents spectateurs de la cité, et c'est le boucher qui « sponsorise » l'équipe, sur les maillots de laquelle son nom s'étale.

Le foot a sans conteste servi de « locomotive » et de thérapie de groupe, cité Beisson, à Aix. A preuve : les plaintes pour vol ont chuté de cent vingt à quarante par mois.

JEAN CONTRUCCI.

(1) Le livre est en cours de réédition. On peut l'acquérir chez Jean Nicolaï, BP 600, 13090 Aix Cedex 02.

JEUX OLYMPIQUES : les espoirs canadiens

Une équipe ferrée sur glace

Assurés de gagner beaucoup de dollars grâce aux Jeux olympiques d'hiver (*le Monde* daté 31 janvier-1er février), les Canadiens sont-ils aussi bien placés pour conquérir l'or des compétitions ? Avec une sélection de cent dix-sept athlètes, ils briguent surtout les podiums des sports de glace (vitesse, artistique, hockey) et de ski alpin (descente).

MONTRÉAL
de notre correspondante

LES Canadiens n'ont reculé devant aucun effort pour défendre au mieux l'honneur national à l'occasion des premiers Jeux olympiques d'hiver jamais organisés sur leur territoire. Les subventions accordées sans trop rechigner ont permis aux athlètes, bien motivés à l'idée de faire vibrer la fibre patriotique des leurs, de se préparer dans de bonnes conditions depuis trois ans. Le Canada arrive ainsi à Calgary avec le plus gros contingent de son histoire : cent dix-sept athlètes qui défendront leur pays dans les dix disciplines olympiques et les quatre sports de démonstration.

Le plus « chouchouté » de tous est sans nul doute l'actuel champion du monde de patinage artistique : Brian Orser est entouré d'une véritable cour pour prévenir toute défaillance physique ou mentale. Un psychologue, un diététicien, une secrétaire de presse particulière se sont ajoutés aux entraîneurs et chorégraphes pour que le maestro du triple axel puisse rafler, à vingt-huit ans, la première médaille d'or canadienne dans cette discipline, celle qui lui a échappé à Sarajevo en 1984. La partie n'est pas gagnée d'avance car son principal adversaire, l'Américain Franck Boitano, a décidé de faire monter les enchères en incluant une nouvelle fois dans son programme la quadruple boucle, qu'il avait ratée aux derniers championnats du monde. *« Orser est trop bon pour que je le batte sans tenter l'exploit technique »*, soupire Boitano.

Elisabeth Manley, vingt-deux ans, a elle aussi choisi un programme particulièrement difficile pour vaincre ses rivales américaines, Debi Thomas et Caryne Kadwy. Derrière l'intouchable Allemande de l'Est Katarina Witt, elle vise le bronze, tout comme le couple de danseurs Tracy Wilson et Rob McCal, troisième aux derniers championnats du monde.

Sur la glace, les Canadiens ont encore d'autres prétentions. Ils voudraient bien que leur « héros national », le patineur de vitesse Gaetan Boucher (médaille d'argent à Lake-Placid, deux médailles d'or et une de bronze à Sarajevo), termine en beauté sa carrière olympique. Il a vingt-neuf ans. Ses chances étaient considérées comme nulles jusqu'en 1986 (quinzième seulement aux championnats du monde) jusqu'à ce qu'il parvienne à se remettre d'une grave blessure à la cheville. Il n'a retrouvé son style gagnant qu'en novembre dernier. Pour son dernier tour de piste, il aura toutefois dans le patin le jeune Québécois Guy Thibault et surtout deux Japonais, un Soviétique et un Américain, ce qui fait somme toute beaucoup de monde.

Plus que sur les vétérans, les sélectionneurs canadiens comptent sur deux nouvelles flèches version kamikaze pour enlever une médaille d'or en ski alpin, au nez et à la barbe du roi Pirmin Zurbriggen. Il a suffi que Rob Boyd, qui aura vingt-deux ans le 15 février au lendemain de « sa » descente olympique, arrache deux victoires en coupe du monde, et que Félix Belczyk remporte à vingt-six ans un super-géant le mois dernier pour que l'on voie déjà renaître l'ère des « crazy canuks », les invincibles Canadiens du début des années 80. Chez les hommes comme chez les femmes (Laurie Graham, championne du monde de descente 1982, aura à vingt-huit ans sa dernière chance olympique), il est sans doute bien présomptueux de crier victoire sur les Helvétiques et les Autrichiens. Mais Rob Boyd, originaire de Whistler, en Colombie britannique, aura pour lui la connaissance du terrain, le mont Allan, tout de glace et de bosses, qu'affectionne ce fanatique des vols planés bien contrôlés, à ski ou à moto.

Rob Boyd n'est pas le seul à se sentir pousser des ailes. L'équipe canadienne olympique de hockey tout entière est « gonflée à bloc » depuis sa victoire — une grande première — au tournoi des *Izvestia* à Moscou, en décembre dernier. L'adversaire numéro un du Canada est bien sûr l'URSS, qui a remporté six médailles d'or en huit participations aux Jeux olympiques. Les deux exceptions sont Squaw-Valley en 1960 et Lake-Placid en 1980. Les Canadiens en concluent que les Soviétiques ont toutes les chances de se sentir une nouvelle fois mal à l'aise sur le continent américain.

Les Canadiens suivent aussi avec intérêt les rumeurs de dissension au sein de l'équipe de Viktor Tikhonov. Ils prennent surtout bonne note des défaillances des gardiens de but depuis le départ du grand Tretiak en 1984. Car l'on s'émerveille ici des performances de Sean Burke et Andy Moog (deux transfuges de l'équipe professionnelle des Oilers d'Edmonton) devant les filets.

La médaille d'or que les Canadiens n'ont pas eue depuis 1952 serait-elle à portée de main ? Dave King, entraîneur olympique depuis 1983, garde les pieds sur terre. Il admet volontiers que sa formation compte moins de joueurs talentueux à l'offensive que celle de Sarajevo, arrivée en quatrième place. Le Comité olympique international a pourtant autorisé cette année à titre d'expérience la sélection de joueurs professionnels de moins de vingt-trois ans. Mais la Ligue nationale de hockey réclamait 10 millions de dollars canadiens (44 millions de francs) par semaine et par joueur pour prêter ses Wayne Gretzky, Paul Coffey ou Dale Hawerchuk.

L'équipe canadienne, composée d'anciens juniors, de joueurs universitaires ou de professionnels de second rang qui ont pu s'entraîner longuement ensemble, a gagné en cohésion. Aussi Dave King nourrit-il l'espoir d'une médaille de bronze, derrière les Soviétiques et les Tchécoslovaques ou les Suédois.

Au total, si l'on inclut les sports de démonstration tels que le ski acrobatique et le patinage de vitesse sur courte piste — où les Canadiens sont très bien placés, — ainsi que le ski acrobatique, la moisson olympique pourrait dépasser les sept médailles pour le Canada, un score qui n'a pas été égalé depuis... 1932

MARTINE JACOT.

LES HEURES DU STADE

Athlétisme

Championnat d'Europe féminin de cross-country. — Dimanche 7 février, à Cardiff.

Automobilisme

Rallye de Suède. — Jusqu'au samedi 6 février.

Basket-ball

Championnat de France. — Vingt-deuxième journée, samedi 6 février.

Boxe

Championnat du monde des poids coq. — Kelvin Seabrooks (EU) — Fernando Beltran (Mex.), samedi 6 février, à Coubertin (Canal +, direct à 21 h 50 ; TF1, différé à 0 h 55).

Cyclisme

Six Jours de Paris. — A Bercy, jusqu'au mardi 9 février (A 2, samedi 6 à 15 heures ; FR3, samedi 6 à 10 h 15).

Hockey sur glace

Tournoi préolympique. — Jusqu'au mercredi 10 février, en Alaska.

Jeu à XIII

Grande-Bretagne - France. — Samedi 6 février, à Leeds.

Natation

Réunion de Boulogne-Billancourt. — Jusqu'au dimanche 7 février (FR3, dimanche à 15 h 50).

Rugby

Tournoi des cinq nations. — Samedi 6 février : Ecosse-France (A 2, à 15 h 30 ; Angleterre - Pays de Galles (A 2, à 17 h 15).

Tennis

Coupe Davis. — Premier tour, jusqu'au dimanche 7 février : Suisse-France, à Bâle.

Tournoi de Lyon. — Du lundi 8 au dimanche 14 février.

Culture

La nouvelle médiathèque de Villeurbanne

Quand Botta réinvente Babel

Dans quelques semaines Villeurbanne inaugurera sa nouvelle maison du Livre. Un manifeste architectural du Suisse Mario Botta qui restera comme une bonne action du maire Charles Hernu et une perle dans ce désert patrimonial.

Villeurbanne ne passe pas pour un joyau du patrimoine français. Jusqu'à présent, on n'en visitait guère que le maire, pour sa célébrité contrastée, le TNP, pour la qualité de son théâtre, et parfois pour sa piscine en sous-sol, enfin, sa célèbre « Cité des Gratte-ciel » qui donne une sorte de centre, voire de sens à la ville. On doit cet ensemble pseudo-américain des années 31-34, ensemble plus pittoresque que ne l'affirme sa réputation d'« œuvre d'envergure » (1) à Morice Leroux, architecte sans rapport avec son homonyme Maurice, et de surcroît sans diplôme. Lazarre Goujon, le maire de l'époque, l'avait-il choisi pour taquiner la profession ? Il dut en tout cas s'incliner lors de la construction de l'Hôtel de Ville, et faire appel à un Grand Prix de Rome, c'est-à-dire à un français bon teint, Robert Giroux, resté lui aussi moyennement illustre...

Le pèlerinage à Villeurbanne vous révèle ces richesses dans un paysage urbain des plus consternants. Pourtant, même ici, les miracles sont possibles. L'atmosphère gouvernementale métamorphosant Charles Hernu, tandis que l'ombre majestueuse de Lazarre Goujon lui révélait un nouveau talent d'urbaniste, le maire tout-puissant de la voisine de Lyon décida, en 1983, de réaliser une nouvelle bibliothèque, vite devenue Maison du livre, de l'image et du son, ou pour faire plus court médiathèque. Autrement dit, on devrait pouvoir y lire, y trouver toutes les merveilles de la vidéo et de la haute fidélité, même y emprunter — au sens honnête du terme — des tableaux pour accrocher chez soi. Cinq architectes furent consultés, dont nous ne retiendrons ici que le lauréat, Mario Botta, l'un des architectes contemporains les plus internationalement connus.

L'architecture de Mario Botta, né en 1943 à Mendrisio dans le canton du Tessin, a tout à la fois le côté carré de sa nationalité suisse, autrement dit robuste et volontaire, et le caractère rond de Venise, sa ville d'université, joviale et lunaire, repliée et inquiétante. Jouant sur les deux tableaux radicalement opposés que sont la maison individuelle et l'édifice public, Botta s'est pourtant trouvé une identité pour le moins marquante.

Les Français n'en connaissent rien, sinon ce que les livres, revues et expositions s'efforçaient d'en montrer, jusqu'à ce que la ville de Chambéry lui confie sa Maison de la culture. Sans trop l'éloigner de son pays natal, la médiathèque de Villeurbanne le propulse davantage encore sur la scène française. Comme l'a été naguère Bofill, c'est-à-dire comme une star un peu mystérieuse, au langage étrange et radical, mais que chacun va s'efforcer de parler, quitte à ne pas le comprendre. Mais nous n'en sommes pas là... Le Botta de Villeurbanne est encore dans toute sa fraîcheur.

N'allez pas croire ce qu'il raconte pour expliquer sa « démarche », comme on dit. Vous entendrez parler d'environnement valorisé, et bien sûr respecté. On se gargarisera aussi de sensibilité régionaliste, d'attention portée à la ville, etc. Tout cela a pu être vrai ici ou là. Tout cela est faux, aujourd'hui, à Villeurbanne. Et tout cela est inutile, Botta le sait bien, car la qualité et la force de son architecture éliminent radicalement les problèmes de continuité, d'urbanité, *a fortiori* d'insertion, voire de discrétion. A part la mauvaise rue qu'est le cours Emile-Zola, il n'y a d'ailleurs aucun contexte à respecter, à Villeurbanne, autour de cette Maison du livre, de l'image et du son.

Intelligence du symbole

Certes, elle est alignée sur la rue, mais elle l'avale toute entière, cette malheureuse rue, comme un trou noir, dévore l'espace. Le dossier de presse, inévitablement suave, nous apprend d'ailleurs : « *La construction « du » site plutôt que « sur » le site, devient une caractéristique de sa démarche.* » On ne saurait mieux dire : 1) que l'architecture de Botta s'impose sans s'encombrer de ce qui l'entoure ; 2) que tout ce qui viendra plus tard dans le voisinage devra faire allégeance au bâtiment du maître. Toutes les caractéristiques des brutalités de la construction d'après-guerre se retrouveraient là sans justement ce plus qu'est l'architecture, si facilement oubiée ailleurs dans les discours d'urbanisme.

La façade sur le cours Emile-Zola est un masque rayé et moyennement aimable. Rien n'indique la fonction de l'édifice, sinon cet air inspiré, grimaçant et la haute faille de l'entrée qui laisse bien penser qu'on n'entre pas dans une HLM quelconque. Ce pourrait être tout aussi bien un temple animiste, une église, une synagogue. De l'autre côté, sur une mauvaise cour, la médiathèque présente, tel le ventre satisfait du savoir (et forcément de l'architecte...), un demi-cylindre volumineux, respectable, imposant.

Ce n'est que dans la médiathèque qu'on comprendra — en faisant toutefois un petit effort — l'allure de ces façades : la découpe arbitraire de la rue serait donc une indication du découpage interne de l'espace, le ventre de la cour serait lui une sorte de Babel retournée sur elle-même, qui cacherait toute sa complexité, ses mystères, ses spirales, pour les réserver aux seuls « clients » du bâtiment.

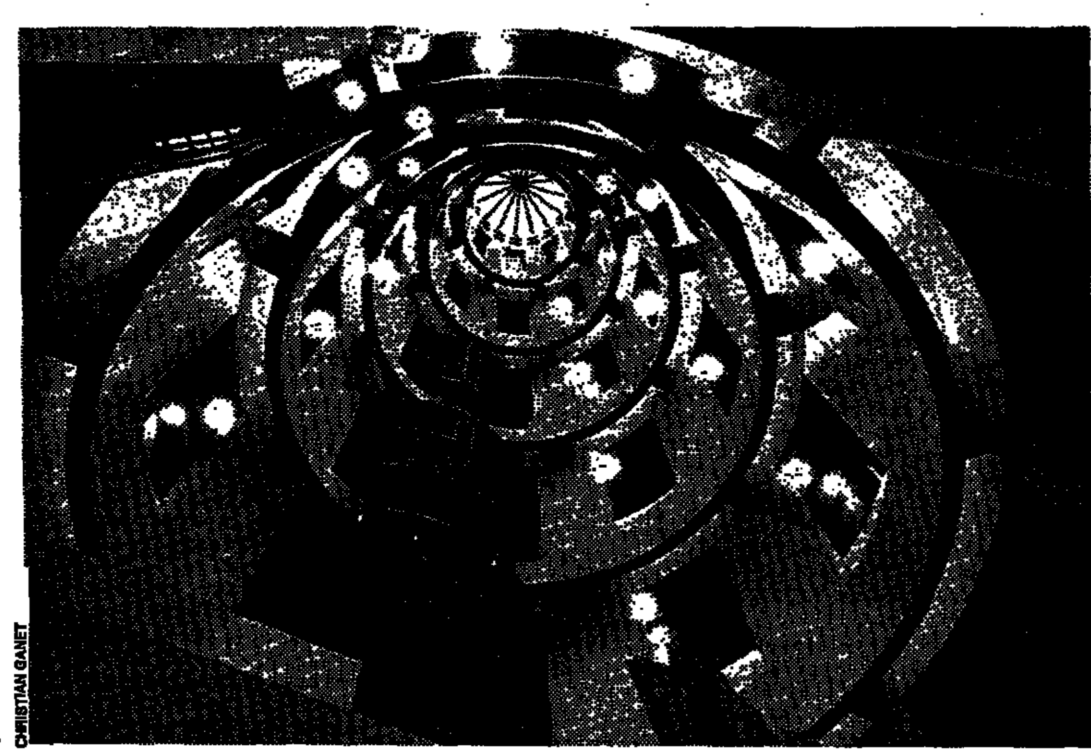
Babel, en effet, s'est étonnamment inversée. Les étages en palliers de tailles décroissantes de la tour mythique, ont pris ici l'allure d'une cour dont l'espace s'amenenuise au fur et à mesure qu'on monte pour n'être plus, en haut, qu'un puits de lumière. Autour de ce puits, les espaces de travail s'organisent avec une simplicité confondante, efficace. C'est que la complexité de l'architecture de Botta, lorsqu'on cherche à la décrire est une complexité de l'intelligence, du symbole, quand la réalité vécue, touchée est une recherche de la limpidité, de la simplicité. De là, sans doute, le soin qu'il veut apporter aux détails, la passion qu'il met à travailler avec les artisans sur les plâtres, les menuiseries, tout l'« invisible » du travail du maître d'œuvre.

Le souci de qualité est tel, chez Botta, que toute entorse faite à la perfection devient extraordinairement évidente, et plus gênante que chez ses plus désinvoltes confrères. Inutile d'en faire état, car la critique relative n'a pas vraiment lieu d'être face à une architecture à la recherche de l'absolu. Simplement, on regrettera qu'un tel bâtiment n'ait pu bénéficier que du courage financier de la mairie de Villeurbanne et du soutien de l'Etat, ce qui est beaucoup sans doute, mais qui aurait mérité de bénéficier des largesses d'un mécène des arts et de l'architecture.

Les menuiseries auraient mérité en effet d'être plus fines, l'éclairage moins passe-partout. L'architecture française, même entre les mains d'un Suisse, est encore trop avare, oubliant l'excellent précepte de ma grand-mère qui voulait que les choses durent : « *Je n'ai pas les moyens d'acheter bon marché.* »

FRÉDÉRIC EDELMANN.

(1) G.H. Pingusson, *l'Architecture d'aujourd'hui*, septembre 1934.


CHRISTIAN GANET

La Maison du livre, de l'image et du son : ouverture au public le 14 mars

MUSIQUE

« Le Comte Ory », à Lyon

La croisade égrillarde de Rossini

Les lecteurs lyonnais du Monde *ont eu la primeur du* Comte Ory, *un spectacle éblouissant réglé par John Elliot Gardiner et Jérôme Savary avec l'enthousiasme et la précision d'horloger qu'exige la musique de Rossini.*

L'Opéra de Lyon est en reconstruction ; tout l'intérieur va être remodelé par des travaux qui dureront jusqu'en avril 1991. Lourde épreuve pour un organisme qui doit conserver d'ici là sa cohésion et son public. Mais au lieu de se replier frileusement, Louis Erlo et Jean-Pierre Brossmann vont de l'avant : cet « opéra hors les murs », c'est l'occasion de se faire connaître par de nouveaux publics, de collaborer fraternellement avec les grands théâtres lyonnais, le TNP, les Célestins, l'Auditorium, la Maison de la danse et de rendre visite à Saint-Etienne, Annecy, Mâcon ou au-delà.

Quoi de plus naturel que de demander l'hospitalité pour *le Comte Ory*, de Rossini, au Théâtre du Huitième en priant le maître de maison, Jérôme Savary, de déchaîner le sabbat de ces pèlerines endiablées dans l'honorable château de Formoutiers, où des dames, moins prudes qu'elles n'en ont l'air, se sont enfermées pour la durée des croisades en attendant leur mari ? Rien n'est plus difficile que de faire rire avec ce genre de grosse comédie, reposant sur des péripéties et des plaisanteries éculées, et Dieu sait que le livret de Scribe n'est pas un modèle de légèreté et d'esprit.

Quant à Rossini, pour conquérir le public français en 1828, il ne recule devant aucune répétition, aucun crescendo, aucun truc dont il connaît les effets mécaniques. Savary s'est gardé de toute vulgarité et il gagne la partie avec des effets percutants mais rapides et un ballet à perdre haleine qui ne s'arrête jamais, calqué sur la musique.

L'effet irrésistible du spectacle vient de la coïncidence entre cette verve comique et la perfection du travail musical accompli par Gardiner, qui sertit minutieusement, comme un horloger, le moindre récitatif, les airs les plus acrobatiques, les ensembles les plus complexes, dans un courant musical d'une précision, d'une véhémence et d'une gaieté merveilleuses.

Tout est modelé, rien n'est laissé au hasard, les chanteurs, les chœurs éblouissants d'Henri Farge, l'excellent orchestre de l'Opéra de Lyon, donnent le meilleur d'eux-mêmes, comme s'il s'agissait d'un grand drame lyrique.

Inénarrable bain de vapeur

Les décors de Serge Marzolff présentent un Moyen Age de fantaisie modern'style sur un adorable paysage de lacs italiens, et les hennins traditionnels des dames voisinent avec les déguisements des soudards du comte Ory en religieuses de Port-Royal, selon Jacques Schmidt et Emmanuel Peduzzi. Jérôme Savary n'a pu s'empêcher d'y glisser un inénarrable bain de vapeur des épouses des croisés, qui avaient déjà bénéficié au premier acte des faveurs du comte en sortant demi nues de son confessionnal.

Qui aurait pu se méfier de ce saint homme très barbu, habillé d'ornements sacerdotaux avec une auréole en acier chromé. John Aler garde un merveilleux équilibre entre ce personnage bouffon de fabliau et la délicatesse musicale du vocaliste : timbre léger, virtuosité aérienne, ce chanteur anglais baroque, qui déploie une puissance peu commune sans jamais crier, allie des qualités idéales et un peu contradictoires.

Son entourage n'est pas moins brillant : le gouverneur de Cachemaille et le chevalier Raimbaud de Nicolas Rivenq dévident à toute allure les airs acrobatiques dont Rossini n'a pas mesuré l'étoffe, tandis que Diana Montague est un bien séduisant écuyer à la voix langoureuse.

Chez les dames, à côté de Sylvie Stewart, désopilante Ragonde, étincelle la comtesse de Mariella Devia, qui fut Constance l'an passé à Aix-en-Provence, et qui est ici parfaite dans ces exercices de haut vol où elle a su plier sa brillante vocalité italienne aux dures exigences du français.

Et quand on arrive à la fin, un peu essoufflé par le feu roulant des gags et des vocalises, quel plaisir de découvrir la dernière fleur que nous a réservée Rossini, ce délicieux trio final où Ory, la comtesse et l'écuyer jouent, au lit, une comédie des erreurs dont la musique ne serait pas indigne de Mozart et des *Noces de Figaro.*

JACQUES LONCHAMPT.

★ Prochaines représentations (avec deux distributions différentes) : les 5, 6, 7, 9, 10, 12, 13, 14, 16, 17 février au Théâtre du Huitième, puis le 2 mars à Annecy et le 5 à Saint-Etienne. *Le Comte Ory* sera enregistré par Philips à la fin du mois de février.

COULISSES

Candidatures à l'Académie française

Le professeur Jacques Ruffié — soixante-six ans, spécialiste d'hématologie et d'anthropologie physique, professeur au Collège de France — et l'écrivain Vladimir Volkoff, cinquante-cinq ans, sont candidats, après José Cabanis, au fauteuil de Georges Dumézil. Un autre candidat, M. Georges Marty, vient de se déclarer auprès de M. Michel Debré, ancien premier ministre, pour le fauteuil du duc de Broglie. Les deux élections auront lieu le 24 mars.

Giotto en cage

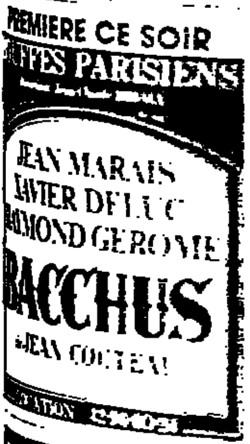
Maurice Guillaud, organisateur de plusieurs grandes expositions (Matisse, Rembrandt), a lancé une souscription internationale pour la construction d'une cage de verre susceptible de mettre à l'abri des injures du temps la chapelle de Scrivegni à Padoue construite et ornée par Giotto. Cette cloche à fromage géante doit couvrir 30 000 mètres carrés. Les Italiens se montrent sceptiques quant à la réalisation de ce projet.

Télévision japonaise et soldats de plomb

Les 600 000 soldats de plomb réunis par trois générations successives et mis en vente par leur actuel propriétaire sont toujours convoités par le Musée de Compiègne. Celui-ci n'a pour l'instant réuni que 150 000 F pour cette acquisition. Une bagatelle : le prix demandé est de 12 millions de francs, une somme que Michael Ford, un milliardaire américain, est prêt à débourser. La chaîne de télévision japonaise TBC va consacrer une émission à cette collection pour trouver des mécènes susceptibles d'aider le musée français.

Mode de Paris

Un Américain de Paris, Richard Roy, directeur de la Paris American Academy, organise à Melbourne, pour les fêtes du bicentenaire australien, un séminaire dont le thème est la mode parisienne (« The secrets of Paris Fashion »). Il est accompagné de Fabienne Falluel, conservateur au Musée de la mode. Dans ses bagages, une collection de vêtements historiques et contemporains qui seront présentés au cours d'un défilé.



Culture

MUSIQUES

Salif Keita au Théâtre de la Ville

L'aristocrate de Virgin

Salif Keita est l'un des rares musiciens africains, avec les frères Touré Kunda, à ne pas appartenir à la caste des griots.

Salif Keita a pour lointain ancêtre Soundjata Keita, le fondateur de l'empire Mandingue, en Afrique de l'Ouest. Pour ses débuts, à l'aube des années 70, il dirige l'orchestre du buffet de la gare de Bamako, le Rail Band, une des premières formations du Mali à transposer le folklore sur des instruments électriques. Puis il joue pendant cinq ans au Motel de Bamako avec les Ambassadeurs internationaux, qui l'accompagnent en Cote-d'Ivoire où il s'installe pendant quelques années.

Aujourd'hui, entre deux tournées à travers l'Europe, Salif Keita vit à Paris, à l'exemple de beaucoup de musiciens africains. Devenu à la fin de l'année 1987 un des artistes de la firme Virgin, il a composé plusieurs musiques de films africains (*Yeelen*, de Souleymane Cissé; *les Guérisseurs*, de Siriji Bakaba) et, pendant trois semaines, en avril prochain, il donnera des concerts dans une série de clubs américains.

Au Théâtre de la Ville, Salif Keita se présente avec onze musiciens et une musique ouverte qui reste profondément attachée à ses origines : « *Un de nos proverbes africains dit : Quand l'arbre oublie ses racines, le tronc pourrit. Certains Américains*, souligne Salif Keita, *affirment aujourd'hui que les musiciens noirs des Etats-Unis sont plus proches des racines africaines que nous, Maliens, Ivoiriens ou Zaïrois. Les Noirs américains sont pleins de nostalgie. Ils veulent descendre vers la source. Et, nous, nous voulons remonter. On ne peut donc que se croiser.* »

A l'encontre de beaucoup de ses confrères africains, Salif Keita ne propose pas une musique conçue en fonction de la mode, mais à partir d'une recherche à tâtons d'un nouveau langage sensible et commun à l'Afrique. Les mélodies sont riches, les orchestrations métissées, solides et rigoureuses, les musiciens et les chanteurs (Salif Keita et un groupe de choristes) se confrontent selon un rythme qui, peu à peu, s'accélère. La voix de Salif Keita – l'une des plus belles actuellement en Afrique – est comme un cri strident qui, progressivement, se transforme en un chant somptueux de l'âme africaine. Vraiment un spectacle superbe.

CLAUDE FLÉOUTER.

★ Théâtre de la Ville, les 5 et 6 février, à 18 h 30.

★ Discographie : *Soro* (Syllart Productions). *Mandjou* et quelques autres albums enregistrés avec les Ambassadeurs internationaux sont disponibles chez Celluloïd.

VENTES

Vienne à Londres

Gustav Klimt et Egon Schiele seront les vedettes de la vente organisée à Londres le mercredi 10 février. Sotheby's a réuni autour de ces deux artistes des œuvres de von Matsch, List, Kalvach et Gerstl. Au total cent quatre-vingt-trois tableaux et dessins qui évoquent une demi-siècle de peinture symboliste viennoise. Les ventes de cette importance autour d'un tel sujet sont aujourd'hui rares : la plupart de ces travaux se trouvent maintenant dans des musées.

L'un des points forts de cette réunion sera incontestablement un tableau de Franz von Matsch. En 1893, Klimt et von Matsch se voient confier la décoration du plafond de la salle des fêtes de l'université de Vienne. Le premier est chargé d'illustrer les thèmes de la philosophie, de la jurisprudence et de la médecine; le second, celui de la théologie. A la grande fureur de Klimt, son projet, jugé scandaleusement érotique, est rejeté. Celui de von Matsch est accepté. L'étude de ce dernier aujourd'hui mise en vente pour plus de 500 000 francs.

Cet incident marque un tournant décisif dans la carrière de Gustav Klimt. Coupant définitivement les ponts avec une vision académique de l'histoire, il met au point son propre style et contribue à fonder le mouvement Secession, versant viennois de l'art nouveau.

Koloman Moser et Wilhem List, membres fondateurs du mouvement, ou Egon Schiele, adepte de Klimt, se rencontreront souvent dans les réunions culturelles organisées par la haute bourgeoisie viennoise. Une bourgeoisie qui voyait là l'occasion d'affirmer sa nouvelle position sociale dans un empire austro-hongrois qui n'avait plus que quelques années à vivre. Klimt multipliera les portraits, comme celui d'Adèle Bloch-Bauer, femme d'un magnat du sucre, un dessin estimé entre 150 000 F et 200 000 F.

Si les peintures symbolistes de Klimt sont absentes de cette vente, son influence, en revanche, est terriblement présente chez Sigmund Walter Hampel, dont une série de tableaux de femmes nues et lascives, sur un fond ornemental richement décoré, sont modestement estimés l'unité, 15 000 F et 40 000 F chaque. Symbolisme toujours avec List, plus connu pour ses portraits, mais dont les paysages à dominante bleue sont de plus en plus appréciés. Il se pourrait que le *Lunzersee à l'approche de l'orage* connaisse le même succès que la *Vue sur le Lunzersee*, vendue 830 000 F il y a un peu plus d'un an. Enfin, un dessin à l'encre de Schiele, qui représente un masque cadavérique, est évalué entre 15 000 F et 20 000 F.

La vente devrait confirmer les bons résultats qu'ont obtenus les œuvres de Klimt et de Schiele depuis une dizaine d'années. La cote de Schiele a décuplé, devançant sensiblement celle de son aîné. Mais cette vente devrait aussi être l'occasion de découvrir les autres peintres viennois, moins connus hors de leurs frontières.

ALICE SEDAR.

A l'Olympia

Le son antillais de Philippe Lavil

Descendant d'une famille de békés de la Martinique, Philippe Lavil a cultivé le tempérament insulaire, singulièrement une image de dilettante, depuis son arrivée dans la chanson au début des années 70. Son aventure en dents de scie le mène à l'Olympia après le succès au Top 50 de la chanson créole *Kolé Séré*.

Le meilleur de lui-même, Philippe Lavil le donne dans les musiques « physiques » à danser des Antilles. Lavil chante avec la nonchalance requise, soit en solo, soit avec ses choristes originaires, bien sûr, des îles, soit encore avec le chanteur du groupe Malavoi, venu en invité. En guise d'entracte, il nous offre une étonnante imitation de Julien Clerc, au cœur en partie insulaire, comme lui.

C. F.

★ Olympia, les 5 et 6 février, à 20 h 30.

EXPOSITIONS

Zoran Music au Centre Georges-Pompidou

Croquis de Dachau

Témoignages irréfutables, les dessins de camp de Music ont la violence de la vérité.

En 1944, Zoran Music, jeune peintre de trente-cinq ans, est arrêté par la Gestapo à Venise où il s'est établi l'année précédente. De Venise, il est transféré à Trieste, et de Trieste à Dachau. Il y reste jusqu'à la fin du mois d'avril 1945, jusqu'à la libération du camp par les soldats américains. A Dachau, Music a tout enduré de la vie des camps, et tout dessiné, sur de mauvais papiers dérobés ou arrachés à des livres, avec de mauvais crayons et une encre qu'il diluait d'eau pour la faire durer plus longtemps. Il a pu dessiner plus aisément, si l'on ose dire, vers la fin, quand la surveillance se relâchait et que les gardiens pensaient moins à tuer qu'à fuir.

De ces croquis, une quarantaine a été préservée, qui n'a qu'un sujet, la mort. Moins les moyens de la mort, même si Music a esquissé des pendaisons et des fours crématoires, que la mort elle-même : des entassements de corps squelettiques, allongés sous des bâches ou dans des bières où l'on en rangeait plusieurs ensemble, par commodité. Music les a figurés de tout près, nus et désarticulés, et l'on ne voit pas ces fagots de cadavres aux membres minces et tordus comme des branches sans ressentir l'épouvante de ce que cela était, réellement. Le style du dessin, l'ascétisme contraint du procédé, la dette de Music envers Goya, qu'il avait étudié à Madrid avant la guerre, tout cela ne fait que contribuer à la force tragique de chaque croquis.

Ayant connu cette torture, Music, de retour à Venise après guerre, a repris son œuvre presque au point où il l'avait abandonnée. Il a recommencé à chercher sa manière entre réminiscences d'art populaire et courants européens contemporains, français ou viennois. Paysagiste allusif, puis abstrait, il s'est fixé un idéal d'élégance discrète et de graphisme qui glisse sur la feuille et y dépose à peine une tache ou l'amorce d'un trait.

Peintre abstrait, Music l'est ainsi demeuré tout au long des années 50 et 60, et avec un succès peu douteux. Puis il est revenu à la figure pour dessiner de nouveaux morts et des visions à peine transposées de ce qu'il avait subi, ne pouvant exorciser son passé par la seule expression abstraite, trop désincarnée ou trop commodément dispensée de la vérité des faits et des choses. Sans doute existe-t-il des vérités si fortes qu'elles exigent la représentation la plus littérale et la plus crue afin de ne pas se dissoudre dans les mémoires.

PHILIPPE DAGEN.

★ Cabinet d'Art graphique, Centre Georges-Pompidou, jusqu'au 20 mars.

CINÉMA

Les Anglais à la Cinémathèque

Du 23 février 1988 au 31 janvier 1989, pendant un an, à raison d'un film par jour, la Cinémathèque française, en collaboration avec le National Film Archive du British Institute et le British Council, présentera une rétrospective du cinéma britannique.

La soirée d'ouverture, le 23 février, présentera *Blackmail* de Alfred Hitchcock (1929) dans une version sonorisée. Le programme de l'année couvrira ensuite neuf directions : du 24 février au 16 mars, les films produits par Michael Balcon. Du 17 mars au 22 avril, la tradition littéraire. Du 23 avril au 30 avril, les pionniers. En mai, l'école documentaire des années 50. En juin, le courant réaliste dans les films de fiction. En juillet et août, la comédie musicale. De septembre à mi-octobre, les « valeurs » britanniques. De mi-octobre à fin décembre, les polars et l'épouvante. En janvier 1989, enfin, les nouveaux venus.

Cette rétrospective est précédée de l'intégrale de l'œuvre de deux cinéastes srilankais, Lester James Peries et Sumitra Peries. (Tous les jours à 19 heures et à 21 heures jusqu'au 20 février.)

« Quatre siècles de chance » à l'Hôtel de la Monnaie

Les chemins de la fortune

Depuis Louis XIV, l'État propose aux Français mille façons de faire fortune. Mais lui n'est jamais perdant.

Si le Roi-Soleil a institué, le 11 mai 1700, la première loterie d'Etat, c'est à François Ier et à son édit de Châteauregnard (15 mai 1539) que l'on doit l'introduction de cette forme de jeu en France, sur des modèles italiens. « *Pendant que mes sujets s'y livreront*, estimait le vainqueur de Marignan, *Ils oublieront fort à propos de s'injurier, de se battre et de blasphémer Dieu.* »

Interdites sous la Révolution, rétablies par le Directoire (loi du 9 vendémiaire an VI), réglementées par Napoléon, qui installe de nouvelles « roues de la fortune » dans les pays conquis, les loteries sont de nouveau supprimées par la monarchie de Juillet le 31 mai 1836, à l'exception de celles « *exclusivement destinées à des actes de bienfaisance ou à l'encouragement des arts* ».

Il faudra attendre près d'un siècle pour que la loi du 31 mai 1933 recrée une « Loterie nationale » au profit des anciens combattants et des victimes des calamités agricoles. Le premier tirage, qui a eu lieu devant un public en effervescence le 7 novembre 1933, a été filmé par les actualités Gaumont : on peut visionner cet étonnant document à l'Hôtel de la Monnaie (1), ainsi qu'une interview du gagnant du gros lot (5 millions de francs de l'époque), resté célèbre, M. Paul Bonhoure, coiffeur à Tarascon, accueilli à Paris comme un vainqueur du Tour de France cycliste...

On découvre beaucoup d'autres choses dans les trois salles réservées à cette exposition intitulée « Quatre siècles de chance » et organisée par la Loterie nationale. Parmi les plus spectaculaires : une sphère du tirage de 1933, une gigantesque corne d'abondance, un « gros cochon électrique », un jeu de petits chevaux, une roue en tôle peinte, au milieu de tous les porte-bonheur possibles (du fer à cheval au trèfle à quatre feuilles) et de très diverses formes de loterie. Loteries avec dés, comme le jeu des juifs ou de la chouette ; à tirage, comme le biribi, la cavagnolle ou le loto-dauphin, inventé, dit-on, par Louis XVI pour l'amusement de son fils ; loteries de comptoirs, comme la roue de la fortune ; loteries foraines et d'autres encore, comme le jeu aimanté du hanneton magique, le jeu de l'araignée mystérieuse, la cloche à répulsion ou la poupée bonne aventure.

Tapisseries, tableaux, estampes, dessins, affiches témoignent aussi de ces quatre siècles de chance : du fameux marchand d'oublies « *(« Mettez vos malheurs dans l'oublie, voilà le marchand »)* à « la laiterie et le pot au lot », en passant par les affiches de la Loterie nationale de 1940 à 1944. Les tirages, qui se déroulaient alors au profit du Secours national, portent ces noms : tranche des bonbons vitaminés, tranche des biscuits caséinés, tranche des cuisines roulantes...

Le catalogue de l'exposition se clôt par un savoureux texte de Sacha Guitry, qui défend la « moralité » du jeu : « *Le jeu ne guérit de rien ? Allons donc ! Il guérit du jeu et il est seul à pouvoir le faire. Qu'est-ce que vous voulez lui demander de plus !* »

MICHEL CASTAING.

(1) Jusqu'au 14 février, tous les jours, de 12 heures à 18 heures, 11, quai de Conti, 75006 Paris.

Communication

La CNCL fixe les règles de programmation du télé-achat

C'est Pierre Bellemare qui sera content ! La bataille du télé-achat, qui l'avait opposé, lui, l'animateur du « Magazine de l'objet », sur TF 1, à la CNCL, est pratiquement gagnée. Ironie du sort : c'est même à la Commission qu'est revenue la tâche ingrate de définir les règles de cette pratique qu'elle réprouvait ! Une charge imposée par le Parlement à la suite d'une volte-face qui a transformé une proposition de loi visant à interdire les opérations de télé-achat sur les chaînes privées non soumises à péage en une loi promulguée le 6 janvier autorisant, sur l'ensemble des chaînes privées, « *les opérations de télé-promotion avec offre de vente* (*le Monde* du 23 décembre).

La Commission a donc établi un « *projet de décision fixant les règles de programmation des émissions dites de télé-achat* », qui entrera en vigueur le 6 février, jour où la loi sera publiée au *Journal officiel*. Faisant contre mauvaise fortune bon cœur, la Commission a visiblement cherché un compromis pour satisfaire les intérêts divergents, et souvent contradictoires, des intéressés consultés : les chaînes de télévision et les sociétés de distribution (favorables au télé-achat), les entreprises de presse écrite et les associations de consommateurs (plutôt hostiles).

La CNCL rappelle tout d'abord que sa réglementation ne concerne que les chaînes de télévision privées diffusées par voie hertzienne (nationales ou régionales), les radios et télévisions par satellite, les services de vidéographie (Antiope, par exemple) et les réseaux câblés. En sont exclus, en revanche, les chaînes publiques (dont le cahier des charges ne permet pas l'ouverture de services de télé-achat) ainsi que Canal Plus, auquel le gouvernement envisage cependant d'étendre le régime défini par la CNCL. Celle-ci n'a pas voulu faire de distinction entre les chaînes diffusant en clair et les chaînes cryptées, en estimant que leurs missions générales sont de même nature.

Préférant le terme de « *canalisation* » à celui de « *moralisation* » du télé-achat, M. Pierre Huet, chargé du dossier à la CNCL, a commenté, devant la presse le 4 février, les principales dispositions prises à l'encontre d'un type d'émission qui, « *par son élément commercial, n'entre pas dans la définition générale des programmes dont l'objet est de distraire, informer ou éduquer* ».

Les émissions de télé-achat ne devront pas dépasser quatre-vingt dix minutes par semaine, mais chacune aura une durée minimum de quinze minutes, « *pour éviter une multiplication d'offres commerciales venant interférer* » dans la grille et bien marquer la différence avec les messages publicitaires. Elles ne seront autorisées qu'aux périodes de faible audience (le matin entre 8 h 30 et 11 h 30 ou la nuit après la fin des autres émissions et... jamais le dimanche).

Ces émissions seront clairement annoncées comme telles et ne pourront pas être interrompues par des spots publicitaires. Ni la marque, ni le nom du fabriquant ou du distributeur des objets proposés à la vente ne pourront être montrés ou cités à l'antenne. « *C'est là le point le plus difficile et sur lequel les oppositions sont le plus tranchées* », a fait observer M. Huet, en prévoyant « *une dérive inévitable vers des messages publicitaires* » si la marque était indiquée. Mais, pour éviter un danger inverse – la vente de « sous-marques », de produits importés à bas prix, les « *informations essentielles* » sur la provenance et la marque pourront être fournies à l'acheteur... par téléphone ou par minitel. D'autre part, les émissions de télé-achat ne devront pas se situer dans un point de vente identifié ou identifiable. Seront interdits à la vente les produits ou services dont la publicité est exclue par la loi (tabac, alcool, médicaments, livres, cinéma...)

M. Huet ne s'estime pas désavoué par le gouvernement malgré les condamnations du télé-achat réitérées ces derniers mois par la CNCL. « *Je ne cherche pas la mort du pécheur !* », dit-il. Mais, ce qu'il considère comme « *une porte à moitié ouverte* » à la télé-vente en direct est plutôt jugé par les intéressés, comme « *une porte à moitié fermée* ».

La réaction de TF 1 ne s'est d'ailleurs pas fait attendre. Qualifiant la décision de la CNCL de limiter le télé-achat à quatre-vingt-dix minutes par semaine d'« *archaïsme de plus dans un paysage audiovisuel moins libéral que jamais* », la chaîne de M. Bouygues dénonce « *l'excès de pouvoir de la Commission* », en affirmant son intention de « *continuer à cent quatre-vingts minutes* ».

ALAIN WOODROW.

Multitude de candidats français et étrangers pour la reprise du groupe Marie-France

Le marché français des magazines déchaîne les appétits des groupes de presse. Avec mille deux cent vingt-six titres spécialisés distribués par les NMPP et une augmentation régulière des recettes publicitaires (11 % de plus en 1986), la France offre une riche palette.

Le dépôt de bilan de la société de publications économiques, féminines et familiales (SOPEFF) qui édite *Marie-France* et *Point de vue-Images du monde* et contrôle à 100 % la société éditrice de *Femme d'aujourd'hui* et de *Femme pratique* (EDIFAP) fournit la preuve qu'un nouveau champ de bataille s'ouvre là. Prononcé en début de semaine (*le Monde* du 4 février) et alors que le tribunal de commerce de Paris doit l'examiner le vendredi 5 février, le dépôt de bilan du groupe contrôlé par Mme Françoise Fabre et M. Maurice Brébart a été aussitôt suivi d'une salve de candidatures à sa reprise.

Ces candidats sont à la fois des groupes de presse français mais surtout étrangers. Certains souhaitent reprendre l'un ou l'autre des deux titres haut de gamme de la SOPEFF, tandis que d'autres se portent candidats à la reprise de l'ensemble du groupe (SOPEFF, EDIFAP, mais aussi l'Imprimerie moderne de Maisons-Alfort, en dépôt de bilan depuis la mi-décembre 1987).

Le groupe Havas a ainsi déclaré « *examiner avec intérêt la possibilité de se porter repreneur* » de *Marie-France* et de *Point de vue-Images du monde*. Le groupe Bayard-Presse, lui, s'intéresse surtout à *Marie-France*, en rappelant la « *proximité* » de ce titre créé au lendemain de la seconde guerre mondiale au sein du groupe Amaury, (avec l'aide de l'Action catholique générale des femmes) avec ses propres publications. Les négociations entre Bayard-Presse et la SOPEFF datent, il est vrai, de décembre dernier.

Quant aux groupes de presse étrangers, ils sont loin d'être absents de cette compétition. Le groupe suisse Ringier, qui a lancé avec succès son « mensuel européen » *Emois* en 1987, manifeste un intérêt très fort pour *Point de vue-Images du monde*, en notant « *la synergie possible de ce titre avec son homologue helvétique* Glückspost, *qui diffuse à cent quatre-vingt-quatorze mille exemplaires* ». Les groupes de presse ouest-allemands Burda et Bauer, dont l'implantation en France pourrait être renforcée par l'acquisition de la totalité de la SOPEFF, sont aussi sur les rangs. Enfin, Maxwell Média France, s'est aussi intéressée au dossier de *Marie-France*, mais a finalement opté pour une position d'observateur.

Le tribunal de commerce aura fort à faire pour choisir l'heureux élu. Après avoir décidé d'un redressement judiciaire ou d'une liquidation. Il lui faudra décider entre une reprise partielle ou totale du groupe. Mais il devra aussi prendre en compte le dossier brûlant de l'imprimerie de Maisons-Alfort. Le Syndicat du livre CGT a, en effet, manifesté le jeudi 4 février afin de réclamer « *une solution impliquant une prise en compte globale des titres et de l'imprimerie* ».

YVES-MARIE LABÉ.

Spectacles

théâtre

SPECTACLES NOUVEAUX

AMES NUES. Théâtre Essaïon (42-78-46-42), 18 h 30.

LE ROI LEAR. Théâtre du Lierre (45-86-55-83), 20 h 30.

UN OUVRAGE DE DAMES. Blancs-Manteaux (48-87-15-84), 22 h 30.

LE CHANT PROFOND DU YIDDISHLAND. Café de la danse (43-57-05-35), 23 h 15.

DES SENTIMENTS SOUDAINS. Théâtre de la Renaissance (42-08-18-50), 20 h 45.

BACCHUS, de Jean Cocteau. Théâtre des Bouffes-Parisiens (42-96-97-03), 20 h 30.

MCHOUGA MABOUL. Espace Kiron (43-73-50-25), 21 h.

◇ : *Horaires irréguliers.*

Les salles à Paris

AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17). ◇ Les Bâtisseurs d'empire : 20 h 30.

ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). Les Cahiers tango : 20 h 30.

ARCANE (43-38-19-70). Le Vœu : 20 h 30.

ARLEQUIN (RESTAURANT-THÉATRE) (45-89-43-22). ◇ Jipi : 20 h 30.

ARTISTIC-ATHÉVAINS (48-06-36-02). Les Racines de la haine l'enfance d'Hitler : 20 h 30.

ATALANTE (46-06-11-90). Rosel, suivie de Douce Nuit : 20 h 30.

ATHÉNÉE-LOUIS JOUVET (47-42-67-27). Salle C. Bérard. Aglavaine et Sélysette : 20 h 30.

BOUFFONS-THÉATRE DU XIXe ASTELLE THÉATRE (42-38-35-53). ◇ Trois sous pour mes dessous : 20 h 30.

CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34). ◇ Iphigénie : 20 h 30.

CARTOUCHERIE ATELIER DU CHAUDRON (43-28-97-04). Anomique II : 20 h 30.

CARTOUCHERIE EPÉE DE BOIS (48-08-39-74). ◇ Volpone ou le renard : 20 h.

CARTOUCHERIE THÉATRE DE LA TEMPÊTE (43-28-36-36). Salle I. ◇ La Vénus à la fourrure : 20 h 30. ◇ Les Pragmatistes : 20 h 30.

CARTOUCHERIE THÉATRE DU SOLEIL (43-74-24-08). L'Indiade ou l'Inde de leurs rêves : 18 h 30.

CHAPITEAU ANNIE-FRATELLINI (48-45-20-20). Femmes de cirque : 20 h 30.

CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (45-89-38-69). Grand Théâtre. Le Candidat : 20 h 30. La Galerie. La Dernière Bande : 20 h 30. La Resserre. Les Femmes dénaturées ou la rencontre imaginaire de Moll Flanders et Flora Tristan : 20 h 30.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41). Reviens dormir à l'Elysée : 21 h.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Bien dégagé autour des oreilles, s'il vous plait ! : 21 h.

COMÉDIE DES CHAMPS-ELYSÉES (47-23-37-21). Mon Faust : 20 h 45.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). Casanova ou la Dissipation : 20 h 30.

COMÉDIE-FRANCAISE (40-15-00-15). Salle Richelieu. ◇ Esther : 20 h 30.

DAUNOU (42-61-69-14). Monsieur Masure : 21 h.

DIX-HUIT THÉATRE (42-26-47-47). ◇ S.O.S. : 20 h 30.

EDGAR (43-20-85-11). Les Babas-Cadres : 20 h 15. Nous on fait où on nous dit de faire : 22 h.

EDOUARD-VII SACHA GUITRY (47-42-57-49). Les Liaisons dangereuses : 20 h 30.

ESPACE ACTEUR (42-62-35-00). ◇ Le Jour de la limace : 20 h 30.

ESPACE KIRON (43-73-50-25). ◇ Au-delà du jardin : 21 h.

ESPACE MARAIS (42-71-10-19). Voie sans issue et, la Déchirure : 18 h 30.

ESSAION DE PARIS (42-78-46-42). Salle I. le Prince des rats : 21 h.

FONTAINE (48-74-74-40). ◇ Au secours, tout va bien ! : 21 h.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18). ◇ L'Eloignement : 21 h.

GALERIE 55-THE ENGLISH THEATRE OF PARIS (43-26-63-51). You 're good man Charlie Brown : 20 h 30.

GRAND HALL MONTORGUEIL (42-96-04-06). Crime et Châtiment : 20 h 30.

GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). Je cherche un être à envahir : 19 h. La Colombe + Aux abysses : 30 h 30.

GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79). ◇ La Métamorphose : 21 h.

HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99). Ce que voit Fox (Fall) : 21 h.

LE BEAUBOURGEOIS (42-72-08-51). Claude Véga : 22 h 30.

LE GRAND EDGAR (43-20-90-09). Jean Lapointe dans son nouveau spectacle Attendrire : 20 h 30.

LES DÉCHARGEURS (42-36-00-02). ◇ L'Etonnante Famille Bronté : 21 h.

LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Parlons-en comme d'un créateur à un autre : 20 h. Nous, Théo et Vincent Van Gogh : 21 h 15. Théâtre rouge. Le Petit Prince : 20 h. Veuve martiniquaise cherche catholique chauve : 21 h 15.

MADELEINE (42-65-07-09). Les Pieds dans l'eau : 21 h.

MARAIS (42-78-03-53). En famille, on s'arrange toujours : 20 h 30.

MARIE STUART (45-08-17-80). Line ou le premier : 20 h 30. ◇ Finie la comédie : 21 h 45.

MARIGNY (42-56-04-41). L'Homme de la Mancha : 21 h.

MARIGNY (PETIT) (42-25-20-74). La Menteuse : 21 h.

MATHURINS (42-65-90-00). Monsieur Vénus ou le Rêve fou de Louis II de Bavière : 20 h 30.

MICHEL (42-65-35-02). La Chambre d'ami : 21 h 15.

MICHODIÈRE (42-66-26-94). Show André Lamy L'Ami Public N°1 : 20 h 30.

MOGADOR (42-85-28-80). Cabaret : 20 h 30.

MONTPARNASSE (43-22-77-74). Le Secret : 21 h.

MOUFFETARD (43-31-11-99). Fra Sylvère : 20 h 45.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). ◇ Les Sept Miracles de Jésus : 18 h. Une soirée pas comme les autres : 20 h 30.

ODÉON (COMÉDIE-FRANCAISE) (43-25-70-32). Mort d'un commis voyageur : 20 h.

ODÉON (PETIT) (43-25-70-32). Et puis j'ai mis une cravate et je suis allé voir un psychiatre : 18 h 30.

PALAIS DES GLACES (46-07-49-93). Grande salle. La Madeleine Proust à Paris : 21 h.

Vendredi 5 février

PALAIS DES SPORTS (48-28-40-90). ◇ L'Affaire du courrier de Lyon : 20 h 30.

PALAIS ROYAL (42-97-59-81). L'Hurluberlu ou le Réactionnaire amoureux : 20 h 30.

PORTE SAINT-MARTIN (46-07-37-53). La Taupe : 20 h 45.

POTINIÈRE (42-61-44-16). ◇ Une passion dans le désert : 19 h. ◇ Madame de la Carlière : 21 h.

ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). ◇ Quincunx : 10 h 30. Eléphant Man : 20 h 30.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Drôle de couple : 20 h 45.

SENTIER DES HALLES (42-36-37-27). Divas sur canapé : 20 h 30.

STUDIO DES URSULINES (43-26-19-09). Haute Surveillance : 22 h 15.

THÉATRE 13 (45-88-16-30). Suzanna Andler : 20 h 45.

THÉATRE DE DIX HEURES (42-64-35-90). Flagrant Délire : 20 h 30.

THÉATRE DE L'EST PARISIEN (43-64-80-80). Le Fauteuil à bascule : 20 h 30.

THÉATRE DE L'OMBRE QUI ROULE (48-74-30-11). ◇ La Légende dorée : 21 h.

THÉATRE DE LA MAIN D'OR (48-05-67-89). Salle I. ◇ L'Ecume des jours : 20 h 30. Salle II. ◇ Les Bonnes : 20 h 30.

THÉATRE DE PARIS (43-59-39-39). ◇ Le Pont des soupirs : 20 h 30.

THÉATRE GRÉVIN (42-46-84-47). Le Cid improvisé : 19 h. Chabrol joue intensément : 21 h.

THÉATRE MODERNE (43-59-39-39). Toute différente est la langouste : 21 h.

THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15). Grand Foyer. Onanisme avec troubles nerveux chez deux petites filles : 20 h 45. Grand Théâtre. ◇ Le Misanthrope : 20 h 30. Théâtre Gémier. Vêtir ceux qui sont nus : 20 h 30.

THÉATRE NATIONAL DE LA COLLINE (43-66-43-60). Le Public : 20 h 30.

THÉATRE RENAUD-BARRAULT (42-56-60-70). Grande salle. ◇ Le Vallon : 20 h 30. Petite salle. ◇ Une heure avec : le Jardin de Tchékhov : 18 h 30. Dialogue dans le marécage : 21 h.

TINTAMARRE (48-87-33-82). ◇ Arrivez les filles : 18 h 30. Bruno Coppens : 20 h. Plait it Again le spectacle qui rend fou : 21 h 30.

TOURTOUR (48-87-82-48). Peinture sur soi : 19 h. Profession imitateur ! Et en plus... : 20 h 30. ◇ J'aime Brecht : 22 h 30.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Le Rebelle : 21 h.

VARIÉTÉS (42-33-09-92). C'est encore mieux l'après-midi : 20 h 30.

ZÈBRE (43-57-51-55). Poèmes : 18 h 30. La maison accepte l'échec : 20 h 30.

cinéma

La cinémathèque

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

Crainquebille (1922), de Jacques Feyder, 16 h ; Paris qui dort (1923), de René Clair, 16 h ; les Filles (1978, v.o.), de Sumitra Peries, 19 h ; les Silences du cœur (1958, v.o.), de Lester James Peries, 21 h.

SALLE GARANCE, CENTRE GEORGES POMPIDOU (42-78-37-29)

Trente ans de cinéma espagnol 1958-1988 : la Muchacha de las bragas de oro (1980, v.o.), de Vicente Aranda, 14 h 30 ; la Cour de pharaon (1985, v.o.), de José Luis Garcia Sanchez, 17 h 30 ; la Colmena (1983, v.o.), de Mario Camus, 20 h 30.

Les exclusivités

ACCORD PARFAIT (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LES AILES DU DÉSIR (Fr.-All., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Gaumont Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

L'AMI DE MON AMIE (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

ANGE GARDIEN (Youg., v.o.) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

L'ARBRE DU DÉSIR (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

AU REVOIR LES ENFANTS (Fr.-All.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

CHAMBRE AVEC VUE... (Brit., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

COBRA VERDE (All., v.o.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

CORDES ET DISCORDES (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

CROCODILE DUNDEE (Austr., v.f.) : Pathé Français, 9e (47-70-33-88).

DANDIN (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50).

LES DENTS DE LA MER 4, LA REVANCHE (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

LE DERNIER EMPEREUR (Brit.-It., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

FULL METAL JACKET (*) (A., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; v.f. : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

GÉNÉRATION PERDUE (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; v.f. : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LES GENS DE DUBLIN (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Pathé Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; v.f. : Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06).

LE GRAND CHEMIN (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Le Galaxie, 13e (45-80-18-03).

LES INNOCENTS (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

INTERVISTA (Fr.-It., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

LES KEUFS (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88).

LIAISON FATALE (*) (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Le Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

MA VIE DE CHIEN (Su., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50).

MAURICE (Brit., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Le Champo, 5e (43-54-51-60) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

NOCES EN GALILÉE (Fr.-Bel.-palestinien, v.o.) : Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20).

PACTE AVEC UN TUEUR (*) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

LE PROVISEUR (A., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).

ROBOCOP (*) (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Le Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79).

SAXO (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

SENS UNIQUE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).

SOIGNE TA DROITE (Fr.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).

SOUS LE SOLEIL DE SATAN (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

TAMPOPO (Jap., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76).

TOO MUCH ! (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).

37°2 LE MATIN (*) (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

UNE FEMME HONNÊTE (Chin., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76).

Y'A BON LES BLANCS (Fr.-It.-Esp.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Gaumont Colisée, 8e (43-59-29-46) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Images, 18e (45-22-47-94).

YAM DAABO, LE CHOIX (Burkina-Faso, v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

YEELEN (malien, v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LES YEUX NOIRS (It., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LES FILMS NOUVEAUX

LES AVENTURES DE CHATRAN. Film japonais de Masanori Hata, v.f. : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Images, 18e (45-22-47-94).

BENJI LA MALICE. Film américain de Joe Camp, v.f. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Napoléon, 17e (42-67-63-42) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

BIRD NOW. Film français de Marc Huraux, v.o. : Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20).

EN TOUTE INNOCENCE. Film français d'Alain Jessua : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Maxevilles, 9e (47-70-72-86) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Le Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

ENGRENAGES. Film américain de David Mamet, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

GOOD NIGHT, MOTHER. Film américain de Tom Moore, v.o. : Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA LÉGENDE DE L'AMOUR. Film soviétique de Takhir Sabirov, v.f. : Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LA MAISON ASSASSINÉE. Film français de Georges Lautner : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

PRINCESS ACADEMY. Film franco-yougoslave de Bruce Block, v.f. : Maxevilles, 9e (47-70-72-86).

RETOUR SUR TERRE : STAR TREK IV. Film américain de Leonard Nimoy, v.o. : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Images, 18e (45-22-47-94).

UN AMOUR A PARIS. Film français de Merzak Allouache : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

LA VIE EST UN LONG FLEUVE TRANQUILLE. Film français d'Etienne Chatiliez : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Colisée, 8e (43-59-29-46) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » □ Film à éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Vendredi 5 février

TF 1

20.40 Variétés : Les uns et les autres. Emission présentée par Patrick Sabatier. Avec Charles Aznavour, Indochine, Jean Lapointe, Xavier Deluc, Eddy Mitchell, Vaya con Dios, Michel Jonasz, Mylène Farmer, Pierre Perret, Anthony Delon, Elsa, Johnny Clegg, Michèle Torr, Richard Gotainer, Charles Vanel, Jacqueline Maillan, Sylvie Joly. **22.40 Football.** (En différé de Monaco) match international amical : France-Autriche ou France-Maroc. **0.25 Journal. 0.35 La Bourse. 0.40 Série : Les envahisseurs.**

A 2

20.30 Série : Espionne et tais-toi. 21.25 Apostrophes. Magazine littéraire de Bernard Pivot. Sur le thème « Posséder, collectionner, accumuler », sont invités : Pierre Assouline *(l'Homme de l'art : D.-H. Kahnweiler, 1884-1979)*, Jacques Attali *(Au propre et au figuré, une histoire de la propriété)*, Réal Lessard *(l'Amour du faux)*, Maurice Rheims *(les Greniers de Sienne)*. **22.45 Journal. 22.55 Ciné-club : La vie est belle** ■■■ Film américain de Frank Capra (1946). Avec James Stewart, Donna Reed, Lionel Barrymore, Thomas Mitchell. *Sur le point de se suicider, un homme entend la voix d'un ange qui entreprend de lui montrer que sa vie a eu aussi des bons côtés. Capra à l'apogée de son talent.*

FR 3

20.30 Feuilleton : Un jour viendra. De Luigi Perrelli. Avec Virna Lisi, Mathilda May, Jean-Pierre Cassel (dernier épisode). **21.30 Magazine : Thalassa.** De Georges Pernoud. Les gardiens de la nuit (2e partie) : Des feux sans hommes. **22.15 Journal.** ▶ **22.35 Documentaire : La conquête de l'espace.** 1re partie : De Jules Verne à Gagarine, de Jean-Noël Roy. **23.25 Musicales.** Depuis le MIDEM classique de Cannes, *Stabat Mater*, de Vivaldi. **0.25 Modes d'emplois 3** (rediff.).

CANAL PLUS

20.30 Série : Le retour de Mike Hammer. 21.15 Cinéma : le Voyeur ■ Film britannique de Michael Powell (1960). *Il s'agit à la fois d'un film à suspense, dont l'atmosphère est particulièrement soignée, et d'une réflexion sur le voyeurisme et donc sur le cinéma.* **22.50 Flash d'informations. 22.55 Cinéma : Highlander** □ Film britannique de Russell Mulcahy (1986). Avec Christophe Lambert, Sean Connery. **0.45 Cinéma : Meurtres en trois dimensions** □ Film américain de Steve Miner (1982). **2.20 Cinéma : Elephant Man** ■■■ Film américain de David Lynch (1980). Avec Anthony Hopkins, John Hurt, Anne Bancroft, John Gielgud (v.o.). **4.20 Cinéma : Link** □ Film britannique de Richard Franklin (1985).

LA 5

20.30 Téléfilm : Un cas de force majeure. *Enquête sur la mort d'un agent hospitalier noir tué par la police.* **22.05 Série : Mission impossible.** Mon frère, mon ennemi (rediff.). **22.55 Magazine : Bains de minuit.** De Thierry Ardisson. **0.30 Opéra : Mme Butterfly,** de Puccini, par le chœur de l'Opéra et l'orchestre philharmonique de Nice. **2.30 Aria de rêves.** Concert de musique classique.

M 6

20.30 Série : Le Saint. Les rivaux. **21.20 Feuilleton : La clinique de la Forêt-Noire** (23e épisode). **22.10 Série : Addams family. 22.40 Journal et météo. 22.55 Sexy clip. 23.25 Série : Espion modèle** (rediff.). **0.25 Spécial Daniel Balavoine. 0.50 Musique : Boulevard des clips.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Radio-archives. Nathalie Sarraute, la mémoire. **21.30 Musique : Black and blue. 22.40 Nuits magnétiques.** Promenons-nous dans les bois. 4. Au feu ! **0.05 Du jour au lendemain. 0.50 Musique : Coda.**

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (en direct le 29 mars 1987 à Sarrebruck) : La clémence de Titus, ouverture en ut majeur K 621 de Mozart ; Concerto pour piano et orchestre nº 4 en si bémol majeur op. 53 pour la main gauche, de Prokofiev ; Pelléas et Mélisande, poème symphonique op. 5, de Schoenberg, par l'Orchestre radio-symphonique de Sarrebruck, dir. Sylvain Cambreling ; sol. : Michel Beroff, piano. **22.20 Premières loges. 23.07 Club de la musique ancienne. 0.30 Archives.** Eugen Jochum en concert à Hambourg.

Samedi 6 février

TF 1

13.15 Magazine : Reportages. De Michèle Cotta et Jean-Claude Paris. Sommaire : Le Tango ; Catherine Deneuve et l'opération Afrique verte. **13.45 La Une est à vous.** Les téléspectateurs choisissent un téléfilm à la carte. **13.50 Série : Coup double. 14.20 La Une est à vous** (suite). **15.00 Tiercé à Vincennes. 15.15 Téléfilm : Le duel des héros.** Avec Kirk Douglas, James Coburn. *Western de Steven Stern réalisé pour la télévision.* **16.50 La Une est à vous** (suite). **18.05 Trente millions d'amis.** Emission de Jean-Pierre Hutin. Le rouffleur de Sophie ; Petit poisson est (hélas !) devenu grand ; Drogue : le nez de Calais. **18.35 Série : Mannix. 19.25 Série : Marc et Sophie. 20.00 Journal et Météo. 20.35 Tapis vert et tirage du Loto. 20.45 Jeux intercontinents.** Emission présentée par Guy Lux, Simone Garnier et Claude Savarit. Les challengers : Dorothée, Paul-Loup Sullitzer, Alain Gillot-Pétré. Invités : Régine, l'Orchestre du Splendid, Michel Chevalet, Fabien Canu et la Cicciolina. En compétition : Magog-Orford (Canada), Nice (France), Edimbourg (Ecosse), Nuremberg (RFA). **22.50 Série : Commissaire Moulin. 0.45 Journal. 0.55 Boxe.** Fernando Beltran-Kelvin Seabrooks. **1.35 Série : Les incorruptibles.**

A 2

13.15 Magazine : L'assiette anglaise. De Bernard Rapp. **14.00 Série : Galactica.** Celestra. **15.00 Sports.** Cyclisme : les Six Jours de Paris ; à 15.30, Tournoi des Cinq Nations : Ecosse-France. **17.00 Jeu : Téléballe. 17.15 Sports.** Tournoi des Cinq nations : Angleterre-Galles (2e mi-temps). **18.00 Série : Ah ! quelle famille ! 18.25 Magazine : Entre chien et loup,** d'Allain Bougrain-Dubourg. Au sommaire : Animal star : Le Welsh Corgi, chien de reine. **19.05 INC.** Actualités : jurisprudence. **19.10 Actualités régionales. 19.35 Jeux : Bêtes à malice.** Présentés par Fabrice. **20.00 Journal. 20.30 Variétés : Champs-Elysées.** Emission de Michel Drucker. Avec : Sylvie Vartan, Demis Roussos, Herbert Léonard, Maxime Le Forestier, François Feldman, L'affaire Louis Trio, Frédéric François, Les Communards, Les Nuls, André Lamy, Michel Bouquet et une vidéo de Whitney Houston. **22.15 Série : Deux flics à Miami.** Le borgne. **23.05 Les enfants du rock.** La Salsa, avec Bernard Lavilliers. **0.35 Journal.**

FR 3

13.00 En direct des régions. 14.00 Espace 3 : Des cadres et des entreprises. 14.15 Espace 3 : Portraits de la réussite. 14.30 Espace 3 : Samedi-vision. 15.00 Espace 3 : Expos et salons. 15.45 Espace 3 : Club loisirs. 16.30 Espace 3 : Aux couleurs de la vie. 16.45 Espace 3 : Top moteurs.

17.00 Flash d'informations. 17.03 Disney Channel. Série : Le monde merveilleux de la couleur : Sultan et le chanteur pop ; Dessins animés : Les chasseurs de fantômes, Donald s'engage dans l'armée, L'ouïe, Pluto et son père, Dingo fait de la natation. **18.00 Disney Channel** (suite). Feuilleton : Diligence Express. **19.00 Le 19-20 de l'information.** Présenté par Philippe Dessaint, Daniel Grandclement, Maggie Gilbert et Catherine Matausch. De 19.07 à 19.30, actualités régionales. **19.50 Dessin animé : Il était une fois la vie.** La vaccination. **20.05 Jeux : La classe.** Présentés par Fabrice. **20.35 Disney Channel.** La bande à Picsou : La ruée vers l'or ; Dessin animé : Mickey chasseur de baleines ; à 21.00, un épisode du Chevalier Lumière. **21.45 Journal. 22.10 Magazine : Le divan.** Emission d'Henry Chapier. Invité : Gilbert Montagné. **22.30 Feuilleton : La montagne magique.** De H. W. Geissendörfer, d'après Thomas Mann. Avec Elmut Griem, Hans Cristian Blech, Flavio Bucci (dernier épisode). **23.30 Magazine : Sports 3.** Invité : Jean-François Bernard, cycliste. Au sommaire : La séquence anniversaire, souvenir ; Le film de la semaine ; Le dossier médical ; L'aventure ; Les régions ; L'actualité de la semaine ; Le concours. **0.30 Musiques, musique.** Gloria de Nicolas de Grigny, par André Isoir, orgue.

CANAL PLUS

13.05 Magazine : Samedi, 1 heure. De Jean-Louis Burgat, Erik Gilbert et Frédérick Boulay. **14.00 Magazine : Le monde du sport. 14.50 Série : Superman. 15.15 Série : Throb. 15.40 Série : Stalag 13. 16.10 Documentaire : Galapagos.** *Au pays des iguanes et des tortues géantes.* **16.35 Cabou Cadin.** Rambo ; Le cheval de feu ; SOS fantômes ; Rahan. **18.15 Flash d'informations. 18.18 Top 50. 19.30 Flash d'informations. 19.35 Mon zénith à moi,** présenté par Michel Denisot. ▶ **20.30 Série : Sueurs froides.** Le chat et la souris, d'Hervé Palud ; La sublime aventure, de René Manzor ; La chute, de Pierre Jolivet. **21.45 Flash d'informations. 21.50 Boxe,** en direct de Coubertin, championnat du monde des poids coq IBF : Kelvin Seabrooks (EU)-Fernando Beltran (Mex.). **0.00 Cinéma : Emmanuelle 5** ■ Film français de Walerian Borowczyk (1986). Avec Monique Gabrielle, C. Hardester. *C'est mieux que les nombreux succédanés vulgaires de Sexy Folies que passent les autres chaînes. Que demande le peuple ?* **1.15 Cinéma : Miss Mona** ■ Film français de Mehdi Charef (1986). Avec Jean Carmet, Ben Smail, Albert Delpy. **2.50 Cinéma : Link** □ Film britannique de Richard Franklin (1985). Avec Elisabeth Shue, Terence Stamp, Steven Pinner. **4.35 Cinéma : Heroes** ■■ Film américain de Jeremy Paul Kagan (1977). Avec Henry Winkler, Sally Field, Harrison Ford.

LA 5

13.15 Le best-off : A fond la caisse. 13.30 Série : Superminds. Le météore. **14.25 Série : Au cœur du temps.** La revanche de Robin des Bois. **15.15 Série : Cosmos 1999.** La lune du diable. **16.10 Variétés : Childéric. 16.55 Dessin animé : Le magicien d'Oz. 17.20 Dessin animé : Flo et les Robinsons suisses. 17.45 Dessin animé : Le tour du monde de Lydie. 18.10 Série : Mission impossible. 18.55 Journal images. 19.02 Jeu : La porte magique.** Présenté par Michel Robbe. **19.30 Boulevard Bouvard spécial. 20.00 Journal. 20.30 Feuilleton : Dallas. 21.25 Série : L'inspecteur Derrick.** Carmen. **22.25 Magazine : Télé matches,** présenté par Pierre Cangioni. Résultats sportifs de la semaine ; Reportages d'actualité ; Le journal du tennis ; Diffusion d'un événement sportif ; Rediffusion du magazine Circuit. **23.20 Série : Superminds** (rediff.). **0.10 Série : Au cœur du temps** (rediff.). **1.00 Série : Cosmos 1999** (rediff.). **1.50 Variétés : Childéric** (rediff.).

M 6

13.15 Magazine : Ciné 6 première (rediff.). L'actualité des films de la semaine. **13.45 Hit, hit, hit, hourra ! 13.55 Clip fréquence FM. 14.45 Série : Le Saint.** Les rivaux (rediff.). **15.35 Série : L'homme invisible** (rediff.). **16.25 Magazine : Danarama.** Invité : Patrick Bruel. **17.10 Feuilleton : La clinique de la Forêt-Noire.** 23e épisode (rediff.). **18.00 Journal. 18.10 Météo. 18.15 Série : La petite maison dans la prairie.** Il était une fois. **19.00 Feuilleton : Paul et Virginie.** (9e épisode.) **19.30 Série : Mon ami Ben.** Mon fils le banquier. **19.54 Six minutes d'informations. 20.00 Série : Le frelon vert.** Double meurtre. **20.30 Série : Le prisonnier.** Echec et mat. **21.20 Série : Poigne de fer et séduction.** L'équilibre de la terreur. **21.50 Série : Clair de lune.** T'as pas une blonde. **22.40 Série : Portraits crachés.** Les oscars 87 du cinéma. **23.10 Journal. 23.20 Météo. 23.25 Série : Devlin Connection** (rediff.). **De 0.15 à 11.40 : Musique : Boulevard des clips.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Photo-portrait. Jean Degottex, peintre. **20.45 Dramatique : Veillée funèbre,** de Guy Foissy. **22.35 Musique : Opus.** Nella Anfuso. **0.05 Clair de nuit.**

FRANCE-MUSIQUE

19.05 Opéra (donné les 30 janvier, 2 et 5 février au Théâtre musical du Châtelet) : Parsifal, de Wagner, par le Nouvel Orchestre philharmonique, le chœur et la maîtrise de Radio-France, dir. Marek Janowski.

Audience TV du 4 février 1988 (BAROMÈTRE LE MONDE/SOFRES-NIELSEN)

Audience instantanée, région parisienne 1 point = 32 000 foyers

HORAIRE	FOYERS AYANT REGARDÉ LA TV (en %)	TF1	A2	FR3	CANAL +	LA 5	M6
19 h 22	46.1	Santa Barbara 20.9	Actual. région. 8.4	Actual. région. 3.7	Nulle part 3.1	Porte magique 6.8	Paul et Virginie 3.1
19 h 45	56.5	Roue fortune 23.6	Maguy 11.5	Actual. région. 4.7	Nulle part 6.3	Boulev. Bouvard 8.4	Mon ami Ben 2.1
20 h 15	63.0	Journal 29.3	Journal 15.8	La classe 9.9	Nulle part 3.1	Journal 3.2	Têtes brûlées 1.6
20 h 55	70.2	Médecins... 28.7	Mots aux dents 17.8	L'amoureuse 4.7	Cross 5.8	Vie de château 13.1	Devlin 4.2
22 h 08	62.3	Médecins... 26.7	Mots aux dents 19.4	L'amoureuse 2.1	Flash info 2.1	Vie de château 12.0	Magazine 1.6
22 h 44	36.1	Rick Hunter 12.6	Magazine 9.9	Magazine 3.7	Basket 2.6	Funilo 6.3	Jerk à Istanbul 1.6

Echantillon : plus de 200 foyers en Ile-de-France, dont 183 reçoivent la 5 et 147 reçoivent M6 dans de bonnes conditions.

Dimanche 7 février

TF 1

7.00 Bonjour la France, bonjour l'Europe. Journal présenté par Jean Offredo, en direct des Orres. **8.20 Nicolas le jardinier. 8.30 De la cave au grenier. 9.02 Dorothée dimanche.** Dessins animés ; sketches : Pas de pitié pour les croissants. **10.00 Série : Tarzan.** La justice des dieux. **10.50 Dorothée dimanche** (suite). **11.00 Les animaux du monde.** Emission de Marlyse de La Grange et Antoine Reille. Tu seras un aigle. **11.30 Magazine : Auto-moto.** Spécial Alain Prost. **12.15 Magazine : Téléski.** En direct des Orres. **13.00 Journal. 13.20 Série : Starsky et Hutch.** Traquenard (1re partie). **14.20 Jeu : Le juste prix.** Présenté par Max Meynier et Harold Kay. **15.25 Tiercé à Vincennes. 15.40 Variétés : A la folie.** Emission de Patrick Poivre d'Arvor. Avec Kassav, Nicole Croisille, Catherine Lara, Mikhail Rudy et le cascadeur Rémy Julienne. **17.30 Série : Pour l'amour du risque.** Jennifer en danger. **18.30 Série : La calanque.** De Jean Canolle, avec Marthe Villalonga, Jean-Pierre Darras, Franck Fernandel. **19.00 Magazine : 7 sur 7.** Emission d'Anne Sinclair. Invitée : Françoise Giroud. **19.55 Loto sportif. 20.00 Journal. 20.30 Météo. 20.35 Tapis vert. 20.40 Cinéma : La fiancée qui venait du froid** ■ Film français de Charles Nemes (1983). Avec Gérard Jugnot, Thierry Lhermitte, Barbara Nielsen, Sophie Barjac. *Un publicitaire en vogue conclut un mariage blanc avec une jeune Polonaise désireuse de passer à l'Ouest. Mais, très vite, il se prend au jeu et l'amour succède à la bonne action. Membre de l'équipe du Splendid, Charles Nemes, pour son second film, a choisi une histoire partiellement autobiographique. Sous le ton de la comédie se cache une réflexion plus grave sur la liberté et les modes de vie en Occident.* **22.25 Magazine : Ushuaïa.** Présenté par Nicolas Hulot. Au sommaire : François Damilano, guide de haute montagne ; Florent Carmin, champion de ski nautique sur pieds ; Gregory Riffi, cascadeur ; La course aux pylônes ; Atlantis. **23.30 Sport dimanche soir. 0.15 Journal.**

A 2

9.00 Connaître l'islam. 9.15 Emissions israélites. A Bible ouverte ; le Cantique des cantiques : les Agneaux de Dieu ; la Source de vie : psychanalyse et judaïsme. **10.00 Présence protestante. 10.30 Le jour du Seigneur. 11.00 Messe à la paroisse Saint-Martin à Monaco. 12.05 Dimanche Martin.** Comme sur un plateau. Emission présentée par Jacques Martin et Claude Sarraute. **13.00 Journal. 13.20 Le monde est à vous.** De Jacques Martin. Avec Sheila, le grand orchestre du Splendid, Jean-Jacques Lafon, Mory Kante, Major Tom, Annabelle, Jean-Louis Murat. **15.00 Série : Mac Gyver.** L'élément humain. **15.50 L'école des fans.** Invité : Gilbert Montagné. **16.35 Thé tango.** Avec l'orchestre de Robert Quibel, Gérard Meissonnier et Rosita. **17.15 Feuilleton : Le chevalier de Pardaillan.** De Josée Dayan, d'après le roman de Michel Zévaco. Avec Dominique Blanchar, Manuel Bonnet, Patrick Bouchitey (6e épisode). **18.10 Stade 2.** Rugby : Tournoi des Cinq Nations ; Natation : meeting de Boulogne-Billancourt ; Basket : championnat de France ; Tir à Avignon ; Football ; Tennis : Grand Prix de Bruxelles et Coupe Davis ; Athlétisme ; Ski : championnat de France ; Jeu à XIII. **19.30 Série : Maguy.** Noces à ronger. **20.00 Journal. 20.30 Série : Les cinq dernières minutes.** Fais-moi cygne.

▶ **21.55 Musiques au cœur.** Emission d'Eve Ruggieri. Thème « La bohème, Mimi superstar ». Emission consacrée au film de Luigi Comencini : *la Bohème,* opéra de Puccini, interprété par Barbara Hendricks et Luca Canonici. **22.55 Magazine : Apos.** De Bernard Pivot. **23.15 Informations : 24 heures sur la 2. 23.45 Série : Mac Gyver.** L'élément humain (rediff.).

FR 3

7.00 Magazine : Sports 3 (rediff.). **8.00 Amuse 3.** Cadichon ou les Mémoires d'un âne ; Croc-note show ; Inspecteur Gadget ; Les comptines du Vieux Continent ; Raconte-moi la Bible. **9.00 Magazine : Ensemble. 10.30 Latitudes. 11.30 Magazine : RFO hebdo. 12.00 Musicales** (rediff.). **12.57 Flash d'informations. 13.00 D'un soleil à l'autre.** Magazine agricole. Interview du ministre allemand de l'agriculture : Ignaz Kiechle. **13.30 Forum RMC-FR3.** Invité : Pierre Mauroy, député et maire de Lille. **14.30 Expression directe. 14.50 Magazine : Sports loisirs.** Biathlon : championnat de France à La Bresse ; Deuxième cyclo-cross de sable ; Skiathlon ; Croisière blanche ; Natation ; Fer 3, le magazine du golf. **17.00 Flash d'informations. 17.03 Magazine : Pare-chocs. 17.30 Série : Souris noire.** Clic, clac, de Christine Goyetche, d'après Eric Kristy. Avec Vanessa Guedj. *Souris noire et son copain Julien sur la piste d'un voleur.* **17.45 Amuse 3.** Il était une fois la vie ; Les petits malins ; Signé Cat's eyes. **19.00 Série : Mission casse-cou.** Hors de combat. **19.57 Flash d'informations. 20.05 Série : Benny Hill. 20.30 Jeux : Le sphinx.** De Maurice Cazenave et Jean-Jacques Pasquier, présentés par Yves Rénier. **21.55 Journal. 22.20 Dessin animé : Tex Avery. 22.30 Cinéma de minuit : Paris-New-York** ■■ Film français d'Yves Mirande (1940). Avec Gaby Morlay, Gisèle Preville, Jacques Baumer, Michel Simon, Claude Dauphin. *Sur le paquebot* Normandie, *un banquier disparaît ; la police enquête pendant la traversée. Comme dans* Derrière la façade, *l'intrigue policière n'est qu'un prétexte pour faire défiler un bataillon de personnages interprétés par des acteurs plus ou moins connus. Du grand art.* **0.05 Musiques, musique.** La béatitude, de Charles Piroye, par André Isoir, orgue.

CANAL PLUS

7.00 Dessins animés : Ça cartoon. Présentés par Philippe Dana. **7.50 Dessin animé : Victor. 8.05 Cabou cadin.** Rahan ; Rambo. **9.05 Cinéma : Cross** ■ Film français de Philippe Setbon (1987). Avec Michel Sardou, Roland Giraud, Patrick Bauchau, Marie-Anne Chazel. **10.35 Cinéma : Highlander** □ Film britannique de Russell Mulcahy (1986). Avec Christophe Lambert, Sean Connery, Roxanne Hart, Beatie Edney. **12.30 Série : SOS fantômes. 13.00 Flash d'informations. 13.05 Série : Max Headroom. 13.30 Sportquizz.** Présenté par Marc Toesca. **14.00 Basket professionnel américain. 15.30 Téléfilm : Obsédé par une femme mariée.** De Richard Lang, avec Jane Seymour, Tim Matheson, Richard Masur. **17.10 Série : Le retour de Mike Hammer. 18.00 Cinéma : Mr. Mom, profession, père au foyer** ■ Film américain de Stan Dragoti (1983). Avec Michael Keaton, Teri Garr, Frederick Koehler. *Un pauvre mari américain se retrouve au chômage et devient un père au foyer plutôt maladroit pendant que son épouse s'épanouit dans sa vie professionnelle. C'est le type même de la comédie qui, malgré elle, en dit plus long qu'il ne semble sur la société américaine et certains de ses rouages grippés. Cela dit, la mise en scène, l'interprétation et surtout le scénario seraient un cran au-dessus que personne n'y trouverait à redire.* **19.30 Flash d'informations. 19.35 Dessins animés : Ça cartoon,** présentés par Philippe Dana. **20.30 Cinéma : l'Honneur des Prizzi** ■■■ Film américain de John Huston (1985). Avec Jack Nicholson, Kathleen Turner, William Hickey, Angelica Huston. *Un tueur, « exécuteur » de la Mafia, doit un jour, pour obéir à son parrain, éliminer celle avec laquelle il fait équipe. Le film part sur un ton de polar et débouche sur une comédie burlesque absolument irrésistible. C'est le clin d'œil de Huston : la comédie ne s'avoue comédie qu'une fois le film en train de s'achever. Ce qui relativise tous les films précédents qui ont été faits sur la Mafia. Nicholson en rajoute, mais sa composition grimaçante d'abruti total est un monument. L'un des grands films du cinéaste.* **22.30 Flash d'informations. 22.40 Cyclisme :** En direct de Bercy, quatrième soirée des Six Jours de Paris. **0.10 Cinéma : Terminus** □ Film français de Pierre-William Glenn (1986). Avec Johnny Hallyday, Karen Allen, Jüngen Prochnow, Julie Glenn. **2.00 Documentaire : Au royaume des requins.**

LA 5

7.15 Dessin animé : Robotech. La menace Invid. **7.40 Dessins animés :** Cathy la petite fermière. La promesse d'un ami ; Les deux rivaux ; Une lettre inattendue. **8.50 Dessins animés : Princesse Sarah.** Un chagrin d'adieu ; Un très beau cadeau ; C'est elle la jeune fille. **10.00 Série : Wonder woman.** De l'or en plomb. **10.50 Top Nuggets. 11.20 Série : Au cœur du temps.** La revanche de Robin des Bois (rediff.) **12.10 Série : Superminds.** Le météore (rediff.) **13.00 Journal. 13.25 Série : K 2000.** Le chemin de la liberté. **14.15 Magazine : Télé-matches dimanche.** Présenté par Pierre Cangioni. **16.40 Série : Baretta.** Le souffle de la mort. **17.35 Série : Matlock.** Panier de crabes. **18.20 Série : Kojak.** Sur les quais. **19.10 Mondo Dingo.** De Stéphane Collaro. **20.00 Journal. 20.30 Téléfilm : L'impossible retour.** De Robert Ellis Riller. Avec Stacy Keach, Cathy Lee Crosby. *Après dix ans passés au Vietnam, une femme retrouve son mari en Floride.* **22.30 Cinéma : Le facteur sonne toujours deux fois** ■ Film américain de Bob Rafelson (1981). Avec Jack Nicholson, Jessica Lange, John Colicos, Michael Lerner. *Dans les années 30, dans un motel-station-service de l'Amérique profonde, une femme utilise son amant pour se débarrasser de son mari. Ce remake du beau film de Tay Garnet n'était pas inutile : il précise les sous-entendus de l'oiriginal, en particulier en ce qui concerne l'aspect sexuel et l'environnement économique, celui de la crise. Le numéro d'acteurs est aussi l'un des points forts du film, qui se laisse voir agréablement, comme une nouvelle version d'un classique connu par cœur.* **0.35 Magazine : Reporters** (rediff.). **1.05 Série : Baretta.** Le souffle de la mort (rediff.). **1.55 Aria de rêves.** Concert de musique classique.

M 6

9.00 Jeu : Clip dédicace. 10.20 Hit, hit, hit, hourra ! 10.30 Revenez quand vous voulez. Invitée : Denise Gence. **11.40 Magazine : Au calme citoyens !** Présenté par Marc Ulmann. Sur le thème : l'immigration et le code de la nationalité, sont invités : Jacques Toubon, Louis Mermaz. **12.25 Infoconsommation. 12.30 Journal. 12.40 Météo. 12.45 Magazine : Le glaive et la balance.** De Charles Villeneuve. L'affaire de Bruay-en-Artois. **13.15 Magazine : Jazz 6,** de Philippe Adler. **13.45 Hit, hit, hit, hourra ! 13.55 Jeu : Fan de... 15.00 Série : Clair de lune** (rediff.). **15.50 Série : Devlin Connection** (rediff.). **16.40 Série : Espion modèle** (rediff.). **17.30 Magazine : Turbo** (rediff.). **18.00 Journal. 18.10 Météo. 18.15 Série : La petite maison dans la prairie.** Enfin chez soi (1re partie). **19.00 Feuilleton : Paul et Virginie** (10e épisode). **19.30 Série : Mon ami Ben. 19.54 Six minutes d'informations. 20.00 Série : Mash. 20.30 Cinéma : Apocalypse dans l'océan rouge** □ Film italien de John Old Jr (1985). Avec Michaël Sopkim, Valentine Monnier, John Garko. **22.10 Série : Drôles de dames.** Mais qui veut tuer Charly ? **23.00 Journal. 23.10 Météo. 23.15 Magazine : Le glaive et la balance** (rediff.). **23.45 Magazine : M 6 aime le cinéma** (rediff.). **0.15 Revenez quand vous voulez** (rediff.). **1.30 Musique : Boulevard des clips.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Atelier de création radiophonique. Robert Filliou. **22.35 Musique : Le concert.** Jazz-bivouac, François Chassagnite et son quartat ; John Betch et son quartet. **0.05 Clair de nuit.**

FRANCE-MUSIQUE

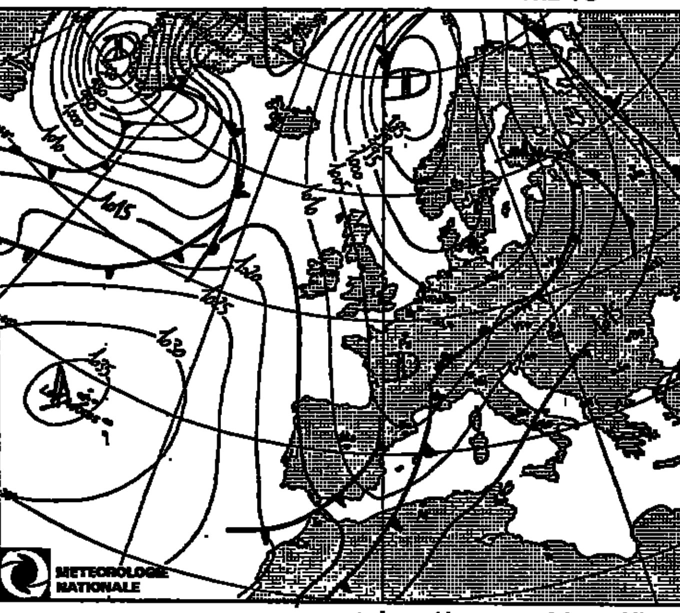
20.30 Concert (donné le 4 février au Théâtre musical du Châtelet) : In Sommerwind, de Webern ; Sieben fruhe Lieder, de Berg ; Symphonie nº 9 en ut majeur, D. 944, de Schubert, par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. Marek Janowski. **23.05 Climats.** Musiques traditionnelles. Une voix, une légende, l'étoile de l'Orient : Oum Kaltoum. **1.00 Ocora.** Musique classique du Japon.

Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 5 FÉVRIER 1988 A 0 HEURE TU

PRÉVISIONS POUR LE 7 FÉVRIER A 0 HEURE TU



Evolution probable du temps en France entre le vendredi 5 février à 0 h TU et le dimanche 7 février à 24 h TU.

Une perturbation océanique traversera le pays d'ouest en est vendredi et samedi pour s'évacuer dimanche sur les régions méditerranéennes et la Corse. Elle occasionnera de la neige à partir de 1000 à 2000 mètres d'altitude.

Samedi 6 : grisaille et pluie en toutes régions. La matinée s'annonce grise et pluvieuse sur la plus grande partie du territoire.

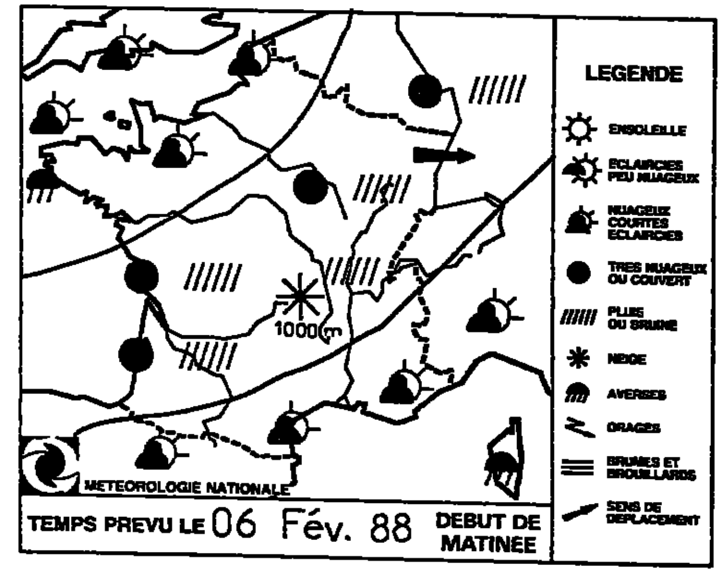
La Bretagne, la Normandie, le Nord et la Corse pourront bénéficier de quelques éclaircies mais risqueront tout de même l'averse. Du Languedoc-Roussillon aux Alpes du Sud et à la Provence-Côte d'Azur, le ciel sera chargé de nuages, mais il ne pleuvra pas encore.

Dans l'après-midi, il se mettra à pleuvoir des Pyrénées au sud du Massif Central, aux Alpes et aux régions méditerranéennes. La limite pluie-neige se situera alors vers 1000 mètres d'altitude sur les Alpes du Nord, 1500 mètres sur les Pyrénées et les Alpes du Sud.

Sur le reste du pays, des nuages abondants encombreront le ciel. Des averses se déclencheront de temps à autre sur les Vosges, le littoral atlantique, la Normandie et le Nord.

Dimanche 7 : accalmie des pluies et rafraîchissement. Des éclaircies verront le jour dans la plupart des régions. Sur les régions méditerranéennes et les Alpes, il pleuvra encore en matinée, la neige tombant au-dessus de 1000 mètres d'altitude. Légère amélioration l'après-midi avec une alternance d'averses et de timides éclaircies.

La Corse gardera un temps gris et pluvieux tout au long de la journée. Sur le Jura, les Vosges et les Pyrénées, la Normandie et le Nord, les éclaircies seront entrecoupées d'averses. Il neigera au-dessus de 1000 mètres d'altitude.



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé

Valeurs extrêmes relevées entre le 4-02-1988 à 6 heures TU et le 5-02-1988 à 6 heures TU — le 5-02-1988

FRANCE	max	min	temps
AJACCIO	11	7	C
BIARRITZ	14	9	P
BORDEAUX	13	8	P
BOURGES	11	6	P
BREST	9	7	P
CAEN	9	6	N
CHERBOURG	9	5	A
CLERMONT-FERR.	11	5	C
DIJON	10	5	P
GRENOBLE St-M-H	12	2	P
LILLE	9	4	N
LIMOGES	7	4	P
LYON	9	6	P
MARSEILLE-MAR.	14	7	C
NANCY	9	5	P
NANTES	10	7	C
NICE	15	7	C
PARIS-MONTS.	9	6	C
PAU	14	9	P
PERPIGNAN	15	6	P
RENNES	10	7	C
ST-ÉTIENNE	10	7	C
STRASBOURG	10	5	P
TOURS	10	6	P
TOULOUSE	14	7	P
POINTE-A-PITRE	30	19	D

ÉTRANGER	max	min	temps
ALGER	17	8	D
AMSTERDAM	9	5	A
ATHÈNES	15	10	C
BANGKOK	34	26	N
BARCELONE	17	7	N
BELGRADE	12	8	C
BERLIN	11	4	C
BRUXELLES	9	5	A
LE CAIRE	19	14	D
COPENHAGUE	6	4	N
DAKAR	22	15	D
DELHI	26	11	D
DJERBA	17	14	A
GENÈVE	6	3	C
HONGKONG	18	17	N
ISTANBUL	10	4	N
JÉRUSALEM	10	10	C
LISBONNE	15	12	P
LONDRES	8	3	D
LOS ANGELES	20	6	D
LUXEMBOURG	7	3	P
MADRID	12	9	C
MARRAKECH	17	5	D
MEXICO	26	9	B
MILAN	6	3	P
MONTRÉAL	-9	-20	D
MOSCOU	-8	-8	A
NAIROBI	14	14	D
NEW-YORK	3	-5	D
OSLO	4	3	P
PALMA-DE-MAL.	17	5	N
PÉKIN	3	-5	D
RIO-DE-JANEIRO	28	24	N
ROME	11	10	P
SINGAPOUR	31	24	C
STOCKHOLM	3	2	C
SYDNEY	28	23	D
TOKYO	9	2	C
TUNIS	20	10	N
VARSOVIE	7	-1	D
VENISE	11	6	P
VIENNE	10	0	N

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

PHILATÉLIE

Les carnets, à la mode, à la mode...

Une collection spécialisée fait fureur à l'heure actuelle, celle des carnets de timbres. Essentiellement pour deux raisons : cette collection, un moment délaissée, offre un certain nombre de pièces intéressantes à des prix encore abordables; puis, le formidable essor des collections thématiques a favorisé les carnets sur les couvertures desquels les administrations postales n'ont jamais hésité à imprimer de la publicité payante pour les produits les plus divers.

Le simple recours à une illustration originale satisfait le collectionneur à la recherche du moindre élément qui peut flatter son penchant pour un thème particulier : automobile, bicyclette, têtes couronnées, champignons, téléphone, chaussures... Tout y passe!

Il est à remarquer que la France émettra cette année quatre carnets (bande dessinée, *le Monde* du 23 janvier), personnages célèbres, journée du timbre et Croix-Rouge) en plus des carnets de timbres courants (dont les couvertures d'une pauvreté affligeante font la désolation des spécialistes).

La publicité va se nicher aussi sur les marges des timbres à l'intérieur des carnets.

Le premier carnet émis au monde le fut, en 1895, au Luxembourg. Suivirent le Canada, les Etats-Unis et les Philippines, en 1900: la Hongrie et la Nouvelle-Zélande, en 1901; le cap de Bonne-Espérance, Cuba et les Pays-Bas en 1902... La France n'arrive qu'en trentième position environ, en 1906, en compagnie, par exemple, des Fidji ou du Japon.

Ce n'est qu'en 1922 que la publicité apparaît sur les carnets français pour être supprimée en 1959.

La Libye dut attendre 1966 pour émettre son premier carnet, le Sud-Ouest africain 1985.

Au départ, les carnets ont été inventés pour satisfaire l'usager, pour lui éviter de faire la queue aux guichets. Ce « service » était même payant puisque des carnets furent vendus avec une majoration de prix (vingt-quatre timbres de 5 centimes pour le premier carnet luxembourgeois de 1895, par exemple, vendu 1,25 F !).

Les carnets sont confectionnés principalement de trois manières : ils sont cousus, collés ou agrafés. Ne vous inquiétez pas alors d'une petite tache de rouille qui peut apparaître sur les carnets agrafés les plus anciens. C'est logique, et la valeur du carnet n'en est pas affectée.

P. J.

★ Un club : ACCP, 50, rue Paul-Vaillant-Couturier, 92140 Clamart.

★ Des négociants : Taillandiers-Philatélie, 65, rue de la Roquette, 75011 Paris et Caphila, 25, rue Drouot, 75009 Paris.

Des carnets intéressants pour les amateurs de thématique : gastronomie, cosmétiques, enfance (France 1932-1933) ; têtes couronnées (Tuvalu 1981).

En filigrane

● **Marianne chasse la Liberté.** — M. Gérard Longuet, ministre des P et T, a annoncé l'ouverture d'un concours visant à changer l'effigie de la *Liberté* qui orne nos timbres courants afin de la remplacer par une *Marianne* en 1989. N'hésitez pas à nous faire parvenir vos projets que nous transmettrons au ministère des P et T.

● **Philatélie à la télévision.** — L'émission de télévision de Jean Offredo sur TF 1 « Bonjour la France-Bonjour l'Europe » accueille une rubrique philatélique tous les dimanches vers 7 h 40. Au programme dimanche prochain : les timbres préoblitérés.

Rubrique réalisée par la rédaction du *Monde des philatélistes*
24, rue Chauchat, 75009 Paris
Tél. : (1) 42-47-99-08

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du vendredi 5 février 1988 :

UN DÉCRET

● Nº 88-118 du 1er février 1988 portant publication de l'échange de lettres entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne modifiant la convention du 5 février 1980 relative à l'organisation d'échanges de jeunes et d'adultes en formation professionnelle ou continue signée à Bonn les 31 août 1983 et 19 janvier 1984.

DES ARRÊTÉS

● Du 26 janvier 1988 relatif à la conclusion d'un marché d'étude d'un prototype expérimental de fichier photographique signalétique.

● Du 27 janvier 1988 modifiant l'arrêté du 8 juin 1979 relatif à l'application de la directive du Conseil des communautés européennes nº 78-1015 CEE du 23 novembre 1978 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives au niveau sonore admissible et au dispositif d'échappement des motocycles.

UNE LISTE

● Des élèves de l'Institut national supérieur de chimie industrielle de Rouen ayant obtenu le diplôme d'ingénieur de cet établissement en 1986.

PARIS EN VISITES

SAMEDI 6 FÉVRIER

« La Cour des comptes et son fonctionnement », 10 heures, 13, rue Cambon (E. Romann).

« Trésors des princes celtes », 10 h 30, métro Champs-Elysées-Clemenceau, sortie.

« Femme célèbres du Père-Lachaise », 10 h 30, porte principale, boulevard Ménilmontant (V. de Langlade).

« Dessins de la collection Saint-Morys », 11 heures, Louvre porte de Flore, quai des Tuileries (Didier Bouchard).

« Trésors des princes celtes », 14 h 30, Grand Palais, hall (Jeanne Angot).

« La peinture royale sous Louis XIV », 14 h 30, Louvre, entrée quai du Louvre (Hauts lieux et découvertes).

« Les salons de la Marine nationale », 14 h 45, 2, rue Royale (Isabelle Hauller).

« L'Opéra », 14 h 45, devant l'entrée (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« L'Assemblée nationale », 14 h 45, place du Palais-Bourbon, carte d'identité (D. Fleuriot).

« Musée Landowski et circuit architectural », 15 heures, 14, rue Max-Blondat, à Boulogne.

« L'hôtel Potocki », 15 heures, 27, avenue de Friedland (Monument historiques).

« La cathédrale russe », 15 heures, 12, rue Daru (Tourisme culturel).

« Le couvent des carmes et son jardin », 15 heures, métro Saint-Sulpice, sortie (Résurrection du passé).

« L'hôtel de Mondragon », 15 heures, 10, rue Louis-le-Grand (Anne Ferrand).

« Les salons de l'hôtel Botterel-Quintin », 15 heures, 44, rue des Petites-Ecuries (Paris et son histoire).

« Musée Gustave-Moreau », 15 heures, 14, rue de La Rochefoucault (Mathilde Hager).

« Collection Mirimonde au Louvre », 15 h 20, pavillon de Flore, entrée côté quai (l'Art pour tous).

« La parfumerie Fragonard », 16 heures, 9, rue Scribe (La France et son passé).

DIMANCHE 7 FÉVRIER

« Musée de l'Assistance publique », 11 heures, 47, quai de la Tournelle (Monuments historiques).

« L'Opéra », 11 heures, hall d'entrée (Michèle Pohyer).

« Appartementaux royaux du Louvre », 11 heures, métro Louvre, sortie (Didier Bouchard).

« Moulins et vieux village de Montmartre », 14 h 30, métro Abbesses (Flâneries).

« Vestiges des couvents de la rue Saint-Honoré », 14 h 30, 263 *bis*, rue Saint-Honoré (Paris et son histoire).

« La Mosquée », 14 h 30, place du Puits-de-l'Ermite (Michèle Pohyer).

« Les salons du château de Maisons-Laffitte », 15 heures, vestibule gauche du château.

« Histoire du Louvre » (visite extérieure), 15 heures, métro Louvre, sortie (Monuments historiques).

« L'Opéra », 15 heures, en haut des marches (Tourisme culturel).

« Sous la Coupole », 15 heures, 23, quai Conti (Approche de l'art).

« Musée Nissim de Camondo », 15 heures, 63, rue de Monceau (E. Romann).

« Salons des hôtels de Bourienne et Botterel-Quintin », 15 heures, 58, rue d'Hauteville (Didier Bouchard).

« L'hôtel de Soubise », 15 heures, 60, rue des Francs-Bourgeois (Paris et son histoire).

« L'hôtel de Lamoignon », 15 h 30, 24, rue Pavée (Tourisme culturel).

CONFÉRENCES

SAMEDI 6 FÉVRIER

6, place d'Iéna, 15 heures : « Les arts de l'Asie du sud-est (II), l'art de l'Indonésie », par Marie-Christine Duflos (Musée Guimet).

38, rue Ribera, 15 h 30 : « Tunisie » (Aurel Saia).

7, rue Marie-Rose, 15 h 30 : « Les franciscains de nos jours », avec projections (Paris et son histoire).

DIMANCHE 7 FÉVRIER

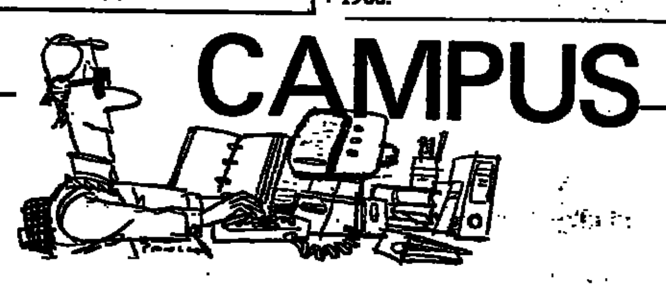
18, rue de Varenne, 14 h 15 : « Brésil de tous les rêves » ; 16 heures : « Bahia », par Charles Cousin (Cinéma et civilisations).

60, boulevard Latour-Maubourg, 14 h 30 : « La Crète et la Grèce » : 14 h 30 : « La Thaïlande » ; 18 h 30 : « La Finlande », par M. Brumfeld (Rencontre des peuples).

6, place d'Iéna, 15 heures : « Recherches récentes sur les pyramides à texte de Saqqarah », par Jean Leclant (Musée Guimet).

11, *bis* rue Keppler, 17 h 30 : « L'homme total et les expériences extra-sensorielles ». Entrée libre (Loge unie des théosophes).

Les mots croisés se trouvent dans « le Monde sans visa » page 16



CAMPUS

Pas de « minerval » pour les étudiants européens en Belgique

Au moment où se mettent en place les programmes d'échanges entre les universités des pays de la Communauté, la Cour européenne de justice de Luxembourg a prononcé, le 2 février, deux arrêts importants sur la libre circulation des étudiants dans la Communauté européenne. Elle a, en effet, condamné la Belgique, qui impose depuis une dizaine d'années un droit d'inscription (le « minerval ») spécifique pour tous les étudiants étrangers, y compris ceux des pays de la Communauté. Refusant cette discrimination, de nombreux étudiants européens, notamment français, avaient engagé des actions pour obtenir le remboursement de ces minervals, dont le montant peut aller jusqu'à 265 000 francs belges (environ 42 000 francs français).

Les juges européens viennent de leur donner raison : ils estiment que l'enseignement supérieur doit être assimilé à la formation professionnelle, pour laquelle le traité de Rome interdit toute forme de discrimination liée à la nationalité. La Cour reconnaît, en outre, aux étudiants le droit de se faire rembourser les frais de scolarité perçus indûment : selon des estimations réalistes, l'addition s'élève à plusieurs centaines de millions de francs belges.

Le jugement de la Cour européenne devrait avoir des répercussions sur les Etats de la CEE, puisqu'il détermine, sur un point décisif, l'incidence du droit communautaire en matière d'enseignement. D'autres affaires en attente à la Cour de Luxembourg devraient permettre de répondre à une autre question-clef : le libre accès des étudiants de la Communauté à l'université d'un Etat membre leur permet-il de bénéficier des bourses d'études offertes par cet Etat à ses nationaux ? Le développement des échanges interuniversitaires à l'intérieur de la Communauté dépendra, en effet, de la généralisation de ce type de facilités.

G. C.

Cultures d'origine

Le Comité de liaison pour l'alphabétisation et la promotion (CLAP) organise, le samedi 27 février, une journée d'étude sur le thème « les langues et cultures d'origine, chance ou handicap ? ».

(CLAP, 25, rue Gandon, 75013 Paris, tél. 45 85-31-81.)

Architecture et informatique

L'Ecole d'architecture Paris-Tolbiac organise un stage « Architecture et informatique » de 100 heures, du 21 mars au 1er juin. Initiation, application à l'informatique (bureautique, DAO, CAO, 2D et 3D, logiciel thermique. Inscription avant le 10 mars. 4 800 F. Gratuit pour les demandeurs d'emploi et les architectes diplômés depuis moins de cinq ans.

(Ecole d'architecture Paris-Tolbiac, 5, rue du Javelot, 75645 Paris Cedex 13, adresse visiteurs : les Olympiades, rue de Tolbiac, tél. 45-82-27-27, poste 413.)

Salon de l'étudiant à Nice

Le deuxième Salon de l'étudiant de Nice, organisé par une association d'étudiants en troisième cycle de l'université de Nice et parrainé par la Banque populaire dela Côte d'Azur aura lieu, du 24 au 28 février, au Palais des Congrès Acropolis. Il réunira cent quarante exposants sur 2 500 m² et sera consacré aux problèmes d'orientation et de débouchés, ainsi qu'à la vie quotidienne et aux loisirs. En 1987, le premier Salon avait rassemblé quatre-vingt-dix-sept exposants et accueilli sept mille visiteurs.

(APOMEL, 12, avenue Walkenaer, 06100 Nice, tél. 93-52-60-55.)

Economie

SOMMAIRE

■ Le mouvement de concentration du capital se poursuit. De la Société générale de Belgique aux cognacs Martell, en passant par la Télémécanique, les sociétés convoitées deviennent de plus en plus nombreuses (*lire ci-contre*).

■ Le nombre d'actionnaires de Matra atteindra finalement les trois cent mille, a annoncé, jeudi 4 février, M. Balladur (*lire page 27*).

■ Les résultats des adjudications des bons du trésor américains ont été jugés décevants. La part japonaise s'est à nouveau réduite (*lire page 25*).

■ Un mandat d'arrêt a été lancé contre le PDG d'Arbitrage SA après la plainte déposée par la COGEMA (*lire page 28*).

■ Le ministre des transports a accepté le projet de contournement de Lyon par le TGV en faisant passer la ligne à travers le département de l'Ain (*lire page 24*).

La crise boursière provoque une vague d'OPA

L'attaque sur la Société générale de Belgique

Suez brouille les cartes

Deux nouveaux éléments sont intervenus le 4 février dans la compétition pour le contrôle de la Générale de Belgique. D'une part, la Compagnie financière de Suez a annoncé qu'elle détenait 10 % du premier holding belge, sans pour autant prendre parti pour l'un ou l'autre camp en présence. D'autre part, M. Carlo De Benedetti, premier attaquant de la Générale, a déposé plainte auprès du procureur du roi *(nos dernières éditions)* contre les achats massifs de titres effectués la veille et qu'il considère comme illicites.

Une partie du voile est désormais levée dans la bataille pour la prise de contrôle de la Société générale de Belgique (SGB) : l'acheteur qui a acquis une partie des 4 millions de titres échangés le 3 février est bien le groupe français Suez (*le Monde* du 5 février). Le 4 février au soir, à l'issue d'un conseil d'administration, la Compagnie financière a, dans un communiqué, confirmé qu'elle détenait 10 % du premier holding belge. Mais, affirme-t-on à la direction générale du groupe français, *« il ne s'agit ni d'une déclaration de guerre envers qui que soit ni d'un syndicat de défense »*. En clair, Suez affirme ne pas avoir pris parti contre Carlo De Benedetti, l'attaquant qui a acquis 18,6 % de la SGB et a lancé une offre publique d'achat (OPA) sur 15 % supplémentaires ni pour la « vieille dame » de Bruxelles, qui cherche à contrer l'offensive de l'homme d'affaires italien. Tout simplement, la compagnie « roule » pour elle : *« Cet investissement s'inscrit dans la stratégie de développement international du groupe Suez »*, affirme le communiqué.

Une explication limpide, à défaut d'être convaincante pour tout le monde. A force de se perdre dans le jeu d'alliances et de contre-alliances qui est le lot de toute OPA, avait-on oublié que la Compagnie financière devait, comme ses consœurs des assurances, des banques ou de l'industrie, atteindre une taille critique et s'internationaliser ? *« Il faut grandir »*, ne cesse de répéter à ses troupes Renaud de La Genière, président de Suez, obsédé par la petite taille de la compagnie qui limite son champ d'action. Comparée aux géants japonais, anglais ou américains de la finance, Suez ne pèse pas très lourd. En termes de total de l'actif, elle ne se classe qu'au 58ᵉ rang des établissements financiers mondiaux.

Le rapprochement, sous une forme ou sous une autre, avec la Société générale de Belgique donnerait donc à la compagnie la dimension internationale qui lui manque. Avec un pied belge et un pied français, Suez se rapprocherait, elle aussi, de ce statut européen que veulent désormais acquérir nombre d'entreprises du Vieux Continent dans la perspective de 1992 et de l'abolition des frontières intra-communautaires. De Benedetti aurait-il donné des idées à un groupe que l'on considérait jusque-là comme son partenaire privilégié ?

Au fond, Suez fait la même analyse que l'homme d'affaires italien sur la Générale de Belgique. Ce groupe énorme, fort de quelque 1 260 participations est sans actionnariat structuré et réalise des performances médiocres. Il y a là de quoi faire un travail de rationalisation et de modernisation. Le communiqué de la rue d'Astorg n'affirme-t-il pas d'ailleurs que la compagnie entend, par sa présence au sein de l'actionnariat du holding belge *« aider à la mise en œuvre d'un projet de restructuration et de développement de la Société générale de Belgique, aux ambitions nouvelles »* ? On croirait entendre M. De Benedetti...

A rebrousse-poil

Pourquoi alors la compagnie a-t-elle décidé de partir seule à la bataille ? Le fossé s'est creusé entre l'Italien et son allié français. En annonçant son offensive sur la SGB, sans avoir prévenu Suez – qui détient 10 % de Cerus, son holding français – Carlo De Benedetti a pris la maison à rebrousse-poil. Désireuse de ne pas couper les ponts, celle-ci s'est contentée de s'abstenir lors du conseil d'administration de Cerus. Mais la faille ne se limite pas à ce problème de susceptibilité. Même si Suez a fait de bonnes affaires avec l'italien, la compagnie, elle, ne pouvait pas rester éternellement dans son sillage. Avait-elle le sentiment d'investir à chaque fois de l'argent sans avoir droit à autre chose qu'un strapontin ? Toujours est-il qu'elle a visiblement décidé de s'émanciper.

A-t-elle fait le bon choix ? Toute la question est là. Suez se veut un *« actionnaire actif »* de la SGB, même si *« l'ancrage »* du holding doit à ses yeux rester belge. Avec 10 % du capital, le français a-t-il vraiment les moyens de jouer un rôle ou s'illusionne-t-il sur son propre pouvoir ? Il n'est pas exclu qu'il augmente sa participation, bien qu'il n'ait pas l'intention de la porter au niveau de celle de M. De Benedetti. Ne serait-ce que parce qu'il n'en a pas les moyens financiers. A 640 francs français l'action (4 000 francs belges) ses 10 % dans la SGB lui ont déjà coûté environ 1,8 milliard de francs. Suez ne peut guère faire plus sur ses propres ressources. Sa privatisation, faite dans un contexte boursier morose, ne lui a pas permis de procéder à l'augmentation de capital qui lui aurait rapporté 2 milliards de francs.

Suez n'envisage d'ailleurs pas de rester seul et se dit *« à l'écoute de tous ceux qui auraient des vues ambitieuses sur la SGB »*. Ce qui n'exclut ni les actionnaires actuels de la SGB ni ses prétendants, le flamand Leysen ou l'italien De Benedetti.

Situation rocambolesque

A Bruxelles, la majorité des commentateurs estiment que l'initiative du groupe français vient renforcer le « noyau dur » de la Générale. *« La sainte alliance des conservateurs mais sans Metternich »*, ironisait ainsi un financier belge proche du groupe Cerus.

Ce nouveau couple va-t-il, par la force des choses, en créer un autre, entre Carlo De Benedetti et André Leysen ? Officiellement, le patron flamand reste toujours l'allié de la Générale, mais la plupart des experts belges considèrent maintenant que cette alliance pourrait se briser. Ils estiment d'abord que MM. Leysen et de Benedetti, étant tous deux des entrepreneurs, parlent le même langage et pourraient trouver plus facilement un terrain d'entente. Paribas, qui participe indirectement au groupe Gevaert, ne devrait pas laisser son ennemi de toujours, Suez, acquérir une partie importante de la Société générale sans réagir.

Si cette nouvelle alliance prenait corps, la situation juridico-politique pourrait devenir rocambolesque. La Société générale pourrait maintenant souhaiter que le tribunal de commerce refuse l'augmentation de capital qu'elle avait elle-même concoctée en vue de contrer la première initiative de Carlo De Benedetti. *« Il n'est pas évident »*, peut-on lire dans *le Soir*, de Bruxelles, qu' *« au cas où l'augmentation de capital serait validée, le groupe de M. Leysen obtienne les dix millions de titres sur lesquels il a fait une prise ferme [...] Il pourrait donc lui aussi, le cas échéant, aller en justice pour obtenir ces actions. »*

Alors que la bataille financière se poursuit, il ne faut, en effet, pas oublier que la justice belge doit maintenant se prononcer, et sur la validité de l'augmentation de capital annoncée par la Générale et sur la plainte déposée, jeudi, par Carlo De Benedetti auprès du procureur du roi contre l'achat massif d'actions de la SGB, le 3 février, à un prix supérieur aux cours de Bourse, achats qu'il assimile à une OPA occulte. Sans oublier aussi l'avis que la Commission bancaire doit bien donner un jour ou l'autre sur l'OPA lancée par l'homme d'affaires italien. Tout reste donc conditionné à la décision des juges. La seule certitude, quel que soit le vainqueur de cette bataille juridico-financière, c'est que la Générale de Belgique n'en sortira pas indemne.

CLAIRE BLANDIN et JOSÉ-ALAIN FRALON.

Dans l'industrie électrique

Télémécanique convoitée par Schneider

Le bruit qui circulait depuis plusieurs semaines sous les lambris du palais Brongniart s'est confirmé, le jeudi 4 février : Schneider veut acheter la Télémécanique, une entreprise de taille moyenne peu connue du grand public, mais qui occupe une place de choix dans les automatismes industriels avec 7 milliards de francs de chiffre d'affaires et 13 700 salariés. Cette entreprise considère que l'attaque du patron de Schneider, M. Didier Pineau-Valencienne, est inamicale et affirme qu'elle est déterminée à se défendre. *« Nous avons toutes les chances de gagner. »*

Les responsables de Télémécanique avaient vu le danger venir. Depuis plusieurs mois, leur titre était systématiquement « ramassé » en Bourse. Imperméable au krach boursier, il n'avait cessé de grimper au fil des mois pour culminer le 3 février – à la veille de la suspension de sa cotation – à 3 721 F, soit près de 1 000 F de plus que son cours plancher de 1987 (2 880 F). En novembre, ils avaient mis sur pied un montage financier pour tenter de consolider leur actionnariat : à la suite de cette opération, le personnel détenait 12,5 % des actions (dont 9,5 % au travers d'un fonds commun de placement) aux côtés des familles fondatrices (4,28 %) et de la Cofitel (9,95 %), une entité dans laquelle on retrouve la BNP et le Crédit lyonnais (1) ainsi que la Sagem et le groupe Neuflize-Mallet-Schlumberger, notamment. La Caisse des dépôts possédait 6,62 % et le Crédit agricole 5,8 % du capital. Quelque 36 % du capital est donc « identifié ». Compte tenu du jeu des droits de votes doubles attribués aux actionnaires possédant leurs titres depuis plus de deux ans, la société pense maîtriser environ 42 % des votes. Considérée comme une *« valeur de père de famille »*, Télémécanique comptait également 560 SICAV parmi ses actionnaires.

Ce montage financier ne semblait néanmoins pas avoir convaincu la communauté financière, qui continuait à considérer l'entreprise comme « opérable ». Car, même si le cours élevé de son action rend son rachat onéreux (3,5 milliards pour 51 % du capital), Télémécanique est regardée par tous comme une bonne entreprise. Menant une stratégie industrielle cohérente, elle a dégagé en 1987 un bénéfice représentant 3,8 % de son chiffre d'affaires, son endettement financier est faible (507 millions en 1986) et, depuis les années 50, elle mène une politique systématique d'internationalisation. Aujourd'hui, 60 % de son chiffre d'affaires est réalisé à l'étranger. Des performances propres à aiguiser les appétits.

Le nom de plusieurs acheteurs circulait avec insistance à la Corbeille. On prêtait notamment à Siemens des visées sur la société. Mais le géant allemand démentait. Schneider apparaissait comme l'autre « papabile » en raison des complémentarités existant entre les activités de sa filiale, Merlin Gerin, et celles de Télémécanique. Son patron, M. Pineau-Valencienne, affirme d'ailleurs vouloir *« constituer un pôle industriel français dans le domaine de la basse tension électrique »* grâce à un rapprochement entre les deux sociétés pour faire front commun face aux concentrations récentes à l'étranger (mariage entre le suédois ASEA et le suisse Brown Boveri, et entre les deux américains Westinghouse et Challenger).

Plusieurs acheteurs ?

M. Pineau-Valencienne, qui a fait suivre à son groupe depuis sept ans une sévère cure d'amaigrissement (*le Monde Affaires* du 12 décembre 1987) et a vendu il y a quelques semaines à peine sa téléphonie à l'allemand Bosch, dispose de moyens financiers pour mener à bien son offensive. Il avouait en décembre une trésorerie de 1 milliard, mais certains lui prêtent des possibilités plus grandes. D'autant qu'il peut compter sur le soutien de son actionnariat. Sensible aux critiques qui lui sont faites d'être par trop un financier, le patron de Schneider fait-il enfin entrer son groupe dans une phase de redéploiement industriel ? On murmure qu'il aurait d'autres projets d'achats pour les mois à venir...

Toujours est-il que le succès de son OPA sur Télémécanique n'est pas garanti. Pour plusieurs raisons.

La Télémécanique étudie actuellement un nouveau système de défense en s'appuyant sur ses banquiers « amis ». Elle estime être en mesure de mobiliser des sommes importantes et de s'assurer plus de 50 % des actions. Reste qu'une page semble bel et bien se tourner pour elle et que c'en est probablement fini de son indépendance.

Les spécialistes financiers se demandent en outre s'il n'y a pas plusieurs acheteurs en scène étant donnée l'ampleur des transactions sur le titre ces dernières semaines. Lors de la seule séance du 3 février, 6 % du capital ont changé de mains... Télémécanique a-t-il lancé depuis quelques jours déjà sa riposte ? Un « chevalier blanc » (allié) volerait-il à son secours, comme elle semble le souhaiter ? Un outsider français ou étranger, plus ou moins amical, se dévoilera-t-il prochainement ? Comment interpréter les mouvements sur le titre de l'assaillant, Schneider, le 4 février à la Bourse de Paris (6,2 % du capital ont changé de mains) ? Un nouveau feuilleton boursier en perspective.

FRANÇOISE VAYSSE.

(1) La Société générale n'est pas partie prenante dans Cofitel contrairement à ce que nous indiquions par erreur dans *le Monde* du 5 février.

Dans l'industrie pétrolière

ARCO contrôle la majorité de Tricentrol

A la suite de son offre publique d'achat, la compagnie pétrolière américaine Atlantic Richfield (ARCO) a réussi à porter, jeudi 4 février, sa participation dans le capital de la société britannique Tricentrol de 46,9 % à 54,5 %, ont annoncé à Londres les dirigeants du groupe américain. ARCO contrôle donc désormais la majorité du capital de Tricentrol et semble l'avoir emporté sur Elf Aquitaine qui avait lancé une OPA inamicale sur cette même société le 11 décembre dernier. Elf Aquitaine avait pourtant amélioré sa proposition le 28 janvier dernier.

Dans l'industrie agro-alimentaire

Martell et Seagram officialisent leur mariage

COGNAC
de notre envoyé spécial

M. René Firino-Martell, PDG des cognacs Martell, et M. Edgard Bronfman, président de Seagram, ont officialisé, le jeudi 4 février, leur mariage annoncé deux jours plus tôt au terme d'une bataille boursière de six semaines entre le groupe canadien Seagram et le britannique Grand Metropolitan. Dans un vaste salon du château de Chanteloup, ancienne propriété des Martell reconvertie en siège de réception de la société, « Monsieur René » a enfin précisé pourquoi son conseil d'administration avait finalement penché en faveur de *« son ami Edgard »*.

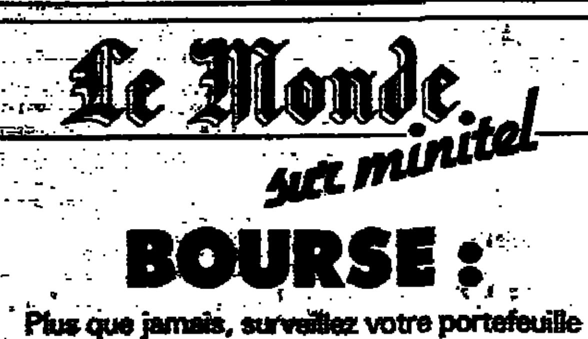
En juillet dernier, Martell avait conclu un accord de distribution avec IDV, filiale de Grand Metropolitan (1). Celle-ci avait insisté pour recevoir en contrepartie 10 % du capital de la firme française. René Firino-Martell, plutôt défavorable à cette participation, l'accepta à une condition : que ce paquet d'actions soit pris sur le marché et non dans le groupe familial. *« J'ai un jour appris que les Anglais avaient décidé, sans nous consulter, de porter leur part à 20 % du capital. Lorsque Seagram nous a contactés, nous avons jugé logique de l'écouter. »* Par la suite, M. Firino Martell n'a jamais caché sa préférence pour les Canadiens, même si la dernière surenchère de Grand Met avait obtenu l'aval du conseil d'administration.

La contre-attaque de Seagram, qui a payé Martell trois fois son prix (*« mais Martell n'a pas de prix »*, dit Edgard Bronfman) a aussitôt répondu à ses propres aspirations. *« Le grand-père d'Edgard, Sam Bronfman, qui connaissait très bien Michel Firino-Martell, avait toujours souhaité un rapprochement entre nos deux firmes »*, a indiqué M. Firino Martell. Pourquoi avoir choisi la vente plutôt qu'une association ? La réponse du PDG est cinglante : *« Le groupe familial est composé de cinquante personnes de dix-huit à quatre-vingt-quinze ans. Six d'entre elles seulement travaillent dans le groupe. Une première dilution du capital s'est opérée à travers les droits de succession. Mais l'impôt honteux et spoliatif sur les grandes fortunes prélevé entre 1981 et 1986 nous a coûté 8 % à 9 % du capital. Si nous étions restés petits et inconnus, nous n'aurions pu tenir. Mais quand on a trop bien réussi... »*

De son côté, Edgard Bronfman a précisé que tous les contrats passés entre Martell et ses fournisseurs (viticulteurs, bouilleurs de cru) seraient maintenus. *« Nous avons même l'intention d'acheter davantage d'eau-de-vie pour faire face à un développement des ventes »*, confiait le jeune PDG canadien, coupant ainsi court aux inquiétudes nées dans le milieu vinicole lors de la bataille pour le contrôle de Martell.

ERIC FOTTORINO.

(1) Les termes de cet accord seront examinés en avril prochain.





de, à la mode...

JOURNAL OFFICIEL

En filigrane



Pas de « minerval » pour les étudiants européens en Belgique

Économie

AFFAIRES

La liaison Paris - vallée du Rhône

Le TGV contournera Lyon par le département de l'Ain

LYON
de notre bureau régional

M. Jacques Douffiagues, ministre délégué chargé des transports, devait faire connaitre, vendredi 5 février, sa décision concernant le tracé retenu pour le contournement de Lyon par le TGV et sa prolongation jusqu'à Valence. Le ministre des transports a décidé, en effet, de rendre public le rapport qu'ont rédigé les trois experts qu'il avait désignés le 24 décembre 1987 et de faire sien le tracé qu'ils ont choisi (1). Ce tracé, portant la lettre « E » dans la longue liste des projets et variantes préparés par les groupes de travail depuis dix-huit mois, satisfera peut-être les élus du Rhône parce qu'il évite totalement – comme ceux-ci le réclamaient – le parc de loisirs de Miribel-Jonage, à l'est de l'agglomération lyonnaise. En revanche, il risque de faire grincer des dents les habitants de l'Ain et leurs représentants – dont M. Jacques Boyon (RPR), secrétaire d'Etat à la défense, président du conseil général de l'Ain et maire de Pont-d'Ain – dans la mesure où plusieurs d'entre eux s'étaient déclarés hostiles au passage de la nouvelle ligne dans leur département. Or le tracé « E », qui décroche de la ligne actuelle Paris-Lyon à hauteur de Montanay, traverse l'Ain sur une quinzaine de kilomètres, dans l'extrême sud de la Dombes, avant de franchir la « côtière » à l'est de la commune de Beynost.

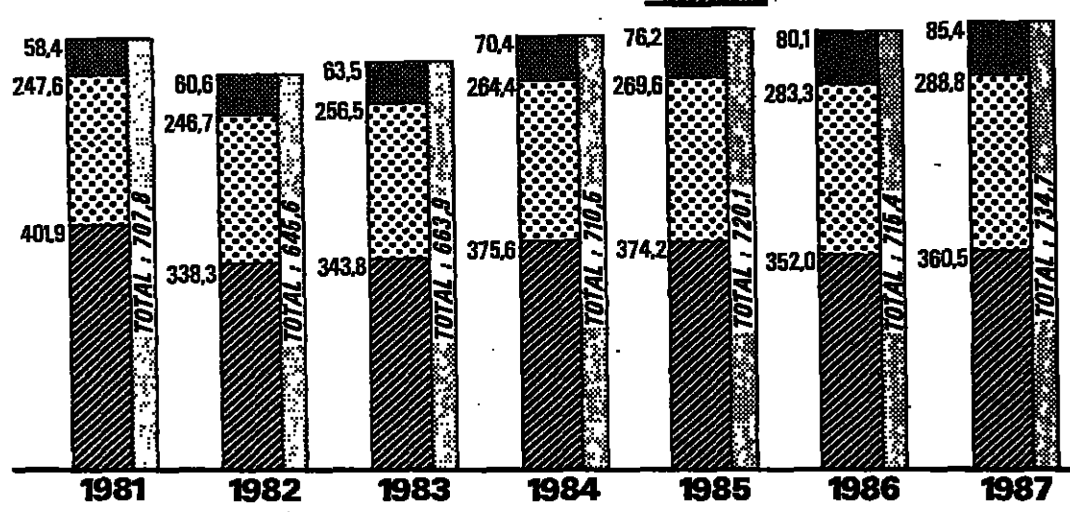
Les propositions des experts, que M. Douffiagues reprend à son compte, prévoient aussi que le tracé du TGV soit jumelé, pour partie, avec le projet de construction de l'autoroute A-46 E qui constituera ultérieurement la liaison entre l'autoroute Lyon-Genève et l'aéroport international de Satolas. C'est là une manière habile d'indiquer aux populations riveraines que le souci des responsables gouvernementaux est de réduire au maximum les nuisances que la conduite séparée de ces deux dossiers entraînerait. On peut tenir pour la même veine l'annonce, faite par M. Douffiagues, d'une amélioration de la desserte ferrée entre Lyon et Bourg-en-Bresse. Ce dossier devrait faire l'objet de propositions de la part de la SNCF dans la perspective de la signature d'une convention avec les deux départements concernés : l'Ain et le Rhône.

Cette décision – que de nombreux élus de la région Rhône-Alpes avaient appelée de leurs voeux – en marquant quelque impatience – devrait permettre de déclencher les études détaillées préalables à l'enquête d'utilité publique. Et si aucun obstacle politique ou juridique nouveau n'apparaît, elle devrait conduire à la réalisation de la partie de la ligne entre l'aéroport de Satolas et la voie ferrée Lyon-Grenoble, ouvrant ainsi aux TGV l'accès direct aux sites olympiques savoyards en février 1992.

BERNARD ELIE.

(1) Les trois experts sont MM. Guy Salmon Legagneur, président du conseil national des transports, Pierre Guithaux, ingénieur général des ponts et chaussées, et Simon Oddou, ingénieur général du génie rural.

LA PRODUCTION MONDIALE D'ACIER BRUT
(en millions de tonnes métriques)



Source : Institut international du fer et de l'acier

La production mondiale d'acier a augmenté en 1987 de 2,7 %, pour atteindre 734,7 millions de tonnes. La hausse la plus marquante est enregistrée dans les pays en développement, qui affichent un niveau record de 85,4 millions de tonnes, en hausse de 6,7 %. Parmi ces « nouveaux producteurs », qui concurrencent désormais sérieusement les anciens pays industrialisés, la Corée du Sud occupe une bonne place : avec 16,8 millions de tonnes d'acier coulé en 1987 (en hausse de 15 %), elle talonne la France (17,7 millions de tonnes) ou le Royaume-Uni (17,2 millions).

Les pays industrialisés enregistrent une hausse de 2,4 %, imputable à la reprise de la production américaine (à 81 millions de tonnes), après une année 1986 perturbée par une longue grève chez USX (ex-US Steel). Les nations à économie planifiée continuent d'accroître leur production : 288,8 millions de tonnes contre 283,3 millions un an plus tôt.

L'horizon reste pourtant bouché pour les pays développés : l'OCDE s'attend à une baisse de 2 % de la production en 1988 après l'augmentation de 2,5 % enregistrée en 1987.

EN BREF

● **Airbus et McDonnell-Douglas discutent d'un avion gros porteur commun.** – Des discussions viennent de commencer entre l'Européen Airbus et l'Américain McDonnell-Douglas (MDD) en vue de la production en commun d'un nouvel avion. M. Sanford McDonnell, directeur général de MDD, a précisé que les deux groupes étudiaient un projet d'avion gros porteur concurrent du Boeing-747. Cet appareil pourrait être une version allongée du triréacteur MD-11 de McDonnell-Douglas équipée de composants d'Airbus. – (*Reuter.*)

● **Plusieurs centaines de camions bloqués sur la Manche.** – Aucun ferry britannique ne quittant plus les ports par suite de la grève des équipages, plusieurs centaines de camions attendent, à Calais (France) et à Douvres (Grande-Bretagne), de pouvoir prendre place sur les deux bateaux français, *Côte-d'Azur* et *Nord-Pas-de-Calais*, qui continuent à assurer le service. Le Syndicat des marins britanniques, menacé par la justice de mise sous séquestre de ses avoirs s'il persistait dans son mot d'ordre de grève, a donné une consigne de reprise du travail qui n'a pas été suivie par ses sept mille adhérents.

REPÈRES

Chômage

Détérioration en RFA

Pour la première fois depuis deux ans, la barre des 2,5 millions de chômeurs a été dépassée en janvier en RFA. En données brutes, le nombre des sans-emploi s'est établi à 2,518 millions, soit un taux de 9,9 % de la population active salariée, contre 9,2 % en décembre et 10 % en janvier 1987. Cette détérioration du marché de l'emploi est d'autant plus préoccupante que le président de l'Office du travail, M. Heinrich Francke, a souligné, en présentant ces statistiques, que la hausse saisonnière du chômage avait été limitée cette année par des conditions météorologiques favorables à la poursuite de l'activité dans la construction. C'est un hiver particulièrement rude, un an plus tôt, qui avait été à l'origine des mauvaises performances économiques du premier trimestre et de nouvelles tensions pour l'emploi. Ces chiffres mensuels doivent être considérés avec prudence. Ils risquent malgré tout de relancer la polémique sur la nécessité de donner un coup de fouet à la conjoncture outre-Rhin.

Epargne

Un encours supérieur au PNB, en Allemagne fédérale

L'épargne des ménages a atteint, en Allemagne fédérale, 2 260 milliards de marks (8 362 milliards de francs) en 1986, soit plus que le produit national brut du pays (1 950 milliards de marks) cette même année, indique l'analyse annuelle de Gruner und Jahr. Cette épargne, en progression de 8 % sur 1985, porte à 91 000 marks (336 700 francs) le bas de laine dont chaque foyer allemand dispose en moyenne. Il s'agit, pour un ménage sur deux, de pouvoir parer à *« un coup dur »* et, pour les non-salariés, de pallier l'insuffisance de la couverture sociale au moment de la retraite. Au total, en 1986, le taux d'épargne a représenté 13,4 % du revenu disponible, un niveau proche des records atteints dans les années 70 (14,8 %).

Etats-Unis

Moins de faillites

Les faillites d'entreprises se sont ralenties aux Etats-Unis en 1987 après huit années consécutives d'accélération, selon une étude de Dun and Bradstreet Corp. L'an dernier, 61 236 sociétés ont fait faillite, une légère baisse de 0,6 % sur 1986. Cette moyenne recouvre des réalités différentes selon les secteurs : l'agriculture enregistre une hausse de 43 % (3 783 faillites) et les services de 14,6 % (24 029). Par contre les mines et le forage pétrolier voient leur situation s'améliorer, à partir d'un point très bas en 1986, avec une baisse de 32,6 % des disparitions d'entreprises, la diminution atteignant 5,4 % dans la construction, 12,7 % dans les transports et 11 % dans le commerce de gros et de détail.

SOCIAL

La CGT proteste contre l'expulsion d'un de ses militants de Renault-Billancourt

M. Claude Jaguelin, militant CGT, ancien premier secrétaire de la section PCF de Renault-Billancourt, licencié par la direction le 5 juin 1987, a été expulsé, le jeudi 4 février de l'usine où des militants CGT s'opposaient au transfert de machines. Selon l'union CGT des Hauts-de-Seine, M. Jaguelin *« a été emmené de force par dix-sept membres d'une milice privée de la Régie dans le bois de Meudon où il a été molesté »* et il *« souffre de contusions multiples mais légères »* ; il *« a porté plainte au commissariat de Boulogne, et a indiqué que sa famille a été menacée »*.

Le bureau confédéral de la CGT et la fédération de la métallurgie accusent la direction de la Régie d'avoir *« franchi un pas supplémentaire dans les méthodes fascisantes pour juguler l'expression syndicale et revendicative. Contre toute justice, elle veut interdire l'activité des dix militants qu'elle a illégalement licenciés »*. La CGT a appelé à un rassemblement de protestation le vendredi 5 février.

La direction de Renault rappelle que M. Jaguelin, expulsé de l'usine par des gardiens à bord d'une camionnette, n'a plus le droit de pénétrer dans l'usine, ayant été licencié le 5 juin 1987. Alors qu'il était à sa demande en congé sans solde à partir d'octobre 1986, il avait continué à venir dans l'usine et, le 8 avril 1987, avait frappé un gardien qui tentait de l'en empêcher ; il s'était opposé le 23 mai au transfert de matériel à l'usine de Choisy. La Régie avait porté plainte.

Le tribunal des prud'hommes de Rouen rejette la réintégration de Mme Soyer

Le tribunal des prud'hommes de Rouen, réuni le jeudi 4 février avec un juge « départiteur » (il n'avait pas réussi à trancher seul le 4 novembre dernier), a rejeté les demandes de réintégration de deux ouvrières licenciées au début de 1987 par les établissements Carnaud de Grand-Quevilly (Seine-Maritime) pour *« absences répétées »* (*le Monde* des 27 mars et 6 novembre 1987). Cependant il a jugé le licenciement de Mme Nicole Monnier, défendue par la CFDT, *« sans causes réelles et sérieuses »* et accordé à l'ouvrière 140 000 francs de dommages et intérêts.

Il a rejeté en revanche les demandes de Mme Joëlle Soyer, trente-six ans, atteinte d'un cancer et défendue par la CGT, qui demandait seulement sa réintégration, et l'a condamnée aux dépens. Mme Soyer, note le jugement, n'a (au nom du secret médical) produit un certificat attestant la nature de sa maladie. Elle a décidé de faire appel. La CGT, estimant le jugement *« inique »*, va lancer une campagne contre *« les licenciements pour raisons médicales »*, avec une journée d'action le mardi 23 février.

Economie

ÉTRANGER

Les Japonais ont limité leurs achats de bons du Trésor américain

Ls responsables allemands et japonais ont pousuivi leurs déclarations rassurantes à l'adesse des marchés des changes. A Washington, le ministre ouest-allemand des finances, M. Stoltenberg, estimait, dans une interview télévise, que le dollar a atteint un niveau satisfaisat, relayé à Bonn par le président de la Bundesbak, M. Pöhl, selon lequel la différence entre les taux d'intérêt en RFA et aux Etats-Unis est suffisnte pour maintenir la stabilité de la parité dollar-deutschemark. Pour sa part, le ministre japonais des finances, M. Miyazawa, indiquait que le niveau le plus bas acceptable pour le dollar vis-à-vis de la devise nipponne était d'environ 125 yens. Des propos accueillis avec calme sur les marchés où la devise américaine s'effritait quelque peu en raison du manque d'empressement des investisseurs japonais à acheter les bons du Trésor dont l'adjudication s'est terminée le jeudi 4 février.

IEW-YORK
le notre correspondant

Les adjudications de bons du Trésor américain se sont terminées le jeudi 4 février dans une atmosphère morose. En trois jours d'enchères trimestrielles, environ 27 milliards de dollars en bons de trois, dix et trente ans ont été placés, mais les rendements et les prix fixés sont considérés comme *« décevants »* par les grands opérateurs boursiers, qui se disent désorientés par les réactions du public.

Les investisseurs boudent-ils, en partie, les bons du Trésor en raison des incertitudes qui planent sur la situation de l'économie américaine, ou plutôt en raison d'un fond de confiance qui draine, encore et toujours, les liquidités vers les entreprises ? La question reste posée. Elle ne risque pas de trouver une réponse rapide, alors que les spécialistes se montrent de plus en plus divisés quant à l'avenir immédiat de l'économie.

Mis en vente le mardi 2 février, 9,25 milliards de dollars de bons à trois ans ont été dispersés à un taux de rendement moyen de 7,42 %, en baisse de 0,61 % par rapport à la vente du mois de novembre 1987. Le jour suivant, les bons à dix ans ont réuni 9 milliards de dollars à un taux relativement haut de 8,21 %, ce qui a déprimé le prix de l'ensemble des émissions similaires d'environ 1 point, les fixant à 994 dollars pour une valeur d'émission de 1 000 dollars. Enfin, la valeur-phare du Trésor, les bons à trente ans, dont 8,7 milliards de dollars ont été placés jeudi, se sont *« légèrement mieux »* comportés, permettant la fixation d'un rendement de 8,51 % contre 8,78 % lors de la précédente adjudication.

Selon Jay Goldinger, de la charge Cantor FitzGerald, les opérateurs espéraient des prix légèrement plus bas, afin d'attirer les liquidités disponibles en raison des hésitations du public à s'engager dans des opérations boursières. *« Malgré le flot de papier que le Trésor a déversé sur le marché en trois jours, les prix ne sont pas descendus suffisamment »*, ajoute cet analyste, qui soupçonne les investisseurs de pousser les rendements des bons du Trésor dans l'attente d'une probable baisse des taux d'intérêt bancaires.

En effet, la détente sur le loyer de l'argent se poursuit aux Etats-Unis, *« et ne devait pas s'arrêter avant quelques mois »*, estime John Ross, directeur de la Bank of New-York, qui est parmi ceux qui prévoient une croissance ralentie, certes, mais *« acceptable tout de même »* pour l'année 1988. En revanche, le principal économiste d'Irving Trust Co., Robert McGee, affirme que les taux bancaires ne descendront pas aussi bas que certains le souhaiteraient, étant données les craintes de la Réserve fédérale quant au sort du dollar. En effet, l'étranger suit avec une certaine inquiétude le mouvement amorcé par les principales banques américaines, dont la plupart tablent déjà sur une faiblesse du dollar et sur une légère récession aux Etats-Unis. En revanche, aucune inquiétude ne se manifeste quant à l'inflation, dont le taux actuel pourrait, dit-on, être maintenu tout au long des mois à venir.

Léger tassement de la demande

Les hésitations des investisseurs américains face aux bons du Trésor semblent confirmées par le comportement des Japonais, qui n'ont pas acheté autant que prévu, malgré les recommandations émises par le ministère japonais des finances. En l'absence de chiffres précis, discrétion oblige, les indications officieuses fournies par les charges new-yorkaises laissent entendre un léger tassement de la demande, notamment en ce qui concerne les émissions à court et moyen termes. Les Japonais se seraient ainsi adjugé le quart des ventes, contre 30 % à 50 % précédemment.

« Si cette diminution se confirme, les pessimistes pourraient avoir raison », affirme l'analyste indépendant Rudolf Thunberg, qui fait une distinction entre le comportement des investisseurs étrangers, intéressés surtout par la valeur du dollar, et celui des Américains, plus soucieux de l'évolution des valeurs industrielles. Son collègue David Hale, de Kemper Financial Services (Chicago), craint l'inverse : la dispersion progressive des nuages accumulés dans le ciel économique depuis trois mois pourrait provoquer une vague de ventes des émissions du Trésor, ce qui, selon lui, expliquerait déjà le manque d'empressement du public à « digérer » la dernière enchère à des prix plus élevés.

CHARLES LESCAUT.

L'Algérie a conclu avec la Grèce un accord sur vingt et un ans pour la livraison de gaz

ALGER
de notre correspondant

L'Algérie livrera à la Grèce 12 milliards de mètres cubes de gaz naturel liquéfié sur vingt et un ans à partir de 1991, a annoncé, le jeudi 4 février, l'agence officielle APS. L'accord conclu entre l'entreprise nationale algérienne SONATRACH et la société d'Etat grecque DEP précise que les livraisons se feront à partir du complexe de liquéfaction de Skikda et que des installations de regazéification seront implantées à Pachi-Megora, près d'Athènes. Cet accord fait suite à celui conclu, le lundi 1er février, entre la SONATRACH et la société turque Botas qui porte sur la livraison de 40 milliards de mètres cubes de gaz liquéfié durant vingt ans. Les premières livraisons de gaz algérien à la Turquie débuteront en 1992. Le GNL sera regazéifié à Marmara Ereglesi.

Ce contrat a été signé dans le cadre des travaux de la Commission mixte algéro-turque, qui s'est réunie à Alger une semaine après la visite officielle de quatre jours que le président turc, M. Kenan Evron, a effectuée en Algérie du 18 au 22 janvier.

Aucune information n'a pu être obtenue sur la formule retenue pour le calcul du prix de ce gaz. APS indique laconiquement que *« le prix livré à bord sera déterminé par une formule liée à l'évolution des prix du pétrole brut sur une base compétitive »*, précisant toutefois que *« le contrat SONATRACH-DEP prévoit une révision périodique pour adapter la formule des prix au contexte énergétique »*. APS souligne encore qu'avec ces contrats ce sont *« quelque 700 milliards de mètre cubes de gaz naturel qui sont réservés à la Méditerranée »* (1).

L'annonce de ces deux accords intervient alors que les discussions pour la révision des contrats entre Gaz de France et SONATRACH achoppent depuis dix-huit mois. L'approche de l'élection présidentielle en France et la perspective d'une campagne électorale difficile laissant planer des doutes quant au règlement rapide du dossier. Les Algériens, fins observateurs de la vie politique française, semblent s'être fait une raison et n'attendent apparemment rien de nouveau avant le mois de mai prochain.

FRÉDÉRIC FRITSCHER.

(1) L'Algérie fournira donc en 1992 l'Espagne, la France, l'Italie, la Yougoslavie, la Grèce, la Turquie, la Libye et la Tunisie.

Marchés financiers

300 000 actionnaires pour Matra

Une privatisation miraculeuse

Un succès inespéré : la privatisation de Matra aura finalement attiré 285 000 petits porteurs (auxquels il faut ajouter 15 000 salariés) que ni le krach boursier ni les déboires de la privatisée dans les satellites de télécommunication n'ont découragés. M. Balladur peut se féliciter de ce bon résultat, alors même que ses services, à l'issue de l'offre publique de vente (OPV) réalisée du 20 au 27 janvier, n'avaient, par prudence, tablé que sur 150 000 petits porteurs. Le résultat final, qui représente le double de ces prévisions, permet-il pour autant d'affirmer que les Français sont toujours aussi enthousiastes face aux privatisations ?

Les conditions réunies pour la cession par l'Etat de sa participation (51 %) dans Matra expliquent largement ce succès. Avec 3,7 millions de titres mis en vente – soit moins de 20 % du capital, – cette opération était de dimension modeste (410 millions de francs) au regard de celles qui l'avaient précédée. Le nombre de souscripteurs, pour miraculeux qu'il puisse paraître, n'en est pas moins le plus faible enregistré pour une privatisation. Même quand on le compare à d'autres opérations de petite taille : 1,03 million de petits porteurs n'avaient reçu qu'une action de la Banque des travaux publics, ils étaient 520 000 à obtenir 1,5 action de la Banque industrielle et mobilière privée, et 730 000 à acquérir 3 actions Havas. Pour Matra, 285 000 particuliers recevront au moins 10 actions.

Le prix, particulièrement attractif, a constitué, il est vrai, un bon argument de vente. A 110 F l'action, correspondant, compte tenu de la division du titre par douze, à un cours de 1 320 F, cela représentait une décote de 10 % par rapport au dernier cours de Bourse (1 465 F le 15 janvier).

La première cotation de Matra le 9 février permettra de juger de la qualité du succès enregistré. Le précédent, catastrophique, de Suez est dans toutes les mémoires : le premier cours s'était établi 17,6 % en dessous du prix de cession (à 261 F).

Néanmoins, les choses s'annonçent plutôt bien. Sur le marché « gris » de Londres, l'action Matra s'échange entre 115 F et 120 F, en légère hausse par rapport aux chiffres de la semaine passée (112 F-117 F).

M. Balladur, tout en estimant qu'il était bon, après la crise boursière de *« démontrer que l'on pouvait encore faire appel au marché boursier »*, a cependant prudemment déclaré qu'il attendrait la première cotation de Matra pour décider du lancement d'autres dénationalisations. L'Union des assurances de Paris, prochaine entreprise sur la liste des privatisables, paraît, cependant, exclue en raison de son importance. En revanche, de plus petites opérations, comme la mise en vente de trois banques régionales de la compagnie financière du CIC (Crédit industriel et commercial) – la procédure a d'ailleurs été enclenchée le 11 décembre dernier (*le Monde* daté 13-14 décembre), – seraient envisageables.

C. B.

Les dépenses à l'étranger peuvent désormais être payées par chèque à hauteur de 50 000 F maximum

Jusqu'à présent, les Français pouvaient régler leurs dépenses à l'étranger en espèces, avec une carte de crédit ou par virement bancaire. M. Edouard Balladur, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, a décidé, le jeudi 4 février, d'autoriser l'utilisation des chèques. *« Les entreprises et les particuliers pourront désormais régler des dépenses d'un montant égal ou inférieur à 50 000 F par chèque. »*

En fait, il s'agit là d'une mesure technique qui vise à simplifier la vie des Français réalisant des dépenses à l'étranger. La possibilité de recourir aux chèques vient compléter des moyens de paiement accessibles. Elle devrait être utilisée à l'occasion d'abonnements à des revues étrangères, d'achats auprès de sociétés étrangères de ventes par correspondance et plus généralement pour le paiement de dépenses à partir de la France. Désormais possible, l'utilisation du chèque pour régler un commerçant à l'étranger ne devrait pas en revanche être très courante. Dans la plupart des pays étrangers, les commerçants préfèrent le paiement par cartes internationales.

NEW-YORK, 4 fév. =

L'équilibre

Phénomène assez rare : Wall Street s'est, jeudi, immobilisé dans un équilibre presque parfait. Après avoir baissé puis monté, l'indice des industrielles s'est établi à 1 923,57, soit à 1 point seulement en dessous de son niveau précédent. Le bilan de la journée a parfaitement traduit cet état. Sur 1 968 valeurs traitées, 749 ont progressé et 747 ont baissé. On aurait voulu le faire que le résultat n'aurait pas été plus réussi. Enfin, 472 n'ont pas varié.

De l'avis général, les initiatives sont littéralement paralysées par la crainte d'une récession. Avec des statistiques totalement divergentes d'un jour à l'autre, les investisseurs ne savent plus à quel saint se vouer. Leur prudence est d'autant plus grande que l'opération de refinancement du Trésor américain n'est pas achevée. Jusqu'à la dernière minute, des difficultés peuvent survenir. D'après ce que l'on sait déjà, les Japonais ne se précipitent pas.

L'activité a diminué, et 183,49 millions de titres ont changé de mains, contre 237,27 millions la veille.

VALEURS	Cours du 3 fév.	Cours du 4 fév.
Alcoa	39 5/8	41 1/4
Allegis (ex-UAL)	70 3/4	71
A.T.T.	29 1/2	29 3/4
Boeing	46 1/8	46 1/4
Chase Manhattan Bank	22 1/2	22 7/8
Du Pont de Nemours	81 3/4	81 1/2
Eastman Kodak	40 1/2	40 7/8
Exxon	41 1/8	40 7/8
Ford	42 1/4	42 1/4
General Electric	43	43 3/8
General Motors	65 3/8	65 1/2
Goodyear	57 7/8	57 1/8
I.B.M.	109	108 3/4
I.T.T.	45 3/4	45 3/4
Mobil Oil	43	42 7/8
Pfizer	51 3/4	51 3/4
Schlumberger	32 1/2	32 3/4
Texaco	37	36 5/8
Union Carbide	21 5/8	21 7/8
U.S.X.	30 5/8	30 7/8
Westinghouse	48 3/8	48 1/2
Xerox Corp.	53 7/8	53 1/2

PARIS, 5 février ↑

La hausse encore

Et de cinq ! Comme les précédentes, la dernière séance de la semaine s'est déroulée sous le signe de la hausse. Ce n'est pas faute de dégagements. Après une progression moyenne de 8,3 % des cours, des ventes bénéficiaires se sont produites. Mais elles ont été généralement bien absorbées.

Cette fois, cependant, ce sont les « opéables » qui se sont mises en avant. Elles étaient toutes là, Midi en tête, qui a tenu la vedette, et aussi Crouzet, Merlin-Gerin, Club Méditerranée, DMC, Aussedat-Rey, Printemps, Navigation Mixte. A la clôture, l'indicateur instantané enregistrait une avance de 1,2 %. En cinq jours, sa hausse dépasse légèrement 10 % et la Bourse se retrouve à son niveau du 31 décembre dernier.

Dans les travées, tout le monde ne parlait que d'OPA. Et de passer en revue toutes les entreprises susceptibles de faire l'objet d'une attaque. *« Même Schneider peut y passer »,* disait quelqu'un. Et son interlocuteur de lui répondre : *« Ce serait bien une OPA comique. »* Les boursiers sont impayables. Un spécialiste faisait cependant remarquer qu'il s'agissait là d'un marché de professionnels, très spéculatif. Les grandes valeurs, elles, n'ont guère varié, ce qui est symptomatique du phénomène. Les carnets, paraît-il, étaient vides. *« Si le soufflé retombe, on reverra les plus bas »,* nous confiait un gérant de portefeuilles un peu inquiet de tout ce remue-ménage.

En attendant, les rumeurs les plus folles ont continué de circuler. L'une d'entre elles accréditait l'idée que M. De Benedetti aurait revendu sa participation dans la Générale de Belgique à Paribas ! Fichtre !

Sur le marché obligataire, la tendance s'est raffermie. Reprise également du MATIF.

LONDRES, 4 février ↓

Baisse

La Bourse de Londres était indécise, le jeudi 4 février. L'indice Financial Times des vedettes industrielles a clôturé en baisse de 2,3 points, à 1 410,9, alors que l'indice Footsie des cent valeurs a terminé en hausse de 0,6 point, à 1 766,9. La veille, le Stock Exchange avait également enregistré un mouvement décroissant, l'indice FT perdant 6,9 points. Le volume des transactions est resté faible, à 24 972, contre 23 648 mercredi et 27 907 lundi.

Seules les valeurs opéables ont permis de maintenir un niveau moyen d'activité dans un marché toujours à la recherche d'une direction, selon les observateurs.

Les valeurs pétrolières étaient au centre de l'attention, après l'annonce que le gouvernement ne portera pas devant la commission des monopoles et fusions l'OPA inamicale de 2,55 milliards de livres de BP (25 milliards de francs) sur Britoil. D'autres secteurs ont évolué irrégulièrement (industriel, bancaire, minier). Ainsi, Rank Organisation a augmenté de 17 pence, tandis que Cookson perdait 9 pence. De même, le titre Lloyds a pris 2 pence, alors que la Barclays laissait 2 pence.

TOKYO, 5 février ↓

Effritement

La reprise n'aura pas duré plus de vingt-quatre heures. Vendredi, après une nouvelle avance initiale, le marché nippon s'est, de nouveau, orienté à la baisse. A la clôture, la perte était toutefois limitée, le Nikkeï s'établissant à 23 688,55 (– 20,55 points).

Les hésitations de New-York semblent avoir été contagieuses. Les investisseurs nippons attendent, eux aussi, le résultat de la grande opération de refinancement du Trésor américain pour se faire une religion.

Les ventes ont surtout concerné les valeurs de haute technologie, ainsi que les actions des entreprises travaillant pour le marché intérieur. Recul également des instruments de précision. L'activité s'est accrue, et plus de 600 millions de titres ont changé de mains.

VALEURS	Cours du 4 fév.	Cours du 5 fév.
Akaï	476	490
Bridgestone	1 260	1 260
Canon	964	960
Fuji Bank	3 300	3 280
Honda Motors	1 380	1 380
Matsushita Electric	2 200	2 210
Mitsubishi Heavy	589	588
Sony Corp.	4 700	4 600
Toyota Motors	1 870	1 860

FAITS ET RÉSULTATS

● **Kodak : triplement des bénéfices.** – Le groupe américain Eastman Kodak annonce, pour le dernier trimestre 1987, un triplement de son bénéfice net, qui atteint 242 millions de dollars (contre 74 millions). Le chiffre d'affaires de Kodak a progressé durant la même période de 17 %, pour atteindre 3,53 milliards de dollars. Pour l'ensemble de l'exercice écoulé, le bénéfice net a également triplé, à 1,18 milliard (3,52 dollars par action), contre 374 millions (1,10 dollar). Kodak précise toutefois que le résultat de 1986 avait été affecté par une charge exceptionnelle de 373 millions de dollars, due à une réduction du personnel et à la fermeture d'usines liée à l'abandon de la fabrication de matériels de photo à développement instantané.

Concernant le rachat en cours du laboratoire pharmaceutique Sterling Drug Co., M. Chandler a précisé que cette opération de 5,1 milliards de dollars commencera à être profitable pour Kodak dès 1990.

● **Pechiney : prise de majorité dans Carbone-Lorraine.** – Le groupe Pechiney vient de porter à plus de 50 % sa participation dans la société Le Carbone-Lorraine. Il en détenait, jusqu'à présent, 49,6 %. Le Carbone-Lorraine et ses trente-trois filiales et participations dans vingt-six pays constituent un ensemble industriel et commercial qui réalise un chiffre d'affaires d'environ 1,5 milliard de francs et un résultat net consolidé total de près de 70 millions de francs en 1987.

● **Compagnie bancaire : fusion UFB-Locabail.** – L'UFB (Union française de banque) et Locabail, deux sociétés spécialisées dans le financement des équipements des petites et moyennes entreprises du groupe Compagnie bancaire, vont fusionner pour donner naissance à l'UFB-Locabail. Jusqu'à présent, Locabail (crédit-bail, location financière, affacturage) était filiale de l'UFB. En 1987, l'ensemble des deux sociétés a réalisé des financements pour 12,2 milliards de francs (+ 10 % par rapport à 1986). Son résultat net consolidé a été de 491,7 millions de francs, stable par rapport à celui de 1986. Dans le cadre de son développement à l'étranger, l'UFB-Locabail vient d'acquérir une petite banque dans la Ruhr, achetée à la société américaine de chariots élévateurs Clark. Baptisée désormais UFB-Kredit Bank, cette banque a réalisé, avec trente personnes, 80 millions de francs de financement en 1987 et dégagé un bénéfice d'environ 1 million de francs.

● **Chrysler : bénéfice net en hausse.** – Chrysler, qui a pris le contrôle, en août 1987, de l'ancienne filiale américaine de Renault, American Motors Corp. (AMC), a annoncé une progression de 8 % de son bénéfice net, à 350,2 millions de dollars au quatrième trimestre (1,9 milliard de francs). Pour l'année 1987, Chrysler a déclaré des bénéfices nets de 1,29 milliard de dollars (7,2 milliards de francs), en baisse de 7,1 % par rapport à 1986. Ce dernier résultat comprenait un gain de 131,9 millions de dollars (738,6 millions de francs), tiré en 1986 de la vente de l'intérêt de Chrysler dans la firme française Peugeot.

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours		VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	
A.G.P. S.A.	154	160		Marin Immobilier	277	272	
Alain Manoukian	158	164 30		Métallurg. Minière	94	92	
Arnault & Associés	369 20	375		Métrologie Internat.	242	265	d
Asystel	281	286		Microservice	118	114	
B.A.C.	424	430		M.M.B.	449	446	
B. Demachy & Assoc.	336	340		Molex	221	202	
B.I.C.M.	630	630		Navale-Delmas	411	428	
B.I.P.	408	412		Olivetti-Logabax	141	147	
Bolloré Technologies	700	720		Ora. Gest. Fin.	288	276	
Boiron	585	606	d	Petit Bateau	107	104	
Câbles de Lyon	835	840		Petrofigaz	245	256	
Calberson	562	572		Pier Import	151	157	
Canal Plus	406	424		Presbourg (C. In. & Fin.)	100	100 40	
Cardif	1061	....		Razel	598	590	
C.D.M.E.	900	900		St-Gobain Emballage	1050	1050	
C. Equip. Elect.	304	304		St-Honoré Matignon	128	127 50	
C.E.G.I.D.	449 80	496 20		S.C.G.P.M.	96 20	....	
C.E.G.E.P.	128	139		Segin	214	223	
C.E.P.-Communication	836	873		Sema-Metra	419	431	
C.G.I. Informatique	506	....		S.E.P.	830	850	
Ciments d'Origny	383	396 30		S.E.P.R.	930	980	
C.N.I.M.	233 80	242 80	d	Sligos	812	830	
Concept	209	210		S.M.T. Goupil	188	189 50	
Conforama	400	416		Sodexho	544	546	
Dafsa	132	131 20		Sofibus	339 90	341	
Dauphin O.T.A.	2450	2450		Sopra	231 90	241 20	
Devanlay	1035	1120		TF 1	186	183	
Deville	684	705		Unilog	111 50	110 40	
Drouot-Ch. convert.	....	....		Union Financ. de Fr.	438	455	
Editions Belfond	90	93 60	d	Valeurs de France	297	301	
Elect. S. Dassault	380	380					
Elysées Investiss.	18	18 50					
Expand	340	353 60					
Filipacchi	271	280	d				
Finacor	480	461					
[illegible]	583	596	d				
Guy Degrenne	540	....					
I.C.C.	215	218					
IDIA	150	150					
I.G.F.	90	....					
IN2	86 10	89 60	d				
Int. Metal Service	160	160					
La Commande Electro.	212	220					
Le gd livre du mois	166	172 60	d				
Loca Investissement	245	245					
Locamic	140	140					
[illegible]	220	235 60	d				

Marché des options négociables le 4 février 1988

Nombre de contrats : 11 412

VALEURS	PRIX exercice	OPTIONS D'ACHAT Mars dernier	OPTIONS D'ACHAT Juin dernier	OPTIONS DE VENTE Mars dernier	OPTIONS DE VENTE Juin dernier
Elf-Aquitaine	240	24	41	5,70	13,50
Lafarge-Coppée	1 100	64	20	81	–
Michelin	140	17,50	27	7,50	11
Midi	1 000	265	285	30	65
Paribas	240	32	42	3,35	10
Peugeot	840	60	105	68	84
Saint-Gobain	400	28	45	–	–
Thomson-CSF	120	19	25,50	4,80	7

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 4 février 1988
Nombre de contrats : 41 048

COURS	ÉCHÉANCES Mars 88	Juin 88	Sept. 88
Dernier	102,65	101,40	101,10
Précédent	103,30	102	101,75

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT Mars 88	OPTIONS D'ACHAT Juin 88	OPTIONS DE VENTE Mars 88	OPTIONS DE VENTE Juin 88
100	2,86	3,02	0,17	1,60

INDICES

CHANGES

Dollar : 5,69 F ↓

L'opération de refinancement du Trésor américain ne s'étant pas déroulée aussi bien qu'attendue (moins de japonais), les marchés en ont conçu une certaine déception, et le dollar s'est tassé, mais généralement avec peu d'affaires. La devise américaine s'est traitée à 5,6960 F (contre 5,7145 F). Légère tension franc/deutschemark : 3,3775 F contre 3,3740 F.

FRANCFORT	4 fév.	5 fév.
Dollar (en DM)	1,6972	1,6960

TOKYO	4 fév.	5 fév.
Dollar (en yens)	128,60	128,55

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (5 fév.)	7 1/8-7 1/4 %
New-York (4 fév.)	6 7/16-6 1/2 %

BOURSES

PARIS (INSEE, base 100 : 31 déc. 1987)

	3 fév.	4 fév.
Valeurs françaises	92	94,2
Valeurs étrangères	100	100,3

Cie des agents de change (Base 100 : 31 déc. 1981)

Indice général	262	267

NEW-YORK (Indice Dow Jones)

	3 fév.	4 fév.
Industrielles	1 924,5	1 923,57

LONDRES (Indice « Financial Times »)

	3 fév.	4 fév.
Industrielles	1 413,2	1 410,9
Mines d'or	253,1	241,7
Fonds d'Etat	89,50	89,25

TOKYO

	4 fév.	5 fév.
Nikkeï Dow Jones	23 709,10	23 688,55
Indice général	1 923,65	1 919,56

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	COURS DU JOUR + haut	UN MOIS Rep. + ou dép. –		DEUX MOIS Rep. + ou dép. –		SIX MOIS Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	5,7000	5,7020	+ 20	+ 35	+ 45	+ 70	+ 260	+ 330
$ can.	4,4829	4,4880	– 58	– 32	– 105	– 65	– 182	– 93
Yen (100)	4,4723	4,4425	+ 114	+ 138	+ 236	+ 270	+ 822	+ 903
DM	3,3768	3,3800	+ 100	+ 119	+ 224	+ 249	+ 737	+ 801
Florin	3,0052	3,0074	+ 76	+ 90	+ 166	+ 187	+ 552	+ 603
FB (100)	16,1427	16,1553	+ 114	+ 202	+ 276	+ 416	+ 1 174	+ 1 605
FS	4,1245	4,1289	+ 209	+ 230	+ 434	+ 462	+ 1 202	+ 1 278
L (1 000)	4,5873	4,5891	– 131	– 82	– 248	– 192	– 637	– 520
£	10,0548	10,0640	– 136	– 92	– 280	– 213	– 635	– 473

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.			6 5/8	6 3/4	6 3/4	6 7/8	6 13/16	6 15/16
DM	3 1/16	3 5/16	3 1/8	3 1/4	3 1/8	3 1/4	3 5/16	3 7/16
Florin	3 1/4	3 3/4	3 15/16	4 1/16	4	4 1/8	4 1/16	4 3/16
F.B. (100)	6	6 1/2	6 1/16	6 3/8	6 1/16	6 3/8	6 1/8	6 [illegible]
F.S.	0 1/4	0 3/4	0 3/4	0 7/8	1 1/8	1 1/4	1 15/16	2 [illegible]
L (1 000)	9 1/4	10 1/4	9 7/8	10 1/4	10 1/8	10 1/2	10 3/8	10 [illegible]
£	8 3/8	8 5/8	8 13/16	8 15/16	8 7/8	9	9 1/8	9 [illegible]
F. franç.	7	7 1/2	7 1/2	7 11/16	7 5/8	7 13/16	8 5/16	8 [illegible]

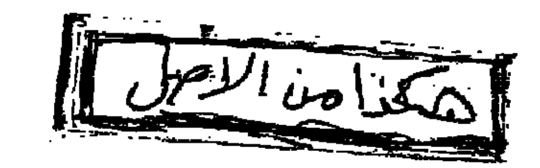
Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

BOURSE DU 5 FÉVRIER

Comptant

Cote des changes

Marché libre



Marchés financiers

BOURSE DU 5 FEVRIER

Cours relevés à 14 h 57

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
....	4,5 % 1973	1595	1595	1599	+ 0 88
4000	C.N.E. 3%	3989	3980	3981	− 0 20
1023	B.N.P. T.P.	1028	1030	1030	+ 0 19
984	C.C.F. T.P.	985	990	990	+ 0 51
1030	Créd. Lyon. T.P.	1037	1050	1050	+ 1 25
1240	Renault T.P.	1225	1228	1226	+ 0 08
1543	Rhone-Poul. T.P.	1369	1370	1370	+ 0 07
1250	St-Gobain T.P.	1241	1242	1242	+ 0 08
1112	Thomson T.P.	1130	1131	1131	+ 0 09
280	Accor	313	325	323	+ 3 19
380	Agence Havas	468 60	469	469	+ 0 09
425	Air Liquide	441	441 80	441 90	+ 0 20
1800	Alcatel	1850	1890	1870	+ 1 08
1020	Als. Superm.	1115	....	....	....
179	A.L.S.P.I.	170	170	168	− 1 18
190	Alsthom ★	220	225	225	+ 2 27
1550	Arjom. Prioux	1944	1944	1920	− 1 23
245	Ausedat-Rey	324	360	360	+ 11 11
670	Aux. Entrepr. ★	797	795	841	+ 5 52
620	Av. Dassault ★	674	715	700	+ 3 86
260	BAFP	289	298	307	+ 6 23
280	Bail-Equipem. ★	270	274	271	+ 0 37
930	Bail Investiss.	892	910	910	+ 2 02
200	B.N.P. C.I.	218	215	215	− 1 38
320	Cie Bancaire ★	371	362 50	370	− 0 27
235	Bazar H.-V.	261	261	263	+ 0 77
290	Béghin-Say ★	312	309	315	+ 0 96
480	Berger (Ms)	430	450	450	+ 4 65
460	Bic ★	499	481	496	− 0 60
655	B.I.S.	740	755	768	+ 3 78
1850	Bongrain S.A.	1895	1880	1880	− 0 79
780	Bouygues ★	755	768	769	+ 1 85
51	B.P. France ★	52	52 50	53 10	+ 2 12
3970	B.S.N. ★	3900	3930	3929	+ 0 74
1310	Cap Gem. S. ★	1404	1420	1459	+ 3 92
970	Carnaud	1119	1112	1112	− 0 63
2300	Carrefour ★	2210	2220	2245	+ 1 58
109	Casino	113 50	111	113 80	+ 0 26
94	Casino A.D.P.	97	96 20	96 10	− 0 93
965	C.C.M.C.	975	985	985	+ 1 03
630	Cetelem	668	660	659	− 1 35
485	Cerus	501	500	492	− 1 80
1060	C.F.A.O.	1055	1050	1051	− 0 38
193	C.G.E.	203 10	202	200	− 1 53
645	C.G.I.P. ★	675	671	694	+ 2 81
620	Chargeurs S.A. ★	668	657	705	+ 5 54
705	Ciments franç. ★	741	741	741	....
330	Club Méditerr. ★	380	389	404	+ 6 32
154	Codetel ★	159 20	160 50	159 50	+ 0 19
300	Cofimeg	296	296	300	+ 1 35
1600	Coles	1681	1700	1704	+ 1 37
178	Compt. Entrepr.	176	174	188	+ 6 82
490	Compt. Mod. ★	521	529	521	....
820	Créd. Foncier	855	895	885	+ 3 51
340	Crédit F. Imm.	343	340	341	− 0 58
94	C.C.F.	102	104	103 10	+ 1 08
455	Créd. Lyon. (CI)	495	490	490	− 1 01

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
600	Crédit Nat. ★	672	665	675	+ 0 45
118	Crouzet ★	170	179	196	+ 15 29
1620	Damart S.A.	1439	1450	1448	+ 0 63
270	Darty ★	304	296	302 50	− 0 49
230	Darty (DP)	236 50	231	239	+ 1 06
1040	De Dietrich	1278	1290	1305	+ 2 11
171	Dév. P.d.C. (Li)	172	178	178	+ 3 49
390	D.M.C.	500	509	514	+ 2 80
230	Drouot Assur.	253	249	250	− 1 19
1180	Docks France ★	1790	1790	1741	− 2 74
430	Dumez ★	457	456	471	+ 3 06
955	Eaux (Gén.)	990	966	974	− 1 62
945	Ecco ★	918	932	931	+ 1 42
580	Electrofinancière	548	540	542	− 1 09
230	Elf-Aquitaine	258	260 20	256	− 0 77
205	— (certific.)	227	225	224	− 1 32
400	Epeda-B-Faure	448	491	491	+ 9 60
1950	Essilor	2165	2179	2175	+ 0 46
1280	Essilor Int. (DP)	1360	1320	1370	+ 0 74
235	Esso S.A.F. ★	278	290	293 90	+ 5 72
1160	Eurafrance	1173	1190	1210	+ 3 15
720	Eurocom ★	870	880	875	+ 0 57
2070	Euromarché	2410	2405	2580	+ 7 05
340	Europe nº 1 ★	349	360	350 10	+ 0 32
24	Eurotunnel ★	25 35	25 50	25 25	− 0 39
810	Exor ★	780	780	775	− 0 64
390	Facom	575	595	595	+ 3 48
835	Fichet-Bauche	889	889	889	....
215	Finextel ★	212	213	212 20	+ 0 09
65	Fives-Lille	65	69 50	69 50	+ 6 92
830	Fromageries Bel	850	855	871	+ 2 47
690	Gal. Lafayette ★	675	680	720	+ 6 67
198	Gascogne	230	239	245	+ 6 52
910	Gaz et Eaux	975	985	998	+ 2 36
280	Géophysique ★	270	270	266	− 1 48
420	Gerland	445	454	454	+ 2 02
330	GTM-Entrepose	344	344 90	349	+ 1 45
395	Guyenne-Gas. ★	485	475	493 90	+ 1 84
1610	Hachette ★	1579	1585	1605	+ 1 65
405	Hénin (La)	440	425 20	445	+ 1 14
970	Hutchinson	1042	1049	1048	+ 0 58
123	Imétal	138 30	137	139	− 1 88
290	Imm. Plaine-M.	290	290	286	− 1 38
850	Ingénico	940	960	960	+ 2 13
2520	Inst. Mérieux	2470	2540	2600	+ 1 21
530	Interbail ★	514	510	519	+ 0 97
620	Intertechnique	672	680	690	+ 2 68
660	J. Lefebvre	721	700	695	− 3 61
850	Lab. Bellon	930	960	960	+ 3 23
1020	Lafarge-Coppée	1078	1074	1072	− 0 55
1380	Labon ★	1639	1590	1589	− 3 05
1900	Legrand ★	2022	2030	2098	+ 3 76
1570	Legrand (DP) ★	1700	1720	1780	+ 4 71
320	Leroy-Somer ★	410	405	430	+ 4 88

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
1370	Lesieur	1448	1475	1480	+ 2 21
770	Locabail Immob.	689	684	691	+ 0 29
340	Locafrance ★	371 10	371	372	+ 0 24
910	Locindus	931	910	920	− 1 18
163	Luchaire	186	187	187	+ 0 60
1500	L.V.M.H. ★	1670	1670	1682	+ 0 72
1030	Lyonn. Eaux ★	1020	1035	1024	+ 0 39
30	Mais. Phénix	37 10	39 30	37 50	+ 1 08
270	Majorette (Ly)	315	315	310	− 1 59
190	Mar. Wendel ★	212	214	220	+ 3 77
3160	Martell	3450	3450	3450	....
1485	Matra	1485	....	....	....
1200	Merlin-Gerin ★	1530	1590	1610	+ 5 23
155	Michelin	150	150	149 50	− 0 32
970	Midi (Cie)	1232	1318	1411	+ 14 53
185	Midland Bk SA ★	163 50	163 90	163	− 0 31
380	Min. Salaig. (Ms)	400	400	407	+ 1 75
21	M.M. Penarroya	23 20	23 20	23 50	+ 1 29
38	Moulinex	40 15	41 75	41	+ 2 12
800	Navig. Mixtes	684	820	820	+ 19 88
85	Nord-Est	91 10	91 60	90 80	− 0 33
280	Norton (Ny)	300	....	....	....
275	Nouvelles Gal.	283	298	298	+ 5 30
560	Occid. (Gén.) ★	616	610	610	− 0 97
840	Omn.F.Paris	835	840	845	+ 1 20
191	Olida-Caby	203 30	203	204	+ 0 34
245	Opfi-Paribas	280	282	281 50	+ 0 54
2330	Oréal (L')	2586	2580	2589	+ 0 12
270	Paribas	267 90	266 50	267	− 0 33
265	Paris-Réesc. ★	335	334 90	336	+ 0 30
530	Pechelbronn ★	629	619	630	+ 0 16
198	Penhoet	200 10	205	206	+ 2 95
....	Pernod-Ricard ★	635	639	641	+ 0 94
820	Peugeot S.A.	830	830	825	− 0 59
....	Poclain	14 10	14 15	14 15	+ 0 35
390	Poliet	391 50	378	377	− 3 70
590	P.M. Labinal	660	680	717	+ 8 64
2200	Presses Cité ★	2250	2280	2280	+ 1 33
1150	Prétabail Sic.	1099	1090	1099	....
480	Primagaz	520	530	515	− 0 96
340	Printemps ★	344	345	370	+ 7 56
1320	Promodès	1245	1245	1229	− 1 29
740	Radiotechn.	739	740	740	+ 0 14
70	Raff. Dist. Total	64 90	....	....	....
1870	Redoute (La) ★	2020	2022	2040	+ 0 99
255	Rober financière	255	265	265	+ 3 92
540	Roussel-Uclaf	553	575	575	+ 3 98
....	Roussel-C.N.I.	....	....	....	....
3260	R. Impériale (Ly)	3280	3280	3280	+ 0 61
145	Sade	149	....	....	....
1210	Sagem ★	1349	1345	1349	....
390	Saint-Gobain	406 50	408	405	− 0 36
955	St-Louis	980	939	951	− 2 96
850	Salomon	910	910	910	....

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
425	Salvepar	460	....	....	....
445	Sanofi ★	480	477	486	+ 1 67
340	S.A.T. ★	331	348	342	+ 3 32
28	Saulnes-Châtil. (li)	29 30	29 30	29 60	+ 1 02
720	Saupiquet (Ns)	803	830	830	+ 3 36
230	Schneider ★	277 50	279	295	+ 6 31
48	S.C.O.A.	40 15	40 50	40 50	+ 0 87
505	S.C.R.E.G.	531	535	535	+ 0 75
550	Seb ★	554	551	550	− 0 72
415	Sefimeg ★	404 10	408	407 50	+ 0 84
990	S.F.I.M.	1201	1244	1280	+ 6 58
22	S.G.E.	23 40	23 90	23 40	....
265	Signaux ★	355 10	370	366	+ 3 07
785	Silic	749	735	735	− 1 87
555	Simco-U.P.H. ★	520	521	525	+ 0 96
316	Simnor (Li)	310	310	310	....
840	Skis Rossignol	720	720	720	....
685	Sliminco	728	722	718	− 1 37
275	Société Générale	283	282	282	− 0 38
165	Sodecco	188	184	184	− 2 38
150	Sodero (Ns)	156	156	156	+ 0 65
1890	Sodexho ★	1862	1862	1900	+ 2 04
86	Sogenal (Ny)	83	....	....	....
225	Sogerap	228 90	219	232	+ 1 35
1850	Somm-Allib. ★	1827	1850	1880	+ 2 90
520	Source Perrier	534	541	543	+ 1 69
585	Sovac ★	610	601	604	− 0 98
285	Spie-Batignol.	292	292	295	+ 1 03
325	Strafor ★	340	338	348	+ 2 35
230	Suez	254	256	255	+ 0 39
240	Synthelabo ★	290	290	291	+ 0 34
570	Talcs Luzenac	551	556	556	+ 0 91
2890	Tél. Elect.	3735	....	....	....
119	Thomson-C.S.F.	135	135	135	....
340	Total (CFP) ★	323 10	325 20	330	+ 2 14
68	— (certific.)	67 50	69 40	69	+ 2 22
690	T.R.T. ★	859	865	864	+ 0 58
340	U.F.B.	360	361	361 20	+ 0 33
545	U.I.C. ★	615	600	577	− 6 18
545	U.I.F. ★	541	540	540	− 0 18
845	U.I.S.	849	850	852	+ 0 35
133	U.C.B. ★	144	146 80	147	+ 2 08
720	Unibail	723	726	723	....
345	Valéo	388	368	385	− 0 82
33	Vallourec	38	38	38	....
245	Via Banque	261	284	267 90	+ 2 64
510	Elf-Gabon	561	584	584	+ 4 10
98	Amax Inc.	93	93 80	93 80	+ 0 86
140	Amer. Express	149	148 20	148 20	− 0 54
158	Amer. Teleph.	169	172	172	+ 1 78
90	Anglo Amer. C.	86 30	87 05	87 05	+ 0 87
500	Amgold	480	480	479	− 0 21
760	BASF (Akt)	775	758	758	− 2 19
810	Bayer	825	822	820	− 0 61

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
107	Buffelsfont.	98	99 10	99 70	+ 1 73
117	Chase Manh.	133 20	133	133	− 0 15
53	De Beers	47 20	47 20	47 20	....
1250	Deutsche Bank	1285	1283	1281	− 0 31
725	Dresdner Bank	768	760	758	....
68	Driefontein Ctd	63 50	66	66	+ 3 94
435	Du Pont-Nem.	469	468	468	− 0 21
270	Eastman Kodak	235 10	233	234	− 0 47
39	East Rand	32 50	33 70	33 40	+ 2 77
183	Electrolux	203 60	203 50	203 50	− 0 05
161	Ericsson	186 60	188 10	188 10	+ 0 80
215	Exxon Corp.	233 70	227 50	227 50	− 2 65
450	Ford Motors	241 50	241	241	− 0 21
65	Freegold	58 50	60 50	64 20	+ 9 74
89	Gencor	82	82	82	....
245	Gén. Electr.	246	249	249	+ 1 22
546	Gén. Belgique	615	590	590	− 4 07
350	Gen. Motors	379	370	370	− 2 37
63	Goldfields	77	78	78	+ 1 30
44	GdMetropolitain	47 05	47	47	− 0 11
56	Harmony	49 95	50 70	52	+ 4 10
53	Hitachi	54	54	54	....
790	Hoechst Akt.	830	823	823	− 0 84
108	Imp. Chemical	105	105 80	105 80	+ 0 76
615	IBM	622	621	623	+ 0 16
265	ITT	261	259 50	259 50	− 0 57
168	Ito-Yokado	177	177 50	176	− 0 56
97	Matsushita	97 10	96 60	96 60	− 0 51
810	Merck	864	851	855	− 1 04
315	Minnesota M.	342	325	325	− 4 97
225	Mobil Corp.	249	249	249	....
183	Morgan J.P.	210	208	208	− 0 95
32300	Nestlé	33900	33800	33800	− 0 29
133	Norsk Hydro	139	138 30	138 30	− 0 50
164	Ofsil	150	151	152	+ 1 33
1440	Petrofina	1740	1900	1825	+ 4 89
460	Philip Morris	498	500	501	+ 0 60
72	Philips	74 30	74	74	− 0 40
78	Placer Dome	66	66 50	66 50	+ 0 76
320	Quilmès	325	330	334	+ 2 77
460	Randfontein	424	424	420	− 0 94
605	Royal Dutch	635	633	633	− 0 31
34	Rio Tinto Zinc	34	33 40	33 20	− 2 35
60	St Helena Co	52 50	53 60	54 80	+ 4 38
161	Schlumberger	183 50	186 50	186 50	+ 1 63
100	Shell transp.	104	103	103	− 0 96
1110	Siemens A.G.	1190	1175	1175	− 1 26
210	Sony	207	207	207	....
200	T.D.K.	196 50	191 50	191 60	− 2 49
30	Toshiba Corp.	32	31 50	31 50	− 1 56
310	Unilever	322 80	325	325	+ 0 68
192	Unit. Techn.	212	210	210	− 0 94
565	Vaal Reefs	540	526	526	− 2 59
276	Volvo	282	285	285	+ 1 06
215	West Deep	200 80	207 50	207 50	+ 3 34
310	Xerox Corp.	318	309	309	− 2 83
1 29	Zambia Corp.	1 38	1 41	1 41	+ 2 17

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp. 8,80 % 77	127 10	6 227
9,80 % 78/93	101 20	5 596
10,80 % 79/94	103 70	4 574
13,25 % 80/90	104 80	8 978
13,80 % 81/89	105 30	0 830
16,20 % 82/90	113 80	1 062
16 % juin 82	115 50	10 579
14,60 % fév. 83	115 55	14
13,40 % déc. 83	118 80	1 721
12,20 % oct. 84	112 30	4 033
11 % fév. 85	111 65	10 548
10,26 % mars 86	105 55	9 278
ORT 12,75 % 83	1848	..
OAT 10 % 2000	104 80	6 987
OAT 9,50 % 1997	108 65	1 488
OAT 8,80 % 1996	103 95	0 187
Ch. France 3 %	147	..
CNB Bques janv. 82	101 97	0 992
CNB Paribas	102	0 992
CNB Suez	101 85	0 992
CNI janv. 82	101 90	0 992
PTT 11,20% 85	107 80	2 010
CFF 10,30% 86	....	..
CNE 11,50% 85	108 50	7 013
CNT 9% 86	97	6 760
CRH 10,90% déc. 85	106	1 019
Méridogie 1. 6% 6/7	74	7 420

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	335	338
Agache (Sté. Fin.)	1449	1475
A.G.F. (St Cent.)	440	440
Applic. Hydraul.	540	....
Arbel	345	350
Astorg	158	158
Avenir Publicité	490	500
Bain C. Monaco	166	170
Banque Hypoth. Eur.	345	340
Béghin-Say (C.I.)	266	267
B.G.L.	540	....
Blanzy-Ouest	577	580
B.N.P. Intercontin.	188 90	182
Bénédictine	5700	5800
Bon-Marché	715	722
B.T.P.	126	127
Cdif	551	551
Cambodge	600	600
C.A.M.E.	87 40	86 90 d
Campenon Bern.	148 70	159 40 d
Carbone-Lorraine	406	402 50
C.E.G.Frig.	432	....
Centen. Blanzy	1180	1185

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Centrest (Ny)	185	180 d
Carabati	111	112
Chambourcy (M.)	978	978
Champex (Ny)	129	131 d
C.I.C. (Financ. de)	160	165
C.I. Maritime	650	650
Citram (B)	361	434
Clause	338	338
Cofradel (Ly)	900	930
Cogifi	345	....
Comiphos	270	279 70
Cie Industrielle	1820	1893
Comp. Lyon-Alem.	225	....
Concorde (La)	700	696
C.M.P.	10 40	11 30 d
Créd. Gén. Ind.	492	512 d
Cr. Universel (Cie)	542	540
Créditel	137	137
Darblay S.A.	381	381
Delalande S.A.	987	1006
Delmas-Vielj. (Fin.)	1550	1550
Didot-Bottin	714	714
Eaux Bass. Vichy	1170	789 o
Eaux Vittel	1712	1650
Economats Centre	200	214 30 d
Electro-Banque	255	260
Elf-Antargaz	505	495
E.L.M. Leblanc	495	491
Ensili-Bretagne	200	208
Entrepôts Paris	431	430
Epargne (B)	2500	2600 d
Europ. Accumul.	29 90	28 80
Eternit	1400	1445
Finalens	165 20	....
FIPP	144 70	158 d
Fnac	371	375
Foncière (Cie)	400	399
Fonc. Lyonnaise	605	620
Foncina	400	416 d
Forinter	1060	1050
Fougerolle	221 70	231 d
France I.A.R.D.	200	200
France (La)	3363	3497
From. Paul Renard	470	490
GAN	553	575
Gaumont	359	....
Gévelot	336	360 d
Gr. Fin. Constr.	365	380
Gds Moul. Paris	285	280
Groupe Victoire	249 50	270
G. Transp. Ind.	370	370
Immindo S.A.	420	407
Imminvest	245	254 d
Immobail	375	380
Immobanque	890	890
Immob. Marseille	6280	6320
Immofice	433	439
Invest. (Sté Cent.)	2760	2760
Jaeger	83 20	84 90
Lafitte-Bail	415	....
Lambert Frères	160 80	158 80
Lille-Bonnières	375	390
Loca-Expansion	254 90	255
Locafinancière	332	327
Locanal	610	630

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Louvre (Sté)	1100	....
Lucia	825	820
Machines Bull	84	84
Magasins Uniprix	126	131 10
Magnant S.A.	100 50	107 70 d
Maritimes Part.	210	....
Métal Déployé	405	405
Mors	50	49 20
Navig. (Nat. de)	46	47 90
OPB Paribas	165	180 d
Optorg	183 40	180
Oréal (L') C.I.	1222	1200
Origny-Desvroise	763	818 d
Palais Nouveauté	380	405
Parfinance	140	140
Paribas-CIP	253 80	264 d
Paris France	143	143
Paris-Orléans	202	207
Partenbas	227	236 10
Patern. Risq. Div.	1180	....
Pathé-Cinéma	285 10	273 70
Pechiney (cert. inv.)	184	184
Piles Wonder	805	805
Piper-Heidsieck	739	769 d
P.L.M.	76	77
Porcher	290	301 60 d
Promodès	728	728
Providence S.A.	1290	1072 o
Publicis	1915	1950
Raff. Souf. R.	68 80	70
Rhône-Poul. (c. inv.)	275	284
Ricqlès-Zan	165	152
Rochefortaise S.A.	581	530 o
Rochette-Cenpa	33 15	....
Rosario (Fin.)	400	400
Roudière	190	190
Rougier et Fils	52	52
Sacer	365	379 60
SAFAA	243	251
Safic-Alcan	768	798 d
SAFT	993	1019
Saga	176	165
St-Gobain C.I.	415	415
Salins du Midi	400	400
Santa-Fé	97	....
Saunm	67 10	69 90 d
Savoisienne (M)	240	208 50
SCAC	316	339 d
Semelle Maubeuge	260	264
S.E.P. (M)	146	146
Serv. Equip. Véh.	64 10	....
Sial	178 50	178 50
Sicotel	280	299 60
Sinvim	239	236
Siph (Plant. Hévéas)	339	340
Sté Générale-CIP	220	220
Sofal foncière	1575	1577
Sofical	840	....
Soflo	445	....
Soficomi	670	686 d
S.O.F.I.P. (M)	132	123 50 o
Sofragi	675	702 d
Soudure Autog.	313	....
Sovabail	555	557
S.P.I.	520	526
Suez (Fin. de)-CIP	170	175
Sumi	765	765
Taittinger	1620	1621

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Testut-Aequitas	270	270
Tour Eiffel	368	368
Ufiner S.M.D.	486	493
U.A.P.	236	235
U.T.A.	874	909
Veuve Clicquot	2400	2400
Vicat	1030	1040
Viniprix	920	950
Virax	90	85 70 d
Waterman S.A.	650	....
Brass. du Maroc	136	....

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	580	....
Akzo	262	....
Alcan Alum.	131	....
Algemeine Bank	108	....
American Brands	254	254
Am. Petrofina	330	356
Arbed	180	....
Asturienne Mines	120	120
Banco de Santander	284 90	285
Bco Pop Espanol	380 10	....
Banque Morgan	....	....
Banque Ottomane	....	....
B. Régl. Internat.	50020	50110
Br. Lambert	400	420
Canadian-Pacific	84 60	85 10
CIR	15 50	15 20
Commerzbank	685	670
Dart. and Kraft	307 10	310 10
De Beers (port.)	60	....
Dow Chemical	462	462
Gén. Belgique	615	590
Gevaert	990	1000
Glaxo	99	98
Goodyear	334	....
Grace and Co	148 50	144
Gulf Canada Corp.	....	....
Honeywell Inc.	347	340
I.C. Industries	180	180
Johannesburg	600	....
Kubota	22	....
Latonia	....	....
Midland Bank Plc	41 50	40 90
Mineral-Ressourc.	55 15	55 10
Nixdorf	1640	1620
Noranda	94 90	92 10
Olivetti	19	19
Pakhoed Holding	210	216
Pfizer Inc.	290	296
Procter Gamble	457	460
Ricoh Cy Ltd	50	50
Rolinco	230	230
Robeco	250	261
Rodamco	446 90	446
Saipem	10	10 20
Shell fr. (port.)	101	....
S.K.F. Aktiebolag	217	200
Steel Cy of Can.	90	....
Squibb	384	389
Tenneco	211 10	212 20
Thorn EMI	58 40	55
Toray indust. inc	31 50	31 10
Vieille Montagne	920	910
Wagons-Lits	670	700
West Rand	14	14

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Banque Hydro-Energie	212	....
Calciphos	135	141
C.E.M.	....	....
Cochery	151 50	151 50
Cogechar	170	175
C. Occid. Forestière	180	180
Coparex	380	380
Dubois Inv. (Cana.)	511	530
Gachot	84 50	84 50
Hoogovens	260	....
Metroservice (bons)	8 80	10 20 d
Nicolas	630	650
Paternelle-R.D.	3400	....
Révillon	330	....
Rorento N.V.	168 50	168 50
S.P.R.	271	....
Sté Lecteurs du Monde	715	715
Ufitex	390	....
Union Brasseries	118	....

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 5/2	COURS DES BILLETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	5 714	5 712	5 500	5 900
ECU	6 970	6 976	....	....
Allemagne (100 DM)	337 400	337 750	327	348
Belgique (100 F)	16 137	16 147	15 600	16 500
Pays-Bas (100 fl.)	300 360	300 730	290	310
Danemark (100 krd)	88 340	88 280	84	91
Norvège (100 k)	88 190	89 220	86	92
Grande-Bretagne (£ 1)	10 058	10 052	9 750	10 500
Grèce (100 drachmes)	4 228	4 232	3 800	4 400
Italie (1 000 lires)	4 583	4 587	4 250	4 750
Suisse (100 fr.)	412 780	412 380	400	422
Suède (100 krs)	94 280	94 419	91	97
Autriche (100 sch)	48	48 080	46 500	49 500
Espagne (100 pes.)	5 015	5 031	4 700	5 200
Portugal (100 esc.)	4 134	4 137	3 750	4 400
Canada ($ can 1)	4 494	4 495	4 300	4 700
Japon (100 yens)	4 434	4 442	4 350	4 500

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 5/2
Or fin (kilo en barre)	81000	81600
Or fin (en lingot)	81400	82100
Pièce française (20 fr)	534	538
Pièce française (10 fr)	380	....
Pièce suisse (20 fr)	552	568
Pièce latine (20 fr)	470	479
Souverain	600	605
Pièce de 20 dollars	3080	3080
Pièce de 10 dollars	1502 50	1580
Pièce de 5 dollars	875	....
Pièce de 50 pesos	3195	3190
Pièce de 10 florins	495	491
Or Londres	437 60	444 15
Or Zurich	443 50	446
Or Hongkong	441 25	444 25
Argent Londres	....	....

SICAV (sélection) 4/2

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	669 41	653 08
Acillon	184 17	179 24
Actions France	365 14	351 94
Action Invest.	324 18	309 49 ◆
Actions sélectionnées	482 98	465 52
Aedificandi	572 73	552 03
A.G.F. Actions (ex-CIP)	927 93	905 30
A.G.F. 5000	458 76	447 58
A.G.F. ECU	1087 83	1057 26
A.G.F. Interfonds	414 46	404 36
A.G.F. Invest.	92 23	89 98
A.G.F. OBLIG.	1070 83	1065 50
A.G.F. Sécurité	10542 60	10542 60
Agilmo	539 72	528 56
Altefi	221 90	213 88
ALTO	193 76	186 75
Amé-Gan	4559 91	4448 60
America-Valor	660 57	630 62
Amplitude	457 29	443 97
Arbitrages court terme	5291 40	5280 83
Argonautes	336 67	325 10
Associc	1109 15	1109 15
Aurecic	1349 97	1310 65
Axa Europe	114 51	109 32
Axa Investissements	95 53	91 20
Bred Associations	2510 23	2502 72
Bred International	78 27	78 74
Capital Plus	1744 51	1744 51
CIP (voir AGF Actions)	......	......
Comptantrente	104 37	101 33
Conservateur	322 09	309 70
Cortal court terme	1294 13	1294 13
Cortal bénéf. trim.	1051 71	1031 59
Cortexa	829 77	792 14
Credinter	453 40	448 19
Crédit Mutuel E.I.G.	......	......
Drouot-France	509 78	486 66
Drouot-Investiss.	842 45	804 25
Drouot-Sécurité	243 51	232 47
Drouot-Sélection	137 33	131 10
Ecucic	1122 75	1108 16
Ecureuil Privatisations	313 73	304 59
Elficoop Sicav	11567 58	11567 58
Elf-Valeurs	6778 99	6613 65
Energie	219 93	209 96
Epacic	2873 99	2871 12
Epacourt Sicav	4209 97	4196 47
Epargne Associations	25226 25	25188 47
Epargne-Capital	8180 99	8099 99
Epargne-Croiss.	1330 80	1295 18
Epargne-Industr.	60	57 28
Epargne-Inter	587 79	552 59
Epargne J	51837 59	51837 59
Epargne-Long-Terme	165 22	160 80
Epargne-Oblig.	198 40	191 14
Epargne-Oustric	1056 53	1056 53
Epargne-Unie	1053 17	1005 41
Epargne-Valeur	379 33	369 24
Eparoblig	1245 37	1242 88 ◆
Epsilon	1031 87	1021 46
Eurinvest Croissance	1081 71	1032 86
Eurinvest Rendement	1089 35	1039 95
Eurocic	8823 40	8693
Euro-Croissance	500 38	485 81
Eurodyn	924 65	894 25
Euro-Gan	3739 82	3570 23
Exelime Orient Sicav	510 95	496 07
Foncier Placement	82779 34	82691 57
Foncier Valorisation	13667 84	13399 84
Fonsicav (div. par 10)	11124 89	11124 89
Fonsical	231 75	221 24
France-Gan	4564 43	4357 45
France-Garantie	287 81	287 04
France-Investiss.	385 49	388 01
France-Net	126 74	125 48
France-Obligations	448 37	443 93
Francic	309 34	300 33

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Francic Pierre	90 59	87 96
Francic Régions	868 20	842 91
Fructi-Associations	1375 29	1375 29
Fructi-Epargne	253 07	253 07
Fructicapi	314 33	309 68
Fructicourt	108650 64	108650 64
Fructidor	245 60	241 87
Fructifrance	614 99	599 89
Fructisemo	219 67	214 31
Fructivar	84573 87	84362 96
Fructi ECU	579 99	571 32
Fructi-Première	11501 30	11331 33
Futuroblig	1045 48	1044 43
Gestilion	59336 96	59188 89
Gestion Sécuritaire	10827 33	10819 14
Gestion Associations	138 09	138 03
Gestion Mobilière	566 95	541 24
Haussmann Associat.	1244 14	1244 14
Haussmann court terme	1233 69	1233 69
Haussmann Epargne	1437 42	1437 42
Haussmann Europe	1865 96	1798 51
Haussmann France	768 28	738 68
Haussmann Obligations.	1329 36	1269 07
Haussmann Obligation	1472 03	1418 82
Horizon	993 76	984 82
Interoblig.	11669 02	11412 62
Intersélect France	359 10	348 64
Intervaleurs Indust.	469 13	448 90
Invest. net	14325 48	14296 89 ◆
Invest. Obligataire	17728 70	17693 31 ◆
Japacic	165 47	160 65
Jeune épargne	232 07	226 64
Laffitte-Amérique	233 50	222 91
Laffitte Europe	225 28	215 06
Laffitte-Expansion	235 26	224 58
Laffitte-France	260 57	248 75
Laffitte-Immobilière	209 87	200 35
Laffitte-Japon	331 29	316 27
Laffitte-Oblig.	146 36	139 72
Laffitte-Rend.	209 06	199 57
Laffitte-Tokyo	336 54	321 28
Lion-Associations	11025 85	11025 85
Lion court terme	112879 04	112879 04
Lion-Institutionnels	22236 47	22181 02
Lionplus	744 36	736 99
Livret Bourse Investis.	369 28	358 52
Livret portefeuille	571 84	555 18
Méditerranée	141 24	134 84
Minimax	28427 79	28427 79
Mondiale Investissem.	398 04	379 99
Monecic	5724 14	5724 14
Monedor	52760 03	52760 03
Moné.J.	53377 46	53377 46
Mutuelle Unie Sél.	131 82	125 84
Natio-Assoc.	6422 14	6409 32
Natio-Epargne	14006 15	13967 49
Natio.-Court terme	205845	205845
Natio-Immobilier	874 04	860 65
Natio.-Inter.	1180 17	1148 58
Natio.-Obligations	521 52	507 56
Natio-Patrimoine	1204 34	1172 11
Natio-Placements	62879 16	62879 16
Natio-Revenu	1054 74	1044 30
Natio-Sécurité	11102 87	11102 87
Natio-Valeurs	567 21	552 03
Nippon-Gan	4942 22	4718 11
Nord-Sud Développ.	1216 29	1213 86 ◆
Normat IF	12600 18	12363 12
Oblic Régions	1071 41	1055 58
Oblicop Sicav	1368 28	1331 85
Obligations Convert.	384 35	368 93
Obilion	1061 06	1050 65
Optimavalor	164 25	160 24
Orvalor	4920 38	4920 38
Paramérique	515 07	491 71
Pareurope	700 83	669 06
Paribas Croissance	533 81	512 05

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Paribas Epargne	16009 20	15977 25
Paribas France	75 59	73 39
Paribas Opportunités	89 92	87 30
Paribas Patrimoine	483 30	483 80
Paribas Revenu	93 98	93 05
Pameso-Valor	1053 74	1052 69
Patrimoine-Retraite	1677 23	1644 34
Parvalor	520 91	505 74
Phénix Placements	256 70	255 42
Pierre Investiss.	633 07	604 36
Placement A	747 75	747 75
Placement crt-terme	73684 65	73684 65
Placement J	58951 84	58951 84
Placement Premier	55643 11	55643 11
Placements Rendement	10840 07	10840 07
Placements Sécurité	108348 45	108348 45
Plénitude	102 38	102 07
Première Obligations	10837 38	10815 75
Prévoyance Ecureuil	104 07	101 28
Priv'Association	21569 91	21569 91
Province Investiss.	408 64	390 01
Quartz	104 51	101 94
Rentacic	159 30	158 95
Revenus Trimestriels	5602 76	5547 29
Revenu Vert	1147 09	1145 94
Rivoli Plus	1094 95	1045 30 ◆
St-Honoré Assoc.	13606 17	13540 47
St-Honoré Bio-aliment.	881 65	860 74
St-Honoré Pacifique	478 54	456 84
St-Honoré P.M.E.	378 50	361 34
St-Honoré Réel	11876 50	11629 98
St-Honoré Rendement	11858 60	11799 60
St-Honoré Services	425 70	409 33
St-Honoré Technol.	661 42	631 43
St-Honoré Valor	12417 91	12319 36
Sécuricic	11289 11	11277 83
Sécuri Taux	10261 76	10261 76
Sélection Croissance	455 32	442 06
Sicavdec (Cardin BP)	732 74	721 81
Sicav-Associations	1443 31	1441 15
S.F.I. fr. et étr.	552 42	536 33
Sicav 5000	281 70	274 16
S.I. Est	1120 33	1069 53
Sinvirance	441 66	429 84
Silvam	373 73	363 73
Silvarenta	209 11	207 04
Silvinter	380 02	369 85
S.N.I.	1064 94	1033 92
Sogeparqne	344 40	331 86
Sogevar	918 38	876 74
Sogintar	1191 77	1137 73
Soleil Investis.	445 09	424 91
Stratégie Actions	941 23	905 08
Stratégie Rendem.	1092 98	1068 68
Technocic	1000 62	971 49
Techno-Gan	5458 74	5211 21
Trilion	5293 06	5240 65
U.A.P. Investiss.	361 76	348 68
Uni-Associations	109 83	109 83
Unifrance	385 88	368 36
Unifoncier	1057 61	1009 56
Uni-Garantie	1280 70	1255 56
Unigestion	770 03	735 11
Uni-Régions	2164 60	2066 35
Unirente	2239 19	2185 56
Univar	178 70	178 70
Univers-Actions	929 09	898 54
Univers-Obligations	1512 33	1482 60
Valorem	444 45	431 81
Valorg	1528 79	1527 28
Valrel	82322 09	82280 95

c : coupon détaché — o : offert — * : droit détaché — d : demandé — ◆ : prix précédent — ★ : marché continu

Le Monde

L'escroquerie au détriment de la COGEMA

● Ouverture d'une information contre X...
● Mandat d'arrêt contre M. Jean-Marc Aletti

Une information contre X... a été ouverte, jeudi 4 février, pour « faux en écriture de commerce et usage, escroquerie et abus de confiance », à la suite du dépôt d'une plainte avec constitution de partie civile de la COGEMA. Compagnie générale des matières nucléaires. Le dossier a été confié à Mme Claude Nocquet, premier juge d'instruction au tribunal de Paris.

La COGEMA avait porté plainte le 28 janvier après avoir perdu 259 millions de francs sur le MATIF marché à terme des instruments financiers (*le Monde* du 30 janvier).

Le juge d'instruction a, d'autre part, lancé, également jeudi, un mandat d'arrêt contre M. Jean-Marc Aletti, directeur d'Arbitrage SA, société auxiliaire de la charge d'agent de change JFA Buisson. Ce mandat d'arrêt fait suite à l'information judiciaire ouverte le 27 janvier par le parquet contre M. Aletti, toujours introuvable, après la plainte déposée, deux jours auparavant, par JFA Buisson contre le directeur d'Arbitrage SA à propos d'opérations fictives d'un montant de 80 millions de francs.

D'autre part, la charge Buisson, qui a précisé, le 1er février, que la COGEMA n'était pas son client pour les opérations sur le MATIF, mais celui d'Arbitrage SA, a fait l'objet d'un contrôle de l'autorité de tutelle du MATIF, la chambre de compensation des instruments financiers (CCIFP). Ce contrôle vient de se terminer et le rapport correspondant devrait être prochainement communiqué à la charge Buisson qui aura deux semaines pour présenter ses remarques éventuelles. Il sera alors remis aux autorités du marché, la chambre syndicale des agents de change (CSAC) et la Commission des opérations en Bourse (COB).

Selon certaines sources, les conclusions du rapport montreraient que d'autres adhérents du MATIF (qui peuvent être des agents de change, banques, courtiers...) auraient été complices des malversations découvertes dans ces affaires.

Deux membres de l'UNWRA enlevés au Liban

Des hommes armés ont enlevé, le vendredi 5 février, à Saïda, au sud du Liban, un Suédois, M. Jan Stinning, et un Norvégien, M. William Jorgensen, employés par l'UNWRA, a annoncé la police libanaise. Les deux hommes s'occupent au sein de l'organisation de l'ONU pour les réfugiés palestiniens de l'approvisionnement et de l'alimentation. Ils traversaient à bord d'une voiture de fonction le pont de Siniq sur la route côtière, au sud de Saïda, lorsqu'ils ont été interceptés vers 9 h 30 (7 h 30 GMT) par des hommes armés. « *Les agresseurs, sous la menace de leurs armes, ont contraint les deux victimes à descendre de voiture et à monter dans une Mercedes jaune qui a pris la fuite pour une destination inconnue* », selon un communiqué de la police. Des porte-parole de l'UNWRA à Beyrouth ont confirmé l'enlèvement de deux employés de leur organisation. — *(AP.)*

PHILIPPINES

Arrestation de deux dirigeants communistes

L'armée philippine a capturé, dans l'agglomération de Manille et sa région immédiate, vingt militants du Parti communiste philippin (PCP) clandestin, dont deux membres du comité central. Dans la nuit du jeudi 4 au vendredi 5 février, l'armée a également découvert des habitations équipées pour servir de centres médicaux et du matériel de communication. Un porte-parole de l'armée a précisé que les opérations en cours dans Manille se poursuivaient vendredi matin et a laissé prévoir de nouvelles arrestations. Il s'agit du plus important succès de l'armée après la capture l'an dernier du numéro un présumé du parti, M. Rodolfo Salas.

Toutefois, l'absence de saisie d'armes semble confirmer que les personnes arrêtées, dont deux sont des prêtres catholiques, n'appartiennent pas aux commandos urbains communistes, qui ont fait leur apparition, dans la région de Manille, en 1987 après l'échec des pourparlers avec l'insurrection. Ces commandos ont tué plus de cent policiers dans une série d'opérations ponctuelles qui tranchent avec la stratégie jusqu'alors exclusivement rurale suivie par la direction communiste. *(AFP).*

MALAISIE

La justice annule la réélection du premier ministre à la présidence du parti au pouvoir

Le premier ministre de Malaisie a annoncé qu'il ne démissionnerait pas de ses fonctions de chef de gouvernement à la suite de l'annulation, le jeudi 4 février, par la Haute Cour de justice, de son élection à la tête de l'UMNO, principale formation de la coalition au pouvoir.

M. Mahathir avait été réélu, en avril 1987, de justesse à la présidence de l'UMNO. Estimant ce scrutin entaché d'irrégularités, la Haute Cour a décidé de l'annuler. M. Mahathir peut faire appel de ce jugement. — *(AFP, UPI.)*

Les prix de la Fondation HEC

Bruno Dethomas meilleur journaliste économique de l'année

Le Monde est à nouveau à l'honneur. Deux des prix de la Fondation Mumm pour la presse écrite étaient allés, la semaine dernière, à Jean-Marc Théolleyre, chef du service des informations générales, et à notre dessinateur Plantu. M. Jacques Mayoux, président d'honneur de la Société générale et président de la Fondation HEC, a remis, le jeudi 4 février, à notre éditorialiste Bruno Dethomas, le prix du « meilleur journaliste économique » que cette Fondation décernait pour la première fois. A été également couronné comme « meilleur jeune journaliste économique », Vincent Beaufils, de *l'Expansion*. Le jury était composé de personnalités du monde des affaires et de la presse, ainsi que du directeur d'HEC et d'un étudiant de l'école.

La cérémonie se déroulait à la chambre de commerce de Paris. M. Balladur, qui la présidait, a rendu hommage au grand professionnalisme des lauréats, journalistes dans un domaine particulièrement sensible, où « *l'amplification inconsidérée* [de certaines nouvelles] *peut susciter une perte de contrôle des phénomènes économiques* ». « *Votre métier est difficile voire périlleux*, a déclaré M. Balladur. *Permettez-moi de saluer le sang-froid dont vous avez fait preuve lors des événements récents. La presse n'a pas cédé à la tentation de catastrophisme. (...) Je sais que votre éthique vous conduit à être aussi objectifs que possible. C'est à ce prix que vous serez entendus.* »

Selon un sondage

Les trois quarts de la population autrichienne continuent de soutenir M. Kurt Waldheim

A trois jours de la date prévue pour la remise du rapport de la commission internationale d'historiens chargée de faire la lumière sur le passé de M. Kurt Waldheim, les autorités yougoslaves ne donnaient pas, vendredi 5 février, à Belgrade, l'impression de vouloir utiliser contre le président autrichien d'éventuels documents compromettants dont elles disposeraient. De source proche du gouvernement autrichien, on s'attendait vendredi à prendre réception lundi prochain, comme prévu, du rapport de la commission, sans apparemment attendre des révélations spectaculaires. On estimait également, malgré l'affaire du document du *Spiegel*, que la Yougoslavie ne semblait pas prête à prendre le risque d'une dégradation de ses relations avec l'Autriche.

Le mystère s'épaissit en Yougoslavie au sujet de l'original du document publié par l'hebdomadaire ouest-allemand *Der Spiegel*, impliquant le président autrichien Kurt Waldheim dans la déportation de prisonniers civils yougoslaves du massif de la Kozara, en 1942. Les deux institutions désignées par l'historien yougoslave Dusan Plenca comme pouvant détenir l'original de ce télégramme — à savoir les archives militaires et les archives fédérales yougoslaves — ont formellement démenti jeudi être en possession de ce texte, sans préciser toutefois si ce document a un jour figuré ou non dans leurs dossiers.

L'impression, dans la capitale yougoslave, a été un moment que ce document était détenu par un particulier. M. Plenca et le journaliste Danlzo Vasovic, qui a négocié pour 50 000 deutschemarks (environ 170 000 F) la vente d'une photocopie du document à l'hebdomadaire ouest-allemand, ont tous deux démenti être en sa possession.

Alors que le gouvernement fédéral yougoslave se cantonne pour le moment dans le mutisme le plus complet sur cette affaire, la presse de Belgrade est soudain devenue plus prudente. Le journal *Borba* titrait jeudi : « La preuve-clé sujette à caution » et *Politika Express* adjurait l'historien Plenca de fournir ce texte. La presse croate, qui a toujours été plus réservée, soulignait, jeudi, qu'il fallait se garder de tout « *sensationnalisme* ».

On apprenait, en outre, jeudi que le journaliste Danko Vasovic faisait l'objet d'une procédure disciplinaire. Danko Vasovic doit être entendu le 9 février par une commission qui lui reproche de s'être absenté de son journal sans préavis. C'est à cette occasion que le journaliste s'est rendu à Vienne et à Hambourg pour vendre la photocopie du document. Le journaliste n'a pas exclu que cette procédure puisse être liée à l'embarras suscité en Yougoslavie par la découverte de nouveaux documents concernant le président Waldheim.

En Autriche, où la presse dénonce l'attitude « *ambiguë* » de la Yougoslavie, un sondage publié vendredi 5 février par l'hebdomadaire *Wochenpresse*, réalisé après la publication du fameux document dans *Der Spiegel*, indique que près des trois quarts des Autrichiens sont pour le maintien de M. Waldheim à la présidence.

Selon ce sondage, 72 % des personnes interrogées souhaitent que M. Waldheim reste à son poste, 27 % ne le souhaitent pas ; 64 % considèrent que M. Waldheim était au courant des crimes de guerre qui ont été perpétrés dans les Balkans. — *(AFP.)*

Malgré la querelle des visas

Le chancelier autrichien a trouvé M. Chirac d'une « exquise amabilité »

La bouderie n'était que passagère. M. Jacques Chirac avait menacé d'annuler son rendez-vous, jeudi 4 février, avec le chancelier autrichien, en visite à Paris, en raison de l'attitude des Autrichiens au Conseil de l'Europe. Ces derniers ont en effet vigoureusement protesté, la semaine dernière, contre l'obligation de visa imposée par la France aux ressortissants de leur pays. Mais M. Franz Vranitzky a finalement eu droit à un entretien d'une heure et demie avec un Jacques Chirac charmeur à souhait, et d'« *une exquise amabilité* », selon l'expression du chancelier.

La question n'a pourtant pas été résolue. Le chancelier a estimé peu après, au cours d'une conférence de presse, que, quelles que soient les bonnes raisons de Paris, la discrimination faite à l'égard des Autrichiens se mariait fort mal aux discours actuels sur l'intégration européenne. Il a même exprimé sa compréhension pour la décision du Conseil de l'Europe de tenir, en signe de protestation, sa prochaine session en dehors de Strasbourg, et indiqué que Vienne était prête à l'accueillir.

Cette querelle, à laquelle l'Autriche attache une grande importance, n'a pas empêché le chancelier de qualifier les relations austro-françaises de « *très bonnes* » et de se féliciter du soutien de la France aux efforts faits par Vienne pour se rapprocher de la Communauté européenne. M. Vranitzky a rappelé à ce propos que si la question d'une entrée pure et simple de l'Autriche dans la CEE était prématurée, celle-ci était parfaitement consciente que le processus d'intégration eurpéenne en cours ne devait pas se limiter à des aspects purement économiques, mais concernait également les domaines juridique et politique. Il a exprimé sa ferme conviction qu'une solution pourrait être trouvée pour permettre à l'Autriche de sauvegarder sa neutralité, quels que soient par ailleurs les efforts faits, notamment sur le plan franco-allemand, pour doter l'Europe de l'Ouest d'une plus grande autonomie en matière de défense.

Le chancelier, qui devait être reçu vendredi à déjeuner par le président Mitterrand, a indiqué, en réponse à une question, que l'affaire Waldheim n'avait à aucun moment été évoquée lors de son entrevue avec le premier ministre. Interrogé sur l'attitude de la Yougoslavie, d'où toute une série d'accusations nouvelles contre le chef de l'Etat autrichien sont sorties ces dernières semaines, M. Vranitzky a indiqué qu'il n'avait pas l'impression que le gouvernement yougoslave avait encore vraiment décidé de ce qu'il voulait faire. « *Il a une attitude en zigzag. Un jour on publie un document, l'autre jour non. Un jour un historien a le pouvoir de se prononcer, puis il ne l'a pas. J'attendrai*, a-t-il conclu, *avant de me prononcer.* »

H. de B.

Le numéro du « Monde » daté 5 février 1988 a été tiré à 504 252 exemplaires

Sur le vif

Aïe !

Je suis juive. Et j'ai mal à Israël. Mal à en crier. Enfin, c'est pas possible, on ne peut pas rester là, les bras ballants à béer devant ce piège sanglant de violence et de haine qui est en train de se refermer sur Tsahal dans les territoires occupés. Si je vous en parle aujourd'hui, ce n'est pas parce que des soldats en armes, des jeunes sabras, viennent de trouver la mort, à la frontière du Liban. Ce n'est pas parce que j'ai entendu ce matin, à la radio, un de leurs copains en larmes, des larmes d'exaspération impuissante, perplexe sous le feu croisé d'ordres contradictoires : « Tirez, Ne tirez plus, Tirez ici, Tirez pas là. »

Non, j'ai eu, et je ne suis pas la seule — vous avez vu l'article de Woody Allen dans le *New York Times*, — le cœur navré au récit et à la vue de ces manifestants battus, abattus à la matraque, à la mitraillette, mains cassées, incarcérés, expulsés. Paraît que les médias exaspèrent la rue des Rosiers. Simplement en rapportant les faits. On est bien obligé. C'est notre métier. Et c'est à l'honneur de l'Etat hébreu, Etat démocratique, Etat transparent, de nous permettre de l'exercer.

Un Etat en péril, menacé, cerné, attaqué, nié, à qui on refuse jusqu'au droit d'exister, je le sais bien, je ne le sais que trop. Seulement voilà, cet Etat-là, ce peuple-là, qu'on le veuille ou non, n'est pas un peuple comme les autres. C'est un peuple symbole. Cette terre, sa terre, il la doit pour beaucoup à ses souffrances passées ; sa légitimité, il la tire de son martyre. Victime et vainqueur de la barbarie, il ne faudrait pas qu'à force de vouloir, de devoir préserver son intégrité physique, il en vienne à perdre son âme.

CLAUDE SARRAUTE.

Au tribunal de Paris

Deux plaignants contre « le Monde » déboutés par la première chambre civile

La première chambre civile du tribunal de Paris a débouté, le 3 février, M. Lyndon Larouche, de l'action qu'il avait intentée contre *le Monde*, après la publication d'un article de Claudine Escoffier-Lambiotte dans le numéro du 27 mai 1987. Cet article faisait suite aux déclarations de M. Le Pen sur le SIDA, prononcées à « L'heure de vérité » du 6 mai précédent, pour les réfuter et montrer leur similitude avec les propos de Lyndon Larouche, présenté comme un « *dangereux politicien, mégalomane d'outre-Atlantique* ».

Le jugement rendu sous la présidence de M. Pierre Vengeon relève notamment que, « *en soulignant l'identité des thèses défendues par ces hommes politiques, en jugeant sévèrement la valeur, la portée et le mérite de leurs déclarations sur le nombre des malades, l'avenir des porteurs sains, les risques de transmission de la maladie, la nécessité du dépistage général, les modes de traitement et leur coût, la journaliste s'est bornée à critiquer les opinions et les théories du demandeur sans jamais articuler contre sa personne des faits de matière à porter atteinte à son honneur ou à sa considération* ».

La même chambre, présidée par Mme Huguette Le Foyer de Costil, a, de son côté, débouté, par un jugement rendu le 20 janvier, MM. Jean-François Gautier, Emmanuel Ratier et Serge Ferrand, qui se plaignaient d'avoir été diffamés par un article de Georges Marion relatant une crise à la rédaction du journal *Minute* et publié dans *le Monde* daté du 8 mai 1987. Le tribunal a retenu en faveur du *Monde* le bénéfice de la bonne foi en faisant valoir que l'auteur de l'article avait utilisé des articles publiés par *Minute* sur le sujet dans le but légitime d'informer ses lecteurs.

Le tribunal de Paris continuera d'instruire la plainte des Verts contre le RPR

Visés par une plainte des Verts de Paris-Ecologie pour infractions au code électoral pendant la campagne des législatives de 1986, MM. Jacques Toubon, secrétaire général du RPR, et Robert Galley, trésorier de ce mouvement, avaient refusé de se rendre au cabinet de M. Claude Grellier, juge d'instruction chargé de l'affaire. Ils invoquaient leur qualité de maire pour faire valoir que la chambre criminelle de la Cour de cassation devait préalablement être saisie pour désigner la juridiction pouvant instruire un dossier les concernant (*le Monde* du 7 janvier).

Ainsi fut fait, mais, mercredi 3 février, la chambre criminelle a désigné « *le juge d'instruction du tribunal de grande instance de Paris* », ce qui implique vraisemblablement que M. Claude Grellier restera en charge du dossier. Le magistrat avait déjà inculpé, dans le cadre de la plainte des Verts, M. Paul d'Ornano, sénateur RPR, mais le Sénat avait requis en sa faveur et obtenu, en décembre dernier, une suspension des poursuites le concernant jusqu'à la fin de son mandat (*le Monde* du 17 décembre).

M. LAURENT FABIUS invité du « Grand Jury RTL-*le Monde* »

M. Laurent Fabius, député socialiste de Seine-Maritime, premier adjoint au maire de Grand-Quevilly, sera l'invité de l'émission hebdomadaire « Le grand jury RTL-*le Monde* », le dimanche 7 février, de 18 h 15 à 19 h 30.

L'ancien premier ministre répondra aux questions d'André Passeron et de Jean-Louis Andréani du *Monde*, et de Paul-Jacques Truffaut et de Paul Joly de RTL, le débat étant dirigé par Olivier Mazerolle.

EN BREF

● **Coups de feu contre le représentant de l'ANC à Bruxelles.** — M. Godfrey Motsape, représentant officiel de l'(ANC) African National Congress à Bruxelles, a été légèrement blessé jeudi 4 février par des inconnus qui ont mitraillé ses bureaux. — *(Corresp.)*

● **PAKISTAN : onze réfugiés afghans tués.** — Onze réfugiés afghans ont été tués et neuf autres blessés, jeudi 4 février, lorsque leur camionnette a sauté sur une mine en franchissant la frontière pakistano-afghane, a-t-on appris vendredi, de source pakistanaise. La mine avait été posée près du village de Kharlachi, à l'ouest de Peshawar, où passent les voies d'approvisionnement des résistants afghans

● **Défection d'un diplomate polonais en Suède.** — Un diplomate polonais en poste à Stockholm, le vice-secrétaire Marek Lewicki, a fait défection, le mercredi 3 février, avec sa famille, en Suède, et a sollicité « *une protection policière* ». Cette défection est la deuxième d'un diplomate polonais en l'espace de deux semaines. Le 21 janvier dernier, le vice-consul de l'ambassade à Stockholm, M. Witold Grabiec, avait demandé à bénéficier de l'asile politique en Suède. — *(AFP.)*

● **Contrat annulé pour une « mère porteuse » aux Etats-Unis.** — La Cour suprême du New-Jersey aux Etats-Unis a annulé, le jeudi 4 février, le contrat financier par lequel Mary Beth Whitehead s'engageait à porter un enfant pour le couple Stern. Après un début juridique mouvementé, un tribunal du New-Jersey avait confié la garde de l'enfant au père biologique, alors que Mme Whitehead refusait de rendre la petite fille. Dans son jugement, la Cour suprême déclare que s'il n'est pas interdit à une femme de concevoir dans le but de céder son enfant à un couple stérile, le paiement d'une telle pratique « *est illégal* ». Elle a cependant accordé un droit de visite à Mme Whitehead et refuse aux époux Stern le droit d'adopter l'enfant, bien qu'elle leur en confie la garde jusqu'à sa majorité.